Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Pays :

Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone
Union du Fleuve Mano
Afrique de l'Ouest

DOCUMENT DE PROJET

Version finale

Projet de Conservation de l'Ecosystème du Fleuve Mano et de la Gestion Internationale des Ressources en Eau (GIRE)

Un aperçu général du projet

Le Projet de Conservation de l'Ecosystème du Fleuve Mano et de la Gestion Internationale des Ressources en Eau (GIRE) financé par le FEM sera mis en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il vise la conservation et l'utilisation durable des bassins hydrographiques transfrontaliers et leurs ressources de biodiversité dans les États membres de l'Union du fleuve Mano. Ces ressources sont de la plus haute importance pour la sous-région qui est gravement affectées par des problèmes sociopolitiques avec des populations déplacées et souffrantes, et qui demandent un soutien dans ces circonstances très difficiles. Le projet vise à promouvoir des approches globalisantes de la gestion intégrée des écosystèmes et à concevoir des stratégies participatives et communautaires qui conduiront à la conservation in situ et à l'utilisation durable du sol, de l'eau et du biote dans les bassins hydrographiques et sur leurs bassins versants.

Le projet sera mis en œuvre dans la forêt de Haute-Guinée couvrant la Sierra Leone, la Guinée, le Libéria et la Côte d'Ivoire dans le but de renforcer la gestion des ressources naturelles transfrontalières pour des bénéfices écologiques soutenus et des moyens de subsistance améliorés pour les communautés adjacentes aux forêts. Par conséquent, le projet jouera un rôle de transformation dans les moyens de subsistance des communautés vivant dans la zone forestière couverte par le projet, ce qui leur permettra de bénéficier de l'écosystème tout en ne le menaçant pas.

Le projet proposé est conforme aux stratégies de la zone focale du FEM 5 pour la biodiversité (DB), la dégradation des terres (DT) et les eaux internationales (EI) car elles contribueront à la conservation de l'écosystème forestier de la Haute-Guinée grâce à la gestion durable des bassins hydrographiques transfrontières. La forêt de la Haute Guinée se dégrade et disparaît à un rythme alarmant, avec des conséquences néfastes pour la quantité et la qualité des services écosystémiques interconnectés qui sous-tendent la productivité de la terre (DT), des forêts (DB) et des ressources en eau (EI). Cela a un impact direct sur le bien-être humain. En raison de la dégradation, les personnes dépendantes de la forêt luttent pour maintenir leurs moyens de subsistance, en utilisant souvent des techniques non durables (y compris le braconnage, l'exploitation forestière, l'agriculture sur brulis et l'exploitation illégale des mines). Le projet appuiera les communautés locales dans le développement de moyens alternatifs de génération de revenus, ce qui entraînera une augmentation de la couverture forestière

et de ses avantages connexes tant au niveau local (services écosystémiques) qu'aux niveaux mondial (biodiversité, puits de carbone améliorés). Cela renforcera l'implication des parties prenantes locales dans la gestion de l'écosystème transfrontalier. Le projet renforcera également la coordination régionale entre les pays en mettant l'accent particulier sur certains écosystèmes sélectionnés. Renforçant ainsi le cadre réglementaire régional sur la gestion des ressources naturelles transfrontalières sous les auspices de l'Union de lu fleuve Mano. Grâce à sa composante 'eaux internationales', le projet soutiendra le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel pour la gestion régionale des écosystèmes des eaux transfrontalières. Les comités nationaux interministériels contribueraient au développement d'une analyse régionale de diagnostic transfrontalier et, par la suite, à la préparation d'un plan d'action stratégique préliminaire. Les avantages de la collaboration sur le bassin transfrontalier et l'adoption par les États impliqués d'une approche de gestion transfrontalière des ressources en eau contribuent à améliorer les moyens de subsistance de la communauté, ciblés dans le composant 1, et à aborder les problèmes environnementaux. Les résultats conduiront à un gain net dans la zone forestière (y compris la récupération des forêts dégradées) ainsi qu'à l'augmentation de la prise en compte et de la gestion transfrontalière de l'eau dans les politiques régionales. La nature transfrontalière des ressources en eau entraînera également une collaboration régionale entraînant une coopération régionale renforcée et des interactions communautaires.

Liste des acronymes

BAD	Banque Africaine de Développement ;
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural ;
BMZ	Ministère Fédéral Allemand pour la Coopération Economique et le Développement ;
BRIDGE	Building River Dialogue and Governance ;
BRLi	Consultant Company BRLi ;
CEO	Chef Executive Officer ;
CEPF	Critical Ecosystem Partnership Fund (Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques) ;
CI	Cote d'Ivoire ;
OSC	Organisation de la Société Civile ;
CSSL	Conservation Society of Sierra Leone ;
DFID	Département pour le Développement International du Gouvernement du Royaume-Uni ;
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale ;
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale ;
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale ;
UE	Union Européenne ;
FACE	Farmers Associated to Conserve the Environment ;
FDA	Forest Department Agency ;
FLEGT	Mécanisme Application des Lois Forestières, Gouvernance et Commerce ;
FPCF	Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier ;
FPIC	Consentement préalable en connaissance de cause ;
FLR	Restauration du Paysage Forestier ;
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement ;
GGO	Bureau Mondial Genre de l'UICN ;
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit;
GN	Guinée ;
HYCOS	Hydrological Cycle Observation System (Système d'observation du cycle hydrologique) ;
SFI	Société Financière Internationale ;
INDC	Contributions Prévues à l'Echelle Nationale ;
ISLA	Initiative pour les Paysages Durables ;
ISP	Plans de Renforcement Institutionnel ;
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;
PGIE	Programme de Gestion Intégrée de l'Eau ;
GIRE	Gestion internationale des ressources en eau ;
KfW	Banque de développement du gouvernement allemand ;
LB	Liberia ;
MARFOP	Mano River Forest Ecosystem Management Program (Programme de gestion des écosystèmes forestiers du fleuve Mano) ;
MINEF	Ministère de l'Eau et de la Forêt (CI) ;
MRU	Mano River Union ;
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation ;
ABN	Autorité du Bassin du Niger ;
PFN	Politique Forestière Nationale ;
ONG	Organisation Non-Gouvernementale ;
ANAP	Autorité Nationale des Aires Protégées ;
UNCP	Unité nationale de coordination du projet ;
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et des Réserves
OI-REN	Observatoire ivoirien pour le développement durable des ressources naturelles ;
OMVS	Office de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal ;

PAAS	Système d'évaluation et d'approbation de projets ;
PACO	Programme pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest ;
PCMS	Système de Gestion des Plaintes du Projet ;
PGS	Project Guidelines and Standards (Principes directeurs et normes du projet) ;
FIP	Formulaire d'Identification de Projet ;
PNECI	Partenariat National pour l'Eau en Côte d'Ivoire ;
PPG	Subvention de Préparation de Projets ;
PRE	Projet de Restauration Ecosystémique ;
PTF	Partenaires Techniques et Financement ;
RA	Rainforest Alliance ;
RBA	Rights-based approach ;
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts ;
RICCE	Rural Integrated Center for Community Empowerment ;
URGP	Unité régionale de gestion du projet ;
PAS	Plan d'Action Stratégique ;
SL	Sierra Leone ;
SLBCP	Sierra Leone Biodiversity Conservation Project ;
SODECI	Société des Eaux de Cote d'Ivoire ;
SODEFOR	Société de Développement Forestier (CI);
STEWARD ;	Sustainable and Thriving Environments for West African Regional Development
TDA	Transboundary Diagnosis Analysis (Analyse de diagnostic transfrontalier) ;
TdR	Termes de références ;
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International ;
WA-BICC	West Africa – Biodiversity and Climate Change (Afrique de l'Ouest - Biodiversité et Changements Climatiques) ;
BM	Banque Mondiale ;
WCF	Wildlife Conservation Fund ;
UCRE	Unité de Coordination des Ressources en Eau ;

Table de matières

1 Profile du projet 7
1.1 Titre du projet 7
1.2 Numéro du projet (GEF ID / IUCN ID) 7
1.3 Type de projet (FSP ou MSP) 7
1.4 Fonds fiduciaire 7
1.5 Objectifs stratégiques et domaines d'intérêt du FEM 7
1.6 Programme prioritaire de l'UICN 7
1.7 Champ géographique 7
1.8 Agences d'exécution du projet 7
1.9 Durée du projet (y compris les dates prévues pour le début et l'achèvement) 7
1.10 Cout du projet (Résumé) 7
2 Cadre des résultats du projet 8
3 Historique et état des lieux (Base de référence) 14
3.1 Historique et contexte 14
3.2 Problème de l'environnement mondial 18
3.3 Menaces, causes profondes et analyse des entraves 20
3.3.1 Les menaces 20
3.3.2 Causes profondes 23
3.3.3 Analyse des entraves 24
3.3.4 Tableau du résume des menaces, des causes profondes et des entraves 25
3.4 Contexte institutionnel, sectoriel et politique 25
3.5 Analyse des parties prenantes 31
3.6 Analyse de base et lacunes 36
3.6.1 Projets passés, en cours et prévus portant sur la gestion transfrontalière des écosystèmes forestiers de Haute Guinée 36
3.6.2 Projets passés, en cours et prévus portant sur la gestion transfrontalière des ressources en eau 42
3.6.3 Interventions du FEM 44
4 Stratégie d'intervention (alternative) 46
4.1 Justification du projet et avantages environnementaux escomptés à l'échelle mondiale 46
4.2 But du projet et impact escompté 48
4.3 Composantes du projet et leurs résultats et produits escomptées 49
4.4 Analyse des risques et mesures de gestion de risques 64
4.5 Conformité aux priorités et aux plans nationaux 65
4.5.1 Priorités et plans nationaux de gestion des forêts et des écosystèmes 65
4.5.3 Politiques, stratégies et plans de gestion des ressources en eau 67
4.5.4 Conformité du projet avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté 68
4.6 Arrimage du projet avec le Programme de l'UICN 69
4.7 Raisonnement appliqué aux coûts supplémentaires (pour les projets du FEM) 70
4.8 Durabilité 75
4.8.1 Durabilité institutionnelle 75
4.8.2 Viabilité financière et économique 75

4.9 Reproduction 76
4.10 Gestion de la communication et des connaissances 76
4.11 Mesures de sauvegarde environnementale et sociale 78
5 Cadre institutionnel et modalités de mise en œuvre arrangements 79
5.1 Prise de décision et planification régionale 79
5.2 Prise de décision et planification nationale 80
5.3 Coordination et gestion du projet 81
5.4 Procédures et plans d'approvisionnement 82
6 Engagement et participation des parties prenantes 84
7 Plan de suivi – évaluation 86
8 Financement et budget du projet 88
9 Annexes 91

1. Profil du projet

1.1 Titre du projet	Projet de Conservation des écosystèmes de l'Union du Fleuve Mano et Gestion Internationale des Ressources en Eau
1.2 Numéro du projet (ID du FEM / ID de l'UICN)	ID du FEM : 4953 ; ID de l'UICN : *{à affecter}*
1.3 Type de projet (FSP ou MSP)	Projet de taille réelle (FSP)
1.4 Fonds Fiduciaire	Fonds fiduciaire du FEM
1.5 Objectifs stratégiques et domaines d'intérêt du FEM	**Objectif stratégique 1 du FEM** - Conserver, utiliser durablement, et gérer la biodiversité, les écosystèmes et les ressources naturelles au niveau mondial, en tenant compte des impacts anticipés des changements climatiques **Domaines d'intérêt multiples** (Biodiversité, Dégradation des Terres et Eaux Internationales).
1.6 Priorité du Programme de l'UICN	(1) Valorisation et conservation de la nature et (2) gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature
1.7 Champs Géographique	Régional / Multi-pays : région de l'Union du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Sierra Leone)
1.8 Agences d'exécution du projet	**Agence d'exécution :** Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) **Agence d'exécution au niveau régional :** Union du Fleuve Mano (MRU) **Agences d'exécution au niveau national :** ***Côte d'Ivoire :*** Direction de la Gestion et de la Protection des Ressources en Eau, Ministère des Eaux et Forêts ; ***Guinée :*** Centre de N'Zérékoré Forestier, Ministère de L'Environnement, des Eaux et des Forêts ; ***Libéria :*** Forestry Development Authority, ***Sierra Leone***: National Protected Area Authority, Ministry of Agricultural Forestry and Food Security
1.9 Durée du Projet (y compris les dates prévues pour le début et l'achèvement)	48 mois ; Début : janvier 2017 ; Achèvement : décembre 2020.
1.10 Coût du projet (Résumé)	

Item	DOLLAR EU
A. Financement du FEM	6 970 000
B. Co-financement	
- Projet WA-BiCC / USAID *(en nature)*	10 000 000 *{confirmé}*
- ROAM-CI/UICN-PNUE-DFID *(en nature)*	307 772 *{confirmé}*
- Engagement de co-financement, Libéria et Guinée (en nature)	*45 686 290 {confirmé}*
- BRIDGE / UICN *(en nature)*	290 000 *{confirmé}*
- MRU / Secrétariat *(en nature)*	106 580 *{confirmé}*
C. Sous-total co-financement	56 390 642
Total (A+C)	63 360 642

2 Cadre des résultats du projet

Objectif/Résultat/Produit	Indicateurs	Base de référence	Fin des objectifs du projet	Source de vérification	Hypothèses / Risques
Objectif du projet : Gestion durable des ressources forestières et hydriques dans l'écosystème forestier de Haute-Guinée					
Résultat 1.1 Les ressources naturelles transfrontalières dans les écosystèmes forestiers de Haute-Guinée sont gérées de manière durable, impliquant les communautés locales.	1.1.a : Nombre d'hectares bénéficiant d'interventions de restauration (régénération naturelle, gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement, plantation d'enrichissement) 1.1.b : Nombre d'hectares de forêts et d'autres types de couverture végétale dans les zones tampons des parcs nationaux ou forêts classées lors de différentes interventions de restauration (P.ex., régénération naturelle, gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement, plantation d'enrichissement, etc.)	1.1.a : (TBC) 1.1.b : 107 968 ha sous production éco-certifiée FSC à dans les forêts de Diécké et de Ziama	1.1.a : 88 400 ha : - 73 200 ha dans les zones tampons des forêts de Gola (57 400 ha en SL et 15 800 ha au LB) sous différentes interventions de restauration (p.ex., régénération naturelle, gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement, plantation d'enrichissement) - 15 200 ha dans les zones tampons des forêts de Sapo-Grebo au LB sous différentes interventions de restauration (p.ex., régénération naturelle, gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement, plantation d'enrichissement) 1.1.b : +93 400 ha: - 49 600 ha dans les zones tampons des forêts protégées de Diecké et de l'ouest du Mont Nimba (34 500 en GN et 15 100 ha au LB) différentes interventions de restauration (p.ex., régénération naturelle, gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement,	Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet Examen tripartite et évaluations à mi-parcours et finales Entrevues avec les organisations communautaires locales	Hypothèses: Les gouvernements des Etats membres de la MRU se sont engagés à tous les niveaux, en particulier les niveaux supérieurs, aux principes du développement durable et à ceux qui sous-tendent la Convention sur la diversité biologique, plutôt que le gain à court terme. Les secteurs forestiers et miniers et les communautés locales sont prêts à coopérer avec le projet et permettre que l'information soit mise à la disposition des groupes intéressés Risque : Le système intégré d'utilisation et de gestion des terres récemment crée s'avère trop difficile à maintenir dans le contexte actuel des pratiques d'extraction

			reboisement, enrichisseme nt, - 43 800 ha dans les zones tampons des forêts protégées de Ziama- Wonegizi (27 400ha en GN et 16 400 ha au LB) sous différentes interventions de restauration (p.ex., régénération naturelle, gestion durable des forêts, agroforesterie, reboisement, plantation d'enrichissement)		
Produit 1.1.1. Directives spécifiques au site pour la restauration de la productivité des systèmes arboricoles afin de promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques dans les interventions de restauration des forêts et des paysages et des pratiques agricoles sédentaires dans les principaux secteurs de production affectant les écosystèmes forestiers	1.1.d : Nombre de directives spécifiques au site sur la gestion des paysages forestiers et des ressources hydriques disponibles	1.1.d : 0	1.1.d : 4 (1 par pays)	Documents d'orientation diffusés	
Produit 1.1.2. Systèmes de formation mis en place pour les agriculteurs sur la façon d'améliorer les pratiques de gestion pour répondre aux programmes de certification	1.1.e : Nombre d'agriculteurs formés (ventilés par sexe) sur la façon d'améliorer les pratiques de gestion pour répondre aux programmes de certification développés et mis en œuvre	1.1.e : 0	1.1.e : 800 (200 par pays)	Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet Examen tripartite et évaluations à mi-parcours et finales Entrevues avec les organisations des agriculteurs locaux	

Produit 1.1.3. Amélioration de la gestion des activités à proximité des aires protégées	1.1.f : Nombre de personnes formés (ventilées par sexe) dans l'amélioration de la gestion de la biomasse dans les activités agricoles à proximité des aires protégées	1.1.f: 0	1.1.f: 80 (20 par pays)	Programmes annuels de surveillance et de production de rapports disponibles	Le personnel national formé ne quitte pas son poste/secteur après avoir acquis des compétences
Produit 1.1.4. Plans intégrés d'utilisation des terres élaborés pour permettre la génération de sources de revenus durables provenant des différentes interventions de restauration	1.1.g : Nombre de plans intégrés d'utilisation des terres élaborés 1.1.f : Augmentation en pourcentage des revenus	1.1.g : 0 1.1.f : (TBC)	1.1.g: 4 (1 par pays) 1.1.f : Augmentation de 25% des revenus	Plans locaux d'utilisation des terres disponibles	

	Des produits forestiers gérés de manière durable et agroforesterie				
Résultat 2.1. Les ressources en eau sont gérées au niveau régional sur la base d'organes institutionnels transfrontaliers	2.1.a : Nombre de sous-bassins dans la zone de l'Union du fleuve Mano couverts par les structures transfrontalières de gestion des ressources en eau	2.1.a : 0	2.1.a : 4	Examen tripartite et évaluations à mi-parcours et finales ; Documents URGP (rapports annuels, procès-verbaux des réunions, etc.)	Hypothèse / Risque : Capacité du projet à développer et à mettre en œuvre adéquatement les cadres nationaux et régionaux de coordination et de communication La volonté politique des pays riverains de continuer à accorder la priorité au développement durable et à la gestion judicieuse de l'environnement. Les modifications des conditions économiques, politiques et sociales susceptibles de saper les engagements nationaux
Produit 2.1.1. Comités nationaux interministériels de mise en œuvre crées et opérationnels	2.1.b : Nombre de comités nationaux interministériels de mise en œuvre (CNI) crées 2.1.c: Nombre de sessions du comité national interministériel de mise en œuvre organisées	2.1.b : 0 2.1.c: 0	2.1.b : 4 2.1.c: 24 (2 par pays et par an)	Statuts, TdR des membres des CNI ; Procès-verbaux des réunions, décisions ; Communiqués de presse ; décisions gouvernementales Entrevues	Hypothèse : Coopération harmonieuse entre les ministères sectoriels nationaux Risque : Les conflits entre les ministères sectoriels empêchent les réunions régulières du comité.
Produit 2.1.2: Renforcement des capacités pour préparer et adopter des ADT et PAS pour la protection des eaux internationales et de la biodiversité	2.1.d: Nombre de programmes de formation mis en place et de matériel de formation diffusé ; 2.1.e: Effectif du personnel Masculin/Féminin formé ; 2.1.f: Nombre d'ateliers de formation organisés à sur les ADT-PAS et pour les champions de la gouvernance de l'eau ; 2.1.g: Nombre de voyages d'étude organisés	2.1.d: 0 2.1.e: 0 2.1.f: 0 2.1.g: 0	2.1.d: 1 2.1.e: 20 (5 par pays) 2.1.f: 2 (ateliers régionaux) 2.1.g: 1	Procès-verbaux des réunions, et procès-verbaux des ateliers Communiqués de presse ; décisions gouvernementales Entrevues Programme de formation et matériel de formation Rapport sur le voyage d'étude Bases de données	Hypothèse : Poursuite de bonnes relations politiques dans la région ; Les gouvernements avancent dans la mise en œuvre de la GIRE aux niveaux national et local ; L'approche ADT/PAS est acceptée par les quatre gouvernements. Risques : Les lacunes institutionnelles et le manque de fonds empêchent la mise en œuvre de la GIRE et empêchent les communautés locales de bénéficier des mesures du PAS.

Résultat 2.2. Renforcement des organismes gouvernementaux et des institutions de gestion des ressources en eau transfrontalières	2.2.a: Nombre d'organismes gouvernementaux et d'institutions dotées de capacité de gestion des ressources en eau transfrontalières	2.2.a: 0	2.2.a: 5 (1 par pays et 1 régional)	Dossiers du projet Dossiers des accords officiels pour soutenir les projets SAP Les budgets gouvernementaux locaux et les plans d'investissement Entrevues avec les représentants des communautés locales	Hypothèse / Risque: Capacité du projet à développer et à mettre en œuvre adéquatement les cadres nationaux et régionaux de coordination et de communication La volonté politique des pays riverains de continuer accorder la priorité au développement durable et à la gestion rationnelle de l'environnement. Les modifications des conditions économiques, politiques et sociales susceptibles de saper les engagements nationaux
Produit 2.2.1. Programme de sensibilisation axé sur les problèmes transfrontaliers et environnementaux conçu et mis en œuvre	2.2.b: Nombre d'outils et d'évènements de sensibilisation développés et mis en œuvre : nombre de journées de sensibilisation, nombre et types de publications, et nombre et contenu d'émissions de radio 2.2.c: Nombre de personnes dans le bassin de Mano signalant la sensibilisation à la qualité de l'eau et à la gestion des écosystèmes riverains	2.2.b: 0 2.2.c: (TBC)	2.2.b: 9 programmes, évènements et publications connexes, et émissions radio (une dans chaque partie nationale des trois bassins transfrontaliers ciblés). 2.2.c: 20 000 (5000 par pays)	Sondages/entrevues Résultats tirés de l'examen tripartite et évaluations du projet à mi-parcours Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet	Hypothèse: Des techniques de sensibilisation appropriées peuvent être adaptées aux conditions locales.
Produit 2.2.2. L'analyse diagnostique transfrontalière régionale est préparée et en cours de validation et d'adoption au niveau ministériel. Les programmes d'actions stratégiques préliminaires régionaux sont préparés.	2.2.d: Nombre d'ADT régionales développées et en cours de validation au niveau ministériel ; 2.2.e: Nombre de PAS préliminaires régionaux développés ; 2.2.f: Introduction du changement climatique et des mesures de résilience dans le PAS ;	2.2.d: 0 2.2.e: 0 2.2.f: Non existant.	2.2.d: 1 (y compris l'accent mis sur le bassin du fleuve Mano, le bassin de Moa/Makona, le bassin de Cavally et le bassin de Great Scarcies/Kolenté) 2.2.e: 1 (y compris l'accent mis sur le bassin du fleuve Mano, le bassin de Moa/Makona, le bassin de Cavally et le bassin de Great Scarcies/Kolenté)	Statuts, ADT approuvées par les pays, publiées et largement diffusées ; PAS et plan de travail préliminaires sou mis aux ministères concernés pour validation Entrevues avec les communautés locales.	Hypothèse : Aucun désaccord majeur entre les gouvernements participants, et les communautés locales concernant les sources et les impacts de la dégradation de l'environnement.

Produit 2.2.3. Les produits IW Learn générés et diffusés auprès d'une large communauté de parties prenantes locales, nationales et régionales	2.2.g: Nombre de sites web crées ; 2.2.h: Nombre de bulletins publiés sur les sites web; 2.2.i: Nombre de bases de données IW LEARN développées. 2.2.j: Nombre de notes d'expérience 2.2.k: Participation aux conférences semestrielles internationales du FEM sur l'eau	2.2.g: 1 (en Sierra Leone au niveau national) 2.2.h: 0 2.2.i: 0 2.2.j: 0 2.2.k: 0	2.2.g 4 (en Sierra Leone au niveau national et pour les 3 bassins ciblés) 2.2.h: 12 (trimestriellement) 2.2.i: 1 2.2.j: 2 2.2.k: 1	Sites web Site web de IW Learn Site web de la MRU Procès-verbaux des conférences web	Hypothèse: Le projet URGP et les agences d'exécution régionales et nationales consacrent les ressources adéquates aux produits d'apprentissage et de communication IW
Produit 2.2.4. Stratégie de mobilisation des ressources financières élaborée et mise en œuvre	2.2.l: Nombre de documents sur la stratégie de mobilisation des ressources élaborés pour la MRU et les agences d'exécution nationales 2.2.m: Amélioration des contributions des pays pour couvrir les besoins de financement opérationnel de l'Autorité des ressources en eau à mettre en place sous l'égide de la MRU 2.2.n: Nombre de conférences internationales de bailleurs de fonds organisées 2.2.o: Nombre d'évènements régionaux dans lesquels les projets sont présentés	2.2.l: 0 2.2.m: 0% 2.2.n: 0 2.2.o: 0	2.2.l: 1 2.2.m: 30% 2.2.n: 1 2.2.o: 3	Rapports sur l'état d'avancement du projet URGP et UICN Rapport sur la stratégie de levée de fonds Actes des évènements régionaux Procès-verbaux de la conférence de donateurs	
Résultat 3.1: Le projet est géré de manière efficace et efficiente.					

Produit 3.1.1: Equipe de gestion de projet mise en place et opérationnelle	2.2.p: Nombre d'unités de gestion du projet mises en place au niveau régional 2.2.q: Nombre d'unités de coordination de projet mis en place eu niveau national	2.2.p: 0 2.2.q: 0	2.2.p: 1 2.2.q: 4	Rapports sur l'état d'avancement du projet URGP et UICN.	

3. Historique et état des lieux (base de référence)

3.1 Historique et contexte

L'Union du fleuve Mano couvre quatre pays : la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, et la Sierra Leone. La superficie totale du territoire couvert par la MRU est de **751 450 km²**, répartis comme suit : 71 740 km² pour la Sierra Leone, 111 370 km² pour le Libéria, 245 857 km² pour la Guinée et 322 462 km² pour la Côte d'Ivoire. La population est estimée en 2010 à 41 800 000 habitants (6,29 millions pour la Sierra Leone, 3,33 millions pour le Libéria ; 10,21 millions pour la Guinée et 22 millions pour la Côte d'Ivoire) (UNHCR, 2012 ; MRU, 2011).

Les quatre pays partagent **10 bassins fluviaux transfrontaliers** (voir Figure 1, Carte des bassins versants transfrontaliers et des aires protégées dans la zone couverte par les quatre Etats membres de l'Union du fleuve Mano). En plus d'être de forme très étroite et de petite taille (22 000 km² et 320 km de long en moyenne), coulant du Nord-est au Sud-ouest, ces bassins côtiers semblent avoir des profils similaires. Ils se composent de zones clés pour la biodiversité avec des enjeux de conservation dans leurs bassins versants en amont et de grandes aires protégées couvrant les zones de sortie. Ils font face aux problèmes liés à la qualité de l'eau et à la quantité de l'eau, lors des débits faibles pour ce dernier, dans leurs bassins versants en aval, où sont impliquées les opérations minières et les plantations agroindustrielles (MRU, 2011).

Les quatre pays de la MRU partagent également les derniers vestiges d'une zone unique prioritaire pour la biodiversité, la forêt autrefois contiguë de la Haute Guinée, dont la superficie et la biodiversité diminuent constamment en raison du développement rapide des plantations agroindustrielles et de l'expansion incontrôlée de la culture sur brulis et des activités minières, combinés au braconnage (CEPF, 2015).

Ces reliques de l'écosystème forestier de Haute Guinée se limitent seulement à certains complexes d'aires protégées transfrontalières dont la conservation sera abordée par ce prochain projet FEM et qui seront considérés comme les futurs sites d'intervention du projet.

Les quatre complexes d'aires protégées transfrontalières de (1) PN de Sapo -FN de Grebo –PN de Taï, (2) PN de la forêt tropicale de Gola – FN de Gola, (3) FN de Ziama –FN de Wonegisi et (4) FN du Mt. Nimba WHR-Diécké contiennent les derniers grands blocs mosaïques de forêts intactes et semi-intactes restants dans l'ensemble de l'écosystème forestier de Haute Guinée et représente l'opportunité unique dans cet écosystème de maintenir les derniers grands massifs forestiers intacts (CEPF, 2015).

Cependant, jusqu'à aujourd'hui, les activités liées à l'agriculture itinérante, à l'exploitation minière et au braconnage évoluent régulièrement dans les zones forestières restantes le long des routes forestières autrefois construites. **Les parcs nationaux actuels proposés, en cours de réalisation avec leurs zones tampons et leurs corridors correspondent aux seuls domaines essentiels restants qui ont permis de lancer une gestion intégrée des écosystèmes forestiers dans l'ensemble de la zone couverte par la MRU (**voir Figure 1) (GRASP/PNUE, 2009).

Les pays de la MRU ont des **économies essentiellement faibles**. Malgré la richesse des ressources naturelles dans la sous-région du fleuve Mano, des niveaux élevés de pauvreté persistent dans les pays membres. La région est l'une des plus pauvres d'Afrique, avec un revenu moyen annuel estimé à 460 dollars EU. Les quatre pays souffrent de la pauvreté, des conflits civils, de l'urbanisation rapide (qui aboutit à la déforestation), des difficultés de balance des paiements, de la dépendance excessive aux produits de base pour les recettes d'exportation et une dépense excessive vis-à vis des prêts bilatéraux et multilatéraux. Cependant, ces pays se situent à différents stades du développement politique et économique. Les indicateurs économiques individuels montrent une certaine variation, allant de ceux avec un revenu national brut (RNB) par habitant de plus de 700 $ par an (Sierra Leone, Côte d'Ivoire) à ceux qui ont moins de 500 $ par habitant (Guinée, Libéria) (Statistiques de la Banque mondiale, 2014), et un fardeau de la dette allant de 14 à 55% du RNB (Statistiques de la Banque mondiale, 2013). De même, les institutions nationales reflètent les variations de la force et de l'infrastructure, alors qu'il existe une diversité considérable dans le fonctionnement des systèmes politiques.

Les problèmes économiques de la région sont encore exacerbés par le **taux de croissance démographique élevé.** Actuellement la zone de la MRU abrite une population d'environ 41 800 000 habitants, vivant principalement des communautés de pêche, d'élevage ou forestières. A l'heure actuelle, le taux de croissance démographique moyen est d'environ 2,5% par an, ce chiffre devrait augmenter à environ 53 500 000 d'ici 2035. Au fur et à mesure que cette population entreprend un développement pour la survie économique, beaucoup de pression est exercée sur les ressources foncières et forestières. (UNHCR, 2012).

Les quatre pays ont connu des **conflits internes** et, ou, une instabilité pour des périodes variées au cours des 25 dernières années. Ils ont maintenant une paix relative après avoir tenu des élections au cours des dernières années (MRU, 2013). Leurs systèmes économique, politique et social ont été considérablement érodés pendant les périodes de troubles et sont encore considérés comme fragiles malgré la récente période pacifique. Les quatre pays possèdent des ressources naturelles importantes du sol et du sous-sol y compris les ressources marines sous forme de ressources halieutiques et ainsi que la possibilité de pétrole et de gaz.

L'exploitation de ces ressources et la répartition des gains et des coûts ont contribué à l'insécurité et à l'inégalité qui, à leur tour, ont soulevé des tensions et ont entrainé une instabilité et des violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste. Dans les quatre Etats membres de la MRU il y a eu des tensions le long des frontières en particulier pendant et immédiatement après les conflits internes. Cependant, il n'y a pas d'antécédents de revendications frontalières non résolues ou de d'affrontement militaire soutenu. Jusqu'à présent, la région a évité les conflits entre pays. Néanmoins, les quatre ont connu de longues périodes d'insécurité, d'instabilité et éventuellement de conflit interne (IISD, 2011). Pour cette raison, le projet actuel répond à l'objectif de promouvoir les biens publics régionaux et contribuera de manière significative aux objectifs de la CEDEAO et de l'Union Africaine en matière d'intégration régionale, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Trois des pays de l'Union du fleuve Mano - Guinée, Libéria et Sierra Leone – se **remettent lentement de la pire épidémie d'Ebola** depuis que la maladie a été identifiée. L'impact socioéconomique de l'épidémie dans la région a été significatif, le taux de croissance des trois pays passant de 4,5% à 0,4%, de 5,9% à 0,7% et de 11,3% à 6% respectivement.

Les changements climatiques observés dans la région ces dernières décennies ont entrainé une diminution des précipitations. La surexploitation et la mauvaise utilisation des ressources foncières, liées à l'expansion de l'agriculture et à l'élimination des forêts, ont entrainé une diminution de l'eau de ruissellement et la dégradation de la qualité de l'eau (SL-MTA, 2008). Cette dégradation est particulièrement cruciale pour les habitats naturels autour des sorties d'eau des bassins versants, où la population locale est exposée de plus en plus souvent aux feux de brousse, à l'indisponibilité saisonnière d'eau potable, des ressources en eau douce et aux pêches continentales (STEWARD, 2013 ; OGUIDAP/OIPR/FDA- EPA, 2011). Plus en aval, les ressources en eau de la région, qui servent de lien transfrontalier entre les pays, sont de plus en plus utilisées pour l'agriculture, l'élevage et la production d'énergie hydroélectrique, même si ces ressources diminuent. (MRU, 2013 ; Libéria, 2015).

En ce qui concerne les changements climatiques futurs, les projections régionales des changements de température en Afrique de l'Ouest montrent un schéma général de réchauffement global à la fois des températures moyennes et maximales, et une tendance à l'augmentation du changement des régions côtières aux régions intérieures. (CEPF, 2015). Les analyses des tendances dans ces projections montrent que, en moyenne, les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 1,9°C d'ici 2055 de 25,6°C à 27,5°C), et environ 35% de la zone couverte par la forêt de Haute Guinée a une moyenne projetée d'augmentation annuelle de la température supérieure à 2°C. La variabilité intra-annuelle des températures moyennes annuelles devrait rester relativement constante (1.5°C). Les températures mensuelles maximales moyennes devraient augmenter d'un montant similaire en moyenne d'ici 2055 (30.5°C to 32.3°C) (CEPF, 2015). Les projections des changements dans les régimes de précipitations en Afrique de l'Ouest sont incertaines et les différences dans les projections entre les différents modèles sont élevées (CEPF, 2015 ; Christensen et al. 2013). Cela s'explique en particulier par la nature complexe du système de mousson en Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble, la plupart des projections régionales et à l'échelle de l'Afrique suggèrent largement une augmentation des précipitations dans la région et un éventuel petit retard dans le développement de la saison des pluies en Afrique de l'Ouest (niveau de confiance faible). Si cette dernière survient, son impact serait considérable, compte tenu du rôle clé joué par la saison des pluies dans le déclenchement des changements de végétation et des réactions locales au cycle de la chaleur et de l'humidité atmosphérique (CEPF, 2015 ; Christensen et al. 2013)

La population humaine dans la région cible dépend de ces ressources forestières pour une variété de produits forestiers ligneux et non ligneux. L'extraction du bois industriel axée sur le profit et les intérêts de l'extraction minière exploitent des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables substantielles et ne tiennent souvent pas compte de la durabilité de l'utilisation des ressources. La conservation de cette biodiversité est donc essentielle à la gestion durable des ressources forestières compte tenu des demandes croissantes (Libéria, 2006). La forêt restante est très fragmentée, restreignant les habitats aux îlots isolés et menaçant des espèces uniques de flore et de faune de l'écosystème. La restauration d'une partie importante de la zone forestière présentera un potentiel de séquestration du carbone avec une valeur monétaire qui peut être accordée aux avantages environnementaux provenant des activités visant à réduire les émissions de carbone (Winrock international, 2014). Les possibilités de projets pilotes dans le cadre de la REDD seront

évaluées et mises à l'essai dans la mesure du possible.

Heureusement, les quatre pays de la MRU bénéficient maintenant d'une paix relative et se concentrent sur la consolidation de la paix et la promotion d'un développement durable. En conséquence, ces quatre pays reconnaissent le rôle impératif de leurs ressources en eau et de leurs écosystèmes forestiers dans le développement durable et sont très intéressés par des approches en matière de gestion intégrée des ressources en eau et forestières qui sont sensibles aux besoins des moyens de subsistance de leurs populations (STEWARD, 2010).

Par conséquent, les pays sont consacrés à investir dans des interventions qui favoriseront la gestion intégrée des ressources en eau et la conservation des écosystèmes ainsi que le partage des avantages de leur utilisation directe ou indirecte. Les pays de la MRU anticipent les bénéfices de REDD+ comme incitation supplémentaire à la préservation et à la meilleure gestion de ces ressources (RSPB, 2014).

Figure 1: Carte des bassins versants transfrontaliers et des aires protégées dans la zone couverte par les quatre Etats membres de l'Union du fleuve Mano

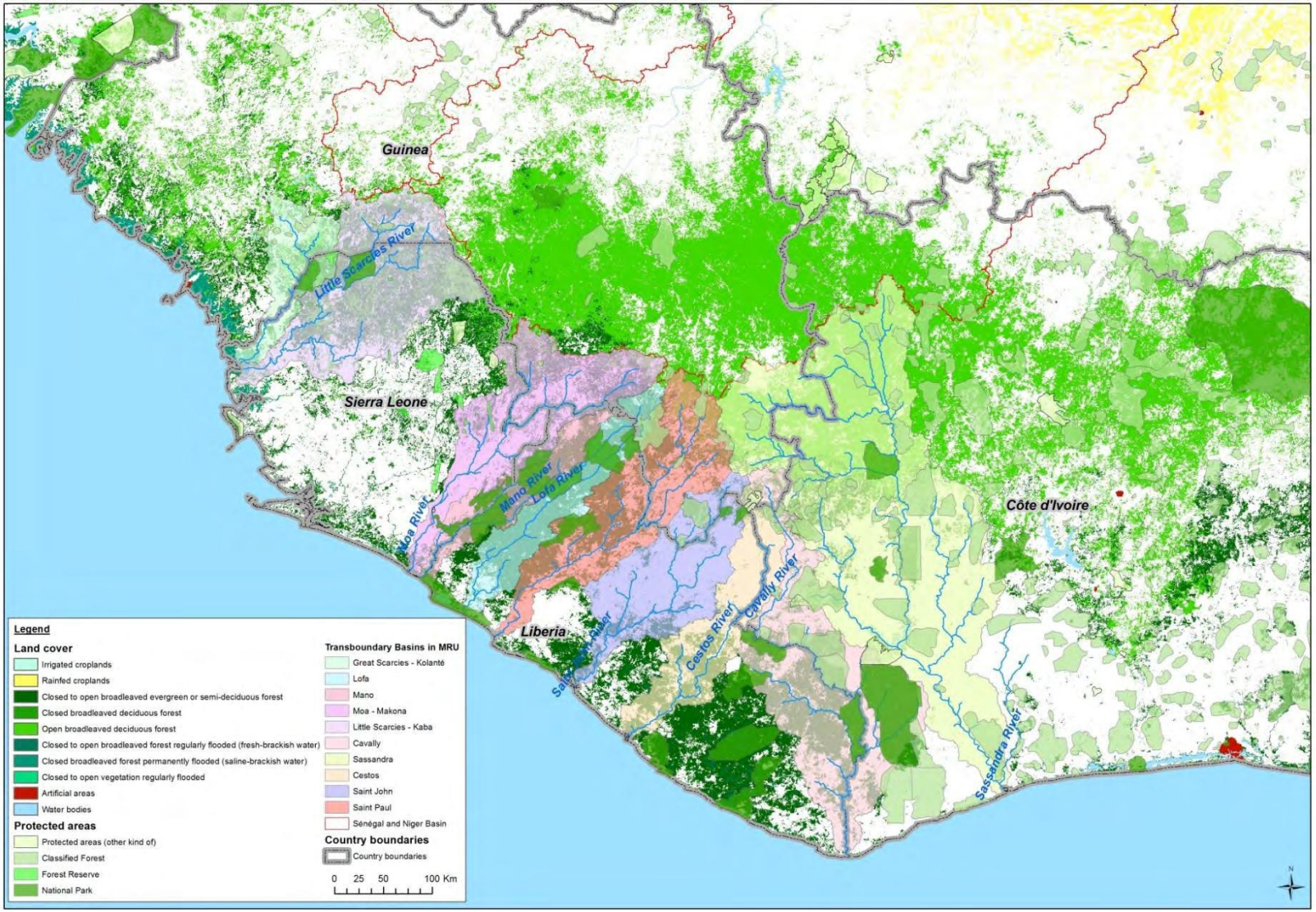

Source: BRLi, SRTM/UEMOA 2011 et ProtectedPlanet.net

3.2 Problème global de l'environnement

En particulier dans les zones riches en biodiversité, les taux accrus de perte de forêt ont atteint des proportions critiques. La zone ciblée de **l'écosystème forestier de Haute Guinée est classée comme une zone prioritaire pour la biodiversité**, qui compte environ 9000 plantes vasculaires dont 25% sont endémiques. Le palmier à huile, l'ébène africain et l'acajou africain sont endémiques à ces écosystèmes. En outre, environ 75 espèces et sept genres d'oiseaux sont endémiques à la région. L'endémisme des mammifères est également très élevé avec plus de 50 espèces enregistrées. Six espèces de primates sont endémiques, y compris le singe Diana et le colobe vert olive. La diversité des espèces de poissons est également très élevée et comprend plus de 510 espèces d'eau douce. (*Source : Conservation International*).

Selon « l'Evaluation stratégique du secteur des minéraux en Afrique de l'Ouest (WAMSSA) » entreprise par la Banque mondiale en 2010, trois des douze problèmes critiques touchant la forêt de Haute Guinée sont environnementaux (déforestation et perte de biodiversité, dégradation des terres et remise en état des mines fermées, pollution de l'eau). En fait, la biodiversité est unique, mais **un grand nombre d'espèces endémiques à la région sont menacées**. Par exemple, on estime qu'en Guinée seulement, 21 espèces de plantes supérieures sont menacées sur un total de 3000, 12 espèces de mammifères sur 190, 12 espèces d'oiseaux reproducteurs sur 109, 1 espèce de reptile sur 94 et 1 espèce d'amphibien sur 33 *(Source : Earth Trends, World Resources Institute, 2014)*. La partie restante de l'écosystème forestier de Haute Guinée est actuellement estimée à 93 047 km^2, ce qui représente environ 15% de sa couverture originale (estimation réalisée en 2001, Olson et al. 2001). **Le taux de déforestation est estimé à 300 km^2 par an.**

Cette diminution dramatique dans la région de cet important écosystème est due à une combinaison de population accrue et de colonies opportunistes suite à des années de conflit et de déplacement de personnes p.ex., Libéria, Côte d'Ivoire), au faible niveau d'opportunités économiques pour les populations locales et à l'insuffisance des capacités institutionnelles dans la conception et l'application des mesures de gestion de l'écosystème telles que la restauration des terres dégradées et la perte de biodiversité. Par exemple, les activités illégales telles que l'exploitation forestière, l'exploitation minière artisanale, le braconnage et la chasse au gibier ont été désastreuses pour la forêt. Cette situation a été aggravée par les problèmes fonciers (CEPF, 2015).

Le problème environnemental majeur dans la région des quatre Etats membres de la MRU résulte d'une demande en expansion et incontrôlée en terres boisées et en ressources naturelles en général et de la fragmentation, de la transformation et de la conversion des terres boisées en d'autres types d'utilisation des terres en particulier (Banque mondiale, 2015).

En conséquence, la dégradation et la perte de l'habitat forestier résultant de l'exploitation forestière et minière continue non durable, suivie de l'agriculture itinérante et du braconnage non contrôlés, sont reconnus par les pays de la MRU comme constituant le principal impact négatif sur les espèces sauvages de faune et de flore dans l'ensemble des forêts de Haute Guinée (Liberia, 2006).

Finalement ce problème environnemental immense provoque l'extinction des espèces dépendantes/inféodées aux forêts, et la répartition des processus et fonctions écologiques essentiels liés à la forêt. Il est donc important de tenir compte des différents types de perturbations de l'habitat afin de déterminer les mesures d'atténuation pertinentes (KfW, 2013).

En réponse à ces préoccupations, et à l'élan provoqué par d'autres initiatives et programmes dans la région de la MRU (Libéria, 2015), ce projet FEM a adopté une **approche standard de responsabilité sociale et environnementale** (UICN, 2015).

Les derniers îlots de forêt seront l'objet d'une approche de gestion intégrée des écosystèmes de ce projet FEM. Elle cherchera à renforcer et à développer leur connectivité en rétablissant et en protégeant les corridors entre ces forêts restantes, actuellement protégées ou en voie de l'être (GRASP/UNEP, 2009 ; FFI, 2002). En outre, elle vise à stabiliser les terres déjà cultivées à proximité des aires protégées en orientant/facilitant le développement de différentes interventions de restauration des forêts et des paysages (p.ex., la régénération naturelle, la gestion durable des forêts et la plantation d'enrichissement). Ces interventions devraient plus tard jouer le rôle de zones tampons et relier les corridors. Les interventions de restauration de type mosaïque (p. ex., l'agroforesterie, d'autres systèmes arboricoles, y compris la régénération naturelle et la plantation d'enrichissement) seront encouragées pour les zones tampons. Les approches de restauration à grande échelle pour les corridors, d'autre part, seraient principalement par la régénération naturelle, la protection, l'application de la loi et le reboisement (Centre Forestier de Nzérékoré, 2015 ; World Bank, 2015).

En outre, conformément aux principes des stratégies nationales (p.ex., la politique forestière nationale et la stratégie de mise en œuvre de la foresterie pour les communautés, le commerce et la conservation, mises en œuvre par l'Autorité de développement forestier au Libéria) actuellement mises en place par les Etats membres, les considérations sociales sont également importantes car les blocs forestiers pertinents se situent dans des régions accablées par la pauvreté, des institutions faibles et une forte demande en ressources forestières pour les moyens de subsistance quotidiens et pour satisfaire les marchés locaux, nationaux et internationaux.

Il est également noté que la déforestation, définie comme la dégradation fonctionnelle globale de la couverture végétale naturelle, et le manque de coordination dans la gestion des bassins versants **risque de compromettre la disponibilité des ressources en eau** dans la région. Cela implique que des conflits d'eau pourraient survenir dans la région car la déforestation dans les pays en amont affectera négativement la qualité et la disponibilité de l'eau dans les pays en aval.

Les bassins fluviaux transfrontaliers dans la région incluent le fleuve Morro (l'affluent principal du fleuve Mano), le Niger, le Sénégal, le Gambie, le Great Scarcies/Kolanté et le Little Scarcies/Kaba (entre la Guinée et la Sierra Leone), Lofa, Moa/Makona, St Paul, St John, Cestos, Cavally et Sassandra (entre le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire) (*Source, Atlas on Regional Integration in West Africa, land series, 2006*). Les défis dans les bassins fluviaux comprennent :

- La baisse des précipitations et le débit annuel moyen des cours d'eau en raison de la variabilité climatique accrue ;
- Les difficultés techniques et financières pour accéder aux réserves d'eau souterraine dont très peu sont exploitées aujourd'hui ;
- La préparation croissante pour la construction de barrages, des canaux d'irrigation ou de systèmes de transfert entre bassins ;
- La dégradation fonctionnelle de différents types de couverture végétale et la déforestation dans l'écosystème forestier qui a une incidence sur les débits d'eau et la qualité en termes d'envasement ;
- Augmentation des activités humaines en raison de la croissance démographique et de l'expansion des implantations.

Il est noté que ces **problèmes sont intensifiés dans les régions transfrontalières** où existent différentes politiques, lois et pratiques et compliquent souvent la gestion des ressources naturelles. Par conséquent, le manque d'application de la coopération et de la réglementation dans les pays riverains est une menace majeure pour la gestion durable des ressources naturelles transfrontalières existantes ou la restauration de celles qui se dégradent rapidement. Cela a été encore aggravé par 20 ans de conflits et de troubles civils dont le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano et les pays membres ont considérablement souffert et dans lesquels ils ont perdu beaucoup de leurs capacités (STEWARD, 2010).

La mise en place d'un consensus sur les questions transfrontalières liées aux ressources naturelles, y compris les eaux internationales, l'harmonisation des politiques nationales et le développement d'une stratégie régionale pour la gestion de ces ressources naturelles transfrontalières seront au centre des activités régionales du projet.

3.3 Menaces, causes profondes et analyse des entraves

3.3.1 Les menaces

Les dernières mosaïques forestières mentionnées ci-dessus sont soumises à une pression extrême de la chasse non contrôlée pour la viande de brousse généralisée et de la culture itinérante de subsistance principalement, en tant que conséquences de l'extension rapide des activités alluviales d'extraction de l'or et du diamante le long des principaux réseaux hydrographiques (Moa en SL, Mano-Morro-Lofa au LB) dans la région de la MRU. Ces pressions liées à l'homme entrainent une fragmentation et une dégradation des forêts, phénomène dont une augmentation exponentielle a même été observée après la fin de la guerre civile au Libéria et en Sierra Leone alors que les personnes sont rentrées dans leurs villages et que les entreprises minières et forestières fonctionnaient auparavant en toute tranquillité ou seulement des zones légèrement perturbées pour la chasse et l'implantation. Ce diagnostique a été confirmé par la mission sur le terrain (14-27 March 2016) menée sur les quatre différents sites ciblés lors de la mission PPG (voir illustrations des Figures 2 à 4).

Menaces induites par l'homme

L'exploitation forestière

Une partie de la production forestière et de l'extraction commerciale de bois est assurée par de grandes industries dans les pays de la MRU, ce qui a entrainé le défrichement de vastes zones forestières. Ils ont des impacts directs sur les forêts et la faune dans les forêts de Haute Guinée. Malgré une réduction du nombre de concessions et la contraction des industries forestières, l'exploitation forestière informelle et illégale continue de constituer une menace pour la biodiversité dans les quatre pays. Les petites entreprises ont tendance à opérer illégalement et sont en grande partie responsable de la fragmentation des forêts, par exemple au Libéria et en Côte d'Ivoire. De nombreuses petites entreprises sont bien placées sur les marchés locaux et utilisent leurs liens avec les administrations locales et les gouvernements nationaux pour éviter les charges coûteuses qui seraient nécessaires dans le cadre d'une application rigoureuse des lois (PNUE, 2008 ; CEPF, 2015)

L'expansion de l'agriculture

Les communautés rurales pratiquent l'agriculture de subsistance à petite échelle. Elles cultivent des produits comme le riz paddy, le riz de montagne, le manioc et le maïs avec des intrants d'engrais minimes et peu pas d'irrigation. Elles le combinent avec de petites exploitations de culture de rente comme le cacao, dans certaines régions. La demande croissante de nouvelles terres agricoles en raison de l'expansion de la population humaine constitue une menace pour la biodiversité dans les forêts de Haute Guinée.

De plus, jusqu'à récemment il y a eu une augmentation **rapide de la demande pour le développement de grandes plantations agroindustrielles** (palmiers à huile et caoutchouc) qui, en plus de détruire de grandes surfaces de forêts classées, ont une incidence sur l'envasement et la qualité de l'eau. Les cultures de rente ont une longue histoire dans les quatre pays, en particulier le cacao en Côte d'Ivoire. Cette culture était initialement associée à une exploitation forestière non réglementée et rentable, qui a alimenté la fragmentation, la dégradation des forêts et la déforestation accrue dans ce pays. De tels modèles de développement ont favorisé la foresterie à grande échelle et l'octroi de grandes concessions forestières (Karsenty, 2007). Le défrichement des terres pour d'autres monocultures, en particulier les cultures arbustives industrielles d'arbres comme l'huile de palme, le caoutchouc et *Gmelina arborea* constitue également une menace pour les forêts et la biodiversité dans la zone prioritaire. La Côte d'Ivoire, par exemple, figure parmi les plus grands producteurs d'huile de palme en Afrique (CEPF, 2015).

Figure 2: Le défrichement de la forêt pour l'agriculture itinérante en Guinée Forestière*, Guinée [patates douces (a) et café (b)]. La reconnaissance de terrain menée lors de la mission PPG en mars 2016. Source : BRLi.*

(a) (b)

L'exploitation minière

Jusqu'à récemment, il y a eu une **augmentation rapide de la demande pour le développement d'entreprises minières industrielles** qui, en plus de détruire de grandes surfaces de forêts classées, ont des incidences sur l'envasement et la qualité de l'eau.

De nombreuses régions des pays de l'Union du fleuve Mano sont riches en or et autres minéraux précieux (fer et manganèse en particulier). En outre, le Libéria et la Sierra Leone sont particulièrement riches en diamants. Leur exploitation (en particulier les mines de surface) peut causer une perte directe des forêts et d'autres habitats, en particulier parce que la géo-diversité des minéraux a tendance à se produire dans les mêmes régions que la biodiversité. En outre, les impacts sur les communautés peuvent être importants, car ces zones coïncident souvent avec de bonnes terres agricoles (sols riches, fertiles et forêts) (CEPF, 2015).

Par exemple, Yawri Bay dans le sud-ouest de la Sierra Leone a récemment été décrite comme étant fortement menacée par l'exploitation minière ainsi que par l'exploitation agricole et la construction de routes (BirdLife International 2015). Les Monts Nimba (GN/LB/CI) ont été identifiés comme un site transfrontalier faisant partie de l'Alliance pour l'extinction zéro depuis plus de 20 ans par BirdLife International, et l'extraction du minerai de fer a suscité beaucoup de controverse et de disputes entre les groupes de conservation et les partisans de l'exploitation minière (Mallon et al. 2015). La Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba au centre de ce site est également une réserve de biosphère et un site du patrimoine mondial (en danger) mais a néanmoins été réduite de 1500 hectares pour faciliter l'extraction du minerai de fer (Edwards et al. 2014 ; CEPF, 2015).

La pollution des ruisseaux forestiers est directement liée à l'intrusion anarchique des activités des mines alluviales. En outre, les activités de la culture sur brulis et le braconnage de tous types d'animaux vivant en forêt sont fréquentes dans les zones situées autour des centres miniers et le long des anciennes routes forestières et des sentiers dans la forêt.

Figure 3 : Extraction de l'or du fleuve Moa en Sierra Leone (a) et activités minières directement du fleuve Lofa au Liberia (b). Reconnaissance de terrain menée lors de la mission PPG en Mars 2016. Source : BRLi.

(a) (b)

L'urbanisation

La région compte l'un des taux de croissance urbaine les plus rapides, mais avec seulement 31 pourcent de ses habitants vivant dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants, elle demeure l'une des régions les moins urbanisées (AFD 2009). L'urbanisation se produit à travers la croissance des petits centres urbains, ainsi que l'expansion des grandes villes existantes. Les pays devraient connaitre des changements particulièrement importants pour les populations urbaines d'ici 2020, y compris le Libéria (de 36,5 pourcent en 2000 à 53,5 pourcent en 2020). L'AFD (2009) projette également la formation d'ici 2020 d'une bande urbaine de haute densité dans la zone côtière du Golfe de Guinée. Le développement résidentiel et commercial, principalement entrainé par la croissance de la population et la migration des zones rurales aux zones urbaines, exerce une pression croissante sur les ressources environnementales. La région particulièrement menacée par le développement résidentiel et urbain est la partie libérienne du bassin Lofa-Mano, ce bassin étant partagé avec la Sierra Leone tout au long du fleuve Mano.

Les pays de la MRU, en particulier le Libéria, connaissent de grands mouvements de populations de jeunes hommes vers le sud en raison de plus grandes possibilités économiques là-bas. Compte tenu de l'immigration nette dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, la population urbaine totale de la zone côtière devrait doubler entre 2000 et 2020 et doubler de nouveau entre 2020 et 2050 (UEMOA

2010). Les impacts sur l'utilisation des terres se traduisent par l'extension horizontale de l'urbanisation, l'extension du développement le long des routes côtières, et les pressions environnementales accrues de la production alimentaire dans les paysages côtiers tels qu'à travers la riziculture, la production de sel et l'augmentation de l'effort de pêche (UEMOA 2010).

Erosion des sols, pollution domestique et industrielle

Les ressources en eau subissent une pression accrue en raison d'une combinaison de facteurs. Les principales préoccupations existantes identifiées dans les bassins de la MRU sont :

- La dégradation de la qualité de l'eau. L'urbanisation croissante combinée aux systèmes inappropriés de traitement des eaux usées, aux rejets incontrôlés des activités liées à l'exploitation minière industrielle et artisanale et à l'agriculture, ainsi que le ruissellement à partir des terres agricoles contribuent à la dégradation de l'eau douce et des eaux marines côtières dans l'Union du fleuve Mano, entrainant une dégradation de l'habitat, la perte de diversité et de la productivité biologique et la dégénérescence de la santé humaine. Par exemple, les plantations de caoutchouc causent des problèmes tels que la pollution des eaux de surface par les déchets chimiques et l'exposition des travailleurs et des communautés locales aux produits chimiques toxiques au Libéria et ailleurs (PNUE 2008 ; FAOSTAT 2015).
- La sédimentation, liée à l'érosion et au ruissellement des terres déboisées et agricoles contribue également une menace pour la biodiversité dans la zone prioritaire. La déforestation pour l'expansion agricole entraine une augmentation des niveaux de ruissellement et des charges de sédiments plus importantes dans les fleuves et les systèmes lacustres, avec des impacts subséquents sur les espèces et les habitats d'eau douce.
- Les maladies transmises par l'eau. La qualité de l'eau dégradée entraine des risques pour la santé car les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées fiables manquent, combiné au fait que l'eau domestique est principalement extraite des masses d'eau de surface.
- La dégradation des écosystèmes aquatiques. La perte de biodiversité est observée à la fois dans les parties en amont des bassins et dans les zones côtières (estuaires, mangroves) et
- La croissance des mauvaises herbes aquatiques.

Le nombre croissant de projets consistant à construire des barrages, des canaux d'irrigation ou des systèmes de transfert d'eau entre bassins, qui nécessitent un plan global de gestion de l'eau, ont également une incidence sur les ressources en eau dans l'Union du fleuve Mano.

Production de bois de chauffage et de charbon

L'utilisation des forêts communautaires locales, y compris pour la production de bois de feu et de charbon, peut être gérée durablement dans les zones où la densité de population est faible et où les forêts ne sont pas dégradées. Pourtant, à travers les forêts de Haute Guinée, l'exploitation est de plus en plus menée tant pour le commerce que pour la consumation des ménages, et l'impact cumulatif de nombreux petits producteurs peut être très important. Des études montrent que le bois de feu provient souvent de zones défrichées pour l'agriculture ou à proximité des marchés urbains et que la demande de bois de feu est cependant rarement la cause principale de la conversion forestière à grande échelle (Arnold et al. 2003).

La chasse à la viande de brousse et le commerce d'animaux sauvages

La tradition de chasse est forte dans les pays de la zone prioritaire, et pour les communautés rurales, la consommation de viande de brousse a historiquement représenté une source importante de protéines. Il s'est avéré très difficile de faire face à la menace pour la biodiversité posée par la consommation et le commerce de la viande de brousse. La productivité des systèmes forestiers, en termes de capacité à supporter des densités élevées de grands mammifères, est beaucoup plus faible que les systèmes de savane en Afrique. Il est donc assez facile d'éliminer efficacement les mammifères de grande taille des systèmes forestiers. La chasse à la viande de brousse est donc considérée comme une menace majeure pour certaines espèces en Afrique de l'Ouest (Wicander 2012), et l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité des forêts tropicales (Wilkie et al. 2011, Harrisson 2011, Abernethy et al. 2013), même dans les régions éloignées.

Les intrusions humaines dans les aires protégées

Une autre menace grave pour la biodiversité de ces derniers blocs forestiers est le manque de couverture complète des aires protégées. Les parcs nationaux et les réserves forestières déjà établis légalement ont une grande valeur de conservation car il y existe des aires centrales d'une mosaïque de forêt plus vaste qui permet aux espèces ayant diverses exigences d'habitat de s'étendre sur de vastes zones, migrant entre elles pour répondre à leurs besoins.

Actuellement, aucun statut juridique ne protège ce paysage plus vaste de zones boisées. Cette situation menace la survie de nombreux animaux résidant dans les forêts qui migrent

saisonnièrement.

La prise de conscience vis-à-vis d'un paysage aussi vaste dont les aires protégées sont les éléments clés, doit encore être soulevée pour permettre de sécuriser les aires voisines essentielles en tant qu'extensions aux aires protégées centrales, en gérant ces aires en collaboration avec les villages locaux pour protéger les bassins versants sous couvert forestier et comme corridors essentiels à la création d'un complexe d'aires protégées légalement financé pour l'ensemble des blocs forestiers de haute valeur de conservation.

Figure 4 : Intrusions humaines dans le Parc national de la forêt tropicale de Gola en Sierra Leone (a) et zone déboisée dans les têtes de bassins versants en Guinée Forestière*, Guinée (b). Reconnaissance de terrain menée lors de la mission PPG en Mars 2016. Source : BRLi.*

(a) (b)

Les menaces induites par le climat

Les sécheresses et les inondations

- Hartmann et al. 2013 prédisent une augmentation de la fréquence et de l'intensité de la sécheresse, ainsi que des inondations. En conséquence, en raison du manque de politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin et d'une croissance démographique constante, les conflits liés à la pénurie d'eau ont tendance à se produire à la période d'étiage. Cela aura également un impact sur les espèces d'eau douce vulnérables au changement climatique, en particulier en Sierra Leone. (Carr et al., 2014) ;
- La recharge des eaux souterraines devrait diminuer, les pénuries d'eau souterraine étant exacerbées par une augmentation de la demande d'eau et du captage et la réduction de l'infiltration. Cela rendra l'accès aux réserves d'eau souterraine, dont très peu sont exploités aujourd'hui, plus difficile techniquement et économiquement ;
- La salinisation des ressources en eau douce et des terres est particulièrement préoccupante, à la fois des sources naturelles, des pratiques agricoles et de l'intrusion d'eau de mer.

Tous combinés, ces facteurs sont susceptibles d'avoir de graves répercussions sur l'agriculture, la santé humaine et le potentiel de production d'énergie hydroélectrique dans la région.

Les feux de brousse

La fréquence croissante et l'expansion des feux de brousse entre les vestiges de forêts restantes et l'entrée dans les zones reboisées non protégées doivent être considérées comme des menaces particulières pour les types de forêts semi-décidues septentrionales, saisonnières plus sèches et ouvertes (comme cela a été constaté dans les forêts nationales de Wonegisi, Ziama et Diécké).

3.3.2 Les causes profondes

Les causes sous-jacentes des menaces susmentionnées peuvent être résumées comme suit:

- **La pauvreté** : La plupart des pays de la région sont pauvres et les niveaux de pauvreté sont les plus élevés dans les zones rurales où les communautés dépendent le plus directement de l'exploitation directe des ressources naturelles pour leur survie et leurs moyens de subsistance. Bien qu'il existe une croissance économique rapide et une classe moyenne en développement dans les pays de la MRU, le fossé entre les riches et les pauvres se creuse en Afrique subsaharienne. La pauvreté et l'inégalité, conjuguées au manque d'options alternatives, poussent les communautés à utiliser des pratiques non durables d'exploitation,

qui menacent les sites, les espèces et l'intégrité de des écosystèmes ;

- **La croissance de la population** : Les populations nationales dans la MRU augmentent, avec une proportion croissante vivant dans les centres urbains de tous les pays. Les modèles de croissance démographique et de mouvement varient considérablement entre et à l'intérieur des pays.

  Dans les zones rurales, l'augmentation des populations et la migration vers l'intérieur peuvent entrainer une demande accrue de terres, d'eau et de ressources. Cela peut à son tour, entrainer des pratiques d'exploitation des ressources non durables, des conflits sur les terres et les ressources et des menaces directes aux espèces, aux sites et aux corridors (y compris les aires protégées). Les zones les plus fertiles et les plus productives de terres et d'eau (qui peuvent également être des zones clés pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques) sont souvent soumises à la plus grande pression pour un développement non durable ;

- **La dépendance des communautés envers les ressources naturelles ;**

- Le **caractère transfrontalier des ressources** et des **systèmes inéquitables de propriété des terres et des ressources** génère des conflits d'utilisation ;

- **L'absence de possibilités de subsistance alternatives :** les communautés sont souvent contraintes ou poussées par le manque d'options alternatives à mener des pratiques non durables d'utilisation des terres ou d'exploitation des ressources naturelles. Cela peut résulter de diverses facteurs (spécifiques à la communauté ou au lieu) – incapacité des communautés à accéder à des idées, des technologies ou un soutien financier pour lancer des solutions de rechange ;

- **L'économie du pays est principalement basée sur le secteur primaire** ;

3.3.3 Analyse des obstacles

Les principaux obstacles à la lutte contre les menaces énumérées et les causes profondes sont identifiés comme suit :

- La faible disponibilité de données et d'informations :
  - Le **manque ou l'inaccessibilité des données spécifiques au site** et de directives sur les problèmes fondamentaux de gestion scientifique et pratique dans les domaines de l'utilisation durable des produits ligneux et non ligneux et des approches particulièrement intégrées des systèmes agricoles et agroforestiers stabilisés ;
  - La **disponibilité limitée des données hydrologiques et sur qualité de l'eau, l'absence de surveillance hydrologique systématique et le suivi des utilisations de l'eau dans les bassins** ;
  - La **non-disponibilité de données de surveillance de la couverture forestière durable**, permettant l'analyse comparative dans le temps et/ou l'espace des tendances évolutives dans les différentes zones forestières dans les Etats membres de la MRU ;
- Le manque de connaissances :
  - Il reste encore un grand manque ou des techniques éprouvées et des connaissances locales sur les systèmes agricoles durables basées sur l'intégration des essences forestières indigènes, qui peuvent être résumés comme une **compréhension insuffisante de technologies agroforestières appropriées** ;
  - Les données factuelles des applications durables des initiatives communautaires de gestion forestière, avec des parcelles de démonstration et soutenue par les institutions locales sont insuffisantes.
- Le manque de capacité au niveau national :
  - La capacité des institutions et des administrations locales est encore faible en ce qui concerne l'élaboration de politiques de gestion de l'eau, des stratégies globales de conservation des forêts spécifiques au site et des plans de gestion ;
  - En raison des **projets de démonstration insuffisants et d'incitations économiques insuffisantes**, les systèmes agricoles traditionnelles de location de petites plantations de cacao et de café, avec peu d'intrants dans les pesticides et les engrais, et à moitié ombrées par des arbres forestiers utiles sont abandonnées et perdues au fil du temps tout en étant remplacées par une culture itinérante de courte durée basée sur des plantations pleinement exposées à la lumière du soleil ;

- Le manque de capacité au niveau régional :
  - Les mécanismes de coordination existants et les accords de coopération restent faibles à ce niveau ;
- La gouvernance faible :
  - Les lois, les politiques ou les feuilles de route nationales lorsqu'elles existent, ont récemment été établies et ne sont pas encore mis en œuvre ou ne le sont que partiellement ;
  - Des ressources limitées pour appuyer et soutenir les politiques nationales et mettre en œuvre les mandats des institutions nationales et locales ;
  - Des politiques globales et des mécanismes de financement appropriés pour des projets forestiers durables attrayants pour les investisseurs privés manquent encore ;
  - En raison d'une base légale/réglementaire insuffisante et des institutions correspondantes à la fois pour les aires protégées et la gestion de l'eau, les systèmes classiques d'extraction et d'utilisation des terres polluant l'eau, comme l'exploitation forestière, l'exploitation minière et la chasse non durables, sont encore caractéristiques et prédominants dans la MRU/zone du projet ;
  - Des capacités limitées et une faible coordination pour faire respecter les lois existantes contre les activités forestières et minières illégales ainsi que le braconnage persistent dans et autour des aires protégées en raison de la faiblesse ou de l'absence des autorités de gestion nationales ou d'une coordination intersectorielle insuffisante et des accords régionaux insuffisants à la fois pour les forêts et la gestion de l'eau, tous exprimant la faible priorité du gouvernement en matière d'environnement ;

- Le manque d'éducation et de sensibilisation et de compréhension et reconnaissance des valeurs réelles de la biodiversité et des écosystèmes.

3.3.4 Tableau récapitulatif des menaces, des causes profondes et des obstacles

Menaces	Conséquences	Causes profondes	Analyse des obstacles
Induites par le climat : ▪ Feux de brousse ; ▪ Sécheresse ; Induites par l'homme : ▪ Expansion de l'agriculture ; ▪ Plantations agroindustrielles ; ▪ Exploitation forestière industrielle et artisanale ▪ Exploitation minière ; ▪ Braconnage; ▪ Urbanisation; ▪ Chasse à la viande de brousse ; ▪ Production de bois de chauffage et de charbon ; ▪ Intrusions humaines.	▪ Fragmentation et dégradation des forêts (par l'agriculture, Les nouvelles implantations, les routes et les pistes); ▪ Perte de biodiversité ; ▪ Pollution des sols et des aliments ; ▪ Changements à grande échelle de l'écosystème.	▪ Pauvreté et croissance de la population ; ▪ Absence de gouvernance ; ▪ Dépendance des communautés envers les ressources naturelles et absence d'opportunités de subsistance alternatives ; ▪ Economie du pays basée sur le secteur primaire ; ▪ Demandes de permis pour l'exploitation minière et l'exploitation forestière industrielle ; ▪ Système de production agricole inefficace.	▪ Compréhension insuffisante des technologies agroforestières appropriées ; ▪ Projets de démonstration insuffisants ; ▪ Incitations économiques insuffisantes ; ▪ Base légale/réglementaire insuffisante; ▪ Manque d'accessibilité aux données spécifiques au site.

Induites par le climat: ▪ Diminution des précipitations et des débits moyens ; ▪ Pénurie d'eau pendant les débits faibles ; ▪ Inondations. Induites par l'homme : ▪ Urbanisation ; ▪ Erosion des sols, Pollutions domestiques et industrielles ; ▪ Exploitation minière ; ▪ Expansion de l'agriculture ; ▪ Plantations agro-industrielles.	▪ Dégradation de la qualité de l'eau (rejets de produits chimiques issus de l'exploitation minière, des plantations agro-industrielles); ▪ Maladies transmises par l'eau ; ▪ Dégradation des écosystèmes aquatiques ; ▪ Croissance des mauvaises herbes aquatiques.	▪ Pauvreté et croissance de la population ; ▪ Ressources transfrontalières ; ▪ Difficulté d'accès aux réserves d'eau souterraine dont très peu sont exploitées aujourd'hui ; ▪ Dégradation des fonctions des produits et des services et perte de la couverture végétale arborescente.	▪ Manque de données hydrologiques et de données sur la qualité de l'eau, de surveillance hydrologique systématique et de suivi des utilisations de l'eau ; ▪ Aucune évaluation systématique des opportunités de restauration ▪ Faible coordination ; ▪ Lois, politiques, feuilles de route nationales non mises en œuvre, ▪ Faible capacité des institutions et des administrations locales.

3.4 Cadre institutionnel, sectoriel et politique

Au niveau régional

Au niveau régional, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la l'Union du fleuve Mano (MRU) sont les principales parties prenantes. La CEDEAO et la MRU ont un **Mémorandum d'Entente**[1] indiquant clairement que pour tout projet régional restreint aux quatre pays de la MRU relève de la responsabilité de la MRU.

L'Union du fleuve Mano a été créée en 1973 dans le but d'une intégration économique sous-régionale. Le Secrétariat de la MRU situé à Freetown, en Sierra Leone, fournit le mécanisme institutionnel et administratif par lequel les gouvernements des quatre états mettent en œuvre les politiques et les programmes régionaux. Le Secrétariat est dirigé par le Secrétaire Général. Les coordonnateurs résidents sont qui relèvent directement du Secrétaire Général représentent le Secrétariat à Monrovia, Conakry et Abidjan. Dans ces trois derniers pays, les coordonnateurs résidents sont accueillis par les ministres nationaux chargés des affaires régionales. Le Secrétariat de la MRU est directement responsable de la liaison avec les institutions nationales en Sierra Leone. Le Secrétariat de la MRU communique avec les Etats membres par l'intermédiaire des ministères chargés de la planification et du développement économique avec les points focaux nationaux désignés pour chaque Etat membre. Le Secrétariat est en mesure d'influencer les politiques nationales fondées sur le Conseil ministériel de l'Union qui est le principal organe décisionnel.

Une évaluation préliminaire des capacités de la MRU a été effectuée au cours de la mission PPG. Cette évaluation était basée sur les informations recueillies lors des consultations des parties prenantes aux niveaux national et régional et sur les Plans de Renforcement Institutionnel (PRI) récemment conçus par la MRU en collaboration avec le projet WA-BiCC. Les principales conclusions de cette évaluation sont les suivantes :

- Les besoins techniques identifiés en matière de gestion de l'eau et des ressources naturelles :
  - Le besoin de renforcement des capacités pour aider les décideurs dans la prise de décisions éclairées ;
  - Le besoin de renforcer les compétences pour mener des évaluations de base et de la vulnérabilité ;
  - Le besoin de renforcer la base de données d'experts régionaux sur la biodiversité et le changement climatique ;
  - Le besoin de renforcer les capacités de l'organisation liées au PSE, à la REDD+, à l'adaptation côtière, au SIG et au trafic d'espèces sauvages ;
  - Finaliser le plan pour élaborer des cadres de politique environnementale et identifier les lacunes dans les politiques.
- La MRU a un effet de levier pour faciliter la mise en œuvre des projets régionaux au plus haut niveau. La MRU semble également être en mesure de coordonner les plates-formes de

dialogue regroupant les parties prenantes nationales des quatre pays ;

- La capacité limitée à mettre en œuvre les interventions de projet au niveau local/communautaire.

Dans l'ensemble, la MRU requiert un renforcement des capacités et un soutien institutionnel pour atteindre ses objectifs. Cependant, en dépit des capacités techniques limitées dans le domaine de la conservation et de la gestion des eaux et des écosystèmes transfrontaliers, le projet actuellement soutenu par le FEM, ainsi que le projet WA-BiCC, constituent l'occasion de fournir à la MRU la formation et le soutien requis pour améliorer les capacités au niveau régional.

Au niveau national

Aperçu du cadre institutionnel

Les diagrammes suivants représentent configuration institutionnelle actuelle des institutions et des organisations ayant un mandat dans la gestion de l'eau ou des écosystèmes aux niveaux national et local pour chaque Etat membre de la MRU. S'appuyant sur une analyse préliminaire, ils peuvent afficher une vue partielle du paysage des parties prenantes.

[1] Le Mémorandum d'Entente a été signé le 29 janvier, 2015 au siège de l'Union Africaine à Addis-Abeba en Ethiopie.

Côte d'Ivoire

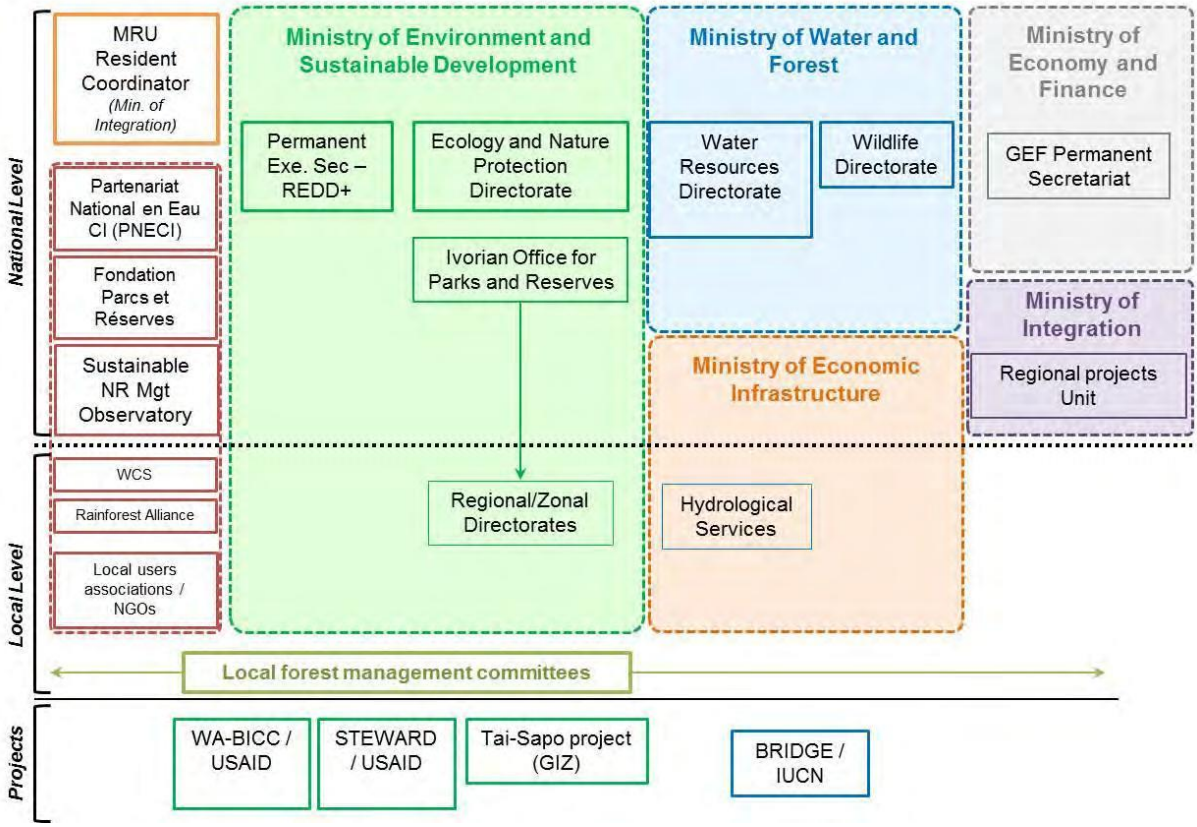

Côte d'Ivoire
National level: **Au niveau national**
Local level: **Au niveau local**
Projects: **Projets**
MRU Resident coordinator: **Cordonnateur Résident de la MRU**
Min. of integration: **Ministère de l'Intégration**
Partenariat national en Eau : **Partenariat national en Eau**
CI (PNECI) : **CI (PNECI)**
Fondation Parcs et Réserves : **Fondation Parcs et Réserves**
Sustainable NR Mgt Observatory: **Observatoire pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles**
WCS : **WCS**
Rainforest Alliance : **Rainforest Alliance**
Local users/Associations/NGOs : **Utilisateurs locaux/Associations/ONG**
Ministry of Environment and Sustainable Development: **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable**
Permanent Exe. Sec – REDD+: **Secrétariat executif permanent REDD+**
Ecology and Nature Protection Directorate: **Direction de l'Ecologie et de la Protection de la Nature**
Ivorian Office for Parks and Reserves: **Bureau ivoirien des Parcs et Réserves**
Regional/zonal Directorates: **Directions Régionales/Zonales**
Local forest management committees: **Comités locaux de gestion des forêts**
WABiCC/USAID: **WABiCC/USAID**
STEWARD/USAID: **STEWARD/USAID**
BRIDGE/IUCN: **BRIDGE/UICN**
Tai-Sapo Project (GIZ): **Projet de Tai-Sapo (GIZ)**
Ministry of Water and Forest: **Ministère des Eaux et Forêts**
Water Resources Directorate: **Direction des Ressources en Eau**
Wildlife Directorate: **Direction de la Faune**
Ministry of Economic Directorate: **Direction du Ministère de l'Economie**
Hydrological Services: **Services hydrologiques**
Ministry of Economy and Finances: **Ministère de l'Economie et des Finances**
Ministry of Integration: **Ministère de l'Intégration**
Regional Projects Unit: **Unité régionale des projets**

Guinée

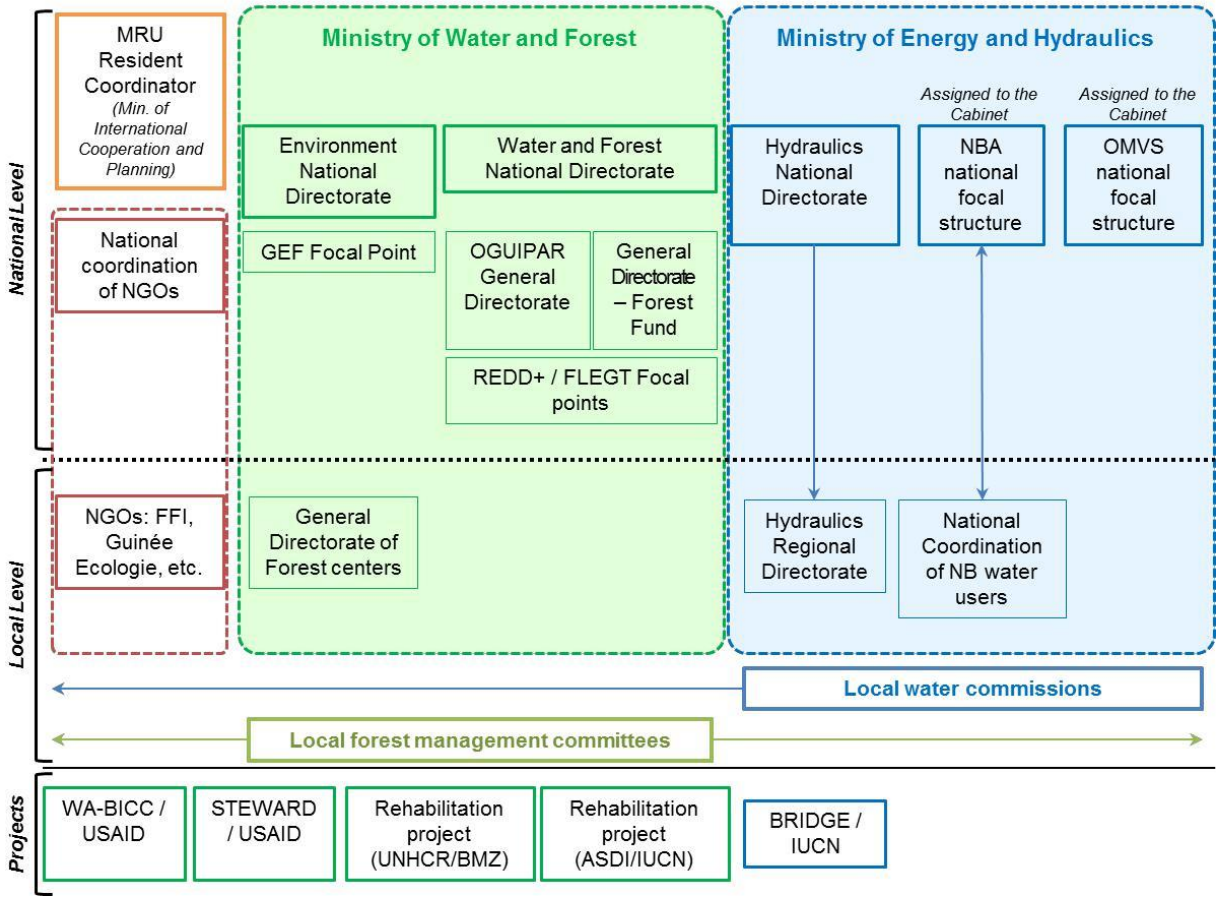

Guinée

National level: **Au niveau national**
Local level: **Au niveau local**
Projects: Projets
MRU Resident coordinator: **Cordonnateur Résident de la MRU**
(Min. of International Cooperation and Planning): (**Ministère de la Coopération Internationale et de la Planification)**
National coordination of NGOs: **Coordination nationale des ONG**
NGOs: FFI, Guinée Ecologie, etc. : **ONG : FFI, Guinée Ecologie, etc.**
WABiCC/USAID : **WABiCC/USAID**
STEWARD/USAID : **STEWARD/USAID**
Rehabilitation project (UNHCR/BMZ) : **Projet de réhabilitation (UNHCR/BMZ)**
Rehabilitation project (ASDI/IUCN) : **Projet de réhabilitation (ASDI/UICN)**
BRIDGE/IUCN) : **BRIDGE/UICN)**
Ministry of Water and Forest : **Ministère des Eaux et Forêts**
Environment National Directorate: **Direction nationale de l'environnement**
Water and Forest National Directorate: **Direction nationale des Eaux et Forêts**
GEF Focal point : **Point focal du FEM**
OGUIPAR General Directorate: **Direction générale de l'OGUIPAR**
General Directorate – Forest Fund: **Direction générale – Fond Forestier**
REDD+/FLEGT Focal Points: **Points focaux REDD+/FLEGT**
General Directorate of Forest Centers : **Direction Générale des centres forestiers**
Ministry of Energy and Hydraulics: **Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique**
Assigned to the Cabinet: **Affectés au Cabinet**
Hydraulics National Directorate: **Direction Nationale de l'Hydraulique**
NBA National Focal structure: **Structure focale nationale de l'ABN**
OMVS National Focal Structure: **Structure focale nationale de l'OMVS**
Hydraulics Regional Directorate: **Direction Régionale de l'Hydraulique**
National Coordination of NB water users: **Coordination nationale des utilisateurs d'eau du BN**
Local water commissions: **Comités locaux de l'eau**
Local forest management committees: **Comités locaux de gestion des forêts**

Liberia

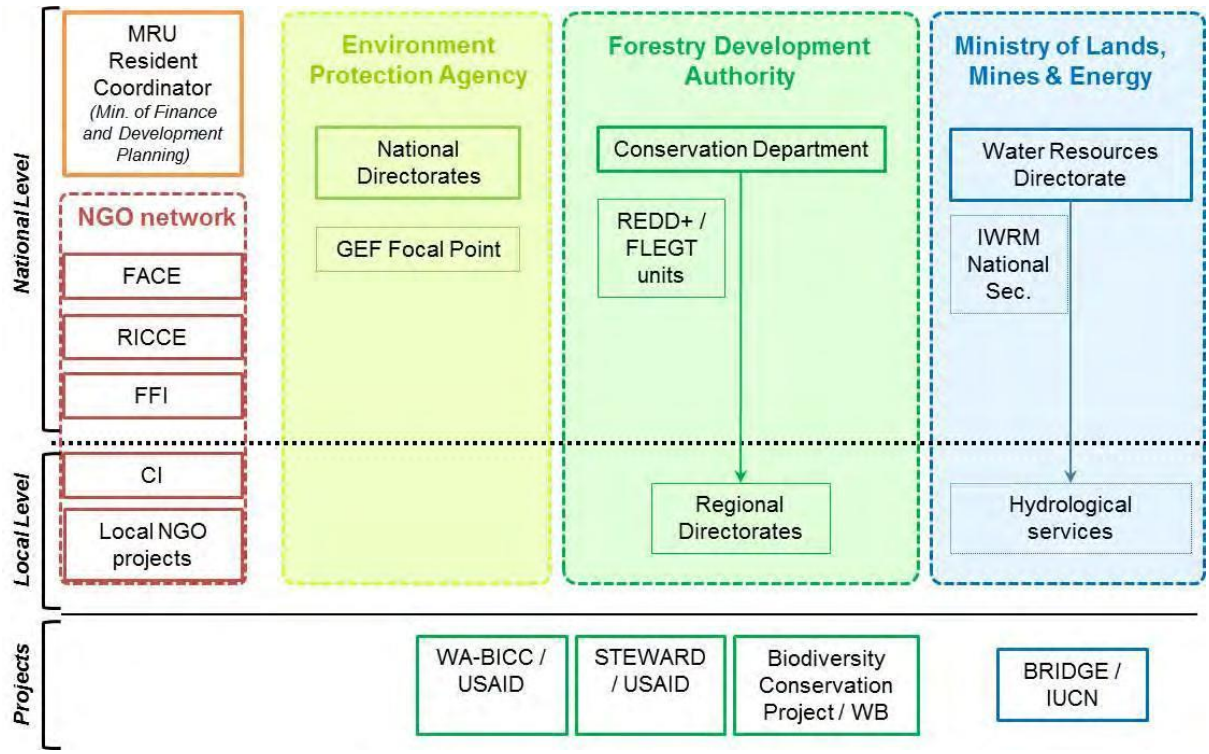

Libéria

National level: **Au niveau national**
Local level: **Au niveau local**
Projects: **Projets**
MRU Resident Coordinator: **Cordonnateur Résident de la MRU**
(Min. of Finance and Development Planning): (**Ministère des Finances et de la Planification du Développement**
NGO Network: **Réseau d'ONG**
FACE: **FACE**
RICCE: **RICCE**
FFI: **FFI**
Local NGO projects: **Projets des ONG locales**
WABiCC/USAID: **WABiCC/USAID**
STEWARD/USAID: **STEWARD/USAID**
Biodiversity Conservation Project /WB: **Projet de conservation de la biodiversité/BM**
BRIDGE/IUCN: **BRIDGE/UICN**
Forestry Development Authority: **Autorité du Développement Forestier**
Conservation Department: **Département de la Conservation**
REDD+/FLEGT units: **REDD+/FLEGT**
Regional Directorates: **Directions Régionales**
Ministry of Lands, Mines and Energy: **Ministère des Terres, des Mines et de l'Energie**
Water Resources Directorate: **Direction des Ressources en Eau**
IWRM National Sec.: **Secrétariat National IRWM**
Hydrological services: **Services hydrologiques**

Sierra Leone

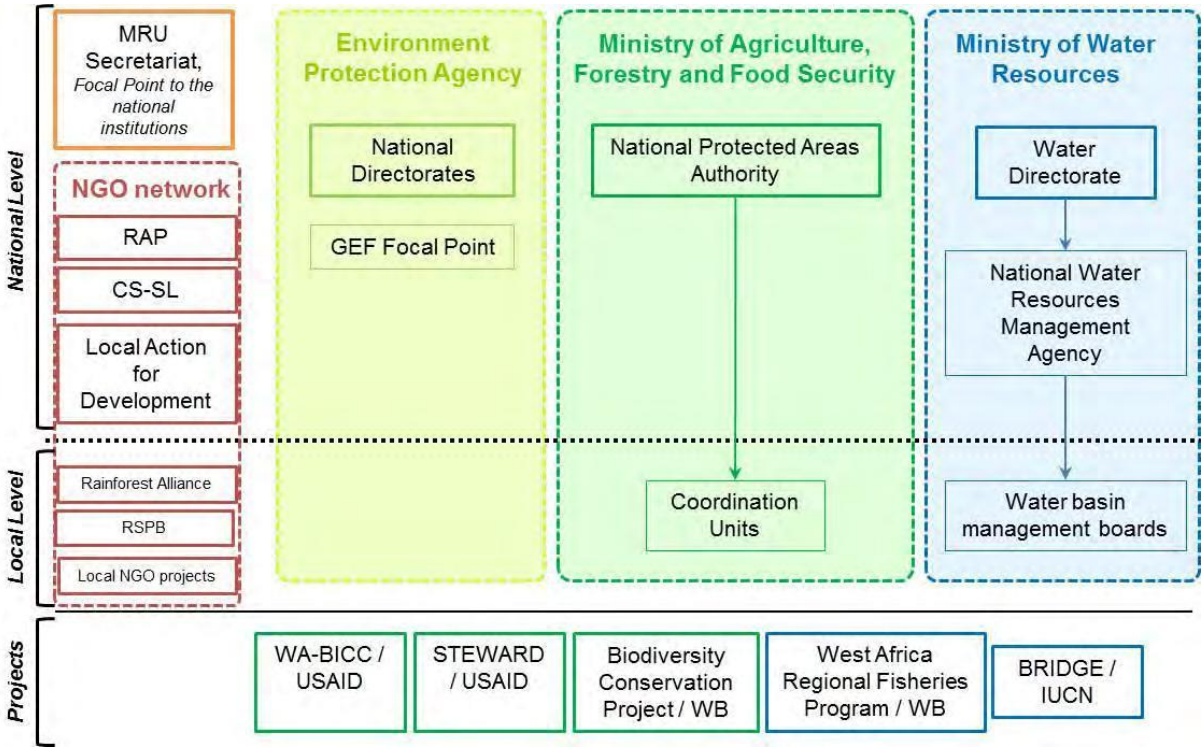

Sierra Leone

National level: **Au niveau national**
Local level: **Au niveau local**
Projects: **Projets**
MRU Secretariat: **Secrétariat de la MRU**
Focal point to the national institutions: **Point focal des institutions nationales**
RAP: **RAP**
CS-SL: **CSSL**
Local Action for Development: **Action locale pour le développement**
Rainforest Alliance: **Rainforest Alliance**
RSPB: **RSPB**
Local NGO Projects: **Projets des ONG locales**
Environment Protection Agency: **Agence de Protection de l'Environnement**
National Directorate: **Direction Nationale**
GEF Focal Point: **Point focal du FEM**
Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security: **Ministère de l'Agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire**
National Protected Areas Authority: **Autorité Nationale des Aires Protégées**
Coordination Units: **Unités de coordination**
Ministry of Water Resources: **Ministère des Ressources en eau**
Water Directorate: **Direction de l'Eau**
National Water Resources Management Agency: **Agence Nationale de Gestion des Ressources en Eau**
Water basin management boards: **Comités de gestion des bassins hydrographiques**
WABiCC/USAID: **WABiCC/USAID**
STEWARD/USAID: **STEWARD/USAID**
Biodiversity Conservation Project/WB: **Projet de conservation de la biodiversité/BM**
West Africa Regional Fisheries Program/WB: **Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest/BM**
BRIDGE/IUCN: **BRIDGE/UICN**

Gestion des écosystèmes forestiers

En raison des évolutions récentes dans le développement institutionnel de la gestion des écosystèmes forestiers, il existe une multitude d'organismes et d'institutions charges de la gestion des forêts et des aires protégées dans les quatre Etats membres de la MRU, qui sont organisés et interconnectés dans chaque pays d'une manière spécifique.

Au Libéria, la gestion du domaine forestier et la création d'aires protégées relèvent de la responsabilité de l'Autorité de développement forestier libérienne (FDA). Dans d'autres secteurs de l'environnement, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) intervient de manière complémentaire. Les deux organismes ont un statut autonome directement rattaché à la Présidence.

En Sierra Leone, le cadre institutionnel est similaire : les organismes institutionnels correspondants sont l'Agence nationale des aires protégées (ANAP) et l'Agence de protection de l'environnement (EPA). L'ANAP est liée au Ministère de l'Agriculture et des Forêts alors que l'EPA fait partie du Ministère de l'Environnement.

En Côte d'Ivoire, le cadre institutionnel est différent. D'une part, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) relevant du Ministère de l'Environnement est responsable des aires protégées et d'autre part la Société pour le Développement des Forêts (SODEFOR) relevant du Ministère des Eaux et Forêts est en charge de la gestion des forêts nationales.

Enfin, en Guinée, la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), direction du Ministère de l'Environnement, des eaux et forêts, est responsable des activités de gestion dans le secteur. La Direction Nationale de l'Environnement (DNE), direction du même ministère, est chargée de mettre en œuvre les politiques publiques environnementales.

Gestion de l'eau

Cadre institutionnel au niveau national

Les conflits institutionnels empêchent une mise en œuvre harmonieuse de la GIRE :

- Le mandat de gestion de l'eau est reparti entre différents ministères en Côte d'Ivoire. Le Ministère des Eaux et Forêts (Direction de la protection et de la gestion des ressources en eau) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale de gestion de l'eau alors que les services hydrologiques sont administrés par le Ministère des Infrastructures Economiques ;

Le Ministère guinéen de l'Energie et de l'Hydraulique est divisé en fonction de la délimitation du bassin principal. Les bassins du Niger et du Sénégal ont leur propre structure focale nationale, liée à l'ABN et à l'OMVS, et directement sous la responsabilité du Cabinet. Ils bénéficient d'un solide soutien des bailleurs de fonds internationaux pour la mise en œuvre de la GIRE. La Direction nationale de l'hydraulique est responsable de la mise en œuvre de la GIRE dans les autres petits bassins. Cette Direction ne reçoit pas suffisamment de fonds du gouvernement et, sans soutien international, elle n'aura aucun moyen de mettre en œuvre la politique nationale. En outre, les fonds, les pratiques, les activités ne sont pas harmonisées au niveau national. La Sierra Leone a récemment créé le nouveau Ministère de l'Eau. Les collaborations avec d'autres institutions nationales sont évidemment difficiles ou inexistantes. Le Ministère de l'Eau est soutenu par le Ministère du développement international (DFID) du Royaume Uni, à travers l'assistance technique, pour rédiger une réforme législative, la Politique nationale en matière d'eau et d'assainissement et renforcer les capacités des institutions à élaborer une approche multisectorielle pour s'attaquer à la réforme du secteur de l'eau ;

Au Libéria, la Direction des ressources en eau du Ministère des Terres, des Mines et de l'Energie est responsable de la politique de l'eau. Il s'appuie sur les services hydrologiques locaux pour le suivi des ressources en eau.

La mise en œuvre de la GIRE nécessite une coordination intersectorielle entre toutes les parties prenantes nationales et locales. La coordination entre les institutions nationales dans le même pays demeure un défi. Des plateformes de coordination transversale appropriées, tel qu'un groupe de travail interministériel, seront proposées pour faciliter la mise en œuvre du projet au niveau national.

La mise en œuvre des principes de la GIRE. Les quatre pays ont lancé la mise en œuvre des principes de la GIRE dans leurs lois, leurs politiques et leurs stratégies nationales. Cependant, ils sont encore aux toutes premières étapes de la mise en œuvre :

- La Côte d'Ivoire a élaboré un code de l'eau en 1998 et le plan d'action PLANGIRE en 2009. La mise en œuvre des deux documents est toujours attendue. Cependant, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui international solide pour développer la gestion des ressources en eau

transfrontalières dans les bassins de la Volta et du Niger. Grâce à ce soutien, des progrès significatifs ont été réalisés dans les sous-bassins correspondants (Baoulé, Bagoué, Volta Noire). Cette situation génère d'importants écarts avec les interventions menées dans d'autres bassins transfrontaliers et nationaux (Comoé, Cavally, Sassandra, etc.) ;

- Le Libéria n'a pas de cadre juridique spécifique mais a élaboré une politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau en 2009. Les recommandations institutionnelles, l'organisation de la gestion de l'eau et les orientations de planification n'ont pas encore été mises en œuvre, le Libéria est soutenu par l'Agence norvégienne de développement et de coopération pour un diagnostic des ressources en eau (Rapport hydrologique du Libéria).
- La Guinée a élaboré un Code de l'eau en 1994, plus détaillé dans la feuille de route de la GIRE et reste à ce stade. La guinée bénéficie d'un soutien international solide pour développer la gestion des ressources en eau transfrontalières dans les bassins du Sénégal et du Niger. Grâce à ce soutien, des progrès significatifs ont été réalisés dans les sous-bassins correspondants (Haut Niger, Bafing). Cette situation génère d'importants écarts avec les interventions menées dans d'autres basins transfrontaliers et nationaux (fleuves Gambie, Konkouré, Kogon, etc);
- La Sierra Leone vient de rédiger un projet de loi sur l'eau (2015 et une stratégie nationale de GIRE (2015). Certaines dispositions sont actuellement mises en œuvre : une agence nationale de gestion de ressources en eau et un conseil de gestion de bassins hydrographiques dans un bassin pilote sont créés. La collecte de données diagnostiques et préliminaires d'utilisation de l'eau est actuellement effectué dans le même bassin pilote national (Bassin Rokel-Seli).

Aucune surveillance hydrologique systématique n'est effectivement réalisée sur le terrain. Les campagnes de suivi sont organisées selon la demande des opérateurs économiques ou si elles sont soutenues par des bailleurs de fonds internationaux ((HYCOS dans les bassins du Sénégal, du Niger et de la Volta, DFID dans un bassin versant pilote en Sierra Leone, la Coopération norvégienne au Libéria pour l'élaboration du Rapport hydrologique au Libéria). La plupart des stations de surveillance ne sont pas fonctionnelles.

Les dispositions légales concernant la délivrance de permis d'utilisation de l'eau (prélèvement et rejet) ne sont pas mises en œuvre pour le moment.

Au cours de la mission exploratoire et de terrain, les pays ont souligné la nécessité d'une analyse complète du diagnostic des ressources en eau et des utilisations de l'eau dans chaque bassin. Ils ont également reconnu le manque de capacité dans les politiques techniques, administratives, financières, institutionnelles et les niveaux de législation (formulation et exécution).

En ce qui concerne les parties prenantes impliquées dans la gestion de l'eau, les comités locaux de l'eau ou conseil du bassin du fleuve/unités de gestion du bassin (selon les pays) sont prévues dans les lois nationales sur l'eau mais ne fonctionnent réellement que sur le projet ou le secteur privé, principalement dans les principaux bassins internationaux (Sénégal, Volta et Niger). Par exemple, dans le bassin du Niger, les structures nationales de coordination des utilisateurs d'eau se tiennent localement dans le sous-bassin pour identifier les problèmes qui peuvent survenir. Cette structure est impliquée dans tous les organes d'élaboration des politiques au niveau national et régional. Au niveau national, les pays ont établi des plateformes de dialogue représentant les organisations de la société civile (p.ex., le Partenariat national pour l'eau en Côte d'Ivoire–PNECI). Ces représentants des plateformes sont également systématiquement impliqués dans les organes d'élaboration des politiques aux niveaux local et national.

3.5 Analyse des parties prenantes

UN PROCESSUS CONSULTATIF INTENSE PENDANT LA CONCEPTION DU PROJET

Le processus de conception des composantes du projet, lors de la mission PPG, a bénéficié d'une vaste approche consultative. Une mission de reconnaissance, une mission exploratoire une mission de reconnaissance du site ont été menées successivement dans chacun des quatre pays et ont été des occasions d'identifier et de rencontrer des partenaires potentiels pour la mise en œuvre des activités du projet. Les parties prenantes régionales, nationales et locales des institutions nationales, le secteur privé et la société civile ont été largement consultés au cours de ces missions. Toutes les parties prenantes ont fourni à l'équipe de préparation du projet des idées, des besoins et des attentes concernant le projet lors des réunions bilatérales, les deux ateliers régionaux et la mission sur le terrain d'évaluation des impacts sociaux :

- ***Un atelier de consultation des parties prenantes, tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 18 février 2016,*** où les parties prenantes ont tenu des séances de travail et ont formulé des recommandations pour les résultats, les produits, les activités des deux composantes du projet, ainsi que le cadre institutionnel pour la gestion et la coordination du projet . leurs recommandations ont été entièrement intégrées aux sections 4.3 et 5 suivantes.
- ***Un atelier de validation, tenu à Monrovia au Libéria, du 2 au 3 mai 2016,*** où les représentants des organismes d'exécution proposés et les points focaux nationaux du FEM ont examiné et modifié un document d'avant-projet. Leurs recommandations ont été entièrement enregistrées.
- **Une mission d'évaluation d'impact social :** Cette mission a permis de recueillir des données sociales supplémentaires dans les domaines d'intervention proposés pour mieux comprendre le contexte social dans lequel le projet fonctionnera. Le rapport de cette mission figure dans l'annexe 11.

Un des produits clés des missions sur le terrain, confirmé par l'évaluation de l'impact social a été que **la présence des parties prenantes au niveau local est sporadique**. Les ONG locales ne sont pas très actives et ne sont pas vraiment présentes sur le terrain dans les zones tampons. Les efforts sont orientés vers la lutte contre Ebola. Les services locaux des organismes publics doivent prendre leurs responsabilités et s'acquitter de leur mandat, ce qui n'est pas le cas en raison des ressources limitées. Cela stimulerait l'autonomisation des parties prenantes locales et renforcerait leurs interventions sur le site.

UNE MULTITUDE DE PARTIES PRENANTES AVEC DIFFERENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION

Le complexe d'aires protégées transfrontalières formé par la Réserve naturelle intégrale du Mt. Nimba en Côte d'Ivoire (5000 ha) et en Guinée (14 800 ha), le Parc national de l'est du Nimba (ENNP) (13 800 ha) et la Forêt nationale de l'ouest du Nimba (WNNF) (10 700 ha) au Libéria, ainsi que la Forêt nationale de Diécké en Guinée (60 300 ha) (Site 1 du projet FEM) se caractérise par une grande multitude de parties prenantes différentes.

La gestion de l'écosystème et de la biodiversité de ce complexe s'opère sous l'égide de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) pour les parties ivoiriennes, le Centre de Gestion Environnementale de Mt Nimba et Simadou (CEGENS) et la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) avec l'Office des Forêts Classées de N'Zérékoré (ancien Centre Forestier de N'Zérékoré) pour les parties guinéennes, l'autorité de développement forestier (FDA) pour la partie libérienne et l'Agence nationale des aires protégées (ANAP) pour les parties sierra-léonaises. La FFI facilite la communication entre les autorités de Guinée, du Libéria et de la Côte d'Ivoire pour gérer plus efficacement les ressources naturelles dans les monts Nimba très riche en biodiversité. La FFI soutient également le gouvernement guinéen dans la gestion des impacts environnementaux des concessions minières dans les monts Nimba et Simandou : Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS). Ils aident à améliorer l'infrastructure et les équipements de CEGENS et se concentrent sur le développement de leur capacité technique à limiter les dommages à ces régions très riches en biodiversité. Ce travail est mené en étroite collaboration avec le projet PNUD/FEM susmentionné.

D'autre part, le secteur privé est également impliqué dans la coopération avec les gestionnaires des aires protégées, les plus importantes sont la Société de Mines de Fer de la Guinée (SMFG) située dans la partie guinéenne de la réserve naturelle du Mont Nimba et la société forestière Forêt Forte à Nzérékoré à proximité de la forêt nationale de Diécké.

Une même constellation de multiples parties prenantes se trouve dans le complexe de zones protégées transfrontalières formées par la Forêt nationale de Ziama en Guinée (93 400 ha) et la Forêt nationale de Wonegisi en fait proposée Parc national de Wonegisi, au Libéria (140 400 ha) (Site 2 du

projet FEM).

Il existe déjà une coopération entre la FDA libérienne et le *Centre Forestier de N'Zérékoré* guinéen, ils sont dans les deux pays soutenus par la FFI et le WABiCC, et par PACO-UE-UNOPS dans la partie guinéenne. La Société de conservation de la Sierra Leone (CSSL) est également active sur ce site.

Pour la gestion transfrontalière du complexe d'aires protégées formé par le Parc National de la forêt tropicale de Gola (GRNP) en Sierra Leone (72 300 ha) et la Forêt nationale de Gola, proposé Parc national de Gola, au Libéria (99 600 ha) (Site 3 du projet FEM) il existe déjà des accords formels entre la FDA libérienne et L'ANAP sierra-léonaise.

Les deux parties nationales de ce complexe sont soutenues par la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB), du côté de la Sierra Leone depuis de nombreuses années et plus récemment du côté libérien. Le WABICC vient de commencer son soutien des deux côtés spécifiquement dans le corridor et les zones tampons. La RSPB a soumis une proposition à la REDD+ pour un soutien supplémentaire au Parc national de la forêt tropicale de Gola en Sierra Leone. La Société pour la conservation de la nature au Libéria (SCNL) est de plus en plus impliquée dans la conservation du futur parc national libérien de Gola, en particulier par la promotion des forêts communautaires dans ses zones périphériques. Il en va de même pour le soutien provenant de Rainforest Alliance et de la Société de conservation de Sierra Leone (CSSL).

Pour la gestion transfrontalière du complexe d'aires protégées constituées par le Parc national de Sapo (156 500 ha) et la Forêt nationale de Grebo (98 100 ha), proposé Parc national de Grebo, au Libéria et le Parc national de Taï (433 500 ha) en Côte d'Ivoire (Site 4 du projet FEM), également, la coopération entre la FDA libérienne et l'OIPR ivoirien, ainsi que la Fondation pour les parcs et les réserves, a déjà été engagée.

SCNL, CI, FFI et WCF (Wild Chimpanzee Foundation) sont profondément impliqués dans le soutien de la gestion des trois zones protégées, y compris le corridor entre elles. Une approche pratique similaire a déjà été entreprise par Rainforest Alliance depuis 2011, y compris les services de vulgarisation de l'ANADER et des instituts de recherche comme le CNRS et l'ICRAF.

Conservation International (CI) travaille avec le géant de l'acier ArcelorMittal pour s'assurer que les communautés locales partagent les avantages économiques des activités minières et sont également habilités à protéger les ressources naturelles dont elles dépendent. Grâce à des accords de conservation les communautés locales seront directement impliquées pour protéger la nature — et améliorer les moyens de subsistance des populations locales — autour de la réserve naturelle de l'est du Nimba.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires directs et indirects, principalement dans les communautés locales, sont estimés à environ 3 000 000 de personnes.

Les parties prenantes identifiées et leurs principales activités sont listées dans le tableau 1. Ce tableau doit être lié celui (section 6) où la participation possible de ces parties prenantes au projet FEM est présentée.

Tableau 1: Liste des parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers et d'eau dans la région de l'Union du fleuve Mano.

	Etats membres de la MRU	**Nom de l'organisation**	**Principales activités**
Secteur public	CI	Fondation des Parcs et Réserves	Fonds fiduciaire ivoirien dédié à la conservation des parcs nationaux et réserves
	CI	L'Observatoire ivoirienne des ressources naturelles (OI- REN)	Une coalition des ONG environnementales visant à sensibiliser l'opinion aux questions environnementales en Côte d'Ivoire
	CI	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Services de vulgarisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable chargés de la gestion des aires protégées

	Etats membres de la MRU	Nom de l'organisation	Principales activités
	CI	Secrétariat exécutif permanent pour REDD+	Le Secrétariat exécutif permanent REDD + (MS -REDD +) s'efforce de parvenir à la réduction des gaz à effet de serre, à la fin de la déforestation et de la dégradation des forêts y compris les rôles de conservation des stocks, la gestion durable et l'augmentation des stocks de carbone
	CI	Partenariat national de l'eau de Côte d'Ivoire (PNECI);	Plateforme de dialogue sur les questions liées à l'eau en CI
	GUI	Centre de gestion environnementale des Monts Nimba (CEGENS)	Coordination et promotion des activités de protection Site du patrimoine mondial et exploitation rationnelle des ressources biologiques et Plante de la chaîne du Mont Nimba et de Simandou et leurs zones d'influence
	LIB	Forestry Development Authority	Gère et conserve de manière durable toutes les ressources forestières, notamment en appliquant la conservation de la forêt au Libéria
	SL	Gola Rainforest National Park	S'assurer que les habitats d'importance mondiale, la biodiversité, les services environnementaux et l'ensemble du paysage de GRNP sont conservés et que les communautés voisines sont des gestionnaires environnementaux actifs de la base des ressources naturelles qui sous-tendent et améliorent leurs moyens de subsistance.
Société civile	LIB	Skills and Agriculture Development Services (SADS) - ONG	Promouvoir les activités communautaires pour un projet de développement durable axé sur la communauté, l'éducation environnementale, la gestion des ressources naturelles, le plaidoyer, les droits de l'homme et la sensibilisation et la prévention du VIH/sida
	GUI	Guinée Ecologie – ONG	Protéger l'environnement contre les multiples formes de dégâts infligés par l'homme pour vivre en harmonie avec la nature
	GUI-LIB	Faune et Flore International (FFI) - ONGI	Préserver l'avenir des populations de grands mammifères d'Afrique australe, qui ont diminué de façon alarmante en raison de la chasse excessive et de l'empiètement de l'habitat
	GUI	World Chimpanzee Foundation (WCF)	Promouvoir la survie des dernières populations de chimpanzés sauvages et leur habitat
	GUI	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement - IRAM	Promouvoir le développement du secteur du café de qualité en Guinée, sur la base d'une approche territoriale. Renforcer la structure de l'indication géographique Ziama - Macenta grâce à un accès équitable au marché européen et au développement du marché local.
	SL	Resptile and Amphibian Protection (RAP-SL);	Documenter toutes les espèces de reptiles et amphibiens de Sierra Leone et promouvoir la protection, la conservation et la gestion des ressources naturelles de Sierra Leone pour le développement durable
	SL	Conservation Society of Sierra Leone (CSSL)	Education et sensibilisation du public, fournir un centre de ressources basé sur les informations et les données pour les activités relatives à la conservation et à l'environnement. Recherche biologique et action basée sur le site pour les sites et les habitats des espèces. Politique et plaidoyer. Partenariats de communication et liens avec d'autres organismes et agences de conservation de l'environnement

	SL-LIB	Royal society for the Protection of Birds (RSPB) – ONG	Gestion du PN de la forêt tropicale de Gola en SL. Suivi et analyse. Identifier les changements et les problèmes auxquels sont confrontés les oiseaux sauvages, la faune et l'environnement. Encourager chacun à accueillir la nature.
	Etats membres de la MRU	**Nom de l'organisation**	**Principales activités**
	SL-LIB et CI	Rainforest Alliance	Conserver les écosystèmes et promouvoir des moyens de subsistance durables en transformant les pratiques d'utilisation des terres, les pratiques commerciales et le comportement des consommateurs. Fournir une formation et une assistance technique dans les pratiques durables, telles que définies par les normes internationalement reconnues, aux entreprises communautaires, aux communautés autochtones et aux petits agriculteurs.
	LIB	Society for Conservation of Nature in Libéria (SCNL)	Promouvoir la conservation de la nature, soutenir la création d'un réseau d'aires protégées, encourager la bonne gouvernance de la gestion des ressources naturelles et accroitre la participation du public dans la conservation de la biodiversité.
	LIB	Farmers Association to Conserve the Environment (FACE)	Soutenir les petits agriculteurs des communautés locales au Libéria
	LIB	Conservation International (CI) - ONG	L'objectif en Côte d'Ivoire est de protéger la nature en tant que source de nourriture, d'eau douce, de moyens de subsistance et d'un climat stable.
	LIB	Green Advocates - ONG	Protéger l'environnement en faisant champagne pour une législation renforcée et en surveillant la mise en œuvre de la réglementation existante dans ce domaine; promouvoir les droits de l'homme en encourageant des pratiques environnementales saines et en soutenant les revendications des communautés rurales du Libéria ; permettre au peuple libérien de participer à la prise de décision environnementale grâce à l'utilisation de campagnes éducatives et à la fourniture d'activités de formation.
	LIB	Foundation for Community Initiatives (FCI) - ONG	La FCI travaille à institutionnaliser les femmes dans des postes de direction à tous les niveaux et à mettre en valeur l'ingéniosité des femmes dans la construction et le renforcement des institutions autochtones axées sur l'autonomisation des femmes, la consolidation de la paix et le règlement des conflits et les questions de leadership et de gouvernance.
	LIB	Safe My Future (SAMFU) - Foundation	Promouvoir des partenariats avec les organisations environnementales, le gouvernement libérien et les communautés locales pour assurer une gestion durable des ressources naturelles du Libéria.
Secteur privé	GUI	Forêt Forte – Industrie forestière	Production de bois
	GUI	Coopérative Woko	Production certifiée de Café Robusta « Café Ziama-Macenta »)
	GUI	Minier mont nimba	Société minière
Centres de	GUI	Institut de recherche environnementale de Boussou	*A déterminer*

	LIB	Rural Integrated Centre for Community Empowerment (RICCE)	Pour habiliter les résidents des zones rurales à créer des communautés dynamiques autonomes grâce à des initiatives de consolidation de la paix, aux réseaux, aux activités de plaidoyer et à la réduction de la pauvreté

	Etats membres de la MRU	Nom de l'organisation	Principales activités
	LIB	Sustainable Development Institute (SDI)	Transformer les processus de prise de décision de la gestion des ressources naturelles afin que les bénéfices soient partagés de manière égale. SDI travaille à la création d'un espace pour la participation des communautés locales dans le processus de prise de décision sur les ressources naturelles et à renforcer les mécanismes qui permettront aux communautés de bénéficier d'une part équitable des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources naturelles.
Bailleurs de fonds	MRU	AFD	Soutient les parties prenantes institutionnelles guinéennes dans la gestion des forêts et des aires protégées
	MRU	GIZ	Soutient les parties prenantes institutionnelles ivoiriennes (OIPR, FPR) dans la gestion des forêts et des aires protégées, en particulier dans le PN de Tai.

3.6 Analyse de base et lacunes

3.6.1. Projets passés, en cours et prévus portant sur la gestion transfrontalière des écosystèmes forestiers de Haute Guinée

En plus de leur emplacement dans les bassins fluviaux transfrontaliers, les quatre sites de projets proposes ont été identifiés en raison de leur éloignement historique dans la sous-région de la MRU. Ils possèdent tous des zones importantes de forêts intactes et secondaires, y compris les populations de faune sauvage. Le potentiel de conservation exceptionnel de ces dernières portions de l'écosystème forestier de Haute Guinée a permis dans les dernières décennies d'attirer l'attention de toutes sortes d'organismes de conservation de la nature actifs au niveau international, régional, national et local.

Depuis de nombreuses années, les ONG et les bailleurs de fonds ont soutenu techniquement et financièrement les autorités nationales chargées de la gestion de ces complexes protégés, y compris leurs zones périphériques. Dans tous les sites, des évaluations ont été effectuées en regardant l'état de la forêt et des populations de faune sauvage, tout en se concentrant principalement sur les perturbations humaines telles que la construction des routes, l'exploitation forestière, l'implantation, l'empiètement agricole, l'exploitation minière artisanale et la chasse le long des principaux corridors de transport dans la région.

Jusqu'à aujourd'hui, le potentiel de ces forêts restantes qui pourrait être récupéré, si on les laisse intactes, et la condition des populations de faune sauvage retrouvée, si la pression de la chasse est considérablement réduite, continuent de susciter l'intérêt des experts de la conservation et du développement durable à tous les niveaux. Ils visent tous à empêcher le déclin de la santé globale et de la capacité de régénération de ces écosystèmes jusqu'à un point de non-retour.

Les projets énumérés ci-dessous sont des projets passés, en cours et prévus qui favorisent des approches similaires et/ou qui interviennent dans le même domaine. La coordination avec ces projets sera cruciale pour s'assurer que le projet actuel capitalise sur les résultats obtenus par les projets passés afin d'assurer une synergie d'action avec le projet en cours et planifié.

<u>Au niveau régional</u>

Plusieurs projets portent sur la gestion des écosystèmes transfrontaliers de Haute Guinée au niveau régional.

- *Projet du profil des écosystèmes des forêts guinéennes d'Afrique de l'ouest et central* – Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) - UICN - 2013/2015. En 2013, l'UICN (PACO

et GSP) et le Centre mondial de surveillance de la conservation du programme des Etats Unis pour l'environnement ont élaboré un profil d'écosystème qui comprend une stratégie d'investissement pour les forêts de Haute et de Basse-Guinée afin de guider les futures subventions aux groupes de la société civile travaillant dans la région. Il s'agissait d'un vaste processus de consultation pour définir les priorités biologiques pour l'action en matière de conservation, documenter le contexte dans lequel la conservation doit avoir lieu et identifier les actions prioritaires pour renforcer et engager la société civile dans la conservation de la biodiversité et le développement économique durable. Cela a été réalisé en recueillant les points de vue, les priorités et les besoins de développement des capacités des parties prenantes locales, tels que les ONG locales et les groupes communautaires, ainsi que le gouvernement, le secteur privé, les bailleurs de fonds et les parties prenantes de la société civile internationale. Une analyse de la situation a été effectuée, basée sur un examen des priorités, en matière de biodiversité, de menaces, d'environnement politique, du contexte de la société civile, et des modèles d'investissement en matière de conservation par d'autres bailleurs de fonds et présente une stratégie d'investissement géographique et thématique convenue par les parties prenantes. Les résultats obtenus seront très utiles en tant que base de référence pour le projet actuel.

- L'USAID vient d'achever la mise en œuvre du *Programme pour un « Environnement durable et prospère dans le cadre du développement régional en Afrique de l'ouest »* (STEWARD) (2007-2016). Ce projet a été un investissement conjoint EGAT, AFR, USAID/Afrique de l'ouest et Service forestier des Etats Unis. Il s'agissait d'un programme régional cohérent qui portait sur les menaces régionales pour la biodiversité, les forêts tout en capitalisant sur les opportunités régionales pour diffuser les meilleures pratiques, harmoniser les politiques et améliorer les marchés régionaux. Il a débuté en 2007 en tant que projet d'amélioration de la conservation et des moyens de subsistance des aires protégées transfrontalières, entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone. L'objectif de STEWARD est de renforcer les capacités d'une collaboration régionale accrue dans la conservation de la biodiversité, la pêche, la foresterie, l'agriculture et le commerce durables au sein des institutions nationales et régionales ; favoriser l'innovation en matière de politique régionale et l'harmonisation des politiques nationales visant à améliorer la conservation des écosystèmes et la gestion des ressources naturelles; et des activités pilotes de conservation transfrontalière et de gestion des ressources naturelles sur des sites sélectionnés. Les résultats réalisés par le projet STEWARD constitueront une base sur laquelle seront créées les activités actuelles du projet. Plus précisément, les activités mises en œuvre par STEWARD seront analysées et les plus pertinentes pourront être poursuivies dans le cadre du projet proposé.

- Le projet Biodiversité et changement climatique en Afrique de l'ouest (WA-BiCC) constitue un projet qui est un partenaire potentiel offrant des synergies et des opportunités de cofinancement. Il a un budget de 48,9millions de dollars sur 5 ans de mai 2015 à mai 2020. Ses partenaires de l'Afrique de l'ouest sont la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et la Convention d'Abidjan.

Le WA-BiCC abordera à la fois les facteurs directs et indirects de la dégradation des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance et les écosystèmes naturelles dans toute la région. Le projet fonctionnera avec des partenaires au niveau communautaire, national et régional pour renforcer les politiques et les systèmes qui améliorent la gestion des ressources naturelles et la santé et la résilience de certains écosystèmes forestiers côtiers et de montagne.

Le WA-BiCC a trois principaux objectifs :

- Combattre le trafic d'espèces sauvages grâce à la révision et à l'opérationnalisation des politiques, des lois et des règlements nationaux et régionaux. Le programme renforcera les réseaux et les institutions nationales et régionales en renforçant leur capacité à appliquer les lois contre le trafic. Des plans d'action nationaux et des campagnes de changement de comportement menés par la communauté seront développés pour rétrécir les chaines d'approvisionnement de la faune issue du trafic.
- **Améliorer la résilience côtière** en Afrique de l'ouest grâce à une planification intégrée et au renforcement des capacités des cadres locaux, nationaux et régionaux. Le WA-BiCC renforcera les capacités locales, nationales et régionales à générer et utiliser l'information climatique dans la planification côtière, à soutenir le processus de planification nationale de l'adaptation et à piloter et étendre les stratégies d'adaptation côtière qui sont efficaces.
- **Réduire la déforestation, la dégradation et la perte de biodiversité dans les forêts clés** grâce à l'appui à la gestion technique et des connaissances WA- BiCC. Le programme permettra d'améliorer la capacité de planification économique et d'élaboration de stratégies de développement à faible émission, la REDD+ et les stratégies de

conservation transfrontalières tout en engageant le secteur privé et les cadres de soutien pour intégrer les meilleures pratiques pour la gestion durable des ressources naturelles. Cette composante est basée sur les actions stratégiques suivantes :

1. Promouvoir les meilleurs pratiques dans les sites de mangroves et de forêts intérieures ;
2. Réduire la dégradation et la déforestation dans les sites pilotes ;
3. Renforcer les politiques pour améliorer la gouvernance environnementale ;
4. Renforcer les capacités des stratégies de développement à faible émission et de la REDD+ ;
5. Renforcer l'engagement du secteur privé dans la conservation de l'habitat de la biodiversité et le développement à faible émission ;
6. Améliorer les politiques et l'environnement propice à la gestion des mangroves ;
7. Elaborer des plans d'action spécifiques aux espèces et cartographier les zones prioritaires pour la biodiversité ;
8. Identifier les meilleures pratiques en matière de gestion forestière communautaire pour appuyer la conservation de la faune ;
9. Elaborer et renforcer les politiques pour améliorer la gestion de l'habitat de la biodiversité et la protection de la faune.

Analyse des lacunes : Le dernier objectif du programme WA-BiCC est directement lié au projet proposé. La composante 3 de WA-BiCC est directement liée à la composante 1 du présent projet et la composante 2 de WA-BiCC est directement liée à la composante 2 du présent projet. Cependant, au moment de la préparation du présent document, le WA-BiCC était également à la phase de cadrage. Les sites d'intervention n'ont été que préalablement identifiés et sont actuellement étudiés. Les activités détaillées ne sont pas encore disponibles.
Les synergies et les activités complémentaires doivent être conçues suivant les sites d'intervention, car les sites pré-identifiés sont autour des mêmes aires protégées (zones tampons du corridor Taï- Grebo-Sapo, les forêts de Gola, les forêts de Wolegisi-Wonegizi et les forêts de Ziama-Diécké) et les activités. Sur la base du choix de questions que le WA-BiCC a décidé d'examiner, le projet proposé met en œuvre des activités complémentaires/ progressives. Il est prévu que l'augmentation sera principalement géographique, en augmentant les activités similaires sur d'autres sites. Cependant, un mécanisme de coordination entre le WA-BiCC et le présent projet a été mise en place lors de la phase PPG. Il est basé sur la participation systématique des deux équipes de projet aux ateliers ou réunions respectives. Les réunions de coordination par téléconférence seront régulièrement organisées.

Cela assurera que le Wa-BiCC a été conçu en parfaite complémentarité avec le projet. A titre d'illustration voici un exemple de synergie : Pendant la phase initiale, l'équipe de projet WA-BICC a travaillé en collaboration avec l'Union du fleuve Mano (MRU) et a développé les Plans de Renforcement Institutionnels (PRI) en identifiant les lacunes et les chevauchements qui doivent être ciblés. Il était convenu entre le WA-BiCC et la MRU que le projet actuel mettra en œuvre une partie des activités de renforcement des capacités recensées dans les PRI.
L'UICN avec l'appui du PNUE et du DFID, est en train de mettre en œuvre la Méthodologie d'Evaluation des opportunités de restauration (MEOR) à l'échelle nationale en Côte d'Ivoire à travers le projet « *Opportunités de restauration de forêts et de paysages en Côte d'Ivoire* » (DOLLAR EU 303 772). Il s'agit d'une approche globale offrant un cadre de travail flexible et abordable pour les pays afin de pouvoir identifier et analyser rapidement les potentiels de Restauration des paysages forestiers (RPF) et repérer les zones spécifiques d'opportunités au niveau national et infranational.

Analyse des lacunes : Ce projet est initié dans tout le pays et permet d'identifier les opportunités de restauration des forêts et des paysages. A ce titre, les réalités locales spécifiques ne seront pas analysées dans les détails pour permettre les interventions dans les sites du projet FEM. Toutefois, se basant sur un processus national, le FEM permettra d'éclaircir les critères locaux du programme de restauration des forêts et offrir un appui aux collectivités locales dans le pilotage des opportunités de restauration identifiées.

Au niveau des sites

Site 1du projet FEM

Le complexe d'aires protégées transfrontalières formé par les réserves naturelles intégrales du Mont Nimba en Côte d'Ivoire et en Guinée, le Parc national de l'est du Mont Nimba (ENNP) et la Forêt nationale de l'ouest du Mont Nimba (WNNF) au Libéria, ainsi que la Forêt nationale de Diécké en Guinée (**Site 1 du projet FEM**) est caractérisée par une multitude de projets variés. Plusieurs efforts bilatéraux et multilatéraux pour la collaboration et la coopération ont été déployés entre ces organismes

au cours des dernières décennies, soutenus et facilités par de nombreux bailleurs de fonds et ONG internationaux.

- Le projet UE/UNOPS « d'appui l'opérationnalisation d'un Corps Paramilitaire des conservateurs de la nature en Guinée » (PAOCPCN), a pour objectif de (i) développer les capacités du Ministère Guinéen de l'Eau et des Forêts, à travers une assistance technique et matérielle, de faciliter la gestion efficace, la supervision et le développement du CPCN ; (ii) équiper, former et mettre en place trois unités pilotes de paramilitaires des corps de conservateurs de la nature ; et (iii) développer les activités pilotes lancées dans les sites couverts par le projet : Le Parc National du Haut Niger, la Réserve de la Biosphère du Massif du Ziama et du Mont Nimba.

  Le PAOCPCN soutient la gestion des aires protégées à travers l'augmentation de la capacité d'application de la loi à l'échelle locale à l'effet de réduire la dégradation des écosystèmes forestiers par le braconnage, la récolte du bois de feu et autres causes de destruction des forêts. On peut citer l'absence d'activités génératrices de revenus durables par les collectivités locales qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence. Le projet FEM doit s'appuyer sur les efforts du PAOCPCN à travers la promotion des activités génératrices de revenus basées sur l'utilisation des ressources naturelles durables. Ceci constituera une motivation pour les collectivités locales pour protéger ces ressources. La conservation des ressources forestières en question aura de multiples avantages, de l'échelle locale à l'échelle mondiale incluant entre autres l'entretien des écosystèmes en bon état de fonctionnement, la réduction de l'érosion et de la sédimentation et la séquestration du carbone.

- Le projet PNUD/FEM intitulé Conservation de la biodiversité des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative, impliquant Faune et Flore International (FFI), consiste en (i) un soutien à la protection de trois principales zones de réserve dans les Monts Nimba qui couvrent une gamme de types d'écosystèmes, des Savanes à haute altitude à celles de moyenne altitude et les formations des forêts tropicales de basses terres avec leurs environnements aquatiques correspondants, (ii) améliorer l'intensification agricole et des revenus dans les zones tampons et les zones de transition de la réserve (savane latéritique, forêts tropicales de basses terres, brousse secondaire, terres agricoles), (iii) promouvoir l'élevage d'animaux culturellement appropriés et l'utilisation et la gestion durable de la faune sauvage dans les zones tampons et les zones de transition, (iv) améliorer les conditions de santé et d'hygiène locale par la promotion de la complémentarité entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle avec l'utilisation et la gestion durable des plantes médicinales traditionnelles dans les zones tampons et les zones de transition, et (v) renforcer l'Autorité de gestion pour la Réserve de biosphère. La FFI facilite la communication entre les autorités guinéennes, libériennes et ivoiriennes pour gérer plus efficacement les ressources naturelles dans les Monts Nimba riches en biodiversité. La FFI soutient également le gouvernement guinéen dans la gestion des impacts environnementaux des concessions minières dans les Monts Nimba et Simandou : Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS). Ils permettent d'améliorer les infrastructures et les équipements du CEGENS et se donnent pour objectif de développer leurs capacités techniques à l'effet de limiter les dégâts de ces régions riches en biodiversité. Ce travail est mené en étroite collaboration avec les projets PNUD/FEM sus mentionnés.

  Le projet FEM doit s'appuyer sur l'approche mise en œuvre et l'étendre dans les zones tampons et les sites ciblés.

- Le projet « *Les peuples, les règles et les organisations soutenant la protection des ressources écosystémiques »* (PROSPER/USAID) vise à accroitre le nombre d'entreprises agroforestières durables en soutenant l'utilisation des produits forestiers durables non ligneux en aidant au développement des entreprises de l'industrie du bois et en encourageant les entreprises de transformation du manioc et celles de la filière huile de palme. Il traite également de la réduction des menaces pour la biodiversité liée aux activités de subsistance en sensibilisant davantage à la culture itinérante et à l'éducation sur les avantages des forêts communautaires à travers les écoles pratiques d'agriculture, en soutenant la culture et la réhabilitation du cacao, en favorisant les activités de diversification des cultures et en sensibilisant sur la possibilité de trouver une alternative pour les viandes de brousse.

  Le projet doit s'appuyer sur l'approche mise en œuvre au Libéria et la promouvoir dans les sites d'intervention des autres pays de la MRU.

- L'Agence Française de Développement (AFD) soutient le Ministère de l'Eau et des Forêts en Guinée à travers le Projet de Gestion des Ressources Forestières (phase II). La première composante octroie un soutien au *Centre Forestier de N'zérékoré* dans la gestion durable des forêts classées. La deuxième composante consiste à impliquer les populations riveraines dans la formulation des plans de gestion locale pour le développement des activités génératrices de revenus dans les zones tampons des forêts de Diécké et de Ziama, y compris la promotion du système intégré de production rizipiscicole qui implique l'aménagement du sol et les activités de gestion et de développement des chaines de valeur. La troisième composante vise à fournir au Centre Forestier de N'Zérékoré le soutien financier et technique nécessaire pour faciliter son passage d'une direction ministérielle en une entité industrielle et commerciale autonome appartenant à l'Etat. Les activités détaillées du projet sont entrain d'être définies. Le projet devrait démarrer en 2017.

  En dépit de la nécessité d'être conscient des activités détaillées pour identifier précisément les lacunes possibles, il pourrait y avoir une complémentarité et des synergies avec les activités soutenues par le FEM. Le partage des savoirs sur le développement des plans locaux de gestion des terres et les activités forestières génératrices de revenus seront assurées par le Centre Forestier de N'Zérékoré. En outre, les activités soutenues par le FEM doivent valoriser et étendre les activités génératrices de revenus à la fois techniquement (nature des activités proposées) et géographiquement (dans les différentes aires des zones tampons des mêmes aires protégées ou dans les zones tampons des autres aires protégées comme c'est le cas du coté libérien du même corridor forestier (les forêts de Wonegisi et Wologizi et la forêt de l'ouest du Nimba ainsi que le Parc National de l'est du Nimba).

Site 2 du projet FEM

Les projets susmentionnés bénéficient également du complexe d'aires protégées transfrontalières formé par la Forêt nationale de Ziama en Guinée et de la Forêt nationale de Wonegisi, actuellement proposée Parc national, au Libéria (**Site 2 du projet FEM**).

Il existe déjà une coopération entre la FDA libérienne et le Centre forestier de Nzérékoré guinéen. Ces pays sont tous deux soutenus par la FFI et le WABiCC, et par l'AFD et le PAOCPCN-UE- UNOPS dans la partie guinéenne. La Société de conservation de Sierra Leone (CSSL) est également active sur ce site.

Site 3 du projet FEM

Il existe déjà des accords formels signés entre le FDA libérien et l'ANAP sierra léonais en vue de la gestion transfrontalière du complexe d'aires protégées constitué du Parc national de la Forêt tropical de Gola (GRNP) en Sierra Léone et de la Forêt nationale de Gola (GNF), Parc national proposé au Libéria (**Site 3 du projet FEM)**.

Les deux parties nationales de ce complexe sont soutenues par la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB), du côté sierra léonais depuis plusieurs années et plus récemment du côté libérien, avec l'appui de la Société de conservation de la nature de la Sierra Leone (CSSL) et Rainforest Alliance (RA). L'objectif du projet REDD+ de Gola est « *d'agir comme un catalyseur de paix, de prospérité et d'orgueil national en Sierra Léone, en s'assurant que les habitats, la biodiversité et les services environnementaux d'importance mondiale du Parc national de la forêt tropicale de Gola (GRNP), et le paysage plus vaste de Gola, sont conservés et que les communautés voisines sont des gestionnaires actifs de l'environnement pour la base de ressources naturelles qui sous-tend et améliore leur subsistance* ». Afin de faciliter l'atteinte des objectifs du projet et s'assurer que le projet produise des bénéfices positifs nets pour le climat, les communautés et la biodiversité, les activités du projet se seront axées sur trois objectifs : 1. Renforcer la stratégie de conservation et la gestion efficace du Parc national de la forêt tropicale de Gola et permettre au projet d'être un stimulus pour la mise sur pied des politiques et réglementations nationales, et d'informer les différentes plateformes compétentes à l'échelle régionale et internationale, sur les meilleures méthodes de conservation. 2. Permettre aux populations locales de devenir des gestionnaires actifs de l'environnement pour la base de ressources naturelles qui sous-tend leur subsistance, à travers l'éducation, le renforcement des capacités, la planification de l'exploitation des terres et les activités qui permettent d'accroître les avantages socio-économiques issus de l'exploitation durable des forêts de la zone du projet et des terres agricoles. 3. Développer et maintenir une base de données complète sociale et de la biodiversité et un système de suivi, afin de garantir la disponibilité des informations fiables et pertinentes en temps opportun, en vue de l'information et l'amélioration de la gestion du projet et la présentation efficace des résultats, en utilisant les processus de gestion adaptative.

Les activités qui entourent la gestion durable des ressources ont été développées avec la collaboration des villages directement limitrophes du Parc (dans une zone connue sous le nom de ceinture de fuite de carbone) et sont conçues pour améliorer la subsistance, en abordant et en réduisant les facteurs locaux de la déforestation. L'implication des communautés locales à la fois dans les activités de gestion et les activités de subsistance est capitale pour le projet dans la mesure où elle garantit la permanence du projet. Les activités sont constituées du développement des techniques agricoles durables non seulement en vue de l'augmentation de la production du riz, des produits alimentaires de base dans la région, mais aussi pour la réhabilitation et l'amélioration de la production, de la récolte, des techniques de postproduction et la commercialisation des cultures de plantation tel que le cacao, l'épargne et l'octroi des crédits en interne aux communautés pour appuyer les stratégies de subsistance alternatives. Le projet tient aussi compte du développement des plans de gestion de l'utilisation des terres des zones communautaires et des zones cogérées.

Analyse des lacunes : Les fonds du projet REDD+ de Gola sont disponibles jusqu'à la fin de l'année 2016, date à laquelle les activités du projet s'arrêteront. Il n'y a pas de précision sur la perspective de financement en 2017 et les fonds pourront éventuellement être disponibles plus tard, créant ainsi un intervalle de temps important de suspension des activités. Le présent projet apportera son soutien au projet REDD+ de Gola afin de poursuivre les activités pendant cette période.

Le WABiCC vient de commencer son soutien des deux côtés spécifiquement dans le corridor et les zones tampons (voir les activités ci-dessus).

En Sierra Leone, la Banque mondiale et le FEM soutiennent le *Projet de conservation de la biodiversité* (2010-2016). Son objectif est d'assister le gouvernement sierra léonais (notamment l'Agence nationale des aires protégées – ANAP) dans l'amélioration de la gestion des sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité sélectionnés (CSs) et le renforcement de ses capacités en matière de reproduction des meilleures techniques de conservation de la biodiversité. Le projet comporte trois composantes. La première composante consiste à assister le gouvernement de Sierra Leone dans l'amélioration de la gestion des sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité sélectionnés et le renforcement de ses capacités en matière de reproduction des meilleures méthodes de conservation de la biodiversité. Le projet subventionne les services, les produits et la formation (y compris les ateliers de travail et les voyages d'étude) classés sous deux sous-composantes à savoir la politique, le cadre juridique et financier, et le cadre institutionnel. La deuxième composante porte sur la planification et la gestion du site de conservation. Le projet fournit des services d'appui à la planification et à la gestion, les produits, l'amélioration mineure des infrastructures, la formation (y compris les ateliers de formation et les voyages d'étude), ainsi que certains frais, en vue du développement et d'une mise en application plus efficace de la planification de la conservation dans des sites prioritaires sélectionnés. Enfin, la troisième composante concerne la gestion, le suivi et l'évaluation du projet.

Site 4 du projet FEM

Pour la gestion transfrontalière du complexe d'aires protégées constitué par le Parc national de Sapo (SNP) et la Forêt nationale de Grebo, le Parc national de Grebo proposé, au Libéria et le Parc national de Taï (PNT) en Côte d'Ivoire (**Site 4 du projet FEM**), et la coopération entre la FDA libérienne et l'OIPR ivoirien, ainsi que la Fondation pour les parcs et les réserves, est déjà en cours.

Depuis 2009, les gouvernements du Libéria et de Côte d'Ivoire ont travaillé à une collaboration transfrontalière pour le complexe Taï - Grebo-Sapo. SCNL, CI, FFI et WCF (Fondation pour les chimpanzés sauvages) sont profondément impliqués dans ce processus et dans l'appui à la gestion de toutes les trois aires protégées, sans oublier le corridor qui les sépare. La GIZ et KfW offrent également un appui financier. Cet appui sera consacré à la gestion durable des zones tampons et du corridor reliant tous les Parcs nationaux Sapo-Grebo-Taï du bloc de forêts transfrontalières (5.000.000 d'Euros). La première composante du projet concerne la protection de la biodiversité du côté libérien du complexe forestier Taï-Grebo-Sapo. Le projet vise la création d'un corridor écologique entre les forêts de Grebo et de Sapo, avec un statut de protection officiel ; et un suivi écologique, un suivi amélioré et une gestion durable des territoires libériens du complexe forestier par la FDA, en étroite collaboration avec les municipalités locales. La deuxième composante rassemblant les activités en Côte d'Ivoire, vise à établir la connectivité écologique entre le Parc national de Taï et les forêts de Grebo et de Sapo. Le concept est constitué des éléments suivants : une stratégie de développement des corridors, un catalogue de critères d'identification des zones appropriées, un plan d'action pour la consultation des parties prenantes et les mesures de réduction des confits, un plan de travail pour la mise en œuvre d'un concept de connectivité, un concept de gestion comprenant un budget pour le suivi et la maintenance du corridor à long terme.

Rainforest Alliance est également impliquée dans la région depuis 2011 et travaille avec les services de

vulgarisation de l'ANADER et les instituts de recherche tels que le CNRS et l'ICRAF.

En Côte d'Ivoire, la Commission nationale REDD+ (CN-REDD+), au sein du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, dirige le processus REDD+ au niveau national. Une stratégie nationale REDD+est prévue pour 2017. Les organisations de la société civile ont mis sur pied une plateforme de coordination de leurs engagements, conjointement dans les processus REDD+ et APV FLEGT. La facilité REDD de l'UE se focalise sur le dialogue entre les acteurs de REDD+ et le secteur agricole, le principal vecteur de la déforestation. La facilité aide à trouver des moyens pour séparer progressivement la production agricole de la déforestation. En 2013, la Côte d'Ivoire et l'UE ont entamé des négociations en faveur d'un APV pour améliorer la gouvernance forestière et s'assurer que seules les espèces autorisées et les produits dérivés arrivent sur le marché de l'UE (FLEGT). La Côte d'Ivoire est également bénéficiaire du Fonds de partenariat du carbone forestier de la Banque mondiale. Un Programme de réduction des émissions est en cours d'élaboration dans cinq (5) régions, notamment dans la région de Cavally, où se trouve le Parc national de Taï.

Enfin, *l'Initiative pour les paysages durables* (ISLA) développe un programme spécifique dans la région de Taï en Côte d'Ivoire. ISLA traite la question du régime foncier dans l'ensemble. Elle va délibérément au-delà du niveau de la seule exploitation agricole afin d'appuyer d'une manière intégrative la production alimentaire, la conservation de l'écosystème, et les activités de subsistance rurales, dans toute l'étendue de la zone. L'augmentation et l'équilibrage des intérêts des différentes parties prenantes dans chaque paysage – les entreprises, les gouvernements, et les organisations de la société civile entre autres – sont d'une importance capitale dans l'approche ISLA. Dans chaque paysage, ISLA réunit les parties prenantes compétentes, en impliquant explicitement les entreprises exploitantes ayant une influence sur la zone. ISLA facilite en effet les discussions concernant les interventions possibles dans ce paysage, en reconnaissant les coûts et les bienfaits des différents scénarios des différentes parties prenantes. ISLA cofinance (ensemble avec les autres parties prenantes) ces interventions qui combinent la faisabilité avec un large soutien issu de ce dialogue entre ces multiples parties prenantes. En Côte d'Ivoire, ISLA a pour objectif de mettre en application ces engagements et chercher un équilibre entre la forêt, l'agriculture, et les populations dans la région plus vaste de Taï. Ceci se concrétise par la mise sur pied d'une coalition de plusieurs parties prenantes qui établiront conjointement cet équilibre entre la production des produits de base et la protection de l'environnement. Par ailleurs, cette coalition définira un modèle de gestion évolutive et durable des terres, à travers une approche intégrée du paysage. ISLA en Côte d'Ivoire met l'accent sur les principaux éléments suivants :

- Restauration de la couverture forestière ;
- Planification de l'utilisation des terres ;
- Moyens de subsistance durables;
- Développement des incitations financières ;
- Création d'un mécanisme d'investissement public-privé pour le développement durable et vert des paysages.

Les partenaires publics et privés peuvent conjointement demander un financement d'ISLA. Un total de 2 000 000 d'euros est disponible pour pouvoir satisfaire au moins le montant des investissements des partenaires liés à ce thème et devant se tenir dans la région plus vaste de Taï. Le programme des activités pour l'exercice 2016-2020 est le suivant :

- Approches de prototypage qui mettent ensemble la production agricole et la protection des forêts ;
- Faciliter la collaboration et le dialogue public-privé sur les accords de protection-production ;
- Coordonner les approches et le suivi de la planification régionale ;
- Créer une compréhension commune de l'agroforesterie (cacao) ;
- Harmoniser les outils et les messages de sensibilisation sur la conservation des forêts ;
- Encourager la diversification des activités économiques des agriculteurs ;
- Mobiliser les investissements publics et privés pour la mise à l'échelle.

Analyse des lacunes : ISLA ne fonctionne pas en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. S'appuyer sur l'approche ISLA et l'étendre en priorité dans les trois autres pays sera crucial quand il faudra aborder les questions foncières dans le cadre du système de production des forêts durables au niveau régional de l'Union du fleuve Mano

3.6.2 Projets passés, en cours et prévus portant sur la gestion des ressources en eau transfrontalières

Bien que la coopération dans le secteur de l'eau soit l'une des principales préoccupations de la région et soit discutée lors des réunions de haut niveau (MRU, CEDEAO), les quatre pays ne disposent pas d'un cadre spécifique pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Bien plus, développer et

opérationnaliser un cadre juridique cohérent des interventions institutionnelles pour la coopération et la gestion intégrée des ressources en eau commune permettrait aux quatre pays de trouver des solutions durables aux problèmes de développement actuels et futurs dans les bassins partagés.

Cadre juridique pour la gestion des ressources en eau transfrontalières

Activités du projet en cours: Le cadre juridique fondamental de la coopération transfrontalière régionale sur la gestion des ressources en eau sera développé par le projet Union du fleuve Mano/Unité de coordination des ressources en eau (UCRE/CEDEAO), visant à créer une Autorité régionale des bassins hydrographiques que devra abriter la MRU. La MRU en effet a sollicité le soutien d'UCRE/CEDEAO pour l'établissement de l'Autorité du Bassin hydrographique couvrant les bassins fluviaux transfrontaliers partagés par les quatre pays de la MRU. Sous la supervision de UCRE/CEDEAO, le processus de création sera celui qui aura connu un processus hautement participatif basé sur une première étude de faisabilité (Activités 1 et 2, printemps 2016). Plusieurs cycles de consultations nationales et régionales (Activités 3, 4 et 5, fin 2016) seront entrepris dans le but d'aboutir à la validation d'un texte juridique, comme cadre juridique pour l'Autorité du Bassin en eau parmi les pays de la MRU (Activités 6 à 8), d'ici fin 2017. Le texte sera soumis à un conseil de Ministres puis à la conférence des Chefs d'Etats pour adoption d'ici à 2018 (Activités 9 et 10). Cette initiative sera financée par la BAfD (500 000 dollars). Ce projet, qui prépare les bases juridiques sera complété par un soutien de la BAfD à la MRU pour la création d'une unité de livraison spéciale et une Unité de ressources naturelles visant à offrir à la MRU des ressources pour la mise en œuvre des projets régionaux. Ces activités permettent de créer un environnement favorable à la mise en œuvre des mesures de gestion intégrée des ressources en eau à des niveaux variés dans un contexte où les états sont engagés au plus haut niveau à coopérer et à gérer en collaboration leurs ressources partagées.

Analyse des lacunes : Un bon fonctionnement de l'Autorité des bassins hydrographiques et des unités NRM et SD nécessitera toutefois un soutien pour le développement des capacités.

Cette initiative UCRE/CEDEAO pour la création d'une Autorité des bassins hydrographiques au Secrétariat de l'Union du fleuve Mano (2016-2018, DOLLAR EU 500 000) est un partenaire de cofinancement du projet actuel.

Développement institutionnel coordination transfrontalière

Activités du projet en cours : Au niveau national, la Sierra Leone est soutenue par DFID/RU (20 millions de dollars) pour une *réforme législative et institutionnelle, le développement de la politique nationale de l'eau et le renforcement des capacités des institutions à développer une approche multisectorielle pour faire face à la réforme du secteur de l'eau*. A ce stade, le projet a proposé un projet de loi pour la création d'une autorité de gestion des ressources en eau et une stratégie pour la gestion des ressources en eau.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le cadre du projet *Bâtir le dialogue et la gouvernance autour des cours d'eau partagés* (BRIDGE Africa) fournit un soutien au niveau régional à la MRU pour la mise en œuvre de la Résolution numéro 4 de la 3ème session du Comité ministériel de suivi de la CEDEAO qui a recommandé que « toute l'aide nécessaire soit fournie à l'Union du fleuve Mano (MRU) pour le développement d'une vision partagée des bassins de Mano et de Moa Makona, ainsi que le Plan d'action pour le développement durable ».

Cette initiative est financée par le programme de la Diplomatie de l'eau de l'Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC).

Ce projet régional vise à renforcer les capacités de gouvernance de l'eau par l'apprentissage, la démonstration, le leadership, la recherche de consensus en particulier dans les bassins fluviaux transfrontaliers. Il appuiera la mise en place d'un cadre institutionnel au niveau du bassin pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans un contexte transfrontalier pour promouvoir la gestion conjointe basée sur les écosystèmes des plans d'eau d'une manière plus efficace et plus globale à l'échelle régionale, y compris les communautés. L'approche consiste en une facilitation d'une vision partagée pour chaque bassin, soutenue par une analyse diagnostique transfrontalière et un plan d'action pour le développement durable, la conception des cartes thématiques, l'établissement d'un comité de gestion des ressources en eau transfrontalières, l'organisation d'une plateforme de dialogue et des ateliers de formation à la gestion des ressources en eau transfrontalières (Activités 5b2.2 et 5b2.3). Le projet BRIDGE vise principalement le bassin de Mano et le bassin de Moa/Makona.

Dans le bassin du fleuve Mano, une priorité du travail de BRIDGE est la promotion et l'appui à l'établissement d'un cadre institutionnel propice à la réforme de la gouvernance de l'eau. Le projet a initialement porté sur la facilitation d'une vision partagée pour Mano, soutenue par une analyse diagnostique transfrontalière et un plan d'action pour le développement durable (Activité 5b1.1) comme

point de départ pour le développement potentiel d'une charte de l'eau pour le bassin du fleuve Mano. Les premiers résultats de l'initiative comprennent un atlas, le nouveau comité de gestion des ressources en eau transfrontalière du bassin du fleuve Mano (Activité 5b1.2), établi en décembre 2015, et une analyse diagnostique régionale transfrontalière, validée par les trois pays riverains le 19 février 2016 à Kenema en Sierra Leone.

Dans le bassin de Moa-Makona , BRIDGE a l'intention d'initier la même approche que pour le bassin de Mano pendant l'année 2016 : facilitation d'une vision partagée pour Moa-Makona soutenue par une analyse diagnostique et un plan d'action pour le développement durable (Activité 5b1.1), conception des cartes thématiques, établissement d'un comité de gestion des ressources en eau transfrontalières (Activité 5b1.2), organisation d'une plateforme de dialogue et des ateliers de formation à la gestion des ressources en eau transfrontalières. Ces activités resteront à l'étape initiale car les ressources manquent pour une mise en œuvre intégrale de cette approche dans ce bassin.

Analyse des lacunes : Les principales lacunes identifiées portent sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre l'approche dans Moa/Makona et la possibilité de la reproduire davantage pour d'autres bassins transfrontaliers dans la région de la MRU : Cavally-Cestos, Sassandra, Great Scarcies/Kolante, Little Scarcies.

L'initiative BRIDGE (2015/2018 – DOLLAR EU 290 000) cofinance le projet actuel. La coordination continue avec l'équipe du projet BRIDGE sera assurée par le biais du coordinateur du projet BRIDGE Africa qui est membre de l'équipe de soutien de l'UICN pour ce projet de la MRU.

Suivi des ressources en eau et gestion de l'utilisation de l'eau

Activités de base en cours : Au niveau national, plusieurs projets soutiennent les quatre pays dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Le Libéria est soutenu par l'Agence Norvégienne de coopération au développement pour un *diagnostic des ressources en eau* (Rapport hydrologique du Liberia). En Sierra Leone, les activités d''Assistance technique du DFID/RU comprennent *les ressources en eau et l'analyse diagnostique de l'utilisation de l'eau au niveau du bassin national.* Le projet DFID concentre ses activités sur un bassin pilote qui est le bassin du fleuve Rokel-Seli. Cette approche et ces activités pourraient être reproduites dans les bassins fluviaux transfrontaliers au sein de l'Union du fleuve Mano. La mise en œuvre et le suivi des ressources en eau de la GIRE en Côte d'Ivoire et en Guinée sont fortement soutenus par les bailleurs de fonds des bassins transfrontaliers du Niger et du Sénégal (ex le projet HYCOS). Les parties nationales des bassins côtiers transfrontaliers sont cependant plutôt ignorées.

Analyse des lacunes : L'analyse globale montre cependant que le réseau de surveillance des ressources en eau n'est pas opérationnel et que la jauge n'est pas systématiquement effectuée dans les bassins côtiers transfrontaliers de l'Union du fleuve Mano. Sauf dans les bassins pilotes ou les bailleurs de fonds fournissent des appuis, l'utilisation de l'eau n'est pas surveillée non plus. En outre les utilisateurs de l'eau ne sont pas conscients des problèmes environnementaux critiques qui se posent dans l'Union du fleuve Mano.

Planification du développement des ressources en eau

Activités de base en cours : Comme il est indiqué à la section 3.4, les pays de la MRU ont des documents de planification au niveau national, tels que les feuilles de route et les stratégies de la GIRE. La Guinée et la Côte d'Ivoire ont également des plans d'action pour le développement des grands bassins transfrontaliers (bassin du fleuve Sénégal, bassin du fleuve Niger, etc.).

Analyse des lacunes : En raison des ressources et des capacités financières limitées, il n'existe aucun document de planification propre aux bassins transfrontaliers côtiers dans la région de la MRU. Cela constitue une lacune importante qui peut être comblée par une approche d'analyse diagnostique transfrontalière/ programme d'action stratégique promu par les meilleures pratiques IW: LEARN du FEM. L'élaboration d'un Programme d'action stratégique doit capitaliser sur l'analyse diagnostique transfrontalière et le plan d'action durable présentement en cours à l'échelle du bassin du fleuve Mano (UICN/BRIDGE). Cela implique aussi la stratégie de mobilisation des ressources financières qui contribueraient à la mise en œuvre des actions identifiées dans les documents de planification existants.

De plus, tel qu'il est présenté à la section 3.4, le mandat de gestion des ressources en eau relève souvent d'un ministère dédié. La collaboration avec les ministères sectoriels (agriculture, hydraulique, énergie, mine etc.) et les principales parties prenantes est généralement limitée. Le développement des plateformes de dialogue et d'approche consultative dans l'élaboration des politiques et des plans d'action transfrontaliers en matière d'eau permettrait l'implication et la coopération de toutes les parties prenantes dans le processus décisionnel.

Gestion des écosystèmes estuariens et côtiers

Les activités passées / en cours du projet : Le PNUE/UNOPS a développé en 2011 une Analyse diagnostique transfrontalière et un Programme d'action stratégique (PAS) pour le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GCLME) subséquent. Les documents d'orientation qui couvrent 16 pays autour du Golfe de Guinée sont en cours de mise en œuvre.

Le projet *de la Biodiversité et du changement climatique de l'Afrique de l'Ouest (WABiCC),* présenté dans la section précédente, *a* une composante entièrement dédiée à la gestion des écosystèmes côtiers. Le projet vise à améliorer la résilience côtière en Afrique de l'Ouest grâce à une planification intégrée et au renforcement des capacités des cadres locaux, nationaux et régionaux. Le WA-BiCC va renforcer les capacités locales, nationales et régionales à générer et à utiliser l'information climatique dans la planification côtière, soutenir le processus de planification de l'adaptation nationale et piloter et étendre les stratégies d'adaptation côtière efficaces pour la conservation et l'utilisation durable des ressources intérieures. Les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- Elaborer des cadres politiques régionaux pour la résilience côtière ;
- Soutenir le processus national de planification de l'adaptation ;
- Produire et utiliser l'information climatique et géospatiale ;
- Faire face aux incidences du climat sur les systèmes côtiers ;
- Mettre en œuvre des activités intensives d'adaptation côtière basées sur le site ;
- Soutenir les réseaux d'échange du savoir pratique et le système d'information et de gestion des connaissances ;
- Mettre en œuvre la sensibilisation du public à la gestion côtière.

L'équipe de projet WA-BiCC est actuellement dans la phase de cadrage, consistant à enquêter sur les sites possibles d'intervention et la conception des activités. Les informations détaillées n'étaient pas disponibles au moment de la préparation de ce document de projet.

Analyse des lacunes : Les écosystèmes estuariens et côtiers de la région de l'Union du fleuve Mano sont couverts par des activités d'analyse ADT/PAS et de renforcement de la résilience mis en œuvre par le WA-BiCC. Le projet actuel sera progressif dans le déploiement de l'approche ADT/PAS axée sur les eaux internationales transfrontalières de la région de la MRU, qui ne sont pas couvertes.

3.6.3 Interventions du FEM

Le projet proposé est conforme aux stratégies de domaine d'intervention du FEM-5[2] pour la biodiversité (BD), la dégradation des terres (DT) et les eaux internationales (EI) car elles contribueront à la conservation de l'écosystème forestier de Haute Guinée à travers la gestion durable des écosystèmes transfrontaliers.

Une liste des interventions actuelles et passes du FEM liée aux trois stratégies ciblées de zone focale dans les quatre pays et au niveau régional figure à l'Annexe 3.

De nombreux projets nationaux et régionaux soutenus par le FEM visent la conservation de la biodiversité et la dégradation des terres de manière uniforme dans les quatre pays. Ils mettent l'accent à la fois sur la forêt de Haute Guinée et sur les écosystèmes en aval (les zones côtières de mangrove par exemple). Plus précisément, certains d'entre eux, actuellement en cours de mise en œuvre, sont directement reliés au projet actuel, puisqu'ils abordent la conservation des écosystèmes forestiers et le développement des aires protégées :

- Projet de conservation de la biodiversité, SL, BM, #2948 (voir description dans la section ci-dessus) ;
- Projet des aires protégées (Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves, PARC-CI), CI, BM, #3533 ;
- Evolution des systèmes d'AP en rapport avec le changement climatique dans la région de l'Afrique de l'Ouest, MRU, PNUE, #3781;
- Conservation de la biodiversité par l'élargissement du réseau d'aires protégées au Libéria (EXPAN), LB, BM, #3837 ;
- Evaluation de la dynamique de dégradation des terres dans la production café-cacao au nord de la Côte d'Ivoire pour promouvoir les pratiques SLM et la conservation des stocks de carbone, CI, PNUE, #5788

En ce qui concerne les interventions du FEM relatives aux eaux internationales, il est évident qu'elles ciblent systématiquement les grands bassins fluviaux internationaux tels que le bassin du Niger (#1093, #5487), le bassin du fleuve Sénégal (#1109, #5133), le bassin de la Volta (#1111, #6964), et les grandes masses d'eau souterraines comme le système aquifère de Taoudeni Tanezrout (#5535). Aucun soutien n'a été fourni aux bassins transfrontaliers les plus petits situés le long de la côte sud-ouest de l'Afrique de l'Ouest. Pour les pays partagés entre les

grands bassins fluviaux internationaux et les petits bassins versants transfrontaliers, comme c'est le cas pour les quatre pays de la MRU, ce soutien inégal a généré de fortes disparités en matière de gestion de l'eau au niveau national. Les parties nationales des grands bassins internationaux sont beaucoup plus diagnostiquées, surveillés et gérés que les autres bassins nationaux. Ils bénéficient même parfois d'institutions nationales dédiées (par exemple en Guinée). Le projet actuel du FEM représente une excellente occasion de rétablir l'équilibre à cet égard.

Le projet actuel du FEM appuiera les communautés locales dans le développement de moyens alternatifs de génération de revenus, ce qui entrainera une augmentation de la couverture forestière et de ses avantages connexes tant au niveau local (services écosystémiques) que mondial (biodiversité, amélioration des puits de carbone).

Pour ce faire, les interventions proposées porteront sur la nécessité de former les agriculteurs, de diffuser les meilleures pratiques en matière d'agroforesterie et d'agriculture durable, de développer une meilleure gestion foncière des zones tampons des aires protégées. Cela renforcera l'implication des parties prenantes dans la gestion des écosystèmes transfrontaliers. Le projet renforcera également la coordination régionale entre les pays qui s'intéressent particulièrement aux écosystèmes sélectionnés. Renforçant ainsi le cadre réglementaire régional sur la gestion des ressources naturelles transfrontalières sous l'égide de l'Union du fleuve Mano.

Grace à sa composante eaux internationales, le projet soutiendra le renforcement des capacités fondamentales et le renforcement des institutions pour la gestion régionale des écosystèmes des systèmes hydriques transfrontaliers. Les comités nationaux interministériels contribueront au développement de l'Analyse diagnostique transfrontalière et à un Plan d'action stratégique subséquent. Les avantages de la collaboration sur le bassin transfrontalier et de l'adoption par les Etats coopérants d'une approche transfrontalière de gestion des ressources en eau contribueront à améliorer les moyens de subsistance de la communauté ciblée dans la composante 1, et à aborder les problèmes environnementaux. Les résultats conduiront à un gain net dans la zone forestière (y compris la récupération des forêts dégradées) ainsi qu'à l'augmentation de la prise en compte et de la gestion des eaux transfrontalières dans les politiques régionales. La nature transfrontalière des ressources en eau entrainera également une collaboration régionale entrainant le renforcement de la coopération régionale et des interactions communautaires

[2] Les fonds nationaux et régionaux du FEM affectées au projet émanent du programme FEM-5 (2010-2014). Des retards dans la préparation de la mise en œuvre de la Subvention de Préparation de Projet se sont produits, ce qui explique pourquoi ce projet est mis en œuvre alors que le programme FEM-6 est en cours.

4 Stratégie d'intervention (alternative)

4.1 Justification du projet et avantages environnementaux escomptés à l'échelle mondiale

INVERSION DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DANS LA REGION DE L'UNION DU FLEUVE MANO

La surexploitation et la mauvaise utilisation des terres et des ressources en eau de l'Union du fleuve Mano détériorent la riche biodiversité de la région et dégradent les écosystèmes côtiers en aval. Les signes de la dégradation de l'environnement, notamment l'importante érosion des côtes, ainsi que l'épuisement des ressources naturelles et le déclin de la biodiversité, deviennent plus visibles (CEPF, 2015). Selon certaines estimations, cette sous-région a perdu pas moins de 85% de sa couverture forestière originelle. Aujourd'hui, des dizaines d'espèces animales ou végétales au sein de cette région sont menacées d'extinction. Ces faits sont dus à la croissance de la population, aux conflits civils et fonciers, au surpâturage, à l'élimination des forêts à travers l'expansion de l'agriculture, au déboisement au profit de l'aménagement résidentiel et urbain, et aux répercussions des industries extractives telles que l'exploitation forestière et minière. **En conséquence, une combinaison de problèmes climatiques, écologiques, économiques et démographiques rend la région très vulnérable aux dommages environnementaux lorsqu'ils ne sont pas bien gérés.**

RENFORCEMENT DES CAPACITES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE

Chacun pris isolément, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone ont, au fil du temps, élaboré des politiques, des lois et une réglementation pour gérer les ressources naturelles de leurs pays et s'attaquer plusieurs des problèmes décrits ci-dessus (STEWARD, 2010). Malgré ces progrès, il faut procéder à l'amélioration des capacités institutionnelles et des mécanismes de gouvernance, non seulement dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale, mais aussi pour faire face aux problèmes cumulés posés par l'aménagement du territoire et la gestion intégrée des ressources en eau et des ressources naturelles connexes à l'échelle sous régionale (WA-BiCC, 2016). La résolution de ces problèmes en partant du sommet à travers l'harmonisation régionale et en partant de la base à travers la participation accrue de l'administration locale et des intervenants communautaires est une approche possible (WA-BiCC, 2015).

Ce projet vise à promouvoir des approches holistiques pour une gestion intégrée des écosystèmes et à concevoir des stratégies participatives et communautaires qui déboucheront sur une conservation in situ et sur une gestion durable des sols, des ressources en eau et des biotes de l'écosystème forestier de Haute Guinée.

L'avantage général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et aux moyens de subsistance durable des communautés locales et aux avantages environnementaux mondiaux pour tous à travers la conservation et la gestion durable des paysages fluviaux et des écosystèmes forestiers de Haute Guinée englobant toutes les ressources en eau et biotiques.

Ce projet revêt également une grande importance dans la résolution des problèmes environnementaux, surtout dans les zones subissant de plein fouet les crises socio-politiques accompagnées de souffrances des populations déplacées, lesquelles ont besoin d'aide dans ces conditions très difficiles. Pour cette raison, il répond aux objectifs de promotion des biens publics à l'échelle régionale et contribuera de façon significative aux objectifs d'intégration régionale fixés par la CEDEAO et l'Union africaine, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Ce projet vise à soutenir les pays tout en promouvant une vision commune des principes de distribution et des avantages tirés des ressources en eau, ainsi que des cadres institutionnels

transparents et cohérents. Ce projet du FEM vise ainsi à renforcer les capacités des pays en matière de gouvernance des ressources en eau, de négociation et de partage des avantages, tout en promouvant l'échange d'expériences entre eux sur des questions propres à chaque bassin en ce qui concerne le niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

PROMOTION DE LA COOPERATION À TRAVERS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIÈRES

Même si la coopération dans le secteur de l'eau constitue l'une des principales préoccupations dans la région et fait l'objet de discussions lors des rencontres de haut niveau (MRU, CEDEAO), ces quatre pays ne disposent pas d'un cadre spécifique de gestion des ressources en eau transfrontalières.

Aussi l'élaboration et l'opérationnalisation d'un cadre d'intervention juridique et institutionnel cohérent pour la coopération et la gestion intégrée des ressources en eau devraient-elles permettre à ces quatre pays de trouver des solutions durables aux problèmes de développement actuels et futurs dans les bassins partagés.

Ce projet vise à procéder à une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) de la région et à mettre sur pied un programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion intégrée des ressources partagées dans les bassins transfrontaliers prioritaires de la région de l'Union du fleuve Mano, ainsi qu'à poser les jalons pour sa mise en œuvre. Pour chaque bassin prioritaire, l'ADT et le PAS feront l'objet d'un consensus régional par les pays riverains, sous l'égide de la MRU, assorti de conclusions et de recommandations propres à chaque bassin prioritaire. Le but est de renforcer la capacité de ces pays à planifier et à gérer les zones de captage et les ressources aquatiques et les écosystèmes de façon durable dans leurs territoires respectifs. Pour faciliter le processus d'élaboration et de validation de l'ADT et du PAS, et garantir l'implication continue des parties prenantes, les activités de renforcement des capacités au sujet de la méthodologie adoptée pour ces deux documents seront mises en œuvre. Ces activités se pencheront sur des questions telles que les capacités réduites, la mauvaise coordination, le chevauchement des responsabilités, les approches sectorielles en matière de développement des ressources naturelles, et l'application insuffisante des lois au sein des États participants. Le PAS est conforme aux objectifs et au contenu des Résolutions[3'4] de la CEDEAO et aux objectifs définis au Chapitre 18 de l'Agenda 21 de la Déclaration de Rio.

Outre le renforcement des capacités pour une meilleure gestion intégrée des ressources en eau et une meilleure conservation des écosystèmes de l'Union du fleuve Mano, ce projet contribuera au renforcement des institutions nationales concernées, surtout au niveau des bassins fluviaux et des paysages des bassins versants.

AMELIORATION DE LA GESTION DES SECTEURS S'INTÉRESSANT À L'EAU

Les communautés vivant dans les environs des forêts et celles vivant dans les corridors forestiers entre les bassins fluviaux et les bassins versants participeront également à la hiérarchisation des activités lors de l'élaboration des plans de développement local et à la mise en place des modalités de co-gestion des bassins fluviaux, des bassins versants et des forêts. Les communautés locales bénéficieront, par ailleurs, des études de développement des entreprises soutenues par ce projet pour les aider à identifier et à poursuivre des micro-projets économiquement viables.

Les potentiels agricole, minier et hydroélectrique seront également des aspects cruciaux à prendre en considération dans le cadre du projet du FEM, car les ressources naturelles font l'objet d'une exploitation industrielle et artisanale ayant de fortes répercussions sur les ressources en eau. L'absence d'une organisation locale efficace des utilisateurs de l'eau à l'échelle locale et régionale aura pour conséquence directe la dégradation rapide des ressources en eau et connexes.

LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET

Le projet entend reposer sur les principes suivants :

- **Légalité** : s'assurer que les activités proposées restent dans le cadre des politiques, lois et stratégies nationales ;
- **Légitimité** : s'assurer que les communautés locales et les bénéficiaires sont représentés à tous les niveaux ;
- **Promouvoir l'autonomisation des collectivités locales** pour une meilleure appropriation et l'amélioration de la durabilité des résultats ;
- **Soutenir la MRU dans son rôle d'agence d'exécution régionale** : proposer une légère plateforme régionale de facilitation de la mise en œuvre du projet, de coordination des parties prenantes nationales et de pilotage du projet.
- **S'appuyer sur les initiatives et les projets actuels ou récents** de manière progressive (BRIDGE, WA- BICC, etc.)
- **L'apprentissage par la pratique** : sélectionner quelques zones de captage ou quelques sites sur lesquels les interventions se focalisent et étendre ces interventions

à d'autres zones en fonction des réactions ;

- **Communication et sensibilisation** à la GIRE, à la conservation des forêts, à la durabilité, etc.

---

[3]*La résolution n° 4 de la 3ème Session du Comité Ministériel de Suivi du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest (CPCS) qui a recommandé que "toute l'assistance nécessaire soit donnée à L'Union du fleuve Mano (MRU) en vue de l'élaboration d'une vision partagée des bassins de la Mano et de la Moa Makona assortie d'un plan d'action de développement durable."*

[4]*Résolution n° 3 de la 3ème Session du Comité Ministériel de Suivi du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest (CPCS) qui a recommandé la promotion de trois nouvelles organisations de bassins transfrontaliers, dont le bassin de Cavally-Cestos-Sassandra.*

4.2 But du projet et impact escompté

L'objectif à long terme du projet est **de procurer des avantages pour l'environnement sur le plan mondial à travers le renforcement de la gestion des ressources naturelles transfrontalières en vue des bénéfices écologiques soutenus et de l'amélioration des moyens de subsistance des communautés vivant dans les environs des forêts et de garder intact les écosystèmes transfrontaliers, y compris les aires protégées et leurs environs où les stratégies de gestion intégrée des terres et des ressources en eau sont mises en œuvre**.

Le projet du FEM sera basé sur les activités des projets de référence (partie 3.6) qui sont particulièrement consacrées à la gestion des forêts et à la gestion des ressources en eau.

L'objectif global du futur projet du FEM est la conservation des écosystèmes forestiers de Haute Guinée. En vue d'atteindre cet objectif, le projet du FEM utilisera une approche holistique dans les sites sélectionnés du projet, laquelle reposera sur une vision commune pour chaque site et sur le principe selon lequel les vestiges des écosystèmes intacts ne peuvent être conservés que par la volonté de toutes les parties prenantes travaillant en synergie.

Le projet du FEM envisagera la gestion des ressources naturelles de manière intégrée. Il renforcera les politiques, les institutions et les mécanismes incitatifs pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Ce cadre institutionnel sera assorti des outils de coordination nécessaires qui renforceront, grâce à la participation des communautés, la gestion et la conservation de la forêt protégée et de ses environs. Le projet du FEM mettra l'accent sur le développement des activités économiques durables sur le terrain destinées à soutenir la gestion et la conservation des ressources forestières et en eau. Cette approche débouchera sur des avantages pour l'environnement à l'échelle mondiale avec une conservation globale de l'écosystème, un gain net de 10% de la superficie forestière (181 800 ha) et l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières. Sans ce projet, les activités sur le terrain continueront de se focaliser sur un secteur spécifique (soit les ressources en eau, soit les ressources forestières soit les terres) et non de manière intégrée ni à l'échelle régionale. Le projet du FEM est crucial, car il contribue à l'habilitation des communautés locales et des parties prenantes nationales et régionales, ainsi que des décideurs dans le domaine de la conservation de l'écosystème à travers le développement des activités économiques durables de substitution qui ne nuisent pas à l'environnement de la région. En outre, le projet du FEM apportera une valeur ajoutée à l'échelle régionale par le renforcement des liens entre les projets de référence grâce à l'approche holistique préconisée pour la gestion des ressources naturelles.

Dans **la composante 1**, d'une part, le **développement de l'agroforesterie** vise à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes forestiers dégradés, à promouvoir une agriculture respectueuse des forêts, à générer divers produits et services à partir des terres et des forêts restaurées, à protéger les habitats, les corridors, etc. Ces activités seront basées sur différentes formes de systèmes arboricoles pour résoudre les divers problèmes liés à la dégradation des écosystèmes. D'autre part, la **conclusion d'accords sur les pratiques minières respectueuses de l'environnement** est destinée à transformer l'exploitation minière artisanale anarchique en des formes plus durables, qui procurent davantage de revenus aux communautés. Par ailleurs, ces accords signés avec les compagnies minières mettent l'accent sur la mobilisation des paiements pour les services environnementaux assortis d'incitations tangibles pour le développement de l'agroforesterie par les agriculteurs locaux.

La composante 2 consistera à parvenir à un consensus sur les questions transfrontalières liées aux ressources naturelles, y compris les eaux internationales. La mise en œuvre de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle régionale contribuera à l'harmonisation des politiques nationales et à l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de ces ressources naturelles transfrontalières.

4.3 Les composantes du projet et les résultats et les Produits attendus

Projet: Conservation des Écosystèmes et Gestion Internationale des Ressources en Eau du fleuve Mano (GIRE) - Sierra Leone, Liberia, Guinée, Côte d'Ivoire		
Objectif du projet: Gestion durable des ressources forestières et en eau dans l'écosystème forestier de Haute Guinée		
Composante	Résultats	Produits
Composante 1 : Gestion intégrée de l'écosystème forestier	Résultat 1.1: Les ressources naturelles transfrontalières des écosystèmes forestiers de Haute Guinée sont gérées de manière durable, en impliquant les communautés locales.	Produit 1.1.1. Élaboration de documents d'orientation propres à chaque site concernant la restauration de la productivité des systèmes arboricoles pour promouvoir l'utilisation de bonnes pratiques dans les interventions de restauration des forêts et des paysages et des pratiques agricoles sédentaires dans les principaux secteurs de production ayant des répercussions sur les écosystèmes forestiers.
		Produit 1.1.2. Mise en place de systèmes de formation des agriculteurs à l'amélioration des méthodes de gestion pour répondre aux exigences des programmes de certification
		Produit 1.1.3. Amélioration de la gestion des activités agricoles à proximité des aires protégées -
		Produit 1.1.4. Planification intégrée de l'utilisation des terres pour permettre la génération des sources durables de revenus provenant des différentes interventions de restauration
	Résultat 1.2: Suivi et évaluation de la composante 1	Produit 1.2.1: Progrès réalisés en vue de l'atteinte de résultats documentés et partagés avec toutes les parties prenantes
		Produit 1.2.2: Évaluation du projet et réalisation d'une mission d'audit.
Composante 2 : Gestion durable des eaux transfrontalières	Résultat 2.1: Gestion des ressources en eau à l'échelle régionale sous l'égide des organes institutionnels transfrontaliers.	Produit 2.1.1: Mise en place et opérationnalisation des comités nationaux interministériels de mise en œuvre
		Produit 2.1.2: Renforcement des capacités pour préparer et adopter l'ADT et le PAS en vue de la protection des eaux transfrontalières et de la biodiversité
	Résultat 2.2: Renforcement des capacités techniques et financières des institutions publiques en charge de la gestion des ressources en eau transfrontalières.	Produit 2.2.1: Conception et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux questions transfrontalières et environnementales
		Produit 2.2.2: Préparation de l'analyse diagnostique transfrontalière de la région et validation et adoption en cours au niveau ministériel Préparation des programmes d'action stratégiques préliminaires de la région

		Produit 2.2.3: Élaboration et diffusion des produits issus de IW/LEARN auprès d'une vaste communauté de parties prenantes locales, nationales et régionales
		Produit 2.2.4: Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières ;
	Résultat 2.3: Suivi-évaluation de la composante 2	Produit 2.3.1: Progrès réalisés en vue de l'atteinte de résultats documentés et partagés avec toutes les parties prenantes
		Produit 2.3.2: Évaluation du projet et réalisation d'une mission d'audit.
Coûts de gestion du projet	Résultat 3.1: Mise en œuvre du projet.	Produit 3.1.1: Mise en place et fonctionnement de l'équipe de gestion du projet

Composante 1 : Gestion intégrée de l'écosystème forestier

Étendue géographique - Sites prioritaires

Quatre sites transfrontaliers du projet ont été identifiés pour la composante n°1 du FEM « Gestion intégrée des écosystèmes" (voir les cartes en annexe). Ces sites représentent les derniers vestiges des peuplements forestiers dans la région de la MRU. Par ailleurs, ils sont constitués d'une mosaïque d'une végétation forestière restée intacte et offrant encore un habitat suffisant pour la survie des dernières populations fauniques.

Une deuxième raison de la sélection de ces zones comme sites du projet repose sur le fait que tous les efforts des autorités nationales, des donateurs et des ONG internationaux se conjuguent sur ces sites pour conserver les derniers vestiges des hauts lieux de la biodiversité tout en développant en même temps des systèmes d'utilisation durable des terres dans les zones cultivées environnantes.

Enfin, chacun de ces blocs forestiers englobe plusieurs aires protégées, qui constituent les aires centrales à haute valeur de conservation, et qui sont reliées les unes aux autres par des corridors ou des zones tampons.

Les sites sélectionnés se présentent comme suit (***voir Figure 5 et les cartes détaillées en annexe***) :

- Site 1 : Le bloc forestier transfrontalier comprenant le complexe des aires protégées de la forêt nationale de Diecke (GN), la réserve naturelle intégrale du mont Nimba (GN/CI) et le parc national du Nimba oriental (LB) ;
- Site 2 : Le bloc forestier transfrontalier comprenant le complexe d'aires protégées des forêts nationales de Wonegisi Ziama (LB/GN) ;
- Site 3 : Le bloc forestier transfrontalier et le corridor comprenant le complexe d'aires protégées du parc national de la forêt tropicale de Gola (SL) et la forêt nationale de Gola (LB) ;
- Site 4 : Le bloc forestier transfrontalier et le corridor comprenant le complexe d'aires protégées du parc national de Sapo (LB), de la forêt nationale de Grebo (LB) [et le parc national de Tai (CI) – en dehors du périmètre d'intervention sur le terrain].

N.B. : Les portions guinéennes, libériennes et sierra-léonaises de ces quatre sites bénéficieront tant des interventions sur le terrain, financées par les fonds nationaux du FEM dans le cadre du SRTR de ces trois pays, que des activités régionales financées par les fonds régionaux du FEM. La Côte d'Ivoire ne s'est engagée à allouer des financements nationaux SRTR du FEM à ce projet. Par conséquent, les portions ivoiriennes de ces sites et les parties prenantes concernées ne bénéficieront que des activités financées par les fonds régionaux, au même niveau que les autres pays.

La surface des interventions sur le terrain est présentée dans le tableau 2 ci-après. La Côte d'Ivoire n'est pas concernée par ces interventions. L'exposé raisonné de l'évaluation de ces surfaces et les informations détaillées sont présentés à l'annexe 1 ; Tableau 2 détaillé.

Tableau 2 : Zones d'intervention dans les zones tampons des aires protégées prioritaires. Source : BRLi et ProtectedPlanet.net (PNUE-WCMC-UICN).

	Total	Portions nationales			
		GN	LB	SL	*CI*

Site 1 - Forêt nationale de Diecke (GN), réserve naturelle intégrale du mont Nimba (GN/CI) et parc national du Nimba oriental (LB)	Surface de l'aire protégée [ha]	99 600	75 100	24 500	-	*N/D*
	Surface de l'intervention dans la zone tampon de 5 km [ha]	**49 600**	**34 500**	**15 100**	**-**	*N/D*
Site 2 -Forêts nationales de Wonegisi-Ziama (LB/GN);	Surface de l'aire protégée [ha]	233 800	93 400	140 400	-	*N/D*
	Surface de l'intervention dans la zone tampon de 5	**43 800**	**27 400**	**16 400**	**-**	*N/D*
Site 3 - Parc national de la forêt tropicale de Gola (SL) et forêt nationale de Gola (LB)	Surface de l'aire protégée [ha]	171 900	-	99 600	72 300	*N/D*
	Surface de l'intervention dans la zone tampon de 5 km [ha]	**73 200**	**-**	**15 800**	**57 400**	*N/D*
Site 4 - Parc national de Sapo (LB), forêt nationale de Grebo (LB) *(sans le PN de Tai)*	Surface de l'aire protégée [ha]	254 600	-	254 600	-	*N/D*
	Surface de l'intervention dans la zone tampon de 5	**15 200**	**-**	**15 200**	**-**	*N/D*

Figure 5: Carte de localisation des zones d'intervention dans les zones tampons des aires protégées prioritaires

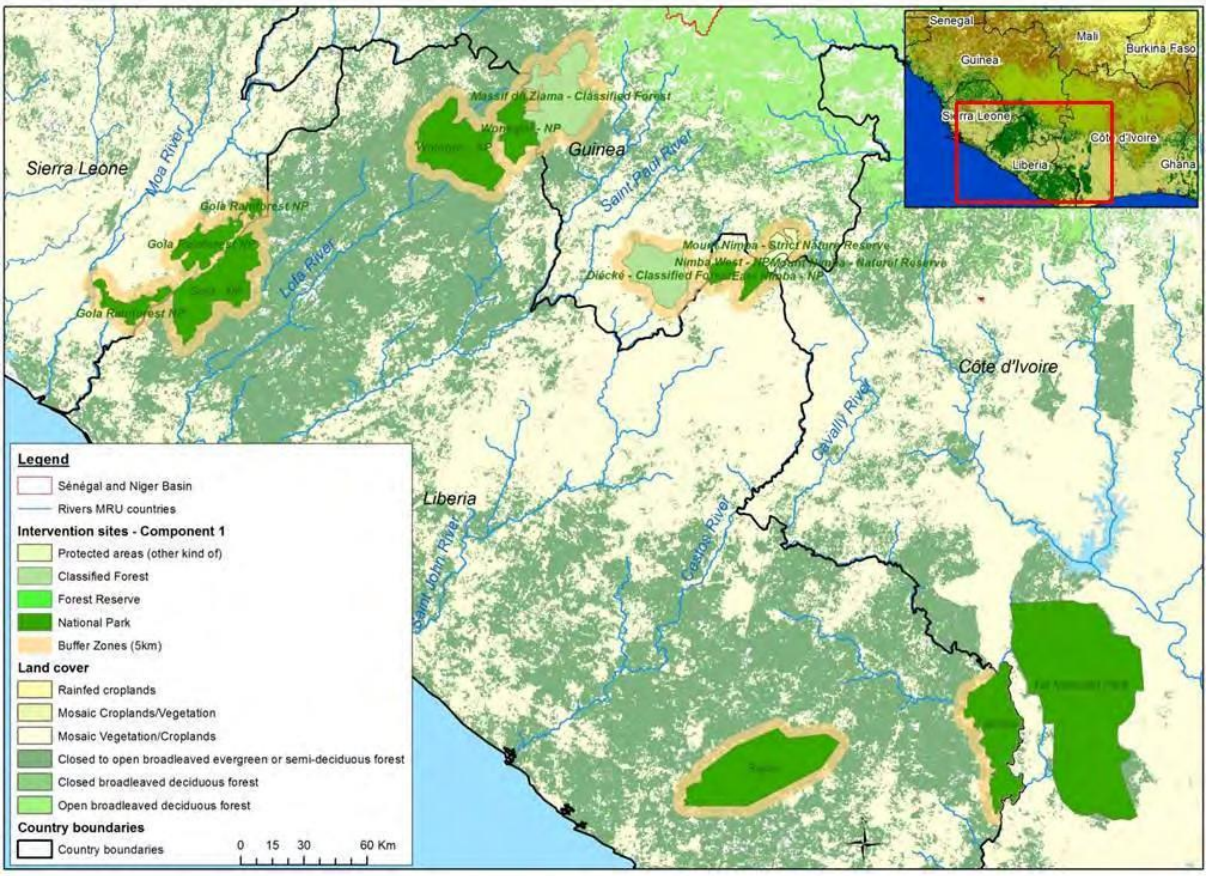

Source : BRLi, SRTM/UEMOA 2011 et ProtectedPlanet.net

Résultat 1.1: Les ressources naturelles transfrontalières des écosystèmes forestiers de Haute Guinée sont gérées de manière durable, en impliquant les communautés locales.

Produit 1.1.1: Directives sur site pour la restauration de la productivité des systèmes basés sur l'arbre pour promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques dans les intervention de restauration des forêts et des paysages et des pratiques sédentaires de l'agriculture dans les principaux secteurs affectant les écosystèmes forestiers

- *Activité 1.1: Procurer la logistique pour les activités du projet* ;

  Recruter 2 assistants techniques pour la durée du projet. Assurer leur transport à l'échelle locale et régionale, leur procurer des équipements techniques, acheter des véhicules, des motocyclettes pour leur fonctionnement et assurer leur entretien Les assistants techniques concevront et mettront en œuvre toutes les activités du projet tout au long de la durée du projet. Cette activité est vitale pour le soutien et la mise en œuvre de toutes les autres activités. Les assistants techniques seront particulièrement chargés de la préparation et de la présentation des rapports, du recrutement et de la supervision des différents consultants recrutés et des relations avec les toutes parties prenantes au projet.

- *Activité 1.2: Réaliser une enquête et une compilation de données sur les meilleures pratiques et les résultats de différentes interventions de restauration des forêts et des paysages telles que la foresterie durable, la régénération naturelle, la plantation d'enrichissement, le reboisement, l'exploitation minière respectueuse de l'environnement et d'autres pratiques arboricoles telles que les systèmes agroforestiers traditionnels et améliorés ;*

  Recruter 1 expert international et 3 experts nationaux pour une enquête conjoncturelle : effectuer des études [de préférence ROAM[5]] sur les options d'utilisation des terres qui préviennent ou rétablissent les produits et les fonctions de service des forêts et des systèmes arboricoles, complétées par des enquêtes sur les options de paiements des services environnementaux et la nécessité de leurs négociations, et faciliter la mission de collecte de données dans les secteurs identifiés. Dans une situation où l'on cherche à faire reculer la dégradation rapide des forêts, l'objectif spécifique de cette activité est de faire prendre conscience des possibilités de restauration qui se présentent ; notamment ce qui est nécessaire [facteurs de réussite] dans la zone du projet, comme ingrédient essentiel à la diffusion des interventions de restauration viables. Autre aspect important : la documentation des possibles systèmes de rémunération des services écologiques par les compagnies minières agissant conformément aux bonnes pratiques environnementales et respectueuses des forêts. Le principal résultat est de trouver des méthodes d'utilisation des terres qui conservent et promeuvent les essences forestières indigènes dans les paysages multifonctionnels restaurés.

- *Activité 1.3: Identifier et mettre en place des parcelles d'apprentissage/de production en plein champ pour soutenir et renforcer les diverses composantes arboricoles des systèmes agricoles existants ;*

  Recruter 1 expert international et 4 experts nationaux pour une mission à court terme sur chaque site, identifier quatre agriculteurs de leur plein gré sur chaque site pour la réalisation de systèmes expérimentaux de production de cultures arboricoles (cacao, noix de cajou, palmier à huile, autres arbres indigènes selon le choix local). Apporter un appui à la démarcation des parcelles, acheter/fournir des plantules [plants, greffes, bourgeons, boutures, hybrides ou autres choix locaux], à la collecte de semences et à la gestion d'une pépinière. Cette activité complète la précédente. Elle vise à procéder à une évaluation en plein champ de la possibilité d'introduire (et de conserver) les arbres fruitiers et médicinaux indigènes dans le système existant de plantation de cultures arboricoles (cacao, noix de cajou, palmier à huile). L'objectif est d'identifier les essences dont la présence sera acceptée dans les champs par les agriculteurs.

- *Activité 1.4: Élaborer des documents d'orientation propres à chaque site ou relatifs aux possibilités d'utilisation des systèmes arboricoles* [plantation d'enrichissement dans les systèmes arboricoles, terrains boisés destinés à la production de combustibles et du fourrage, plantations de petites cultures arboricoles, mélanges de cultures d'arbres, régénération

naturelle assistée et systèmes agricoles stabilisés , qui comprennent une liste d'essences forestières indigènes ayant un rapport avec les systèmes de certification en vigueur];

Recruter 1 expert international [de préférence Rainforest Alliance] et 3 experts nationaux pour la rédaction des documents d'orientation et l'identification de systèmes de certification appropriés, organiser un atelier de validation régional associant le personnel du secrétariat de la MRU. Cette activité vise à tirer profit de l'expérience et des connaissances acquises dans le but de diffuser les connaissances acquises (Activité 1.5). Elle sera essentielle à la production des informations simples et partagées. Ces documents d'orientation devraient être intelligibles à toutes les parties prenantes et tout d'abord aux agriculteurs.

- *Activité 1.5: Diffusion des documents d'orientation pendant les campagnes de sensibilisation organisées en coopération avec les principales parties prenantes* ;

  Organiser 3 réunions de parties prenantes sur chaque site et 4 ateliers nationaux associant le personnel du secrétariat de la MRU, mener des campagnes de sensibilisation du public. L'objectif du projet est de modifier les pratiques sur le terrain. Il est indispensable que les documents issus de ces assises soient distribués au niveau des sites d'intervention. Si tel n'est pas le cas, tout le travail abattu ne sera pas efficace : cette activité est essentielle à une diffusion efficace de l'expérience et des connaissances acquises.

Produit 1.1.2: Mise en place de systèmes de formation des agriculteurs à l'amélioration des méthodes de gestion pour répondre aux exigences des programmes de certification

- *Activité 1.6: Mettre en place des offres de formation et en faire la promotion, par voie médiatique, auprès des différents groupes cibles comme les agriculteurs et les planificateurs de l'utilisation des terres.*

  Recruter 1 expert international et 3 experts nationaux pour l'élaboration des cours de formation, assurer la liaison avec les médias et organiser un atelier régional de promotion, en coopération avec le personnel technique du secrétariat de la MRU. Le changement des pratiques en ce qui concerne la conservation des forêts et des arbres est un problème régional. Il est indispensable d'éduquer et de former les parties prenantes à l'urgence de préserver les forêts par l'intégration des essences indigènes dans les systèmes de production et, par ricochet, des arbres forestiers.
  - Le changement de paradigme vis-à-vis de la forêt est une étape importante pour atteindre le changement de mode d'utilisation des terres.

- *Activité 1.7: Travailler avec l'expert de Rainforest Alliance pour élaborer les termes de référence de la formation des organismes stratégiques (Centre Forestier de Nzérékoré, CEGENS, Institut de formation de Tubmanburg/Bomi) aux nouvelles mesures/méthodes agricoles axées sur la sylviculture et leurs principes de certification* ;

  Recruter un formateur, organiser des cours de formation sur chaque site deux fois par an et acheter l'équipement de formation pour chaque site, associer le personnel technique du secrétariat de l'UICN et de la MRU. Les institutions en place ne disposent pas de moyens de fonctionnement. Il est indispensable de les renforcer pour obtenir des résultats concrets sur le terrain, notamment la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à l'élaboration des systèmes de certification.

- *Activité 1.8: Offrir des sessions de formation à l'intention des principales parties prenantes et de leurs groupes cibles* ;

  Sous la supervision de l'expert de Rainforest Alliance, recruter un formateur, organiser une formation de suivi sur les parcelles pilotes et expérimentales sur chaque site chaque année et faire la démonstration de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs, en coopération avec le personnel technique de l'UICN. Il est nécessaire de prouver que les bonnes pratiques identifiées sont vraiment favorables aux écosystèmes et aux agriculteurs. Les résultats de la recherche expérimentale en cours doivent être vulgarisés et partagés.

Produit 1.1.3: Amélioration de la gestion des activités agricoles à proximité des aires protégées

- Activité 1.9: *Produire les premières cartes de possibilités de restauration arboricole, préparer des rapports sur les résultats et les besoins de levé au sol.*

  Mettre en place des méthodes simples de mesure et de suivi des changements de biomasse résultant de la création de nouvelles fermes ou d'une meilleure gestion des anciennes utilisant des méthodes reconnues de suivi de la biomasse ;

  Organiser chaque année des consultations conjointes par un expert international/ et des experts nationaux pour l'évaluation de l'utilisation des terres et la cartographie des paysages, permettant la mise à jour des cartes et le suivi des données associé à la vérification sur le terrain/ à la préparation de rapports ; organiser chaque année un atelier sur chaque site, en coopération avec le personnel technique du Secrétariat de la MRU. La production de ces cartes mesurera la réalité de la dynamique des terres agricoles et forestières. Elles sont des outils essentiels à la mesure de l'impact du projet. L'atelier sur le terrain validera et partagera les données produites.

- *Activité 1.10: Sélectionner et former des personnels pour mettre au point des synergies entre le point de rencontre entre les forêts et l'agriculture et les nommer dans les services de vulgarisation pour les services-conseils offerts aux agriculteurs ciblés ;*

  Recruter un formateur et organiser chaque année un cours de formation sur chaque site, en coopération avec le personnel technique de la MRU et de l'UICN, acheter des équipements et du matériel de formation sur chaque site, entretenir l'équipement /le matériel de bureau des parcs et acquérir des équipements / du matériel de terrain chaque année. Les services forestiers et les services agricoles travaillent souvent séparément. En zone rurale, la foresterie et l'agriculture sont étroitement liées. Cette activité vise à renforcer les synergies entre les intervenants des domaines forestier et agricole.

- *Activité 1.11: Réviser et produire des documents juridiques où sont classées les zones de réhabilitation forestière du projet ayant un rapport avec les mesures agroforestières* ;

  Recruter une équipe de consultants compétents, selon les besoins, composée d'un (1) expert international et de 4 experts nationaux, procurer les moyens de locomotion au niveau local et régional, et organiser un atelier, en coopération avec le personnel technique de l'UICN et du Secrétariat de la MRU, distribuer les documents juridiques avec des cartes mises à jour sur chaque site. Pour que les décideurs prennent de bonnes décisions, les documents officiels doivent refléter la réalité sur le terrain.
  - Cette activité devrait permettre une meilleure concordance entre les documents juridiques et la réalité sur le terrain.

- *Activité 1.12: Mettre en place des comités consultatifs locaux et des plateformes transfrontalières et organiser leurs réunions* ;

  Organiser des comités consultatifs locaux quatre fois par an sur chaque site et organiser des plateformes transfrontalières sur chaque site une fois par an, en coopération avec le personnel technique de la MRU et de l'UICN. Pour une bonne gestion des écosystèmes transfrontaliers, les parties prenantes des deux côtés des frontières doivent travailler ensemble. Sinon, des mesures de gestion incohérentes dans le même bloc forestier pourraient exister. Cette activité vise à renforcer les synergies transfrontalières.

- *Activité 1.13:* Fournir une assistance technique in situ et assurer le suivi pendant la durée de vie du projet afin d'assurer la pérennité des résultats ;

  Recruter des consultants nationaux sur chaque site quatre fois par an, procurer des moyens de transport locaux, soutenir les signatures des accords de conservation et du protocole d'accord avec les agriculteurs, acheter des équipements /du matériel de terrain sur chaque site chaque année, soutenir les agriculteurs agroforestiers sur une évaluation fondée sur le rendement, étendre l'assistance technique aux systèmes d'amélioration des plantations et des pratiques agricoles progressivement jusqu'à 88 400 ha dans les zones tampons des parcs nationaux sur tous les 4 sites sous forme de forêts communautaires, et encore jusqu'à 93 400 ha des systèmes agroforestiers améliorés dans les zones tampons des réserves forestières dans tous les 4 sites, soutenir la régénération naturelle gérée par les agriculteurs et les pépinières gérées par les agriculteurs.

La présence des parties prenantes au niveau local est sporadique. La présente activité soutiendra les services de vulgarisation des organismes publics pour approuver et exécuter, dans les faits, leur mandat. Cette approche stimulera l'autonomisation des parties prenantes locales et renforcera leurs interventions sur le terrain.

Produit 1.1.4. Planification intégrée de l'utilisation des terres pour permettre la génération des sources durables de revenus provenant des différentes interventions de restauration

- *Activité 1.14: Recueillir des informations sur les populations humaines et la dynamique socioéconomique afin d'évaluer les origines des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles et les voies par lesquelles elles impactent les moyens de subsistance et la gestion durable des ressources ;*

  Solliciter les services de Rainforest Alliance pour évaluer les systèmes de certification du développement pour les produits dérivés des arbres et les services des écosystèmes forestiers. Recruter, chaque année, une équipe de consultants comprenant 1 expert international et 4 experts nationaux, acheter des moyens de transport pour les déplacements au niveau local et régional, procéder à des évaluations et à une étude technique préliminaire de l'établissement permanent, de l'immigration, de l'agriculture itinérante, des activités économiques attirant les colons, des revenus des ménages, des infrastructures, de l'accès, des corridors et procéder à une évaluation des options d'utilisation des terres; organiser, chaque année, un atelier régional de validation, en coopération avec le Secrétariat de la MRU.

- *Activité 1.15: Tester et soutenir les meilleures pratiques expérimentales permanentes pour faire une démonstration des méthodes d'utilisation des terres améliorées en milieu de travail avec la réorganisation du zonage de l'utilisation des terres rurales autour des aires protégées et organiser des ateliers de planification et d'évaluation au terme desquels des recommandations sont formulées* ;

  Organiser des ateliers nationaux de consolidation la première et la troisième années et organiser des ateliers de planification/évaluation sur chaque site transfrontalier en tenant compte de sa spécificité, procurer des équipements de terrain aux agriculteurs réalisant les démonstrations et au personnel des parcs en charge des relations avec les communautés rurales et de la protection des ressources naturelles sur chaque site, acheter du super (carburant) pour apporter un appui dans la surveillance des parcs et des zones tampons. Cette activité vise à garantir le financement des mesures concrètes de protection sur le terrain à proximité des aires protégées contenant des parcelles expérimentales particulières.

- *Activité 1.16: Élaboration de recommandations formelles relatives au (re)classement et au zonage des zones forestières prioritaires identifiées* ;

  Recruter, au cours de la première et de la troisième année, sur chaque site une équipe de consultants comprenant 1 expert international et 1 expert national, acheter des moyens de transport pour faciliter les déplacements au niveau local et régional et organiser, à la fin de chaque mission, un atelier de validation sur chaque site, distribuer les documents contenant les recommandations concernant chaque site. L'adoption formelle des recommandations concernant le projet par les autorités peut considérablement améliorer la conservation à long terme des dernières zones forestières non encore fragmentées de la région.

- *Activité 1.17: Négociation de la planification intégrée de l'utilisation de terres de manière participative avec les parties prenantes et les groupes cibles ;*

  Organiser deux fois par an sur chaque site des ateliers spécifiques sur la négociation de l'utilisation des terres, négocier et signer des accords de conservation sur le développement de l'agriculture/l'agroforesterie respectueuse des forêts, les activités minières artisanales respectueuses de l'environnement procurant des revenus aux communautés et les paiements pour les services environnementaux par les sociétés d'exploitation forestière et minière respectueuses de l'environnement aux ménages, mettre en place des évaluations basées sur le rendement, mettre l'accent sur l'accès limité dans les zones autour des aires protégées et mettre fin à l'empiétement à l'intérieur des aires protégées, acquérir l'es équipements et le matériel de terrain nécessaires à la délimitation de base des différentes unités de l'utilisation des terres sur chaque site, intégrer la gestion des forêts communautaires sous la supervision des mécanismes nationaux REDD+. Pour préserver la forêt, il est nécessaire que toutes les parties prenantes conviennent d'objectifs communs concernant l'utilisation des terres.

- *Activité 1.18: Organisation de réunions des comités consultatifs ;*

  Organiser deux fois par an sur chaque site des comités consultatifs qui émettront des avis et donneront une formation sur les choix d'utilisation des terres, permettant ainsi aux agriculteurs et aux planteurs de gérer eux-mêmes les risques et la biodiversité, des conseils sur l'arboriculture respectueuse de l'environnement, en mettant un accent particulier sur les plantations de cacao, de noix de cajou et de palmier à huile, et d'autres nouvelles cultures (sur la base des préférences locales), offrir des projets de co-entreprise avec les opérateurs du secteur tertiaire; à travers les services de Rainforest Alliance, promouvoir l'innovation de la commercialisation et la certification pour faciliter l'accès des produits obtenus de manière durable aux marchés. Briefing des investisseurs : promotion des produits certifiés. Communiquer sur la présence de l'UICN comme acteur mondial, qui peut faciliter la mise en place d'un environnement favorable et les négociations entre les gouvernements et les communautés locales. Aider à rassembler les conditions nécessaires au développement de la production et de la certification [le cas échéant] de ces produits dérivés des arbres.

- *Activité 1.19: Vérifier par le biais des rapports d'activité et d'évaluation, et des visites aux agriculteurs ciblés ;*

  Distribuer les rapports d'activité et d'évaluation chaque trimestre de l'année sur chaque site, restaurer la visibilité du projet (à travers la traduction, la publication et la communication) deux fois par an

Résultat 1.2: Suivi et évaluation de la composante 1

Produit 1.2.1: Progrès réalisés en vue de l'atteinte de résultats documentés et partagés avec toutes les parties prenantes

- Activité 1.20: *Organiser les rapports annuels, la revue et la planification du projet, y compris les missions de suivi-évaluation*.

  Les rapports techniques et financiers annuels seront élaborés, validés et soumis aux FEM. Les agences d'exécution nationales contribueront à ces rapports qui seront consolidés par les agences d'exécution régionales et envoyées à l'agence de mise en œuvre aux fins de soumission au FEM. L'atelier annuel d'évaluation et de planification du projet sera organisé chaque année pour analyser les progrès réalisés et planifier pour l'année à venir. Les missions périodiques de suivi et de supervision seront organisées pour évaluer le déroulement du projet et recueillir les données sur le suivi-évaluation obtenues par les agences nationales d'exécution.

- Activité 1.21: *Organiser des réunions du comité de pilotage du projet*

  Les rapports techniques et financiers annuels seront soumis aux comités régionaux de pilotage du projet pour solliciter leurs avis, leurs directives et leurs orientations stratégiques sur le déroulement du projet ;

Produit 1.2.2: Évaluation du projet et réalisation d'une mission d'audit.

- Activité 1.22: *Organiser des évaluations à mi-parcours et finales, et des audits*

  Les agences régionales d'exécution, en collaboration avec l'agence nationale d'exécution, organiseront une mission d'évaluation à mi-parcours et une mission d'évaluation finale. Les termes de référence de ces missions seront élaborés pour apporter des éclaircissements sur leur étendue, leurs objectifs et les résultats attendus. D'autre part, des audits financiers annuels seront réalisés pour s'assurer que les ressources sont bien gérées par les agences d'exécution.

<u>Composante 2 : Gestion durable des eaux transfrontalières</u>

Objectif global

La composante 2 poursuit principalement un double objectif:

- Le renforcement des capacités dans la région en vue de l'élaboration d'une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) et d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour la protection et la gestion des ressources en eau transfrontalières dans la région de l'Union du Fleuve Mano (Résultat 2.1);

- L'élaboration d'une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) et d'un programme d'action stratégique (PAS) pour la protection et la gestion des ressources en eau transfrontalières dans la région de l'Union du fleuve Mano (Résultat 2.2);

Encadré 2: Qu'entend-on par ADT/PAS?

La méthode associant l'analyse diagnostique transfrontalière et le programme d'action stratégique (ADT.PAS) est un processus hautement collaboratif qui est apparu comme un outil de planification stratégique pour les projets hydrauliques internationaux du FEM.

Le principal rôle technique d'une ADT est d'identifier, de quantifier et de définir les priorités pour les problèmes environnementaux à caractère transfrontalier. De manière spécifique, l'ADT vise à:

- Identifier et hiérarchiser les problèmes transfrontaliers
;
- Recueillir et interpréter les informations sur l'impact environnemental et les répercussions socio-économiques de chaque problème;
- Analyser les causes immédiates, sous-jacentes, et profondes de chaque problème, et en particulier identifier les pratiques, les sources et les lieux spécifiques, et les secteurs d'activités humaines d'où naît la dégradation de l'environnement ou menace de naître.

Enfin, l'ADT offre la base factuelle de l'élaboration d'un PAS mais elle fait également partie d'un plus large processus de facilitation de l'implication et de la concertation avec les principales parties prenantes des premières étapes de l'ADT au développement ultérieur des autres solutions durant la formulation du programme d'action stratégique. L'ADT est un mécanisme destiné à aider les pays participants à 'convenir des faits' - de nombreux conflits sont provoqués par des perceptions et la suppression de ceux-ci peut constituer une étape importante en soi. Par ailleurs, il faut considérer que l'ADT va au-delà d'une simple analyse de données et d'informations. C'est un puissant processus qui peut aider à susciter la confiance entre les partenaires impliqués.

Le PAS est un document de politique qui devrait être approuvé au plus haut niveau de tous les secteurs concernés des pouvoirs publics. Il définit des priorités claires pour l'action (par exemple, les réformes politiques, juridiques, institutionnelles, ou les investissements) afin de résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés dans l'ADT. Des conditions de base bien définies constituent un élément clé du PAS. Une telle approche permet une distinction claire entre les actions présentant des avantages purement nationaux et celles permettant de résoudre les problèmes transfrontaliers avec des avantages à l'échelle mondiale. Un autre aspect clé consiste en l'élaboration des mécanismes institutionnels à l'échelle régionale et nationale pour la mise en œuvre du PAS et des mesures d'évaluation-suivi pour mesurer l'efficacité des résultats du processus.

Définitions tirées de l'analyse diagnostique transfrontalière et du programme d'action stratégique du FEM Manuel – Volumes 1 à 3 (GEF IW:LEARN, 2013).

Par exemple, l'approche adoptée pour l'Analyse diagnostique transfrontalière et le programme d'action stratégique (ADT/PAS) a été mise en œuvre dans le Bassin de la Volta dès 2005 et a débouché sur l'adoption du PAS en 2013.

L'ADT identifie et évalue trois groupes de problèmes environnementaux dans le Bassin du fleuve Volta: la quantité des ressources en eau, la dégradation des écosystèmes, et la qualité de l'eau. Elle identifie et évalue également les problèmes transversaux, notamment ceux liés à la gouvernance et au changement climatique. Ces questions sont traitées dans le PAS. (Analyse diagnostique transfrontalière dans le Bassin de la Volta, VBA, PNUE/UNOPS/FEM, 2013)

-

Étendue géographique - Bassins transfrontaliers prioritaires (voir les cartes à l'annexe 5):

L'étendue géographique globale de la composante n°2 est constituée des bassins fluviaux transfrontaliers de la région de l'Union du fleuve Mano, à l'exclusion des zones estuariennes /côtières, qui ont déjà été examinées dans une ADT/PAS (GCLME, 2011) et sont actuellement étudiées dans la composante n°2 du projet WA-BiCC. La région de l'Union du fleuve Mano compte 12 bassins fluviaux transfrontaliers (voir Figure 1). La gestion des bassins fluviaux du Niger, de la Gambie et du Sénégal étant supervisée par les Organisations des Bassins Fluviaux mis en place, ils ne sont pas pris en compte dans le présent projet.

En 2014/2015, le projet BRIDGE a soutenu l'élaboration d'une vision commune pour le bassin du fleuve Mano. Cette vision partagée consiste en un plan d'action pour un développement durable fondé sur une analyse diagnostique transfrontalière, la conception de cartes thématiques, la mise en place d'un comité de gestion des eaux transfrontalières, l'organisation de plateformes de dialogue et des ateliers de formation sur la gestion intégrée des ressources en eau. Cette approche, qui est tout à fait conforme à la stratégie du projet du FEM, sera lancée/ en partie mise en œuvre dans le bassin de la Moa -Makona dès début 2016 toujours avec l'appui du projet BRIDGE. Par conséquent, il est suggéré que le projet du FEM mette encore en œuvre la même approche dans les principaux bassins transfrontaliers de l'Union du fleuve Mano. Les critères de sélection sont la priorisation définie dans les Déclarations officielles de la MRU et de la CEDEAO [6,7] et la volonté de respecter une répartition égale des activités dans la région de la MRU (voir le tableau 1). Par conséquent, voici les bassins transfrontaliers prioritaires proposés **(*voir également la figure 6 et les cartes détaillées aux annexes)***:

- Bassin transfrontalier prioritaire n° 1: Bassin du fleuve Moa/Makona partagé par la Guinée 44%, le Libéria 8,5% et la Sierra Leone 47,5% (de façon progressive sur la base des premières activités du projet BRIDGE);
- Bassin transfrontalier prioritaire n° 2: Bassin du fleuve Cavally partagé par la Côte d'Ivoire 54%, la Guinée 5%, et le Libéria 41%;
- Bassin transfrontalier prioritaire n° 3: Bassin du fleuve Great Scarcies/Kolenté partagé par la Guinée 66% et la Sierra Leone 34%.

N.B.: Pour les raisons susmentionnées, le bassin du fleuve Mano n'est pas sélectionné comme bassin prioritaire dans les activités du présent projet. En revanche, les activités qui sont déjà réalisées dans ce bassin avec l'appui du projet BRIDGE sont considérées comme un élément important dans l'amélioration des activités menées dans les autres bassins. En outre, une importante partie des parties prenantes impliquées dans le bassin du fleuve Mano interviennent également dans la gestion des trois autres bassins prioritaires et bénéficieront, par conséquent, de toutes les activités régionales (renforcement des capacités, renforcement institutionnel, visite d'étude, base de données régionales, etc). Enfin, l'ADT/PAS intégrera les conclusions de l'analyse diagnostique et du plan d'action durable élaborés pour le bassin du fleuve Mano, comme bassin prioritaire complémentaire de la région de l'Union du fleuve Mano.

Tableau 3: Superficie des portions nationales des bassins prioritaires (km²). Source: BRLi.

Bassins / Pays de la MRU	Moa-Makona	Cavally	Great Scarcies-Kolenté	Sous-total
Côte d'Ivoire	-	16 300	-	16 300
Guinée	8 800	1 500	5 300	15 600
Libéria	1 700	12 400	-	14 100
Sierra Leone	9 500	-	2 700	12 200
Sous-total	20 000	30 200	8 000	/

Tableau 4: Population (nombre d'habitants) dans les portions nationales des bassins. Source: BRLi (Données extraites de la base de données de l'ONU, 2010).

[6] La résolution n° 4 de la3ème session du Comité ministériel de suivi 'CMS) du cadre permanent de coordination et de suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest qui a recommandé que “toute l'assistance nécessaire soit donnée à l'Union du fleuve Mano pour l'élaboration d'une vision partagée des bassins de la Mano et de la Moa/Makona, assortie d'un plan d'action de développement durable.”

[7] Résolution de la 3ème session du Comité ministériel de suivi 'CMS) du cadre permanent de coordination et de suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest qui a recommandé la promotion de trois nouvelles organisations de bassins transfrontaliers, y compris le bassin de Cavally-Cestos-Sassandra.

Bassins / Pays de la MRU	Moa-Makona	Cavally	Great Scarcies-Kolenté	Sous-total
Côte d'Ivoire	-	610 000	-	610 000
Guinée	552 000	72 000	211 000	835 000
Libéria	16 200	334 000	-	350 200
Sierra Leone	627 000	-	649 000	1 276 000
Sous-total	1 195 200	1 016	860 000	/

Figure 6: Carte de localisation des trois bassins transfrontaliers prioritaires

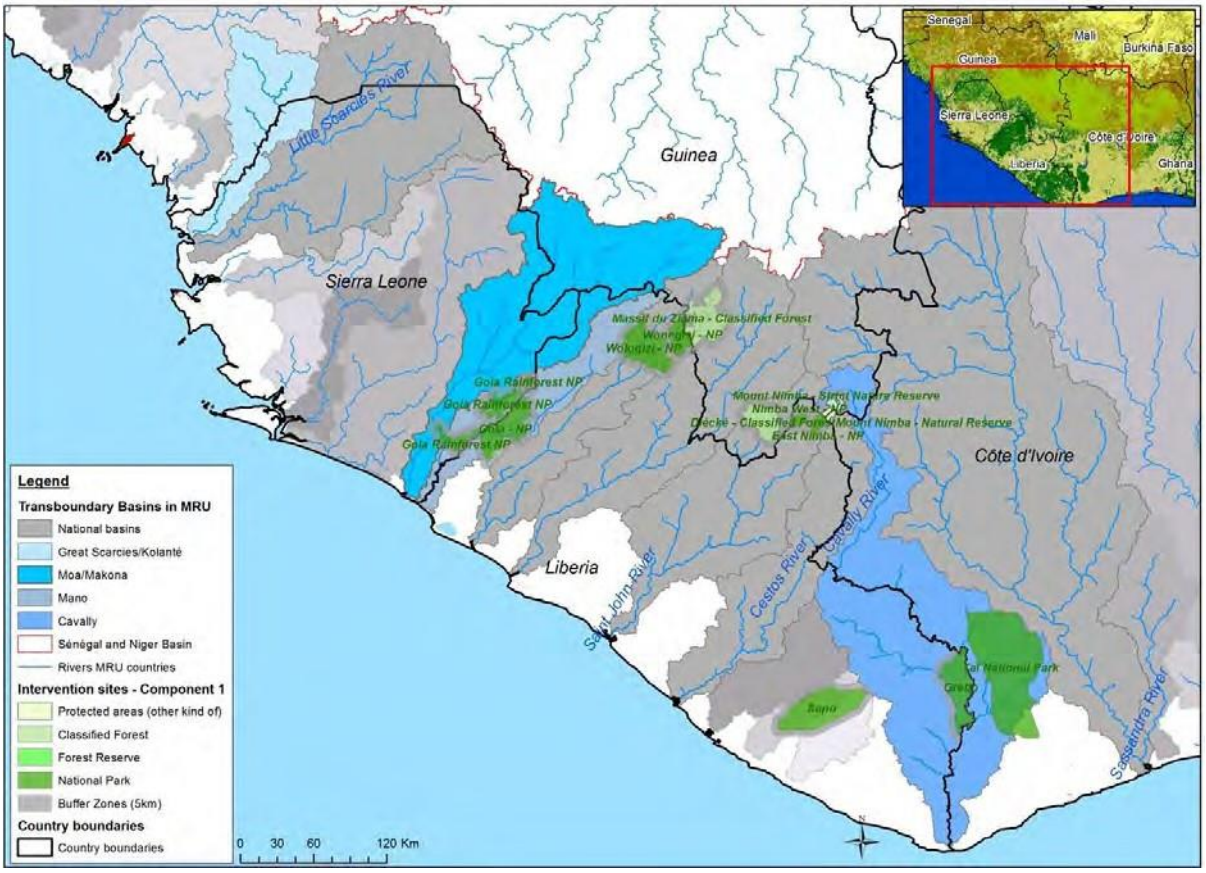

Source: BRLi, SRTM/UEMOA 2011 et ProtectedPlanet.net

Résultat 2.1: Gestion des ressources en eau à l'échelle régionale sous l'égide des organes institutionnels transfrontaliers

Produit 2.1.1: Mise en place et opérationnalisation des comités nationaux interministériels

- *Activité 2.1: Organiser des concertations ministérielles pour identifier les membres compétents des comités nationaux interministériels pour une gestion durable des ressources en eau partagées au sein de la MRU.* Cette activité vise à regrouper, dans chaque pays, le(s) ministère(s) en charge de la gestion des ressources naturelles et les ministères sectoriels (notamment en charge de l'agriculture, de l'énergie et des mines, des affaires foncières, etc.) et d'autres organisations de la société civile, ainsi que le secteur privé impliqué dans la gestion des écosystèmes naturels et des ressources en eau à l'échelle nationale et locale dans un organe consultatif et décisionnel. Une circulaire sera adressée par les agences d'exécution nationales à d'autres ministères en vue de l'identification d'un point focal pour participer au

comité national interministériels à l'effet de s'assurer que des politiques sectorielles sont mises en place pour la gestion durable des écosystèmes et des ressources en eau du fleuve Mano et que tous les intérêts sont représentés.

- *Activité 2.2 : Installation officielle des comités nationaux interministériels et préparation de leur mission, de leur plan d'action et de leurs organigrammes*. Dans chaque pays participant, un comité national interministériel sera officiellement installé par les Ministères compétents à travers la publication d'un règlement intérieur et des termes de référence. La mission, les plans d'action et l'organigramme seront par la suite élaborés et approuvés par les autorités compétentes en vue de s'assurer qu'ils jouissent de la légitimité pour statuer sur les questions relatives à la mise en œuvre du projet. Les comités nationaux interministériels piloteront la mise en œuvre des activités du projet sous la responsabilité de l'agence d'exécution nationale.

- *Activité 2.3 : Soutenir la mise en œuvre des plans d'action des comités nationaux interministériels*. Le projet fournira un appui financier pour permettre aux comités nationaux interministériels de fonctionner et de se réunir, selon les besoins. On pense que l'appui financier du projet sera suffisant pour couvrir tous les frais de fonctionnement. Les gouvernements contribueront au fonctionnement de ces comités en mettant les personnels compétents à la disposition des institutions concernées.

Produit 2.1.2 : Renforcement des capacités pour élaborer et adopter l'ADT et le PAS en vue de la protection des eaux internationales et de la biodiversité.

Ce Produit vise au développement des capacités au sein de l'Union du fleuve Mano, des agences nationales d'exécution, des ministères sectoriels (agriculture, énergie, hydraulique, élevage, pêches, industries et mines, etc.), des organisations de la société civile et du secteur privé (agriculture, pêches, industries et mines, etc.) au sujet de la méthodologie adoptée par le FEM pour élaborer l'ADT et le SAP en vue de la protection des eaux internationales et de la biodiversité. Les activités réalisées dans le cadre de ce Produit seront basées sur le document du FEM intitulé "Transboundary Diagnostic Analysis/Strategic Action Programme Manual" (Manuel relatif à l'Analyse Diagnostique transfrontalière/Programme d'Action Stratégique) - Volumes 1 à 3 (GEF, IW:LEARN, 2013). Ce Produit facilitera le processus d'élaboration de l'ADT et du PAS à entreprendre dans le cadre du Produit 2.2.2. En général, ce Produit est important dans le renforcement des capacités de l'autorité de gestion du bassin nouvellement créée sous l'égide de la MRU (CCRE/CEDEAO).

- *Activité 2.4 : Réalisation d'une étude détaillée des parties prenantes du secteur de l'eau dans les bassins transfrontaliers prioritaires*. L'agence d'exécution régionale recrutera un consultant régional pour procéder à une étude détaillée des parties prenantes, à l'effet d'identifier tous les intervenants majeurs et secondaires impliqués dans la gestion des eaux, d'utiliser les ressources en eau ou d'impacter les ressources en eau dans les trois bassins transfrontaliers prioritaires et de clarifier leurs mandats, leurs intérêts (positifs ou négatifs) et leurs relations. Ces parties prenantes seront impliquées dans le processus d'élaboration de l'ADT et du PAS. Une telle analyse a déjà été réalisée pour le bassin du fleuve Mano (BRIDGE/UICN, 2016). Si l'on considère que les trois bassins prioritaires ont des caractéristiques physiques, sociales, économiques et institutionnelles très semblables à celles du bassin du fleuve Mano, les résultats et les conclusions de cette analyse devraient être exploitées. Cette activité est perçue comme une tâche destinée à poser les jalons des activités suivantes liées au renforcement des capacités (2.5 à 2.9) et du processus d'élaboration de l'ADT et du PAS (Produit 2.2.2);

- *Activité 2.5: Détermination des besoins de formation des parties prenantes régionales, nationales et locales impliquées dans le processus d'élaboration de l'ADT et du PAS et élaboration d'un programme de formation*. Les institutions prioritaires seront celles identifiées dans le cadre de l'activité 2.4 et incluront l'Union du fleuve Mano, les ministères en charge de la gestion des eaux dans les 4 pays, les ministères sectoriels, les OSC et les représentants du secteur privé. Élaboration d'un programme de formation à l'intention des organisations bénéficiaires, en mettant l'accent sur la méthodologie adoptée pour l'élaboration d'une ADT et d'un PAS (FEM, IW:LEARN, 2013), et en exploitant les plans de développement des capacités disponibles (par exemple, les plans de renforcement des capacités institutionnelles, élaborés par le projet WA-BiCC en 2015). Les parties de la formation concernant les questions transversales seront également intégrées (genre, changement climatique, influence politique, etc;). Adoption du programme de formation;

- *Activité 2.6: Organisation de sessions de formation dans chaque pays participant concernant l'approche méthodologique et le processus de planification de l'élaboration d'une ADT et d'un PAS dans un bassin transfrontalier*. Un atelier national de formation sera organisé dans chaque pays participant à l'intention des parties prenantes nationales et régionales provenant de tous les bassins prioritaires (Moa/Makona, Cavally, Great Scarcies.Kolanté), identifiées dans le cadre de l'activité 2.4. Cet atelier dotera les parties prenantes des compétences nécessaires à leur participation active au processus d'élaboration d'une ADT et d'un PAS (activités figurant à le Produit 2.2.2). Cette activité complétera les sessions de formation organisées par le projet BRIDGE sur la gouvernance de l'eau et l'élaboration des politiques;

- *Activité 2.7:* Organisation d'un voyage d'étude dans une autre organisation internationale du bassin ayant élaboré une ADT et un PAS. La visite d'une autre organisation internationale du bassin dotée d'une expérience antérieure dans l'élaboration d'une ADT/PAS permettra aux principales parties prenantes au projet de bénéficier des réactions des personnes qu'elles auront y rencontrées. Une option pertinente serait, par exemple, de se rendre à l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), basée à Ouagadougou, au Burkina Faso. L'ABV a élaboré et adopté une ADT et un PAS en 2013. Le bassin de la Volta semble impacté par des problèmes environnementaux semblables, tels que la qualité de l'eau, la dégradation des écosystèmes, la quantité des ressources en eau et le changement climatique. Enfin, la Côte d'Ivoire a pris part au processus, ce qui devrait faciliter le partage d'expériences et d'informations. Le budget proposé a été conçu pour près de vingt (20) parties prenantes en plus du représentant de l'Union du fleuve Mano et du personnel de URGP.

- *Activité 2.8: Animation des ateliers nationaux de formation à l'intention des champions de la gouvernance de l'eau sur les thèmes comprenant les compétences en leadership, l'élaboration des plans d'action, l'influence politique et l'intégration du genre dans chaque bassin prioritaire (Moa/Makona, Cavally, Great Scarcies/Kolanté), conformément au programme de formation élaboré dans le cadre de l'activité 2.5.* Cette activité élargira davantage les sessions de formation organisées par l'initiative BRIDGE dans le bassin du fleuve Mano. Les sessions de formation seront organisées à l'intention des institutions prioritaires identifiées dans le cadre de l'activité 2.4.

- *Activité 2.9: Constitution d'une simple base de données régionales stockant les données et les informations compilées sur les eaux internationales et la biodiversité, lors des études de l'ADT (activité 2.12), pour permettre une exploitation durable des bases de données et de prendre des décisions éclairées au niveau transfrontalier*. Le partage de l'information et des données constitue une question centrale dans la gestion des eaux transfrontalières. Cette activité permettra d'élaborer un outil exploitant les efforts de collecte de données à déployer dans le cadre du Produit 2.2.2 et facilitera le partage de l'information et des données entre les pays.

Résultat 2.2: Renforcement des capacités techniques et financières des institutions publiques en charge de la gestion des ressources en eau transfrontalières

Produit 2.2.1: Conception et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux questions transfrontalières et environnementales

- *Activité 2.10: Élaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux questions transfrontalières et environnementales propres à chaque site.* Le programme de sensibilisation s'appuiera sur les Produits 1.1.1, 1.1.3, 1.1.4 et 2.2.2. Il sera, par conséquent, basé sur les meilleures pratiques dans les secteurs de production, la gestion améliorée des activités agricoles, les plans intégrés de gestion des terres et les questions environnementales transfrontalières identifiées dans l'ADT/PAS. Sur la base de l'évaluation préliminaire réalisée par le groupe de la planification préparatoire (GPP), les questions à examiner sont, entre autres, la qualité de l'eau et la dégradation des écosystèmes riverains. Une réunion de concertation sera organisée avec les principales parties prenantes comprenant les communautés locales ((hommes, femmes et jeunes) à l'effet d'identifier les voies et moyens appropriés pour atteindre les collectivités vivant dans les bassins prioritaires. La sensibilisation doit atteindre au moins 300 000 personnes vivant dans les trois bassins versants dans lesquels le PAS sera mis en œuvre. Elle consistera en la publication de documents tels que les affiches à placer dans les salles communautaires et d'autres structures communautaires, notamment les établissements scolaires, les programmes des radios communautaires lorsque c'est possible et les spectacles locaux (sketchs satiriques, musique et illustrations). Les sessions théâtrales seront également utilisées dans les établissements scolaires. La démonstration des meilleures pratiques, notamment le transfert des connaissances entre

pairs, sera fait surtout lors des festivals et des rassemblements communautaires lorsque c'est possible. Les Produits de ces activités seront les outils tels que les affiches, particulièrement en langues locales, les programmes de radio et les rapports synthétisés destinés à l'utilisation dans la production de manuels et la documentation des leçons apprises pour les campagnes de sensibilisation et les interventions à venir.

Produit 2.2.2: Préparation de l'analyse diagnostique transfrontalière de la région et validation et adoption en cours au niveau ministériel. Préparation des programmes d'action stratégiques préliminaires de la région.

Il est suggéré d'élaborer une analyse diagnostique transfrontalière et un programme d'action stratégique préliminaire de la région à l'échelle de la région de l'Union du fleuve Mano, assortis aussi bien des parties prioritaires de chaque bassin que des questions prioritaires à examiner et des actions prioritaires à mettre en œuvre. Comme il a été suggéré plus haut, les bassins transfrontaliers prioritaires devant faire l'objet d'une attention particulière seront le bassin de Moa/Makona, le bassin de Cavally et le bassin de Great Scarcies/Kolanté.

- *Activité 2.11: Mise en place des équipes consultatives techniques nationales et régionales en vue de la gestion de l'élaboration des processus de l'ADT et du SAP dans les bassins prioritaires.* Une équipe consultative technique nationale sera mise place avant le lancement de l'élaboration de l'ADT et du PAS. Ces équipes guideront les processus de l'ADT et du PAS. Elles comprendront les techniciens issus des ministères compétents en la matière, les représentants des utilisateurs de l'eau dans les bassins prioritaires, les représentants des communautés locales issus de la société civile, les représentants du secteur privé. Les quatre équipes nationales formeront l'équipe consultative régionale pour s'assurer que l'ADT et le PAS à l'échelle régionale intègrent les questions environnementales de toutes les portions nationales des bassins fluviaux transfrontaliers prioritaires. Les termes de référence de ces équipes consultatives techniques seront élaborés et validés pour faciliter leur contribution aux processus de l'ADT et du PAS. Ces équipes doivent comprendre les membres des comités interministériels. Cette approche consultative favorisera l'appui local à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAS. Des réunions de concertation avec les collectivités locales dans chacun des bassins prioritaire seront organisées pour identifier les priorités en matière de gestion des ressources naturelles, valider les informations et approuver les approches figurant dans l'ADT et le PAS. Une telle démarche permettra de s'assurer que toutes les parties prenantes sont impliquées dans les décisions concernant la gestion et l'utilisation des ressources en eau, en mettant un accent particulier sur les femmes et les pauvres qui sont tributaires des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance.

- *Activité 2.12: Appui à la mise en place d'un comité transfrontalier dans les bassins des fleuves (i) Moa-Makona, (ii) Cavally, (iii) et Great Scarcies-Kolanté respectivement.* Cette activité étendra les activités menées par BRIDGE dans le bassin du fleuve Mano et commencées dans le bassin du fleuve Moa/Makona. Sur la base de la documentation juridique et des résultats des consultations menées pour la mise en place du comité transfrontalier du bassin du fleuve Mano, des comités transfrontaliers semblables seront mis en place dans les bassins des fleuves Moa-Makona, Cavally et Great Scarcies-Kolanté. L'équipe de BRIDGE/UICN fournira un appui à cette activité.

- *Activité 2.13:* Réalisation de l'analyse diagnostique transfrontalière de la région. Le principal objectif de cette activité sera d'identifier, de quantifier, et de définir les priorités pour les problèmes liés à l'eau qui sont de nature transfrontalière, afin de constituer une base factuelle pour l'amélioration de l'élaboration du PAS (Activité 2.15). Le processus d'élaboration de l'ADT sera basé sur la méthodologie du FEM (GEF, IW:LEARN, 2013) et comprendra:

  - la collecte et l'analyse de données/informations à l'échelle régionale, nationale et locale dans les trois bassins prioritaires. Il s'agira, entre autres, des données hydrologiques, mais aussi de toute autre donnée ou information sur les secteurs utilisant l'eau ou tributaires de l'eau (fourniture d'eau, agriculture, énergie, agro-alimentaire, industries et mines, pêches, etc). Les conclusions d'une analyse similaire réalisée dans le bassin du fleuve Mano seront recueillies et intégrées;
  - les études hydrologiques dans les principaux sites sélectionnés;
  - l'identification et la hiérarchisation des usages de l'eau dans le bassin;
  - l'identification et la hiérarchisation des problèmes transfrontaliers;
  - la détermination des répercussions environnementales et socio-économiques;

- l'analyse des causes immédiates, sous-jacentes et profondes;
- l'élaboration des parties thématiques;
- l'identification des points de levier et la formulation des recommandations;
- l'élaboration de l'ADT.

L'ADT sera élaborée à l'échelle de l'Union du fleuve Mano, assortie de la hiérarchisation des problèmes transfrontaliers propres à chacun des trois bassins prioritaires et au bassin du fleuve Mano, où une analyse diagnostique et un plan d'action durable ont déjà été élaborés et constitueront des éléments importants dans l'ADT. Le processus d'élaboration de l'ADT reposera sur le recrutement d'une équipe régionale de consultants, comprenant des experts nationaux et régionaux dans les domaines suivants: GIRE, agriculture, énergie, pêches, qualité de l'eau, environnement, sociologie, économie, etc.

- *Activité 2.14: Suivi et appui à l'examen et à l'adoption au niveau ministériel et régional de l'ADT finale propre à chacun des bassins prioritaires.* En vue de garantir un processus décisionnel pleinement consultatif, les réunions des comités transfrontaliers seront organisées dans les trois bassins prioritaires pour procéder à l'examen de l'ADT aux fins de validation. Cette activité s'appuiera sur les comités transfrontaliers créés avec le soutien du BRIDGE et sur l'activité 2.12 du présent projet.

- *Activité 2.15:* Large distribution/diffusion de l'analyse diagnostique transfrontalière adoptée à l'échelle régionale et locale dans les 3 bassins prioritaires. Cette activité sera consacrée à la diffusion des questions transfrontalières prioritaires liées à l'eau qui auront été identifiées par l'ADT. Le but est de s'assurer que les parties prenantes sont conscientes de ces problèmes et qu'elles les intègrent dans leur processus décisionnel. Les utilisateurs de l'eau à l'instar des sociétés minières et agro-alimentaires, dont les répercussions sur les ressources en eau sont importantes, seront la cible principale;

- *Activité 2.16:* Élaboration *du Programme d'action stratégique préliminaire.* Le processus d'élaboration du PAS sera directement lié à l'élaboration de l'ADT qui l'a précédé (Activité 2.13), car ils font tous deux partie de la même approche. Il sera un processus se caractérisant par une forte coopération et une grande collaboration entre parties prenantes. Il définira des priorités claires pour l'action (par exemple, les réformes politiques, juridiques, institutionnelles, ou les investissements) afin de résoudre les problèmes transfrontaliers identifiés dans l'ADT. Ces domaines prioritaires devront inclure le renforcement de la résilience aux changements climatiques. Il sera préparé à un niveau préliminaire. Les priorités identifiées des actions et le document de planification régionale seront davantage détaillés juste après la fin du présent projet sous l'égide de l'Union du fleuve Mano et de l'Autorité en charge de la gestion des ressources en eau à mettre en place (projet WRCU/CEDEAO).
  Comme pour l'ADT, le PAS sera élaboré à l'échelle de l'Union du fleuve Mano, assorti de la hiérarchisation des problèmes transfrontaliers propres à chacun des trois bassins prioritaires et au bassin du fleuve Mano, où une analyse diagnostique et un plan d'action durable ont déjà été élaborés et constitueront des éléments importants dans le PAS. Il reposera sur le recrutement d'une équipe régionale de consultants, comprenant des experts en GIRE, un expert en qualité de l'eau, un environnementaliste, un sociologue, un économiste, etc.

Produit 2.2.3: Élaboration et diffusion des produits issus de IW-LEARN auprès d'une vaste communauté de parties prenantes locales, nationales et régionales

- *Activité 2.17: Élaboration et diffusion des produits d'information de IW-LEARN.* Créer des outils de partage de l'information, tels que les sites web, pour l'échange des données et des informations sur l'environnement et des enseignements tirés de tous les projets pertinents dans la région à l'échelle nationale, sous régionale et régionale, y compris les trousses d'information sur le web, la base de données de IW-LEARN, les bulletins d'information, etc. Le projet sera connecté au programme FEM/IW-LEARN qui promeut le partage d'expériences et l'apprentissage entre les projets hydrauliques internationaux du FEM. Les expériences et les enseignements tirés de l'ADT, du SAP et d'autres processus entrepris par ce projet seront documentés et partagés à travers au moins deux fiches d'expériences et à travers la participation des principales parties prenantes nationales et sous régionales à la Conférence internationale sur les eaux internationales organisée par le FEM.

Produit 2.2.4: Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières

- *Activité 2.18:* Élaboration *de la stratégie de mobilisation des ressources.* Pour promouvoir la mise en œuvre et la la pérennité des principaux Produits du projet (notamment le PAS), une stratégie de mobilisation financière sera élaborée pour couvrir les besoins de financement des actions prioritaires du PAS. Cette stratégie sera utilisée par le Secrétariat de la MRU comme moyen d'appeler un soutien de ses partenaires en faveur de la gestion durable des écosystèmes transfrontaliers de la région de l'Union du fleuve Mano. Cette activité s'appuiera sur les besoins de financement des actions prioritaires et les possibles sources de financement identifiées dans le PAS. Les possibles mécanismes de financement seront étudiés, notamment le secteur privé, les institutions publiques, les donateurs internationaux et d'autres mécanismes novateurs, pour l'appui au PAS.

- *Activité 2.19:* Coopération avec les principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour convenir d'une feuille de route de la mobilisation en faveur du PAS en se basant sur une conférence internationale de donateurs -ou un forum, ou encore une table ronde), et sur la communication dans les manifestations régionales ayant trait aux eaux internationales et à la biodiversité. Sur la base de la stratégie de mobilisation des ressources financières, le Secrétariat de la MRU prendra part aux manifestations régionales et organisera avant la fin du projet une table ronde de ses donateurs et de ses partenaires techniques. L'objectif sera la recherche de son approbation par les partenaires techniques et financiers.

Résultat 2.3: Suivi-évaluation de la composante n°2

Produit 2.3.1: Progrès réalisés en vue de l'atteinte de résultats documentés et partagés avec toutes les parties prenantes

- *Activité 2.20: Organiser les rapports annuels, l'a revue et la planification du projet, y compris les missions de suivi-évaluation*.

  Les rapports techniques et financiers annuels seront élaborés, validés et soumis au FEM.
  Les agences d'exécution nationales contribueront à ces rapports qui seront consolidés par les agences d'exécution régionales et envoyées à l'agence de mise en œuvre aux fins de soumission au FEM. L'atelier annuel d'évaluation et de planification du projet sera organisé chaque année pour analyser les progrès réalisés et planifier pour l'année à venir. Les missions périodiques de suivi et de supervision seront organisées pour évaluer le déroulement du projet et recueillir les données sur le suivi-évaluation obtenues par les agences d'exécution nationales.
- *Activité 2.21: Organiser des réunions du comité de pilotage du projet* Les rapports techniques et financiers annuels seront soumis aux comités de pilotage régionaux du projet pour solliciter leurs avis, leurs directives et leurs orientations stratégiques sur le déroulement du projet;

Produit 2.3.2: Évaluation du projet et réalisation d'une mission d'audit.

- *Activité 2.22: Organiser des évaluations à mi-parcours et finales, et des audits* Les agences d'exécution régionales, en collaboration avec l'agence d'exécution nationale et l'agence de mise en œuvre, organiseront une mission d'évaluation à mi-parcours et une mission d'évaluation finale. Les termes de référence de ces missions seront élaborés pour apporter des éclaircissements sur leur étendue, leurs objectifs et les résultats attendus. D'autre part, les audits financiers annuels seront réalisés pour s'assurer que les ressources sont bien gérées par les agences d'exécution.

<u>Les coûts de gestion du projet</u>

Résultat 3.1: Mise en œuvre du projet

Produit 3.1.1: Mise en place et fonctionnement de l'équipe de gestion du projet

- *Activité 3.1: Désignation des cellules de gestion et de coordination du projet à l'échelle régionale et nationale.* Une équipe du projet sera recrutée pour assurer une exécution efficace et efficiente des activités du projet par toutes les agences d'exécution. Les renseignements sur le personnel sont décrits dans la section 5.3 et les termes de référence seront élaborés pour chaque poste.

- *Activité 3.2: Dotation en matériel de bureau des cellules de gestion et de coordination du projet*. Le projet fournira du matériel pour améliorer les conditions de travail en vue d'une exécution efficace et efficiente des activités sur le terrain. Cet équipement sera acquis conformément aux politiques d'approvisionnement du FEM et de l'UICN.

Ces deux dernières activités sont financées par le budget alloué aux frais de gestion du projet.

4.4 Analyse des risques et mesures de gestion des risques

Il est reconnu que le principal risque qui guette la pérennité du projet réside dans les **capacités des institutions et des organisations déjà en place**. Par conséquent, ce projet fait du renforcement des capacités l'un de ses objectifs pour sa pérennité à long terme.

Description des risques	Niveau	Mesure(s) d'atténuation
Répercussions du changement climatique plus importantes que prévues	Elevé	Il est possible que la région soit confrontée à plus de sécheresses et davantage de périodes de fortes précipitations et le projet est assez flexible pour fonctionner dans des conditions de sécheresse.
Paix et stabilité dans la région	Elevé	Trois des quatre pays prioritaires ont été ébranlés par l'instabilité sociopolitique dans un passé récent Ces conflits ont débouché sur une sérieuse destruction des forêts et affaibli la gouvernance environnementale. La situation s'est, toutefois, améliorée dans la région. Si cette tendance se poursuit et que les engagements actuels en faveur de la conservation de la biodiversité et de la réduction de la pauvreté sont soutenus par les autorités régionales et nationales, les objectifs du programme peuvent être réalisés.
Faibles capacités des institutions	Modéré	Le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités à l'intention des personnels du Secrétariat et des fonctionnaires par le biais de l'assistance technique, des acquisitions, de la gestion financière et des décaissements. En outre, certaines formes d'appui pour améliorer les structures physiques du Secrétariat et les bureaux des paysages seront fournies. La fourniture de l'appui continu et le suivi par l'équipe de gestion du programme permettront de trouver une réponse rapide aux nouveaux problèmes liés à la mise en œuvre.
Manque d'un engagement financier suffisant de la part des pays cibles	Modéré	Les quatre pays se sont engagés, à travers le Secrétariat de la MRU, en faveur de ce projet. Toutefois, étant donné les problèmes de développement auxquels ils sont confrontés, il y a un risque de voir surgir, pendant la durée du projet, d'autres priorités jugées plus urgentes et qui pourraient menacer la pérennité des Produits attendus et des résultats escomptés. L'UICN sollicitera des engagements financiers acceptables et raisonnables auprès des pays membres en faveur de cette initiative. L'implication d'autres partenaires sera également recherchée de manière à compléter les apports de la Banque et des gouvernements.
Le projet déborde les capacités et les compétences disponibles à tel point qu'il échoue.	Elevé	Les méthodes de planification communautaire seront utilisées pour définir les priorités communautaires et allouer les interventions avec le consentement des communautés. Réaliser une analyse cohérente des capacités locales, y compris de la capacité intrinsèque d'innover. Proposer des stratégies et des plans de renforcement des capacités qui reposent sur les besoins de formation identifiés à travers la consultation et sur la capacité d'absorption estimée, et qui s'appuient sur les approches respectueuses des cultures locales, tout en prévoyant l'innovation des capacités intrinsèques.
Les projets deviennent source de conflit	Faible	Le projet sera mis en œuvre à travers un processus consultatif et toutes les décisions sont prises au moyen d'une consultation partant de la base vers le sommet autant que possible.
Instabilité des marchés locaux et internationaux	Faible	Le volet développement des entreprises reposera sur la stabilité et la croissance des marchés domestiques et internationaux de divers produits. Le projet tiendra compte des mesures conjoncturelles pour les difficultés rencontrées par le projet tandis que les autorités régionales devraient se pencher sur les questions macroéconomiques. Un environnement politique favorable à l'écotourisme, par exemple, serait nécessaire.
Épidémie d'Ebola	Elevé	L'épidémie d'Ebola, qui a éclaté en Guinée en mars 2014, a des répercussions directes sur certaines zones du projet et peut contrarier l'exécution des activités et la formation sur le terrain.

Espèces exotiques envahissantes	Modéré	Il existe toujours un risque d'introduire des espèces exotiques par inadvertance, lors des processus de restauration. Ce désagrément est causé par les protocoles non-rigoureux dans le transfert du matériel génétique d'un pays à l'autre. Par conséquent, durant les étapes de la mise en œuvre effective, le projet veillera au respect scrupuleux des protocoles relatifs à l'acquisition du matériel génétique.

4.5 Conformité aux priorités et aux plans nationaux

4.5.1 Priorités et plans nationaux de gestion des forêts et des écosystèmes

Au niveau régional, le projet est conforme au plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement dans lequel le déboisement et la dégradation forestière, la sécheresse et la désertification sont des questions prioritaires. Le projet est conforme au Plan de convergence pour une gestion et une utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, adopté en 2013 par les ministères en charge des Forêts et de la Faune des pays membres de la CEDEAO. Le Plan de Convergence vise à faciliter l'élaboration d'outils pour la mise en œuvre de la politique forestière de la CEDEAO (2006), afin de faire face aux problèmes soulevés par les aspects transfrontaliers ou la gestion sous régionale des ressources forestières et fauniques. Le projet est également compatible avec les efforts déployés par la Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO, pour la promotion, au niveau régional, des principes de la GIRE, notamment l'ensemble des orientations issues du "dialogue régional sur les barrages" tenu entre 2009 et 2011, qui forment une proposition de Directive sur le Développement des Infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Le Comité de suivi ministériel de la GIRE a approuvé cette proposition en fin 2015, laquelle peut désormais être adoptée par les autorités compétentes de la CEDEA et devenir la politique actuelle.

La restauration des paysages pour une meilleure gestion des écosystèmes est également compatible avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) dont les pays participants sont signataires. L'objectif de l'article 15 d''Aichi de la CDB appelle particulièrement à la restauration de plus de 15 millions d'hectares, à l'échelle mondiale, d'aires à forte diversité biologique dégradées, notamment dans les pays participants.

Au niveau de chaque pays, les PANA et les SPANB appelaient au renforcement des capacités institutionnelles pour renforcer l'efficacité de la conservation de la biodiversité et de la nature et la capacité d'adaptation. Les SPANB des quatre pays prioritaires soulignent les problèmes associés à la dégradation des forêts et des terres et la nécessité d'une stratégie de restauration des habitats naturels à intégrer comme clef de voûte de la conservation de la biodiversité dans les forêts et des systèmes fluviaux qui les traversent. Toutes les SPANB reconnaissent que les activités non-durables dans une zone constituent une grave menace contre les fonctions des écosystèmes. En particulier, les SPANB identifient les activités minières illégales, le braconnage, les techniques agricoles itinérantes non suivies (agriculture itinérante sur brûlis) qui entraînent une dégradation et une perte rapides et importantes de la biomasse, et l'exploitation forestière comme étant les causes de la dégradation des services écosystémiques des forêts et de la qualité de l'eau. Le projet contribuera à la mise en œuvre d'un éventail d'interventions basées sur la régénération innovante, la production, la diffusion et l'utilisation des arbres et des systèmes arboricoles. Les modes d'interventions de restauration [régénération assistée, gestion durable, plantation d'enrichissement, agroforesterie, etc.] seront basés sur une application systématique de la méthode de diagnostic ROAM pour évaluer les possibilités. Les SPANB ont également fait ressortir que la faiblesse des cadres réglementaires relatifs aux écosystèmes forestiers et le manque de coordination entre les pays à ce sujet ont également contribué à accentuer l'utilisation transfrontalière non-suivie des ressources nationales. L'un des objectifs du projet sera de résoudre ces problèmes en contribuant à l'amélioration de l'harmonisation et de la coordination entre les cadres réglementaires dans les pays participants. Le niveau régional de l'identification du projet fait une partie d'une initiative régionale de coordination pour la conservation et la gestion des ressources naturelles. Ce projet fera également partie du réseau des activités de gestion durable des terres mis en place dans le cadre du Programme d'investissements stratégiques pour une gestion durable des terres en Afrique et bénéficiera des expériences partagées et des connaissances générées.

Stratégies REDD+

Dans tous les pays participants, par ailleurs, la restauration des forêts et d'autres paysages dégradés est apparue comme une voie permettant d'atteindre les objectifs nationaux dans le cadre des

contributions à la REDD+, déterminées à l'échelle nationale, stratégie convenue par les pays ayant pris part à la COP21 à Paris, en 2015.

En Côte d'Ivoire, la Commission nationale de la REDD+ (CN-REDD+), au sein du Ministère de l'Environnement, de la Santé urbaine et du Développement durable, mène le processus au niveau national. Une stratégie nationale REDD+ a été prévue pour 2017. Les organisations de la société civile et les communautés locales ont mis en place une plateforme de coordination de leur implication dans les processus de la REDD+ et des APV FLEGT menés conjointement. Le Fonds européen REDD met l'accent sur le dialogue entre les acteurs de la REDD+ et du secteur agricole, qui est la cause du déboisement. Ce Fonds aide à trouver les voies et moyens permettant de dissocier progressivement la production agricole de la déforestation. En 2013, la Côte d'Ivoire et l'UE ont commencé des négociations en vue d'un APV pour améliorer la gouvernance forestière et veiller à ce que seuls le bois et les produits ligneux dont la licité est contrôlée soient importés vers le marché de l'UE (FLEGT). La Côte d'Ivoire est également bénéficiaire du Fonds de partenariat du carbone forestier (FCPF en anglais) de la Banque mondiale. Un programme de réduction des émissions est ne cours d'élaboration dans 5 régions, notamment dans la région de Cavally, où se trouve le Parc national de Tai.

Au Libéria, le Gouvernement a reçu 3,6 millions de dollars du Fonds de partenariat du carbone forestier (FCPF en anglais) de la Banque mondiale en 2012 pour élaborer un plan national du Libéria pour son engagement dans la REDD+. La Mission de Développement des Forêts (FDA en Anglais) et l'Agence de protection de l'environnement (EPA en anglais) sont les principales agences gouvernementales intervenant dans le programme. Le Libéria élabore une stratégie REDD+, avec le soutien du Fonds de partenariat du carbone forestier. Le projet d'investissement forestier (37,5 M de dollars) s'appuie sur les initiatives actuelles du Liberia dans le secteur forestier, y compris les subventions du Fonds de partenariat du carbone forestier qui aident le Libéria à élaborer une Stratégie REDD+ et à développer sa capacité à prendre part à un vaste système d'incitations positives pour la REDD+. Ce projet d'investissement forestier financera le renforcement des capacités et les activités sur le terrain à l'intention des parties prenantes et des communautés directement impliquées dans la mise en œuvre des activités prioritaires de la stratégie. Les composantes du projet, notamment la composante n°2, sont conformes aux propositions d'interventions sur le terrain soutenues par le FEM.

1. Renforcement des cadres réglementaires et institutionnels pour mettre en œuvre la REDD+;
2. Renforcement de la gestion des paysages forestiers prioritaires: Cette composante met l'accent sur l'amélioration de la gestion des aires protégées, le renforcement de la gestion des forêts communautaires et des structures de gouvernance communautaire, ainsi que sur le développement des partenariats public-privé pour augmenter l'agriculture durable et les entreprises forestières. Elle aidera à mettre en œuvre la feuille de route pour les mesures compensatoires à l'atteinte de la biodiversité par les sociétés d'exploitation minières et pour soutenir la mise en place d'une coalition public-privé avec les micro, petites et moyennes entreprises engagées dans les politiques de zéro déforestation, ainsi que pour soutenir les investissements en faveur des initiatives, petites et moyennes, concernant des produits spécifiques tels que l'huile de palme, le cacao, le papier, la pulpe, le bois, le riz adapté aux changements climatiques, le charbon, et la transformation du bois.
3. Système d'information sur la surveillance des forêts.
4. Suivi et gestion du projet

La Sierra Leone s'est récemment engagée dans le processus REDD+, basé sur deux projets pilotes. La Délégation de l'Union européenne en Sierra Leone a décidé d'investir dans le projet de renforcement des capacités en matière 'REDD+ en Sierra Leone. Ce projet fait partie du programme de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique; il pilotera la REDD+ au niveau national et renforcera les capacités de la Division des Forêts du ministère de la Foresterie agricole et de la Sécurité alimentaire (MAFFS en anglais) pour mettre en œuvre la REDD+. Le programme national REDD+ est devenu opérationnel en 2013. Au niveau sous régional, le projet REDD+ dans la forêt tropicale de Gola est mis en œuvre par la Société royale de protection des oiseaux (Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), la Division des Forêts du MAFFS, et la Société de conservation de la Sierra Leone (CSSL en anglais). Il s'agit du premier projet pilote REDD+ du pays et il servira de base au processus de planification et de mise en œuvre de la REDD+ nationale Il s'agit d'un projet clé des conditions de base que la présente intervention du FEM viendra compléter (voir sections 3.6 et 4.7).

La Guinée n'a pas encore initié de processus national au sujet de la REDD+.

4.5.3 Les politiques, stratégies et plans nationaux de gestion des ressources en eau

Les quatre pays ont introduit l'application des principes de la GIRE dans leurs politiques, stratégies et plans nationaux de gestion des ressources en eau. Ils restent encore, cependant, au début de leur mise en œuvre.

- La Côte d'Ivoire a élaboré le plan d'action PLANGIRE-CI en 2012. Certes, sa mise en œuvre est encore attendue. Mais les activités proposées du présent projet sont tout à fait conformes aux priorités du PLANGIRE-CI, en particulier les suivantes:
  - Action 9.4: Renforcement de la gestion des eaux transfrontalières des bassins partagés;
  - Action10.1: Renforcement des capacités du personnel des institutions publiques en charge de l'exécution du mandat du Gouvernement en ce qui concerne la gestion des ressources en eau;
  - Action 10.2: Renforcement des moyens techniques des nouvelles organisations en charge des bassins fluviaux;
  - Action 11.6: Définition et mise en œuvre du suivi des prélèvements d'eau et des usages de l'eau;
  - Action 13.1: Élaboration d'un système de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques;
  - Action 14.1: Conception et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de communication sociale sur les questions liées à l'eau;
  - Action 14.2: Promotion et renforcement des plateformes de dialogue pour l'application des principes de la GIRE;
  - Action 14.3: Renforcement des capacités du secteur privé et des organisations de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau.

Toutefois, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un solide appui international pour développer la gestion des eaux transfrontalières dans les bassins de la Volta et du Niger. Grâce à ce soutien, des progrès significatifs ont été réalisés dans les sous-bassins correspondants (Baoulé, Bagoué, Volta Noire) en ce qui concerne le suivi hydrologique, l'analyse des usages de l'eau, la protection des écosystèmes aquatiques. Cette situation engendre de grands écarts avec les interventions effectuées dans d'autres bassins transfrontaliers et nationaux (Comoé, Cavally, Sassandra, etc.). Les activités proposées sont tout à fait conformes aux dispositions du PLANGIRE et permettront de mettre en œuvre les activités de la GIRE qui étaient sous développées dans le bassin prioritaire de Cavally

- Le Libéria a élaboré une politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau en 2009. Les recommandations institutionnelles, l'organisation de la gestion des ressources en eau et les orientations d'aménagement n'ont pas encore été mises en œuvre. Le Libéria bénéficie de l'assistance de l'Agence norvégienne pour la coopération au développement pour un diagnostic des ressources en eau (Rapport hydrologique du Libéria). La composante n°2 proposée est conforme aux priorités de la politique nationale, en particulier les suivantes:

  - Priorité n° 1. Développement de notre vision qui consiste à intégrer et à gérer avec efficience les ressources en eau du Libéria en vue de la pérennité et du développement;
  - Priorité n° 3. Création d'une instance dirigeante en charge de la gestion durable de l'eau et de l'assainissement au Liberia en vue d'en tirer pleinement les avantages sociaux et économiques.
  - Priorité n° 4. Renforcement des capacités pour la gestion des ressources en eau et l'exécution d'une politique publique unifiée sur l'utilisation et la protection des ressources en eau à l'échelle nationale et internationale.

- La Guinée a élaboré une feuille de route sur la GIRE en 2011 et reste à ce stade. La Guinée bénéficie d'un solide appui international pour développer la gestion des eaux transfrontalières dans les bassins du Sénégal et du Niger. Grâce à cet appui, des progrès importants ont été réalisés dans les sous-bassins correspondants (Haut Niger, Bafing) en ce qui concerne le suivi hydrologique, l'analyse des usages de l'eau, la protection des écosystèmes aquatiques. Les activités proposées sont tout à fait conformes aux dispositions de la feuille de route, notamment les suivantes:

  - Priorité n° 1. Définition d'une vision commune pour la gestion intégrée des ressources en eau et proposition d'actions stratégiques;
  - Priorité n° 5. Large implication des utilisateurs de l'eau et de toutes les parties prenantes dans la concertation et le processus décisionnel;

- Priorité n° 6. Renforcement de la coordination interministérielle sur les stratégies nationales de gestion des ressources en eau;
- Priorité n° 7. Mise en place d'une plateforme de dialogue pour l'élaboration des plans de GIRE;
- Priorité n° 10. Adaptation des politiques sectorielles aux plans de gestion des ressources en eau;
- Priorité n° 11. Mise à disposition des données et des moyens pour renseigner le processus décisionnel lié à la GIRE.

Le projet proposé permettra de mettre en œuvre les activités liées à la GIRE qui étaient peu développées dans les bassins prioritaires (Kolenté, Makona, Cavally).

- La Sierra Leone vient de finaliser un projet de loi sur l'eau (2015) et une stratégie nationale de GIRE (2015). Certaines dispositions sont en cours d'application: une agence nationale de gestion des ressources en eau et conseil de gestion du bassin hydrographique dans un bassin pilote sont en cours de création. Un diagnostic des usages de l'eau et la collecte de données préliminaires sont en cours de réalisation dans le même bassin pilote national (bassin de Rokel-Seli). Ces actions rentrent en droite ligne des activités proposées. La composante n°2 fournira un appui à la Sierra Leone pour mettre en œuvre la même approche (ADT, PAS, etc.) dans d'autres bassins (Great Scarcies, Moa) où de telles actions, bien que prévues, n'ont pas encore été lancées.

4.5.4 Conformité du projet aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté

À l'échelle du continent africain, ce programme répond aux objectifs de promotion des biens publics et contribuera de façon significative aux objectifs d'intégration régionale fixés par la CEDEAO et l'Union africaine, en particulier en Afrique de l'Ouest. Il contribuera directement à la gestion des ressources naturelles transfrontalières et des aires protégées de l'union du fleuve Mano (MRU) par les États membres, comme le stipule leur Plan stratégique pour la période 2012-2022. À l'échelle nationale, le projet s'arrime entièrement au DSRP des pays de la MRU:

- Le DSRP de la Côte d'Ivoire (2012-2015*, encore valide*) contient un pilier fondamental (Orientation stratégique n° 4) concernant l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base, la protection de l'environnement, la promotion de l'égalité des genres et la protection sociale. Le résultat attendu de ce pilier est la garantie du bien-être pour tous, y compris la protection de l'environnement. Les écosystèmes forestiers prioritaires du pays subissent diverses menaces en raison des changements dans l'utilisation des terres, des conflits civils qui ont entraîné le déplacement de personnes, et de l'exploitation non-durable du bois et des minéraux.
- En Guinée, le DSRP (2012) contient un pilier sur la promotion du développement durable dans lequel est énoncée l'utilisation durable et rationnelle des forêts et des aires protégées. Le MARFOP contribue à ce pilier à travers la production agricole, la gestion durable des forêts, et l'augmentation des revenus des communautés rurales. L'assistance de la Banque à la Guinée vise à renforcer l'intégration régionale. Le document de stratégie pays axé sur les résultats de la Guinée (2005-2009) est basé sur le DSRP du pays qui a été adopté en 2002. Les interventions du groupe de la Banque sont basées sur les orientations stratégiques du DSRP et portent sur deux piliers: (i) le renforcement des infrastructures de base et des secteurs porteurs de croissance; et (ii) l'amélioration des services sociaux de base.
- La Stratégie de réduction de la pauvreté du Libéria (2008-2011*, encore valide*) comprend quatre piliers – (i) la consolidation de la paix et de la sécurité, (ii) la relance de l'économie (iii) le renforcement de la gouvernance et la consolidation de l'État de droit, (iv) la réhabilitation des infrastructures et la fourniture des services de base. Les interventions dans le domaine des forêts et du développement rural contribuent au pilier n°2. En ce qui concerne les forêts, le but principal est de faire en sorte que cette filière devienne une source de revenus élevés pour les populations rurales, de s'assurer que les avantages sont partagés de façon équitable, et de donner des garanties suffisantes pour assurer la viabilité.
- Le DSRP II de la Sierra Leone (2008-2012*, encore valide*) contient quatre principaux domaines prioritaires: (i) la promotion d'une alimentation fiable en électricité, (ii) l'accroissement de la quantité et de la productivité à valeur ajoutée dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, (iii) le développement d'un réseau national de transport, (iv) et la garantie d'un développement humain durable.
- L'atteinte de ces priorités passe évidemment par le respect des conditions préalables en ce qui concerne la bonne gouvernance, la stabilité macroéconomique, le développement du secteur privé, et la gestion durable des ressources naturelles.

Le Libéria et la Sierra Leone ont pris d'importants engagements en faveur de la conservation des écosystèmes forestiers comme le montre la mise à disposition de la Forêt de Gola pour servir de Parc transfrontalier pour la paix en 2009. L'UICN définit le "Parc de la paix" comme une aire protégée transfrontalière qui est formellement dédié à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles connexes, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la coopération.

4.6 Arrimage du projet au Programme de l'UICN

L'UICN "a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable". Ce faisant, l'UICN a pour vision « Un monde juste qui valorise et conserve la nature». Elle met en œuvre cette vision à travers une programmation quadriennale. Au titre des quadriennats 2013-2016 et 2017-2020, les programmes de l'UICN portent sur les aspects suivants : (i) amplifier ses efforts en vue de mettre un terme à la perte de biodiversité et établir des liens avec les efforts déployés en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable; (ii) élaborer et prôner des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux; régionaux et locaux du développement, apportant des avantages tangibles pour les moyens d'existence et conservant la biodiversité et (iii) soutenir et influencer l'application du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité biologique et utiliser ce plan en vue de faire progresser les objectifs de développement durable.

Le travail de l'UICN s'articule autour de trois domaines de son programme: la valorisation et la conservation de la nature; la gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature et le déploiement de solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement. Pour atteindre ces résultats, l'UICN élabore et utilise ses connaissances scientifiques sur la biodiversité, ainsi que ses outils et ses normes de planification, en vue d'influer sur la politique et l'action sur le terrain.

L'UICN est, par conséquent bien placée, pour mettre à la disposition des quatre pays (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Guinée et Libéria) et du Secrétariat de l'Union du fleuve Mano sa vaste expérience en matière de meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la mise en œuvre de projets similaires dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest. En fait, depuis 1983, l'UICN et le WWF aident le Gouvernement du Libéria à identifier les zones de conservation prioritaires et les actions prioritaires à mener dans la forêt tropicale, en mettant l'accent sur la conservation de la faune et les parcs nationaux. . Depuis 2006, l'UICN, en coopération avec la FAO, apporte un appui à la Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la CEDEAO dans l'élaboration d'un Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, adopté en 20213 par les Ministres en charge des Forêts et de la Faune. Depuis 2009, l'UICN apporte également son appui au Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO dans le cadre d'un dialogue régional sur le développement de vastes projets d'infrastructures hydrauliques dans la CEDEAO connu sous le nom de "dialogue sur les barrages", dont le principal résultat est la proposition de Directive sur le Développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Le Comité ministériel de suivi de la GIRE a approuvé cette proposition en fin 2015. Au cours de la dernière décennie, l'UICN est intervenue dans les quatre pays pour améliorer leurs écosystèmes forestiers et les systèmes de gouvernance et de gestion des eaux internationales. Ces interventions consistent, entre autres, en la mise en place des comités transfrontaliers locaux pour la gestion des ressources en eau du fleuve Mano en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria. En outre, les travaux sont en cours pour promouvoir une gouvernance équitable et efficace des ressources en eau du bassin du fleuve Mano (Initiative BRIDGE). D'autres appuis sont également fournis à la Guinée en vue de favoriser la gestion intégrée des écosystèmes le long du bassin du Niger, tandis qu'en Côte d'Ivoire, les parcs nationaux tels que le PN de Taï ont bénéficié d'une assistance technique en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion.

Le projet proposé “Conservation des écosystèmes et gestion internationale des ressources en eau de l'Union du fleuve Mano”, dont l'objectif est la conservation de l'écosystème forestier de Haute Guinée, s'arrime bien aux domaines du programme de l'UICN sur (1) la valorisation et la conservation de la nature et (2) la gouvernance efficace et équitable de l'utilisation des terres. Dans le cadre du premier domaine de son programme, l'UICN apportera des connaissances crédibles et fiables pour la valorisation et la conservation de la biodiversité, lesquelles conduisent à de meilleures politiques et à une action plus efficace sur le terrain. Dans le cadre du deuxième domaine de son programme, l'UICN promouvra des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles en vue d'assurer une conservation basée sur les droits et équitable avec des avantages tangibles pour les moyens de subsistance. Le projet proposé s'arrime au troisième domaine du programme de l'UICN qui est le " déploiement des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de

l'alimentation et du développement". Dans ce domaine, l'UICN met l'accent sur des approches d"écosystèmes sains et restaurés qui apportent des contributions d'un bon rapport coût-qualité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social". Ces approches comprennent le développement des capacités, la génération de connaissances sur les meilleures pratiques, la création d'un ensemble solide de principes, de normes et d'outils, la consolidation de ce qui existe déjà et la convocation et l'autonomisation des parties prenantes pour concevoir des solutions qui influent sur la politique, la gouvernance et l'action. Ainsi, ce projet s'appuiera sur les enseignements tirés des initiatives menées par l'UICN et les complètera en fournissant des ressources pour supporter les coûts supplémentaires, en tenant compte de ce que font d'autres organisations dans les pays cibles.

4.7 Raisonnement appliqué aux coûts supplémentaires (pour les projets du FEM)

Scénario de maintien du statu quo	Autre scénario avec les ressources du FEM
Composante 1 : Gestion intégrée des écosystèmes	

La complexité de la configuration institutionnelle dans le secteur forestier et environnemental dans les États membres de la MRU, comme on peut le voir au chapitre 3.6 rend assez difficile la gestion intégrée des écosystèmes transfrontaliers et nécessite un niveau élevé de coordination. À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre de coordination, mais la mise en place des plateformes de dialogue est en cours de discussion au niveau de la MRU et de la CEDEAO. Le présent projet du FEM est préparé pour combler ce vide et contribuer à l'élaboration et au soutien du fonctionnement de ce futur cadre. Cette intervention viendra se greffer à celle prévue par WABICC au cours des 5 prochaines années. Les synergies entre les deux projets, FEM et WABICC, peuvent s'obtenir par la coordination de leurs calendriers d'activités au nom du renforcement des capacités de gestion du Secrétariat de la MRU. Au niveau national, plusieurs projets soutiennent les quatre pays dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des écosystèmes dans chaque site. Il est important de noter que les derniers vestiges des blocs forestiers contigus de la forêt de Haute Guinée sont généralement transfrontaliers et les aires protégées respectives à l'intérieur de ces blocs nécessitent une coordination transfrontalière pour leur gestion. Cette nécessité d'une coordination des mesures de gestion transfrontalière au niveau des sites a déjà été envisagée par les parties prenantes locales pendant longtemps. En conséquence, la coopération des différents projets des deux côtés d'une frontière a été développée dans la majorité des cas. L'élan majeur pour la gestion intégrée des écosystèmes transfrontaliers provient en réalité de projets et de programmes exécutés dans des sites spécifiques, par le biais des ONG et du personnel des parcs travaillant sur le terrain et dans les postes de l'administration locale.	Pour une meilleure compréhension des tendances évolutives et du processus décisionnel en cours concernant le pilotage des activités à venir du projet, les fonds du FEM seront utilisés pour constituer une base de données exhaustive sur les meilleures pratiques dans les activités liées aux différents secteurs de production qui menacent l'écosystème forestier. En outre, les fonds alloués par le FEM à cette composante permettront de: - mettre l'accent sur les interventions dans les paysages transfrontaliers, autour des forêts et des aires protégées classées; - élaborer et tester à l'échelle expérimentale des systèmes innovants d'utilisation durable des terres qui sont adaptés à l'écosystème forestier originel et compatibles avec celui-ci; - élaborer et diffuser des directives relatives aux meilleures pratiques propres à chaque site en vue de l'évaluation et de la restauration des forêts et des paysages dégradés; - élaborer des modules de formation sur les meilleures pratiques de gestion et et dispenser cette formation aux groupes cibles d'agriculteurs et de gestionnaires de forêts ; - nommer les personnels formés dans les services de vulgarisation dans les aires protégées et offrir des consultations et des conseils aux groupes cibles d'agriculteurs à proximité des aires protégées; - élaborer de manière participative des plans intégrés d'utilisation des terres permettant de générer des revenus durables provenant des produits et services forestiers, y compris dans le cadre des systèmes de certification tout en cherchant à réduire le risque de conflits fonciers; - mettre en œuvre ces activités à l'échelle transfrontalière, en rassemblant les parties prenantes locales, nationales et régionales de tous les pays concernés sur chaque site. Les contributions du FEM seront reliées aux stratégies sectorielles et à toutes les politiques nationales et à toutes les conventions internationales pertinentes. Elles soutiendront et maintiendront les processus pour établir une coopération multilatérale avec et entre d'autres projets environnementaux et socio-économiques qui interviennent sur les mêmes sites. Ces genres de synergies et de possibilités de cofinancement sont particulièrement intéressants pour les organisations partenaires (WABICC, GIZ, BAD, KfW et ONG internationales) du Secrétariat de la MRU et des agences nationales d'exécution comme la FDA, le PNAA, l'OIPR et d'autres. Le prochain projet du FEM est destiné à intégrer, à élargir et à renforcer ces engagements collaboratifs et à se déployer avec ses fonds. Du point de vue de la conservation, la participation du projet FEM renforcera les efforts visant à développer des systèmes arboricoles appropriés et variés dans les les zones tampons autour des aires protégées et dans les environs des sources d'eau situées à la charge de pression des bassins fluviaux. Alors que la plupart des projets actuels identifiés ont pour priorité les aires protégées et que très peu ciblent leurs zones tampons, les activités bénéficiant de l'appui du FEM

Scénario de maintien du statu quo	Autre scénario avec les ressources du FEM
	spécifiquement sur ces zones tampons, ce qui permettra de combler cette lacune. À cet égard, les financements du FEM augmenteront avec les fonds du FFI et ceux de CI dans le site du Mt Nimba-Diecke, avec ceux de FFI et de WABICC sur le site de Ziama-Wonegesi, avec ceux de RSPB, REDD +, WABICC, SCNL et CSSL sur le site du corridor de Gola, et avec ceux de WCF, FFI, CI, SCNL, GIZ / KfW et WABICC sur le site du corridor de Grebo-Tai. L'exécution, le suivi et le pilotage des mesures de gestion concernant les nouveaux systèmes arboricoles, y compris diverses formes de systèmes agrosylvicoles et de forêts communautaires, devraient être délégués à des ONG locales spécialisées déjà impliquées dans de telles activités (comme CI, FFI, Rainforest Alliance, par exemple). Vu sous l'angle socioéconomique, le projet du FEM fournira des moyens pour améliorer l'élaboration participative des plans locaux d'utilisation des terres qui comprennent toute la gamme des questions sociales et environnementales. Il viendra s'ajouter au soutien de CEPF, de PROSPER , de FFI et de CI sur le site du Mt Nimba-Diecke et y collaborera avec le secteur privé représenté par SMFG dans le la réserve naturelle du Mont Nimba et dans la Forêt Forte dans et autour de la forêt nationale de Diecke. Sur les autres sites, le projet du FEM sera complémentaire des mêmes acteurs déjà mentionnés ci-dessus, l'argument supplémentaire étant que les parcelles d'échantillons complémentaires dans la même zone permettent une extension de la base expérimentale pour une planification et des décisions ultérieures. Enfin, l'approche liée au projet du FEM favorise la facilitation d'une vision partagée pour la conservation de chaque bloc transfrontalier d'écosystèmes forestiers, sur la base d'une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) et d'un plan de gestion pour la conservation des forêts et le développement durable, la conception de cartes thématiques, la création d'un comité de gestion des aires protégées transfrontalières, l'organisation de plateformes de dialogue et des ateliers de formation à la gestion intégrée des écosystèmes transfrontaliers. L'intervention du FEM /financement dans le domaine de la formation du personnel des aires protégées vient compléter celui de PAOCPCN-UE-ONUPS qui intervient dans toutes les portions guinéennes des sites du projet.
Co-financement: - Projet de WA-BiCC : 6 630 000 dollars EU; - ROAM-CI/UICN-PNUE-DFID: 307 772 dollars EU; - FDA/LB: 200 000 dollars EU	Fonds du FEM - Fonds régionaux pour la GDF : 1 050 000 dollars EU; - Fonds STAR nationaux BD/Paysages : GN, 1 050 000, dollars EU LB, dollars EU 1 050 000; SL: 1 050 000 dollars EU
Composante 2 : Gestion durable des eaux transfrontalières	
Le cadre juridique fondamental pour la coopération transfrontalière régionale sur la gestion des ressources en eau sera élaboré par l'Union du fleuve Mano.	Il est proposé que le projet du FEM poursuive la mise en œuvre de la même approche technique que celle appliquée par l'initiative BRIDGE dans l'autre

Scénario de maintien du statu quo	Autre scénario avec les ressources du FEM

projet de l'Union du fleuve/ Centre de Coordination des ressources en eau (CCRE) de la CEDEAO., visant à mettre en place une Autorité régionale chargée des Bassins hydrographiques qui sera hébergée par la MRU. L'UICN, par le biais de l'initiative BRIDGE, soutiendra la mise en place d'un cadre institutionnel au niveau du bassin pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans un contexte transfrontalier afin de promouvoir une gestion commune axée sur les écosystèmes des masses d'eau, d'une manière plus efficace et à l'échelle régionale, en impliquant les communautés. L'approche consiste à faciliter une vision partagée pour chaque bassin, soutenue par une analyse diagnostique transfrontalière et un plan d'action pour le développement durable, la conception de cartes thématiques, la création d'un comité de gestion des eaux transfrontalières, l'organisation de plateformes de dialogue et des ateliers de formation à la gestion des ressources en eau transfrontalières. Cette approche a été mise en œuvre dans le bassin du fleuve Mano et est en cours de lancement dans le bassin de Moa-Makona; cependant, elle n'a pas les ressources nécessaires à sa pérennité. En effet, les fonds ne sont pas entièrement provisionnés pour la mise en œuvre des activités suivantes dans le bassin du fleuve Moa/Makona: - Activité 5B1.1: Appui à l'élaboration d'un plan d'action pour le développement durable tenant compte du bassin de Moa-Makona. - Activité 5B1.2: Appui à la création d'un comité transfrontalier dans le sous bassin de Moa-Makona - Activité 5B2.1: Appui à la MRU pour l'élaboration et la diffusion d'au moins cinq cartes thématiques et d'un Atlas et pour l'utilisation de ces outils comme base pour le dialogue sur la coopération dans le domaine de l'eau. - Activité 5B2.2: Organisation d'au moins un atelier annuel de formation à l'intention des parties prenantes locales, comprenant les membres de la plateforme et du comité transfrontalier, et les champions de la gestion durable des eaux à l'aide des outils de l'initiative BRIDGE. - Activité 5B2.3: Animation d'un atelier de formation à l'intention des champions de la gouvernance de l'eau sur les thèmes tels que les compétences en leadership, la planification d'action et l'influence politique. La Sierra Leone bénéficie de l'appui du DFID/Royaume-Uni (20 millions de dollars EU DOLLAR EU) pour la réforme législative, l'élaboration de la politique nationale de l'hydraulique et de l'assainissement et le renforcement des capacités des institutions en vue de l'élaboration d'une approche multisectorielle pour procéder à la réforme du secteur de l'eau. Parmi les activités du projet, figure l'analyse diagnostique des ressources en eau et des usages de l'eau à l'échelle nationale du bassin (bassin du fleuve Rokel-Seli). Le Libéria bénéficie de l'assistance de l'Agence norvégienne pour la coopération au développement pour un diagnostic des ressources en eau (Rapport hydrologique du Libéria).	Les bassins transfrontaliers prioritaires de l'Union du fleuve Mano. Les critères de sélection de ces autres bassins sont la hiérarchisation définie dans les Déclarations officielles de la MRU et de la CEDEAO [5,6] et la volonté de respecter une répartition égale des activités dans la région de la MRU (voir le tableau 2). Par conséquent, outre le bassin du fleuve Mano, qui est la priorité de BRIDGE, les bassins transfrontaliers prioritaires proposés se présentent comme suit: - Bassin transfrontalier prioritaire n° 1: Bassin du fleuve Moa/Makona partagé par la Guinée 44%, le Libéria 8,5% et la et la Sierra Leone 47,5% (*de manière progressive sur la base des premières sur la base des premières activités de BRIDGE)*; - Bassin transfrontalier prioritaire n° 2 : Bassin du fleuve Cavally partagé par la Côte d'Ivoire 54%, la Guinée 5%, et le Libéria 41%; - Bassin transfrontalier prioritaire n° 3: Bassin de Great Scarcies -Kolenté partagé par la Guinée (66%) et la Sierra Leone (34%). Les fonds du FEM alloués à cette composante permettront: (i) le renforcement des capacités dans la région en vue de l'élaboration de l'ADT et du PAS comprenant une estimation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre et d'une stratégie de mobilisation de ces ressources. - la création de groupes de travail sur l'environnement au sein des comités nationaux interministériels dans chaque pays de la MRU et dotation de ces groupes en compétences pour élaborer et mettre en œuvre le PAS; - la cartographie et le renforcement des mécanismes en vigueur pour les organes régionaux, nationaux et locaux chargés de la coopération. - la constitution d'une base de données et d'informations sur les eaux internationales et la biodiversité, mettant l'accent sur les questions régionales et transfrontalières, pour la prise de décisions; - la mise au point d'un mécanisme de planification participative pour l'élaboration de l'ADT et du PAS; - l'organisation d'ateliers de formation, de réunions de coordination, et de voyages d'étude visant au partage des connaissances avec les régions possédant des conditions sociales, économiques, politiques et environnementales semblables qui ont résolu les problèmes de développement et environnementaux auxquels ils étaient confrontés. Ce premier groupe d'activités complètera ce que BRIDGE aura lancé dans ses activités 5B2.1 à 5B2.3. (ii) L'analyse diagnostique transfrontalière et les programmes d'action stratégiques sont élaborés et adoptés au niveau ministériel. L'ADT examinera les activités et les pratiques du secteur qui ont un impact négatif sur les ressources en eau et la biodiversité dans la région, notamment les causes profondes. Cette analyse fournira un diagnostic holistique qui fait actuellement défaut dans chaque bassin, sauf dans le fleuve Mano. Le PAS étudiera les mesures destinées à assurer le développement durable dans les bassins des fleuves Moa-Makona, Cavally, Great Scarcies-Kolenté.

Scénario de maintien du statu quo	Autre scénario avec les ressources du FEM
La mise en œuvre de la GIRE en Côte d'Ivoire et en Guinée bénéficie de l'appui des des donateurs principalement dans les bassins transfrontaliers du Niger et du Sénégal, les sections nationales des bassins transfrontaliers côtiers étant plutôt ignorées dans ces deux pays.	Les bassins de Scarcies/Kolenté grâce à l'utilisation des ressources natures tout en protégeant l'environnement. Les activités liées au SAP seront complémentaires de l'activité 5B1.1. Les ressources du FEM seront utilisées pour constituer une base de données exhaustive sur les eaux transfrontalières dans ces bassins, données renseignées par des études environnementales détaillées et l'analyse des systèmes d'information. Cette base de données fera partie du PAS. Le PAS comprendra également une estimation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre et une stratégie de mobilisation des ressources. Les contributions du FEM seront reliées au plan de gestion des ressources naturelles de Moa-Makona / Cavally / Great Scarcies-Kolenté par la construction de liens positifs avec les moyens de subsistance qui favoriseront la protection et l'utilisation durable des ressources écosystémiques. Elles contribueront également à l'amélioration des activités liées à l'utilisation des sols sur les terres communautaires dans les zones adjacentes aux forêts. Le PAS financé par le FEM sera, par conséquent, la base d'un futur plan de gestion des ressources en eau dans ces bassins. L'objectif est d'élargir l'approche utilisée par l'UICN dans le cadre du projet BRIDGE en vue de développer davantage la coopération entre les États de l'Union du fleuve Mano, ce qui garantira une conservation et une gestion efficaces des aires de conservation de la biodiversité transfrontalière et d'autres zones hautement prioritaires en vue d'améliorer les moyens de subsistance des populations au sein de cette zone. À cet égard, cette composante sera complémentaire de l'activité 5B1.2 du projet BRIDGE. Ces activités seront également complémentaires des études menées dans le bassin du fleuve Rokel-Selil en Sierra Leone, en étendant ces études aux bassins transfrontaliers: - des études régionales au niveau des fleuves Moa-Makona/Cavally/Great Scarcies-Kolenté, en vue d'évaluer l'impact de la croissance économique sur les importantes ressources environnementales de la région seront menées. Les aspects considérés seront: les tendances, les problèmes et les solutions liés à l'environnement, et les exigences en matière de protection de l'environnement. - Des études thématiques sur l'impact des sous-secteurs tels que l'exploitation minière ou forestière sur l'environnement seront réalisées. Ce thème sera défini d'une manière participative. - L'ADT sera formellement examinée et adoptée au niveau ministériel et comprendra (i) une identification détaillée des questions et des préoccupations liées aux tendances environnementales ; (ii) une analyse transfrontalière ; la mesure dans laquelle ces tendances sont transfrontalières ; et (iii) les causes profondes de ces ces problèmes et de ces préoccupations et (iv) les recommandations préliminaires. - L'élaboration du PAS s'appuiera sur l'analyse effectuée dans l'ADT et identifiera les actions et les investissements prioritaires. En ce qui concerne les précédentes études et l'ADT, le PAS sera examiné et adopté au niveau ministériel. Le PAS comprendra une stratégie de mobilisation des ressources financières qui facilitera sa mise en œuvre. - Les études, l'ADT et le PAS seront correctement coordonnés et harmonisés avec les activités internes et externes des parties prenantes, afin d'assurer (i) une mise en œuvre plus flexible, au niveau du pays du PAS et d'autres outils de

Scénario de maintien du statu quo	Autre scénario avec les ressources du FEM
	planification, et (ii) des investissements échelonnés et complémentaires assortis d'une utilisation plus stratégique des ressources, avec l'appui du partenariat, du savoir et du plaidoyer régionaux. (iii) La sensibilisation à la gestion des eaux transfrontalières et de l'environnement Le projet, grâce à un programme de sensibilisation, assurera la participation des communautés locales à la gestion intégrée des ressources en eau et à l'élaboration de l'ADT et du PAS. Ce soutien permettra de s'assurer que les principes de gestion des eaux transfrontalières seront intégrés dans les plans nationaux et locaux en vue de la réduction de la pollution et des menaces contre la pêche, ainsi que de la promotion des initiatives pour la conservation de la biodiversité des eaux douces. Une telle approche réduira les risques de différends au sujet de l'eau, car les activités du projet feront en sorte que les intérêts des pays en amont et en aval soient pris en compte lors de la prise de décisions. Sur la base de ces activités, le projet allouera environ 3% du budget des ressources en eau aux activités menées par IW-LEARN; notamment l'élaboration et la diffusion des produits du savoir mettant en évidence l'impact d'une approche transfrontalière de la gestion des bassins hydrographiques et de ses avantages en matière de ressources en eau, une page consacrée à la cellule de gestion des eaux de la MRU ainsi que la participation à la conférence biennale sur les eaux internationales ou à d'autres manifestations régionales pertinentes relatives à l'eau.
Co-financement: - Projet de WA-BiCC : 3 370 000 dollars EU; - Initiative WRCU/CEDEAO: 500 000 dollars EU - Initiative BRIDGE/UICN: 290 000 dollars EU	Fonds du FEM: - Fonds régionaux pour les eaux internationales : 2 034 364 dollars EU -

Matrice des coûts supplémentaires

La matrice des coûts supplémentaires ci-après représente uniquement les co-financements confirmés.

Coûts	**Coûts de base (dollars EU)**	**Scénario alternatif Coût (dollars EU)**	**Coûts supplémentaires (dollars EU)**
Composante n°1: Gestion intégrée des écosystèmes Projet WA-BiCC : Promesse de cofinancement ROAM-CI/UICN-PNUE-DFID **Fonds FEM** pour FDA/LB	6 630 000 307 772 200 000	6 630 000 307 772 200 **4 000 000**	**4 000 000**
Composante n°2: Gestion durable des eaux transfrontalières Projet WA-BiCC -initiative WRCU/CEDEAO- initiative BRIDGE/UICN-**fonds FEM**	3 370 000 500 000 290 000	3 370 000 500 000 290 000 **2 034 633**	**2 034 633**
Les coûts de gestion du projet		*301 731*	*301 731*
Sous-total (dollars EU)	***11 297 772***	***17 332 405***	***6 336 364***
Services d'appui au projet (dollars EU) (coût de gestion	*/*	*633 636*	*633 636*
Total (dollars EU)	***11 297 772***	***17 966 041***	***6 970 000***

4.8 La durabilité

La durabilité désigne la prolongation des avantages - institutionnels, environnementaux, sociaux, économiques et financiers - au-delà du projet.

4.8.1 Durabilité institutionnelle

La durabilité du projet a été prise en compte dès le début de la préparation de ce projet, en impliquant toutes les principales parties prenantes dans tous les aspects de la conception du projet. Un intense processus consultatif a été mené. Il était basé sur une mission de reconnaissance, une mission exploratoire, des descentes sur le terrain et un atelier de validation.

Les interventions proposées ont été sélectionnées en se basant sur la facilité avec laquelle les gouvernements pourront les soutenir. Elles sont arrimées aux priorités nationales de chaque pays. L'engagement politique élevé dont ont fait montre les gouvernements à ce jour dans le processus de développement du projet est une assez bonne indication de leur intérêt et de leur soutien continus. Le succès à long terme du projet sera assuré par la volonté politique confirmée des gouvernements participants de coopérer et de soutenir les interventions et les résultats du projet à la fin de celui-ci. Les interventions planifiées de sensibilisation du public contribueront à renforcer l'appropriation du projet par les populations et ouvrent la voie à un soutien continu.

Des protocoles d'entente entre les organismes d'exécution nationaux et l'UICN sont en cours de signature en vue de préserver les acquis du projet - les structures qui resteront au-delà de la durée de vie du projet, à l'instar des comités.

4.8.2 Viabilité financière et économique

Le risque qui guette la durabilité du projet est également la pression **financière** due à la vulnérabilité des économies nationales à la conjoncture internationale. La pression financière réduit la capacité des États à soutenir les besoins requis du financement de contrepartie; elle diminue également la probabilité que les pays assument la charge financière accrue à la fin du financement du FEM. La région de l'Union du fleuve Mano, comme plusieurs autres régions d'Afrique, a son lot de problèmes, notamment les guerres, les conflits civils, les troubles politiques et des conflits localisés, qui ont causé l'exploitation forestière illégale, etc.

Une intervention clé contribuant à la durabilité du projet et à la viabilité transférable de la contribution du FEM résidera dans les activités menées sur les sites et leur transposabilité à d'autres zones tampons des aires protégées et d'autres bassins transfrontaliers dans la région de la MRU. Dans ces conditions, l'un des principaux critères est une définition claire dans la proposition de reproductibilité des leçons apprises et des meilleures pratiques développées à partir des activités réalisées sur les sites. Ces activités menées sur le site sont compatibles avec le processus d'élaboration de l'ADT/PAS. D'autres éléments supplémentaires importants seront nécessaires pour que les leçons apprises soient transférées d'une région à l'autre dans la région de la MRU, ce qui nécessitera un engagement considérable du gouvernement en matière de ressources humaines et financières.

Le projet fera une démonstration reproductible des stratégies de gestion intégrée des terres, des forêts et des eaux. Les démonstrations mettront l'accent sur l'élaboration d'approches de gestion intersectorielle qui répondront aux exigences relatives aux réformes institutionnelles et aux infrastructures appropriées; l'adoption de nouvelles modalités de participation sectorielle; l'amélioration de la capacité de la région à gérer le bassin d'une manière durable; les liens avec les causes sociales et économiques de la dégradation de l'environnement; et la nécessité globale de la durabilité.

Enfin, pour promouvoir la pérennité des principaux Produits du projet (notamment le PAS), une stratégie de mobilisation financière sera élaborée pour couvrir les besoins de financement des actions prioritaires du PAS (Activité 2.19). Cette stratégie sera utilisée par le Secrétariat de la MRU comme moyen d'appeler le soutien de ses partenaires en faveur de la gestion durable des écosystèmes transfrontaliers de la région de l'Union du fleuve Mano. Elle sera complétée par une coordination continue avec les principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux (Activité 2.20). Une feuille de route pour la mobilisation de ressources sera élaborée en se basant sur une conférence internationale de donateurs (ou un forum, ou encore une table ronde), et sur la communication dans les manifestations régionales ayant trait aux eaux internationales et à la biodiversité. Sur la base de la stratégie approuvée de mobilisation des ressources financières, le Secrétariat de la MRU et les comités créés pour ce projet utiliseront ces outils pour mobiliser les fonds destinés à pérenniser les résultats actuels du projet.

4.9 Reproduction

Le potentiel de reproduction ou de répétition réussie du projet dans le bassin du fleuve Mano et sur d'autres ressources en eau internationales en Afrique de l'Ouest est élevé aux niveaux régional, national et local. Il s'articule autour du développement des capacités des organismes chargés de la gestion des ressources forestières et en eau dans les pays participants et de l'Union du fleuve Mano qui détiennent un mandat régional pour renforcer l'intégration entre les pays membres. Au niveau national, les sites ont été sélectionnés pour faciliter les processus d'apprentissage transfrontalier parmi les communautés locales. En particulier, ce projet vise à identifier et à diffuser les meilleures pratiques dans les activités liées aux secteurs de production qui menacent l'écosystème forestier et à développer les capacités d'utilisation de ces meilleures pratiques. Avec les plans de gestion intégrée des terres qui permettront de générer des revenus durables à partir des produits forestiers et de l'agroforesterie, la reproduction des meilleures pratiques dans les secteurs de production présente un potentiel élevé dans les communautés locales.

Au niveau régional, le fleuve Mano est également l'une des priorités du Centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO dont la mission est de promouvoir les meilleures pratiques dans la région en ce qui concerne la gestion des eaux transfrontalières. Grâce au renforcement des capacités du Secrétariat de la MRU pour élaborer et adopter l'ADT et le PAS en vue de la protection des eaux internationales et de la biodiversité, la reproduction des résultats du projet se poursuivra, car le Secrétariat de la MRU devient une agence de plus en plus compétente. Les enseignements tirés de la gestion des eaux et des écosystèmes forestiers transfrontaliers seront transférés à d'autres bassins de l'Afrique de l'Ouest à travers la connexion avec le Centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO.

Enfin, un certain nombre d'initiatives sont en cours dans le bassin du fleuve Mano et ont été contactées aux fins de collaboration. Le projet favorisera et facilitera, par le biais d'un forum régional, l'échange d'expériences et de meilleures pratiques dans d'autres projets hydrauliques internationaux du FEM et d'autres projets comparables en Afrique subsaharienne.

4.10 Gestion de la communication et des connaissances

La gestion de la communication et des connaissances a été abordée dans chaque activité proposée, qui comprend au moins des éléments budgétaires pour le partage d'informations. En outre, les activités suivantes traitent spécifiquement des problèmes liés à la gestion de la communication et des connaissances:

- L'activité 2.10 a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux questions transfrontalières et environnementales propres à chaque site. Dans le cadre de cette activité, il sera procédé à la diffusion des meilleures pratiques dans les secteurs de production, les plans intégrés de gestion des terres et les questions environnementales transfrontalières identifiées dans l'ADT/PAS. La sensibilisation doit atteindre au moins 300 000 personnes vivant dans les trois bassins versants dans lesquels le PAS sera mis en œuvre. Elle consistera en la publication de documents tels que les affiches à placer dans les salles communautaires et d'autres structures communautaires, notamment les établissements scolaires, les programmes des radios communautaires lorsque c'est possible et les spectacles locaux (sketchs satiriques, musique et illustrations) Les sessions théâtrales seront également utilisées dans les établissements scolaires. La démonstration des meilleures pratiques, notamment grâce au transfert des connaissances entre pairs, sera faite surtout lors des festivals et des rassemblements lorsque c'est possible. Les Produits de ces activités seront les outils tels que les affiches particulièrement en langues locales, les programmes de radio et les rapports synthétisés destinés à l'utilisation dans la production de manuels et la documentation des leçons apprises pour les campagnes de sensibilisation et les interventions à venir.

- L'activité 2.18 mettra l'accent sur l'élaboration et la diffusion des produits d'information d'IW LEARN. Des outils de partage de connaissances et des plateformes de réseaux seront élaborés pour l'échange de données et d'informations sur l'environnement et les enseignements tirés de tous les projets pertinents de la région aux niveaux national, sous-régional et régional, y compris les trousses d'information sur le web, la base de données de IW-LEARN, les bulletins d'information, etc. Le projet se connectera avec le programme IW-LEARN du FEM qui favorise le partage d'expériences et l'apprentissage au sein des projets hydrauliques internationaux du FEM. Elle exploitera aussi la base de données régionale créée dans l'activité 2.9.
- Un expert en communication sera recruté pour élaborer la stratégie de communication du projet et mettre en œuvre les activités axées sur la communication (Activités 1.20 et 2.21).

De manière plus générale, la communication est plus que jamais une des principales activités de l'UICN, du niveau mondial à l'échelle nationale en passant par le niveau régional. Elle comporte les aspects internes et externes des projets. Pour un projet régional relativement complexe impliquant une coordination nationale et régionale, la communication interne sera essentielle pour éliminer les malentendus et favoriser une véritable collaboration entre les organismes d'exécution et de mise en œuvre. Lors de la préparation du projet, il a été souligné qu'une bonne communication sur le projet, ses parties prenantes et leurs rôles respectifs devrait déboucher sur une gestion harmonieuse et une exécution efficace du projet à l'échelle nationale et régionale. Par conséquent, la communication interne visera à renforcer la collaboration entre les organisations partenaires du projet. Des contacts réguliers seront établis entre l'UICN, l'agence d'exécution, et les organismes d'exécution au niveau régional (Secrétariat de l'Union du fleuve Mano) et des pays (Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Leone et Libéria). Le contenu de cette communication comprendra des informations sur le projet, les progrès réalisés en vue de l'atteinte de l'objectif et les contraintes liées à la bonne exécution et/ou mise en œuvre du projet. L'UICN encouragera également la communication entre les équipes de pays afin d'échanger des informations concernant l'amélioration de l'exécution du projet dans tous les pays.

En ce qui concerne la communication et la visibilité externes, le strict respect des directives sur l'image de marque de l'UICN et du FEM sera nécessaire. Ces directives précisent, entre autres, les circonstances et les modalités d'utilisation des logos de l'UICN et du FEM. Ces documents sont disponibles aux adresses : https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines/communication_visibility pour le FEM et https://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_publishing_guidelines_131210.pdf pour l'UICN. Lorsque d'autres agences et partenaires de projets ont apporté leur soutien par le biais du cofinancement, leurs politiques et exigences de marquage devraient être appliquées de manière similaire. La communication externe doit se pencher sur les publications, les véhicules, les fournitures et autres équipements du projet.

Tout comme la communication, la gestion des connaissances comportera des processus internes et externes :

- Processus internes: comment le projet recueille, archive et récupère systématiquement les connaissances de son personnel et comment il gère les communications internes entre les membres de son personnel afin de renforcer sa base de connaissances.
- Processus externes: comment le projet transfère ses connaissances aux mains des personnes qu'il veut le plus voir les utiliser; comment il renforce ses connaissances grâce à

son interaction avec des groupes externes; comment il sait si ses idées ont fait la différence.

La gestion des connaissances sera fortement liée aux résultats du suivi et de l'évaluation du projet afin de s'assurer que toutes les données de S & E recueillies sont traitées dans les connaissances et partagées avec le personnel du projet grâce aux outils de communication les plus appropriés tels que la liste de diffusion, les réunions de projet et les ateliers. Ce processus interne de gestion des connaissances poursuit un double objectif: (i) faire parvenir les connaissances préliminaires sur l'exécution du projet aux principales parties prenantes et (ii) améliorer ces connaissances avec le savoir-faire individuel. Ces connaissances opérationnelles enrichies grâce aux processus internes serviront d'intrants aux processus externes de gestion des connaissances. La gestion externe des connaissances sera axée sur un travail d'information sur les résultats et les enseignements tirés du projet auprès des partenaires externes à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale.

4.11 Mesures de sauvegarde environnementale et sociale

Cette partie explique la manière dont le projet prend des dispositions pour le respect total des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Elle se référera aux résultats de l'examen des mécanismes de sauvegarde d'urgence (MSU). Dans le cas où l'examen a classé le projet comme un projet à risque élevé ou modéré, ce chapitre comprendra un résumé des principaux résultats de l'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) et de la façon dont ils ont été pris en compte dans la conception du projet (y compris une référence au PGES).

Au cours de la phase du groupe de planification préparatoire (GPP), une évaluation socioéconomique a été effectuée en visitant les quatre sites identifiés pour l'intervention sur le terrain. Le rapport du projet est joint à l'annexe 12. L'évaluation a permis de mieux comprendre les conditions de vie, les attentes, et la pression sur les ressources naturelles. Elle a également fait ressortir les défis et les écueils classiques inhérents aux projets dans les sites visant à promouvoir la gestion des ressources naturelles. Le caractère pragmatique du projet implique qu'une évaluation plus approfondie et plus détaillée ne peut être entreprise qu'après la prise de certaines décisions, notamment la détermination des types de restrictions d'accès à appliquer dans les aires protégées et promues par le projet.

La gestion des écosystèmes forestiers est améliorée grâce à la restauration de la productivité des systèmes arboricoles et à l'élaboration des plans intégrés de l'utilisation des terres. Cependant, on pourrait s'attendre à des effets faibles à modérés sur les moyens de subsistance des communautés locales car certaines des mesures destinées aux aires protégées telles que le (re)classement et le zonage des aires protégées et l'élaboration de plans intégrés de l'utilisation des terres pourraient limiter l'accès aux ressources forestières. Le type et l'ampleur de ces restrictions et leur impact sur les moyens de subsistance ne peuvent être déterminés que lors de la mise en œuvre du projet, lorsque les mesures de restriction sont mises en place. Jusqu'à ce que l'importance de ce problème ait été déterminée, le projet est classé de manière prudente comme projet à risque modéré.

D'autres impacts sont considérés comme mineurs, certains restent à déterminer au début de la mise en œuvre du projet, en fonction de la disponibilité des données relatives au site du projet.

Le projet a été approuvé à titre conditionnel; les résultats de l'évaluation et les rapports figurant dans le rapport d'approbation (voir l'annexe 9) doivent être soumis à l'UICN. Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est joint à l'annexe 10.

5. Cadre institutionnel et modalités de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel proposé pour mettre en œuvre les activités du projet est représenté dans l'organigramme en **annexe 2** et est décrite dans les sous-sections suivantes.

5.1 Prise de décisions régionales et planification

Le Comité Directeur (CD) : Le projet mettra en place un groupe de travail chargé de faciliter la mise en œuvre du projet dans les quatre pays MRU. Le CD servira de comité directeur régional en qualité de conseiller pour les activités de mise en œuvre du projet. Les membres proposés du Comité directeur comprennent le Secrétariat Exécutif du MRU en tant que Secrétariat du groupe de travail, des représentants gouvernementaux de haut niveau des pays participants pour assurer un président relatif (sur une base de rotation), des représentants des agences d'exécution nationaux (Points Focaux Nationaux, voir ci-dessous) D'autres projets (majeurs) intervenant dans les pays MRU (WA-BiCC, BRIDGE, etc.). L'UICN participera, en tant qu'observateur. La liste définitive des membres du Groupe de Travail sera complétée au cours de la phase de lancement du projet, mais au dans un délai de trois mois. Le Comité Directeur se réunira chaque année pour suivre les avancés antérieurs de l'exécution du projet et pour examiner et approuver les plans de travail et les budgets annuels. Les membres clés se réuniront selon les besoins pour les orientations des activités spécifiques et :

- Alignez le projet avec d'autres initiatives à l'échelle du bassin ;
- Suivre les avancés du projet et prendre des mesures opportunes pour résoudre les contraintes de mise en œuvre ;
- Assurer la liaison avec différentes unités nationales de coordination du projet dans les pays riverains pour s'assurer que les unités nationales et les UGP régionales travaillent en synergie ;
- Recevoir et examiner les rapports financiers et financiers annuels sur les activités du projet ;
- Examiner et approuver les plans de travail annuels ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet.

Agence d'exécution régionale : Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano. Sur la base de son mandat « de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré dans tous les domaines, l'Union du fleuve Mano a le droit et la latitude de servir comme l'Agence d'Exécution Régionale. Sa fonction principale sera la facilitation des activités du projet. L'Union du fleuve Mano sera soutenue par les agences gouvernementales partenaires **(Agences d'Exécution Nationales),** pour la mise en œuvre des activités du projet.
À cette fin, un contrat sera signé entre l'UICN et le Secrétariat de la MRU. Le Secrétariat Exécutif du MRU assurera une coordination et une harmonisation étroites avec d'autres projets en cours, en particulier en assurant l'échange d'informations et la coordination dans le cadre des activités de développement du TDA et d PAS. Afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi appropriés du projet, la capacité du Secrétariat sera évaluée de manière exhaustive dans le but de combler les lacunes existantes.
Pour la mise en œuvre du projet au niveau régional, la MRU sera assisté par une unité régionale de gestion de projet, hébergée au Secrétariat de la MRU (voir la section 5.3). La MRU coordonnera avec les institutions régionales, les gouvernements, les agences d'exécution nationaux et l'UICN l'agence d'exécution. En étroite collaboration avec l'UICN, la MRU entreprendra :

- Le recrutement du personnel international et local du projet ;
- La gestion du personnel international de l'URGP
- Le contrôle financier et gestion du budget et des dépenses du projet
- La gestion des sous-contrats ;
- L'arrangement de la composante formation ;
- L'achat d'équipement ;
- Le rapportage périodique à l'UICN comme exigé ;
- La fourniture de composants divers ;

Les arrangements administratifs, comptables, financiers et d'audit seront finalisés avec l'UICN avant tout décaissement :

- Évaluation du système de gestion financière avec un calendrier pour toutes les améliorations requises ;

- Entente avec le projet sur les normes financières et comptables ;
- Les modalités de vérification en vue d'assurer des vérifications indépendantes, seront effectuées annuellement selon les exigences standard de l'Agence d'Exécution ;
- Plan d'approvisionnement basé sur les procédures traditionnelles de décaissement et les meilleures pratiques.
- Tous les reportages, les suivis et les évaluations des exigences administratives et les procédures requises par les agences d'exécution.

Agence d'exécution : L'UICN est l'agence d'exécution du Projet. L'UICN appuiera la MRU à assurer l'exécution des aspects administratifs et financiers et contribuera dans des domaines techniques et scientifiques clés. Le rôle de l'UICN sera également de consolider les résultats avec les gouvernements nationaux, de faciliter directement les ateliers et la convocation des parties prenantes clés en accord avec son avantage comparatif dans le renforcement des capacités, œuvrer pour sécuriser les ressources financières nationales en vue de complémenter les activités du projet. Dans la mesure du possible, le projet profitera des opportunités de synergie et de complémentarité avec d'autres projets ou d'autres agences du FEM. Particulièrement, les possibilités d'impliquer la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres partenaires techniques et financiers pertinents dans des opportunités d'investissement potentielles seront explorées lors de la mise en œuvre du projet afin d'avoir un partenaire pour le suivi des investissements pour les activités sur le terrain. Plus spécifiquement, il sera responsable des tâches suivantes :

- Superviser la mise en œuvre du projet
- Suivre et évaluer la performance du projet, préparer l'examen de la mise en œuvre
- Fournir un appui technique aux agences d'exécution au niveau national et régional
- Assurer le contrôle de la qualité des plans de travail, du budget et des rapports du projet

5.1 Prise de décision et planification nationales

Le projet appartient aux quatre pays riverains. Dans chacun des pays, il y aura une agence leader représentant le gouvernement (ils sont listés dans la section 1, comme **Agences d'Exécution Nationales).** D'autres agences compétentes des pays appuient le projet par le biais de réunions et d'actions de coordination interministérielle.

Dans chaque pays, l'Agence d'Exécution Nationale désigne un représentant de haut niveau comme **Point Focal National** pour le projet. Les points focaux nationaux contribueront à assurer une coordination intersectorielle avec leur pays, comme une étape vers la durabilité. A travers la mise en place d'un dialogue interministériel, on s'attend à ce qu'une participation étendue de nombreux ministères et départements gouvernementaux en tant que parties prenantes soit assurée. Cela permettra à ce que le gouvernement accepte à un niveau élevé les résultats des activités préparatoires et, par conséquent, l'approbation du Programme d'Action Stratégique. Les ONG régionales ou locales et le secteur privé seront invités à faire assister les observateurs aux réunions du PTF/Comité Directeur. Le Point Focal National représentera l'Agence d'Exécution Nationale dans les réunions du PTF/CD au niveau régional.

L'Agence d'Exécution Nationale désigne donc un **Comité National Interministériel (CNI)** pour le projet, regroupant les différentes institutions sectorielles impliquées dans la gestion des forêts et de l'eau aux niveaux national et local. Le Point Focal National sera le président de ce Comité National Interministériel dûment désigné du projet. Le comité supervisera un réseau d'agences et d'organisations nationales/régionales d'éducation, de recherche, gouvernementales et non gouvernementales, qui sera chargé d'administrer et de mettre en œuvre les activités du projet aux niveaux national et local, selon un plan de travail commun. Le comité et le réseau travailleront étroitement ensemble pour s'assurer que les gouvernements appuieront les produits de leur travail, mais le projet conservera une certaine indépendance en matière de nomination des individus aux comités afin d'assurer une large représentation des parties prenantes. Au cours de la mise en œuvre, les gouvernements seront directement impliqués dans les activités coordonnées au niveau régional par la participation des institutions nationales et des experts dans les activités prévues dans le cadre de ce projet. Les réunions ainsi que les travaux et décisions du Comité National Interministériel seront soutenus et mis en œuvre par une Unité Nationale de Coordination du Projet.

Au cours de la phase de conception du Projet, les parties prenantes ont proposé les institutions suivantes en tant qu'agences d'exécution nationales :

- **Côte d'Ivoire :** Ministère des Eaux et des forêts, Direction de la gestion et de la protection des ressources en eau (DGPRE/MINEF) ;
- **Guinée :** Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forets, Centre forestier de N'Zérékoré ;

- **Liberia** : Forestry Development Authority ;
- **Sierra Leone :** National Protected Area Authority (Ministry of Agricultural Forestry and Food Security)

L'UICN, en tant qu'agence d'exécution, contractera l'Agence d'Exécution Régionale (MRU). La MRU sous-traitera alors à l'institution du pays concerné, désignée comme l'Agence d'Exécution Nationale. Dans chaque pays, une Unité Nationale de Gestion du Projet sera recrutée par l'institution du pays sous contrat en étroite collaboration avec l'UICN et la MRU, pour diriger le personnel de l'UNCP dans la mise en œuvre du projet au niveau national.

Étant donné que les sites de démonstration sur le terrain se trouvent à des distances très éloignées des capitales des pays et que les agences nationales chargées de la gestion des forêts et des ressources en eau ne sont pas opérationnelles sur des sites dans tous les pays, il est nécessaire de mettre en place des **unités de mise en œuvre au niveau du site.** Ils seront supervisés et gérés par deux assistants techniques, financés par le budget de la composante 1. Ils participeront à toutes les activités de la composante 1. Cela donnera l'opportunité d'appliquer les principes de subsidiarité qui paraissent essentiels pour le succès de l'intervention sur le terrain. Par conséquent, les organisations communautaires et/ou les organisations non gouvernementales seraient impliquées dans le processus décisionnel et de mise en œuvre et dans la résolution des problèmes prioritaires. Au niveau local, ces unités de mise en œuvre communautaires (ONG, organisations communautaires) travailleront en étroite collaboration avec l'UNCP pour sensibiliser la communauté locale sur les spécificités des activités de la composante locale et sur les actions de démonstration prises en charge. Ils travailleront avec les autorités locales et les comités locaux de coordination dans l'élaboration des activités de démonstration spécifiques sur le site. L'effort collaboratif des institutions publiques locales et des organisations de la société civile est vital pour la réussite du programme. Cela permettra aux communautés de se communiquer entre elles et avec la collectivité au niveau local et d'assister dans la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes de démonstration. L'UNCP conclura des contrats avec les unités locales de mise en œuvre communautaires compétentes, en fonction des politiques nationales d'approvisionnement, compatibles avec les politiques d'approvisionnement de l'UICN et du FEM.

5.3 Coordination et gestion du projet

La coordination et la gestion du projet bénéficiera de l'appui des agences régionales, nationales et locales d'exécution et de mise en œuvre. La coordination et la gestion du projet se fera avec une équipe constituée de 16 (seize) personnels soutenus par les ressources du projet et dépendra des unités suivantes :

L'Unité régionale de gestion du projet (URGP) sera mise en place avec l'aide de l'agence de mise en œuvre (Union Internationale pour la Conservation de l'environnement, en abrégé UICN) et offrira une structure de gestion pour le développement et la mise en œuvre du projet selon les règles et procédures du FEM/UICN et conformément aux orientations données par le comité directeur/PTF. L'URGP sera géré par le secrétariat du Mano River Union à Freetown en Sierra Léone, et sera constitué de 4 personnels à savoir un Coordonnateur régional du projet, un spécialiste S&E, un spécialiste en communication et un comptable - Assistant administratif bilingue. L'URGP pourrait faire partie de la future Cellule de gestion des ressources naturelles en voie de création au Secrétariat du MRU, et travaillera en étroite collaboration avec les autres cellules importantes dudit Secrétariat, à l'instar de la Cellule de Livraison spéciale, afin de contribuer au renforcement même poussé des capacités et d'assurer une bonne mise en œuvre. L'URGP sera chargé de :

- Fournir des conseils techniques aux unités de gestion de projets régionaux et nationaux pour le plan de travail annuel et la préparation du budget ;
- Assurer un M & E approprié et la communication des réalisations du projet ;
- Assurer une gestion financière adéquate et rendre compte des ressources du projet ;
- Assurer une communication fluide entre les organismes d'exécution et d'exécution ;
- Assurer le respect des procédures et des normes de gestion du projet du FEM et de l'UICN ;
- Consolider le plan de travail régional et le budget des unités nationales de gestion de projet
- Préparer le document d'offre pour la composante technique régionale du projet ;
- Elaborer les procédures pour la composante régionale du projet ;
- Administrer les contrats au niveau régional
- Consolider les rapports régionaux des unités nationales de gestion de projet ;
- etc.

Unités nationales de coordination du projet. Avec l'appui du projet, l'organisme d'exécution national dans chaque **gouvernement** participant établit une unité nationale de coordination des projets (UNCP), située auprès des organismes nationaux compétents chargés de la gestion des ressources forestières et des ressources en eau. L'UNCP doit rendre compte au point focal national. L'UNCP travaillera en étroite collaboration avec l'URGP et le MRU et sera responsable de la mise en œuvre du projet au niveau national. L'UNCP assure un lien critique entre l'URGP, les autres personnes ressources du projet et les différents spécialistes nationaux, les services techniques et les

organisations impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet dans les pays respectifs. Chaque unité nationale sera constituée de 3 membres du personnel (1 coordonnateur national du projet, 1 chauffeur et 1 comptable), totalisant **12 personnels**. L'organisme d'exécution national désignera un coordonnateur national des projets (CNP) pour diriger l'UNCP et entreprendra toutes les interventions, les intrants et les communications au jour le jour au niveau national respectif. Le coordonnateur national du projet servira de secrétaire du Comité national de mise en œuvre interministérielle, qui rendra compte au point focal national. Il sera assisté d'un chauffeur et d'un comptable/assistant. Le rôle de l'UNCP comprend :

- La préparation du plan de travail et du budget nationaux ;
- La réparation du document de candidature pour la composante nationale du projet ;
- L'approvisionnement pour la composante nationale du projet ;
- L'administration nationale des contrats ;
- La préparation des rapports de composants nationaux.

L'UICN, en tant qu'agent d'exécution, désignera en interne une **Équipe de travail régionale**, composée d'experts thématiques adéquats, chargés de la supervision et de l'appui. Ces experts fourniront un appui à l'URGP et à l'UNCP pour assurer la mise en œuvre efficace du projet au niveau régional et national. Le rôle de l'équipe de soutien est de :

- Émettre les contrats des principaux experts de l'URGP et de l'UNCP ;
- Fournir des conseils techniques aux unités de gestion de projets régionaux et nationaux pour le plan de travail annuel et la préparation du budget ;
- Assurer un M & E approprié et la communication des réalisations du projet ;
- Assurer une gestion financière adéquate et rendre compte des ressources du projet ;
- Assurer une communication fluide entre les organismes d'exécution et d'exécution ;
- Assurer le respect des procédures et des normes de gestion du projet du FEM et de l'UICN.

Le Secrétariat du MRU et les départements ministériels concernés désigneront les personnels qualifiés pour coordonner la mise en œuvre dans les paysages ciblés. Les comités de coordination du paysage composés d'experts locaux et d'intervenants guideront la mise en œuvre au niveau local. Le cas échéant, l'assistance technique sera facilitée par l'URGP et l'UNCP, en fonction des activités dédiées aux composantes 1 et 2.

5.4 Procédures et plan d'approvisionnement

Les achats seront effectués conformément à la Politique et à la Procédure d'acquisition des biens et services de l'UICN de novembre 2011. Cette politique vise à garantir que les organismes d'exécution assurent l'optimisation des ressources dans toutes ses activités d'approvisionnement et que les achats soient effectués de manière efficace et efficace De manière rentable qui respecte la durabilité, l'environnement et les principes éthiques. Il définit donc la méthode d'approvisionnement en fonction de la valeur des biens ou des services, et comprend le niveau de délégation d'autorité. Ce qui suit définit les catégories d'approvisionnement, les méthodes et les seuils.

Marchés de travaux de génie civil : Aucun ouvrage civil ne devrait être acquis dans le cadre de ce projet.
Approvisionnement en biens : Le terme « biens » comprend les produits de base, les matières premières, les machines, le matériel et les équipements et les véhicules. Tous les achats de biens doivent être effectués conformément à la politique d'approvisionnement de l'UICN (voir méthodes d'approvisionnement et seuils dans le tableau ...).

Achat de services autres que de conseil : Les services autres que de consultation pour lesquels les aspects physiques de l'activité prédominent sont offerts et sollicités sur la base d' prédominent sont offerts et sollicités sur la base d'une performance physique mesurable et pour lesquels les normes de performance peuvent être clairement identifiées et appliquées de manière cohérente, telles que le forage, la photographie aérienne, l'imagerie satellitaire, la cartographie et les opérations similaires. Les achats de services autres que de consultation seront effectués conformément aux Lignes directrices relatives aux achats de la Banque mondiale (voir les méthodes d'approvisionnement et les seuils du tableau 11 ci-dessous sur les services de marchandises, les travaux et les services autres que de conseil).

L'utilisation des fonctionnaires en tant que consultant individuel ou en tant que membre d'équipe de cabinets de consultants suivra strictement les dispositions des articles 1.9 à 1.11 des Directives applicables aux consultants.

Les biens et les services autres que les services de consultation seront achetés dans le cadre de contrats attribués sur la base d'« Appel d'offres international ». Toutefois, le « Shopping », est une

autre méthode, autre que l'Appel d'offres international, qui peut également être utilisée pour l'achat de biens et de services autres que par la consultation pour les contrats spécifiés dans le Plan d'approvisionnement commun.

Tableau 7 : Procédures d'approvisionnement en biens et services autres que de conseil

Description	Méthodes d'approvisionnement	Seuil (dollars EU)	Examen préalable
1. Travaux	Aucun des travaux ne sera financé	Aucun des travaux ne sera financé	Aucun des travaux ne sera financé
2. Les biens et les services autres que les services de consultation	Sélection sur la base de qualité-prix		Tous

Sélection de Consultants : Les services de conseil seront acquis suivant les méthodes d'approvisionnement les plus appropriées autorisées par les Directives de la Banque Mondiale et incluses dans le Plan d'approvisionnement conjoint approuvé par la Banque Mondiale : (a) Sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS), (b) Sélection du moins disant (LCS), (c) Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (FBS) (d) Selection en fonction de la qualification du Consultant (CQ) pour la sélection d'un cabinet pour un contrat estimé à moins de 200 000 dollar EU, (e) la sélection des cabinets de consultants par entente directe doit être utilisée avec l'accord de la Banque Mondiale en matière de services conformément aux paragraphes 3.10 à 3.12 des Directives.

Les termes de référence seront soumis à l'examen de la Banque Mondiale. Les listes restreintes de consultants pour des services dont le coût estimé est inférieur à 100 000 dollars EU par marché peuvent être constituées exclusivement de consultants nationaux conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Directives relatives au Consultants.

Les services de consultants répondant aux exigences de la section V des directives applicables aux consultant seront sélectionnés en vertu des dispositions relatives à la sélection des consultants individuels par la comparaison du curriculum vitae d'au moins trois personnes qualifiées et des procédures d'entente directe pour la sélection des consultants individuels (Voir les méthodes d'approvisionnement et les seuils ci-dessous au Tableau 7 sur la sélection des consultants).

Table 7: Selection of Consultants

Description	Méthodes d'approvisionnement	Seuil (dollars EU)	Examen préalable
Cabinets de consultants	QCBS; QBS; LCS; LBS	≥ 200 000	Tous
	CQ	<200 000	Tous
	SSS	Pas de seuil	Tous
Consultants Individuels	IC (Publicité)	≥ 100.000	Tous
	IC (Trois CVs)	< 100.000	Tous
			Premier contrat puis tous les contrats estimés supérieur à 5 000

	SSS	Pas de seuil	dollars EU
Tous les TdR sont soumis à un examen préalable			

QCBS : Sélection basée sur la qualité et le coût ; QBS : Sélection basée sur la qualité ; LCS : Sélection du moins disant, LBS : Sélection dans le cadre du'un budget déterminé, CQ : Qualifications du consultant, IC : Consultant individuel, SSS : Entente directe
Le plan d'approvisionnement en services autres que de conseil et en services de conseil de qualité est prévu à l'annexe 12.
Programmes de formation, Conférences, Ateliers, etc. : Toutes les formations et les ateliers seront réalisés sur la base des plans de travail conjoints du projet et des budgets approuvés par l'UICN et qui, entre autres, identifieront : (I) la formation et les ateliers envisagés ; (Ii) le personnel à former ; (Iii) les institutions qui dispenseront la formation ; et (iv) la durée de la formation proposée.

Coûts d'exploitation : Les coûts d'exploitation comprennent les fournitures de bureau, l'exploitation et l'entretien des véhicules, la maintenance des équipements, la communication, la location, les services publics, les consommables, le transport et l'hébergement, les frais de déplacement et les indemnités journalières, etc. Les procédures relatives aux coûts d'exploitation suivront les Directives d'approvisionnement de la Banque Mondiale.

Unité de gestion du projet : Les termes de référence pour tous les postes à temps plein seront développés en étroite collaboration entre l'UICN et les organismes d'exécution

6. Engagement et participation des parties prenantes

CONTRIBUTION DES PARTIES PRENANTES À LA PHASE DE CONCEPTION

Le processus de conception des composants du projet, lors de la mission PPG, a bénéficié des contributions de divers acteurs régionaux, nationaux et locaux. Les acteurs régionaux, nationaux et locaux des institutions nationales ; Le secteur privé et la société civile ont en effet été invités à partager des données et des informations sur les problèmes environnementaux transfrontaliers auxquels ils sont confrontés. Ils ont également été invités à exprimer leurs besoins en matière de renforcement des capacités, de renforcement institutionnel et d'intervention sur le terrain pour s'attaquer à ces problèmes. Consultations locales et nationales (respectivement 8-26 / 02/2016 et 15 -27/03/2016) et des séances de travail dédiées lors des ateliers régionaux organisés à Abidjan, en Côte d'Ivoire (18/02/2016) et à Monrovia (02/05/2016) dans le cadre de la mission PPG ont été spécialement organisés pour faciliter ce partage d'informations. Un large éventail de parties prenantes a participé à ces exercices. Les procès-verbaux des consultations sont détaillés dans le rapport de portée du projet. Les contributions détaillées fournies lors des sessions de l'atelier sont disponibles dans les rapports de l'atelier.

PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires techniques entreprendront des activités dans le cadre d'arrangements contractuels. Le projet sera coordonné avec toutes les initiatives sectorielles mises en œuvre par d'autres agences dans la sous-région. L'UICN a entamé des discussions aux niveaux national et régional avec d'autres partenaires au développement pour élaborer une approche intégrée pour aborder la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes forestiers dans la région. Ces partenaires comprennent Rainforest Alliance, considéré comme un partenaire clé de la mise en œuvre du projet, entre autres.

La mise en œuvre réussie du projet dépendra de la participation active des parties prenantes. Pour assurer cela, la participation des parties prenantes est reconnue comme une exigence intégrale pour chaque composante du projet. En approuvant le document du projet, les pays de la région reconnaissent et acceptent la nécessité de cette participation directe de toutes les parties prenantes dans le processus du projet. Les principaux membres de ce projet proposent :

- Secteur public : ministères responsables des ressources terrestres et hydrauliques, de l'environnement, du tourisme, de la planification, de l'agriculture (foresterie, pêche), de l'industrie, du développement communautaire et de l'éducation ;
- Autorités gouvernementales locales ;
- Secteur privé : fabricants/industriels (industrie forestière, agricole et minière) ;
- Organisations non gouvernementales (ONG) : fiducies nationales, associations de conservation, organisations de femmes, organisations nationales et régionales représentant les agriculteurs, les organisations communautaires (OC) ;
- Professionnels : chercheurs, sociologues, médecins, gestionnaires de l'environnement, ingénieurs (eau, civil, environnement), biologistes, enseignants, spécialistes de programmes scolaires, praticiens des médias et,
- Le public : chefs traditionnels, agriculteurs, pêcheurs, femmes, éleveurs nomades, chasseurs, etc.

Un plan de participation des parties prenantes est en cours d'élaboration pour indiquer comment les différentes parties prenantes seront impliquées et à quelles étapes. Afin d'atteindre la durabilité, les activités sont conçues pour répondre aux intérêts de grands groupes d'intervenants et une partie importante du budget est désignée pour cette tâche. Les rôles indicatifs des partenaires clés identifiés sont détaillés dans le tableau des parties prenantes suivant.

La présence des parties prenantes au niveau local est sporadique. Pour cette raison, les services de vulgarisation des organismes publics seront soutenus pour leur permettre d'endosser et de mettre en œuvre leur mandat. Cela stimulera l'autonomisation des acteurs locaux et renforcera leurs interventions sur place.

Tableau 8 : Plan préliminaire de participation des parties prenantes

Parties prenantes	Pays	Rôle / participation au projet
Rainforest Alliance	SL-LIB-GN	Activités d'appui 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8
RSPB-SL – Gola Rainforest NP	SL	Activités d'appui 1.13, 1.15, 1.17, sur les sites en SL
Conservation Society de Sierra Leone	SL	Activités d'appui 1.13 sur les sites en SL
Farmers Association for Conservation of the Environment (FACE)	LB	Activités d'appui 1.2, 1.4, 1.5, 1.10, 1.17 & 1.19 sur les sites en LB
Rural Integrated Centre for Community Empowerment (RICCE)	LB	Activités d'appui 1.2, 1.4, 1.5, 1.14, 1.17 sur les Sites LB
Fauna and Flora International (FFI)	LB	Activités d'appui 1.13 sur les sites LB
Fauna and Flora International, (FFI)	GN	Activités d'appui 1.13 sur les sites GN
Environmental management Centre des Monts Nimba (CEGENS)	GN	Profitez du support du projet pour mettre en œuvre de conservation naturelle (Activité 1.7) et sessions de formation (Activité 1.10)
Nzérékoré Forest Centre	GN	Profitez du support du projet pour mettre en œuvre de conservation naturelle (Activité 1.7) et sessions de formation (Activité 1.10)
Cooperative Woko associé à l' Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement - IRAM (Production certifiée de Café Robusta « Café Ziama-Macenta »)	GN	Activités d'appui 1.2, 1.4, 1.5, 1.10, 1.19 sur sites GN
National Council of Civil Society nationales en Guinée	GN	Activités d'appui 2.1, 2.2, 2.3, 2.10, 2.11, 2.12, 2.15 pour les portions des organisations basins
Observatoire Ivoirien des Ressources (OI-REN)	CI	Profitez du support du projet pour mettre en œuvre de conservation naturelle (Activité 1.7) et sessions de formation (Activité 1.10)
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	CI	Profitez du support du projet pour mettre en œuvre de conservation naturelle (Activité 1.7) et sessions de formation (Activité 1.10)
Fondation des Parcs et Réserves	CI	Profitez du support du projet pour mettre en œuvre de conservation naturelle (Activité 1.7) et

		sessions de formation (Activité 1.10)
Partenariat National de l'Eau en Côte d'Ivoire (PNECI)	CI	Activités d'appui 2.1, 2.2, 2.3, 2.15, pour Portions nationales du bassin ciblé

7. Plan de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation (S&E) du projet proposé seront menés conformément aux procédures/lignes directrices établies de l'UICN et du FEM et comprend une série d'activités liées, y compris un document de projet complet, des examens tripartites, des rapports annuels de projets et à mi-parcours et finale évaluations de projets.

Le suivi et l'évaluation commencent par la préparation du document de projet, y compris une matrice de cadre logique (cadre logique) en fonction des indicateurs de progression de la mise en œuvre et des moyens de vérification. Ce cadre logique sous-tend le système de S&E pour le projet proposé. Le suivi des progrès réalisés dans l'exécution des composantes et des activités sera une fonction centrale du Comité Directeur du projet qui est l'organe de supervision. Dans le cadre de ses termes de référence, le Comité Directeur du projet examinera et évaluera les objectifs et les résultats du projet pendant l'exécution, ainsi que l'identification et la réponse aux problèmes émergents au fur et à mesure qu'ils apparaissent. L'URGP comprend un agent de suivi et d'évaluation, qui gérera et surveillera le système global de S&E du projet. Il affinera et détaillera l'ensemble des indicateurs présentés dans le cadre logique, en appliquant la structure des indicateurs de GEF IW et de la biodiversité, en fonction des processus (p. ex., politiques, réformes juridiques, institutionnelles, etc.), réduction du stress (p. ex. réduction de l'exploitation forestière, Réduction de la déforestation, etc.) et les indicateurs de l'environnement et du statut social (par exemple, les habitats restaurés, les forêts gérées durablement, etc.).

Les rapports et les procédures de S & E standard requis pour tous les projets de l'UICN / FEM s'appliquera au plan de S&E pour le projet proposé, y compris ce qui suit :

Atelier de création et rapport L'atelier de création régional réunissant les parties prenantes impliquées dans le projet et le rapport de création qui en résulte sont le lieu et les moyens de finaliser les préparatifs de la mise en œuvre du projet proposé, impliquant la formulation du premier plan de travail annuel, la description des rôles et des responsabilités des parties prenantes et des exigences en matière de rapports et de surveillance. Il convient toutefois de souligner que la préparation du document de projet du projet proposé a déjà adopté un processus consultatif fondé sur des missions de champ et sur le terrain, ainsi que deux ateliers régionaux sur les parties prenantes. Il est donc prévu que l'atelier de démarrage et le rapport qui en résulte au cours des mois naissants de la mise en œuvre du projet ultérieur entraîneraient des ajustements mineurs aux dispositions du document de projet original.

Rapport d'étape trimestriel. Chaque trimestre, L'URGP préparera un bref résumé des progrès techniques et techniques du projet dans la réalisation de ses objectifs. Les résumés seront examinés et éliminés par l'UICN / PACO avant d'être envoyés au Coordonnateur de l'UICN/GEF

Le Rapport de projet annuel (RAP) / examen de la mise en œuvre du projet est conçu pour obtenir les vues indépendantes des principales parties prenantes d'un projet sur sa pertinence, ses performances et la probabilité de son succès. Le RAP couvre l'évaluation de la performance par rapport aux retombées et résultats du projet, les principales réalisations, les preuves précoces de succès, les contraintes rencontrées, les leçons apprises et les recommandations, ainsi qu'une évaluation globale du projet. Le RAP sera préparé par le Coordonnateur du projet et l'agent de S&E, après consultation des parties prenantes concernées, et sera soumis à l'UICN. L'examen des parties prenantes se concentrera sur la matrice du cadre logique et les indicateurs de performance. Les parties prenantes pourraient inclure une lettre à l'UICN indiquant qu'ils ont été consultés et que leur point de vue a été pris en compte. Un rapport de projet final sera préparé pour la réunion finale.

Examen tripartite (TPR) (Comité Directeur) L'examen Tri-Partite (TPR) est une réunion **au** niveau politique des parties directement impliquées dans la mise en œuvre d'un projet. Les mêmes parties impliquées dans l'Atelier de création antérieur participeront au RPT, c'est-à-dire les membres du Comité Directeur, y compris les agences d'exécution régionales et nationales, UICN, URGP/NPMU, les bénéficiaires directs et les autres parties prenantes. Il évaluera les progrès du projet et prendra des décisions sur les recommandations visant à améliorer la conception et la mise en œuvre du projet afin d'atteindre les résultats escomptés. À ces occasions, le Coordonnateur du projet présentera un plan de travail actualisé (le cas échéant) et le dernier rapport annuel du projet (RAP) et formulera des recommandations pour les éventuels

ajustements des stratégies et des activités. Un projet d'RAP doit être préparé au moins deux mois avant le TPR afin de permettre son examen par l'UICN avant la réunion. Les Organismes d'exécution veillent à ce que les recommandations du TPR soient prises en compte. Les TPR annuelles ne sont pas nécessaires car les réunions du Comité de direction devraient aborder plusieurs des problèmes qui seraient normalement traités dans un examen de risque.

Évaluation externe indépendante à mi-parcours et à la fin du projet. Une évaluation du projet **à** moyen terme sera menée au cours de la deuxième année de mise en œuvre, en mettant l'accent sur la pertinence ; Performance (efficacité, efficacité et opportunité) ; Problèmes nécessitant des décisions et des actions ; Et les enseignements initiaux tirés de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion des projets. Une évaluation finale, qui se produit trois mois avant la réunion finale du TPR, se concentre sur les mêmes problèmes que l'évaluation à mi-parcours, mais couvre également les recommandations sur l'impact, la durabilité et le suivi, y compris la contribution au développement des capacités et à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux.

Révisions du budget. Les révisions budgétaires du projet reflèteront les dépenses finales de l'année précédente, afin de permettre la préparation d'un plan réaliste pour l'apport de contributions pour l'année en cours. D'autres révisions budgétaires peuvent être entreprises au besoin au cours du projet. On s'attend à ce que des révisions importantes soient effectuées avec le coordonnateur de l'UICN/FEM pour qu'il soit cohérent avec le principe du GEF en matière d'accroissement et les critères d'éligibilité du FEM avant d'être approuvé ;

Budget correspondant. Le budget correspondant pour le S&E du projet s'élève à 621,200 dollars EU, hormis la subvention PPG. Le budget détaillé du S&E du projet est inclus dans le budget détaillé de tout le projet FEM (Annexe 5)

L'ensemble du projet suivi et évaluation est résumé dans le tableau 9.

Tableau 9 : Activités, échéances et responsabilités de S&E

Activité S&E	Fréquence	Responsable	Budget (financé par le FEM)
1. Élaboration Projet Planification Documents : Prodoc, Cadre logique (Y compris indicateurs), S&E Plan	Pendant la conception du projet Étape	Promoteur du projet Conjointement avec le RCU Personnels et consultants Et autres parties prenantes	Subvention PPG (dollars EU 560 000)
2. Évolution trimestrielle Rapport	Rapport	S&E expert et trimestriel régional et budget	Activités 1.20 et 2.21 (Total activités Coordonnateurs du projet : 381 000 dollars EU)
3. Projet gouvernements rapports sur l'état d'avancement	annuelles	Expert S&E régional et projet national Coordonnateurs des Des consultations avec le Acteurs du projet	(Total activités budget : 381 000 dollars EU)
		MRU (régional	

t 4. Revue tripartite / gouverne ments Organismes Revue (PIR)	En 18 mois	Organisme d'exécution) , Projet des (Exécution nationale d'exécution), Régional Coordonnateur du projet, Équipe du projet, UICN,	(Total activités De mise en œuvre : 381 000 dollars EU)
5. Evaluation externe indépendante	Mise en œuvre du projet	Organisme d'exécution Pour le recrutement des experts en audit	Activités 1.22 et 2.23 (165 200 dollars EU)
6. Révisions budgétaires	Le cas échéant	Equipe du Projet (S&E responsable), UICN siège	Activités 1.21 et 2.22 (75 000 dollars EU)

En plus des procédures standards de l'UICN et du FEM mentionnées ci-dessus, le projet bénéficiera des rencontres annuelles du Comité Directeur. Le Comité Directeur constitue le principal organe d'élaboration des politiques. Le Coordonnateur régional du projet sera responsable de la programmation et des rapports des réunions du Comité Directeur.

t

8 Financement et budget du projet

Le budget global du projet est 6 970 000 dollar EU, à l'exclusion des frais de mission PPG. Il comprend les éléments suivants :

- Frais d'agence d'exécution : 633 636 dollar EU
- Budget des activités : 6 034 633 dollar EU.

  - Composante 1 : Gestion intégrée des écosystèmes : 4 000 000 dollar EU ;
  - Composante 2 : Gestion durables des eaux transfrontalières : 2 034 633 dollars EU
- Cout de gestion du projet (Composante 3) : 301 731 dollars EU ;

Le résumé du budget des activités est présenté ci-dessous (Tableau 10). Le budget détaillé est présenté à l'Annexe 5.

Tableau 10 : Proposition de budget du projet

Activités	Détails	Budget Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Projet de Conservation des écosystèmes de l'Union du fleuve Mano et gestion internationale des ressources en eau (GIRE)		**6 336 364**	**1 933 218**	**1 378 241**	**1 389 941**	**1 622 964**
Composante 1	**Gestion des écosystèmes forestiers intégrés**	**4 000 000**	**1 406 680**	**860 040**	**802 240**	**919 040**
	Ressources naturelles transfrontières dans la forêt de la Haute Guinée					
Résultat 1.1	Les écosystèmes sont gérés de manière durable, impliquant les Communautés locales.					
Produit 1.1.1	*Des lignes directrices spécifiques au site pour la restauration de la productivité des systèmes à base d'arbres sont produites pour promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques dans la forêt et le paysage interventions de restauration et de pratiques agricoles sédentaires dans les Principaux secteurs de production qui affectent les écosystèmes forestiers*					
Activité 1.1	Acheter la logistique de fonctionnement du projet	1 156 600	397 900	252 900	252 900	252 900
Activité 1.2	Mener une enquête et la compilation des données sur les meilleures pratiques et les résultats de différentes interventions de restauration des forêts et des paysages tels que la foresterie durable, la régénération naturelle, la plantation d'enrichissement, le reboisement, l'exploitation minière conforme à la nature et autres pratiques agricoles à base d'arbres tels les systèmes agroforestiers traditionnels et améliorés	46 520	46 520	0	0	0
Activité 1.3	Identifier et mettre en place des parcelles d'apprentissage / de production à la ferme pour soutenir et renforcer les diverses composantes d'arbres dans les systèmes agricoles existants;	147 200	147 200	0	0	0
Activité 1.4	Produire des lignes directrices sur les meilleures pratiques spécifiques du site ou des opportunités dans l'utilisation de systèmes basés sur les arbres	57 520	57 520	0	0	0
Activité 1.5	Diffuser les documents d'orientation au cours des campagnes sensibilisation organisées en collaboration avec les principaux acteurs	88 800	88 800	0	0	0
Produit 1.1.2	*Les systèmes de formation établis pour les agriculteurs sur la façon d'améliorer les pratiques de gestion pour répondre aux programmes de certification*					
Activité 1.6	Mettre en place des offres pour des formations et les promouvoir, à travers les médias aux différents groupes cibles comme les agriculteurs et les aménagistes des terres	37 200	37 200	0	0	0
Activité 1.7	Travailler avec l'expert de Rainforest Alliance pour élaborer les termes de références pour former des organisations stratégiques sur les nouvelles mesures / approches agricoles orientées vers la sylviculture et leurs principes de certification	245 100	61 275	61 275	61 275	61 275
Activité 1.8	Offrir des séances de formation de suivi pour les principaux acteurs et leurs groupes cibles	95 200	23 800	23 800	23 800	23 800
Produit 1.1.3	*Amélioration de la gestion des activités agricoles dans les environs des aires protégées*					
Activité 1.9	Produire des cartes initiales des possibilités de restauration à base d'arbres,	*85 300*	21 925	21 125	21 125	21 125

t	préparer les rapports sur les résultats et les besoins de l'enquête de terrain					
Activité 1.10	Sélectionner et former le personnel pour l'intersection Forêt / Agriculture et les nommer dans les services de vulgarisation pour les services de conseil offerts aux agriculteurs ciblés	*108 800*	30 200	28 400	26 000	24 200
Activité 1.11	Réviser et produire des documents juridiques de classement des zones forestières de réhabilitation du projet avec des mesures d'agroforesterie	*155 000*	38 750	38 750	38 750	38 750
Activité 1.12	Mettre en place des comités de concertation locaux et des plates-formes transfrontalières et tenir leurs réunions	*180 000*	45 000	45 000	45 000	45 000
ctivité 1.13	Fournir de l'assistance technique et le suivi in situ sur la durée de vie du projet afin d'assurer la durabilité des résultats	*657 600*	164 400	164 400	164 400	164 400
Plans d'utilisation des terres intégrés mis au point pour permettre la génération de sources de revenus durable provenant de différentes interventions de restauration						
Produit 1.1.4						
Activité 1.14	Recueillir des informations sur les populations humaines et socio-économiques	95 160	23 790	23 790	23 790	23 790
Activité 1.15	Organiser des ateliers avec démonstration de recommandations pour l'amélioration des méthodes d'utilisation des terres et la réorganisation du zonage de l'utilisation des terres rurales autour des aires protégées	212 000	63 400	42 600	42 600	63 400
			56 400	0	0	54 400
Activité 1.16	Produire des recommandations formelles pour la (re) classification et le zonage juridique des aires forestières prioritaires identifiés	110 800	8 000	8 000	8 000	8 000
			6 600	6 600	6 600	6 600
Activité 1.17	Négocier des plans d'utilisation des terres intégrées de manière participative avec les intervenants et les groupes cibles	32 000	12 000	12 000	12 000	0
Activité 1.18	Tenir les comités consultatifs	26 400				
Activité 1.19	Vérifiez par des rapports d'activités et d'évaluation, et des visites aux agriculteurs cibles	48 000				
			63 500	63 500	63 500	63 500
Résultat 1.2	La composante 1 est suivie et évaluée					
Produit 1.2.1	*Avancement du projet vers les résultats documentés et partagés avec tous les parties prenantes*		12 500	12 500	12 500	12 500
			0	55 400	0	55 400
Activité 1.20	Organiser le rapportage, l'examen et la planification annuelle, y compris les missions de suivi-évaluation	254 000				
Activité 1.21	Organiser des réunions du comité de pilotage du projet	50 000				
Produit 1.2.2	*Mission d'évaluation et d'audit du projet effectuée.*					
Activité 1.22	Organiser l'évaluation et l'audit à mi-parcours et fin de projet	110 800				
TOTAL Composante 1		**4 000 000**	**1 406 680**	**860 040**	**802 240**	**919 040**

Activités	**Détails**	**BUDGET TOTAL**	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**
Composante 2	**Gestion durable des écosystèmes transfrontaliers**	**2 034 633**	**451 105**	**442 768**	**512 268**	**628 491**
Résultat 2.1	Les ressources en eau sont gérées au niveau régional sur la base de d'un accord intergouvernemental de haut niveau					
Produit 2.1.1	*Comités interministériels nationaux établis et opérationnels*					
Activité 2.1	Organiser des concertations ministérielles pour identifier les membres pertinents des comités interministériels nationaux	48 000	48 000	-	-	-
Activité 2.2	Mettre en place officiellement les comités interministériels nationaux et élaborer les cadres de leurs mandats, plan d'actions et organisation	20 000	20 000	-	-	-
Activité 2.3	Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des comités interministériels nationaux	136 000	34 000	34 000	34 000	34 000
Produit 2.1.2	*Capacités renforcées pour préparer et adopter ADT et le PAS pour la protection des eaux internationales et la biodiversité*					
Activité 2.4	Mettre au point une analyse détaillée des parties prenantes du secteur de l'eau dans les bassins transfrontaliers cibles	22 600	22 600	-	-	-
Activité 2.5	Déterminer les besoins de formation des acteurs régionaux, nationaux et locaux impliqués dans le processus d'ADT et du PAS et élaborer un programme de formation	22 600	22 600	-	-	-
Activité 2.6	Mettre en œuvre des sessions de formation dans chaque pays participant au sujet de l'approche méthodologique et le processus de planification de la préparation d'un TDA et un SAP dans un bassin transfrontalier I	100 600	100 600	-	-	-
Activité 2.7	Organiser un voyage d'étude dans une autre organisation internationale de bassin fluvial ayant développé un TDA et un SAP	86 400	-	86 400	-	-
	Faciliter des ateliers nationaux de formation des champions de gouvernance de l'eau sur des thèmes tels que les compétences en leadership, en planification					

	des actions, en influence de politique et en intégration du genre dans chaque bassin ciblé (Moa / Makona, Cavally Great Scarcies / Kolanté)					
Activité 2.8		50 400	8 047	21 176	21 176	-
	Mise en place d'une simple base de données régionale pour stocker des données et des informations compilées sur les eaux internationales et la biodiversité					
Activité 2.9		14 900	3 725	3 725	3 725	3 725
Résultat 2.2	Capacité technique et financière des institutions gouvernementales dans la gestion des ressources en eau transfrontalières est renforcée					
Produit 2.2.1	*Programme de sensibilisation axé sur les questions environnementales et transfrontières conçu et mis en œuvre*					
Activité 2.10	Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur site spécifique sur les questions transfrontalières et de l'environnement	171 200	-	57 067	57 067	57 067
Produit 2.2.2	*L'Analyse Diagnostique Transfrontalière Régionale est préparée et est en voie d'être validé et adopté au niveau ministériel. Le Programme d'Actions Stratégiques régionales préliminaire est préparé.*					
Activité 2.11		57 900	14 475	14 475	14 475	14 475
	Mettre en place des équipes techniques consultatives nationales et régionales pour la gestion de la préparation des processus ADT et PAS dans les bassins ciblés					
Activité 2.12	Appui à la mise en place d'un comité transfrontalier dans les bassins de (i) Moa- Makona, (ii) Cavally, (iii) Great Scarcies	48 900	12 225	12 225	12 225	12 225
Activité 2.13	Développement de l'analyse diagnostique transfrontalière régionale	380 500	126 833	126 833	126 833	-
Activité 2.14	Suivi et soutien appui au processus d'examen et d'adoption au niveau ministériel et au niveau régional de la TDA finale géographiquement-spécifique		-	-	48 000	48 000
Activité 2.15		96 000				
Activité 2.16	Diffuser largement l'analyse diagnostique transfrontalière adoptée dans les 3 bassins ciblés		-	-	9 000	9 000
Produit 2.2.3			-	-	126 100	252 200
Activité 2.17		18 000				
Produit 2.2.4	Élaboration du programme d'action stratégique préliminaire *EI apprendre les produits générés et diffusés à une large communauté de parties prenantes au niveau local, national et régional*		-	21 667	21 667	21 667
		378 300				
Activité 2.18						
Activité 2.19	Développement des produits informationnel sur l'apprentissage en matière des EI et diffusion		-	-	-	55 200
		65 000	-	-	-	55 733
Résultat 2.3	*Stratégie de mobilisation des ressources financières développée et mis en œuvre*					
Produit 2.3.1						
Activité 2.20	Développement de la stratégie de mobilisation des ressources	55 200				
Activité 2.21	Assurer la liaison avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux: les donateurs internationaux, conférence et communication dans les événements régionaux		31 750	31 750	31 750	31 750
Produit 2.3.2		55 733	6 250	6 250	6 250	6 250
	La composante 2 est suivie et évaluée					
	L'avancement du projet vers les résultats documentés et partagés avec tous les parties prenantes					
	Organiser le rapportage, l'examen et la planification annuelle, y compris les missions de suivi-évaluation	127 000				
	Organiser les réunions du Comité de Pilotage du projet	25 000				
	Mission d'évaluation et d'audit du projet effectuée					
Activité 2.22	Organise Project mi-term and end evaluation, and audits	54 400	-	27 200	-	27 200
TOTAL Composante 2		**2 034 633**	**451 105**	**442 768**	**512 268**	**628 491**

Activités	**Détails**	**BUDGET TOTAL**	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**
Coûts de gestion du projet		**301 731**	**75 433**	**75 433**	**75 433**	**75 433**
Résultat 3.1	Le projet est mis en œuvre					
Produit 3.1.1: L'équipe de gestion du projet mis en place et fonctionnelle						
Activité 3.1	Désigner les unités de gestion et de coordination du projet au niveau régional et national	*270 000*	*67 500*	*67 500*	*67 500*	*67 500*
Activité 3.2	Acheter du matériel de bureau pour les unités de gestion et coordination du projet	*31 731*	*7 933*	*7 933*	*7 933*	*7 933*
TOTAL Coûts de gestion du projet		**301 731**	**75 433**	**75 433**	**75 433**	**75 433**

Comme indiqué dans le tableau 6 établi sur la base du formulaire d'identification de projet, les activités du projet sont financées par des fonds régionaux du FEM consacrés aux eaux

internationales et à la gestion durable des forêts. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone ont promis des fonds nationaux du FEM STAR pour des activités spécifiques sur le terrain liées aux domaines d'intervention sur la biodiversité et la dégradation des terres.

Tableau 11 : Répartition des fonds du FEM STAR mis en gage par la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone et des fonds régionaux de GDF et des EI, selon les activités de projet proposés (y compris les coûts de gestion du projet).

	CI	GN	LB	SL	Régional	SOUS- TOTAL	*Frais de l4Agence (10%)*	TOTAL
Fonds Régionaux de GDF	-	-	-	-	1 053 774	1 053 774	*105 377*	**1 159 152**
Fonds Nationaux BD/LD STAR	-	1 049 127	1 049 127	1 049 127	-	3 147 380	*314 738*	**3 462 118**
Fonds Régionaux des EI	-	-	-	-	2 135 210	2 135 210	*213 521*	**2 348 731**
TOTAL	-	1 660 337	1 049 127	1 049 127	3 188 984	6 336 364	*633 636*	**6 970 000**

9 Annexes

Annexe 1 : Cartes détaillées des sites d'intervention et l'approche pour l'évaluation des zones d'interventions dans les zones tampons.

Annexe 2 : Organigramme du Projet.

Annexe 3 : Liste des projets du FEM (EI, biodiversité et dégradation des terres) dans les 4 pays et à l'échelle régionale.

Annexe 4 : Calendrier d'activités / plan de travail du projet - *Voir le fichier Excel.*

Annexe 5 : Budget détaillé du projet - *Voir le fichier Excel.*

Annexe 6 : Outils de suivi du FEM - *Voir les fichiers Excel.*

Annexe 7 : Lettres de co-financement signées

Annexe 8 : Lettre d'Approbation du Point Focal Opérationnel du FEM

Annexe 9 : Fiche d'accord du SGES

Annexe 10 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Annexe 11 : Rapport de l'Etude d'Impact Social

Annexe 12 : Plan d'approvisionnement

Annexe 13 : Références et bibliographie

Annexe 1 : Cartes détaillées des sites d'intervention.

Composante 1. Site 1. Forêt de Diécké-Nimba

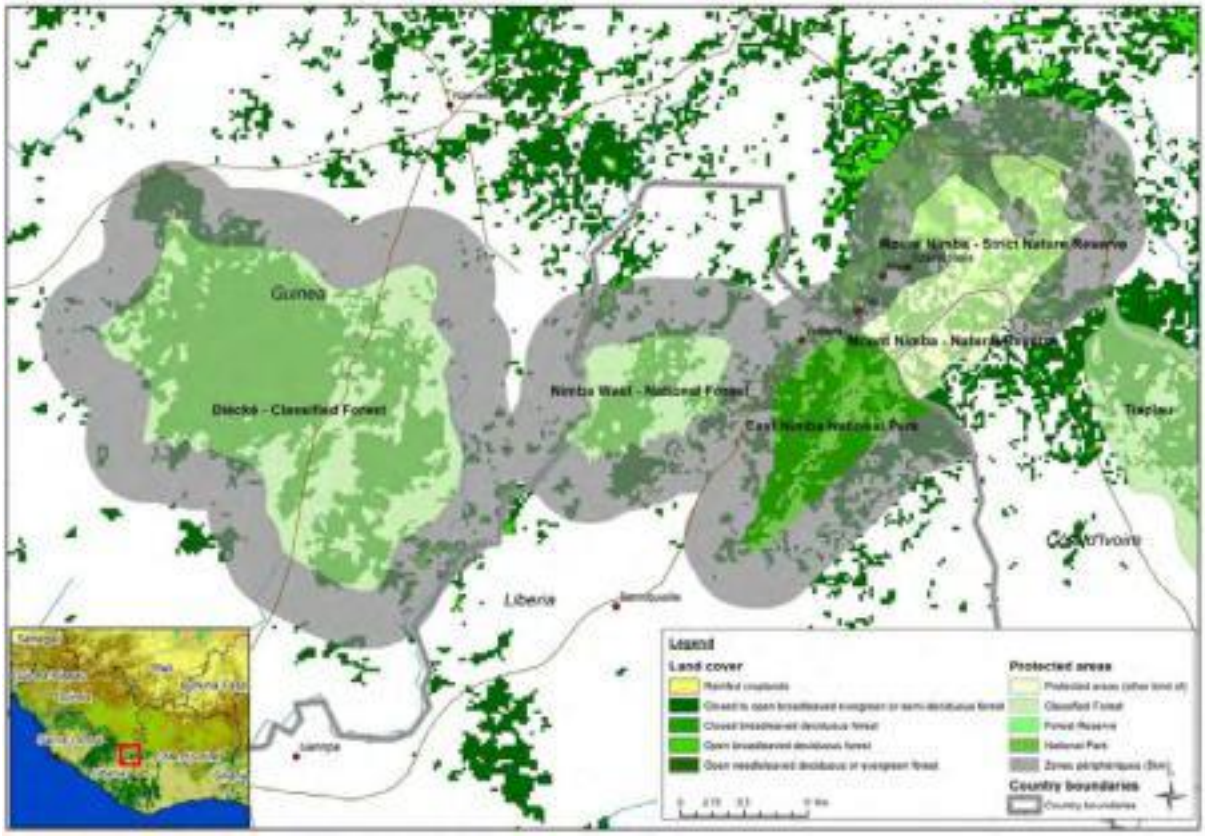

Site 2. Forêt de Wologizi-Wonegisi-Ziama

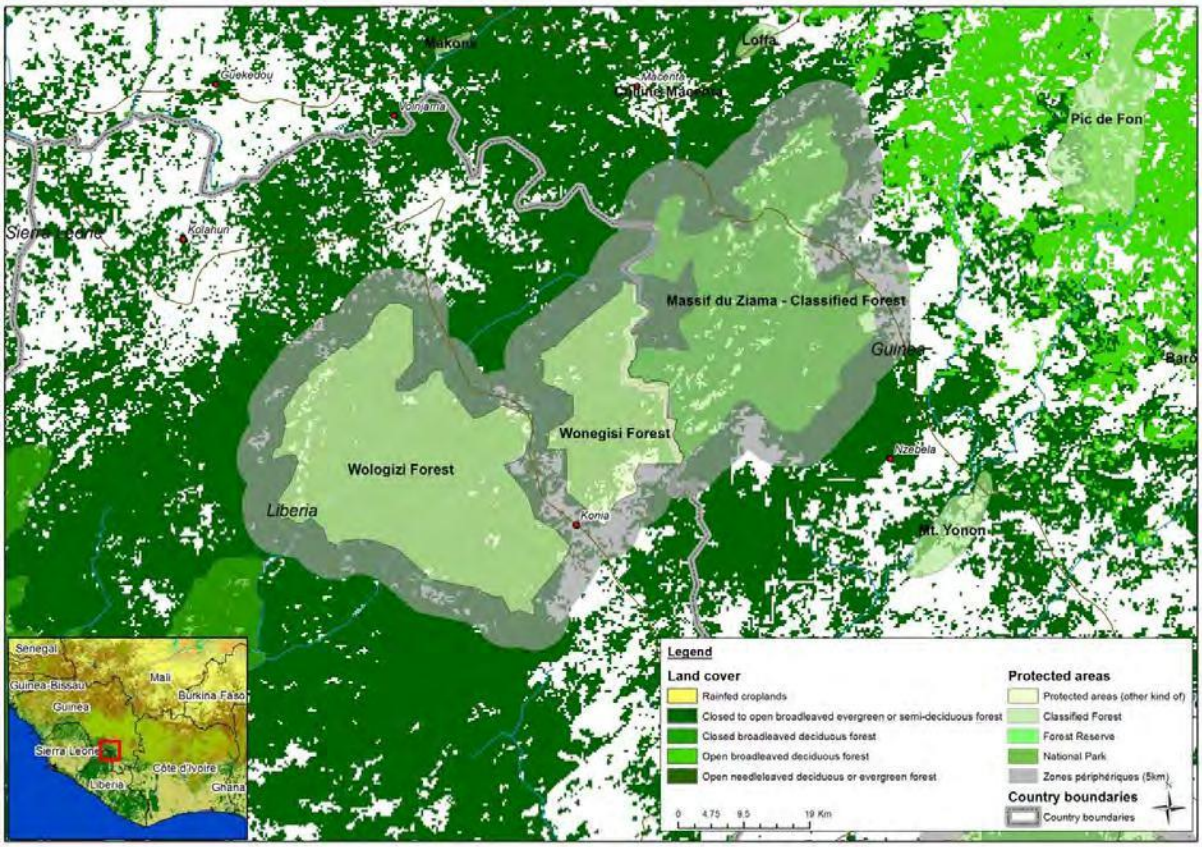

t

Site 3. Corridor forestier de Gola

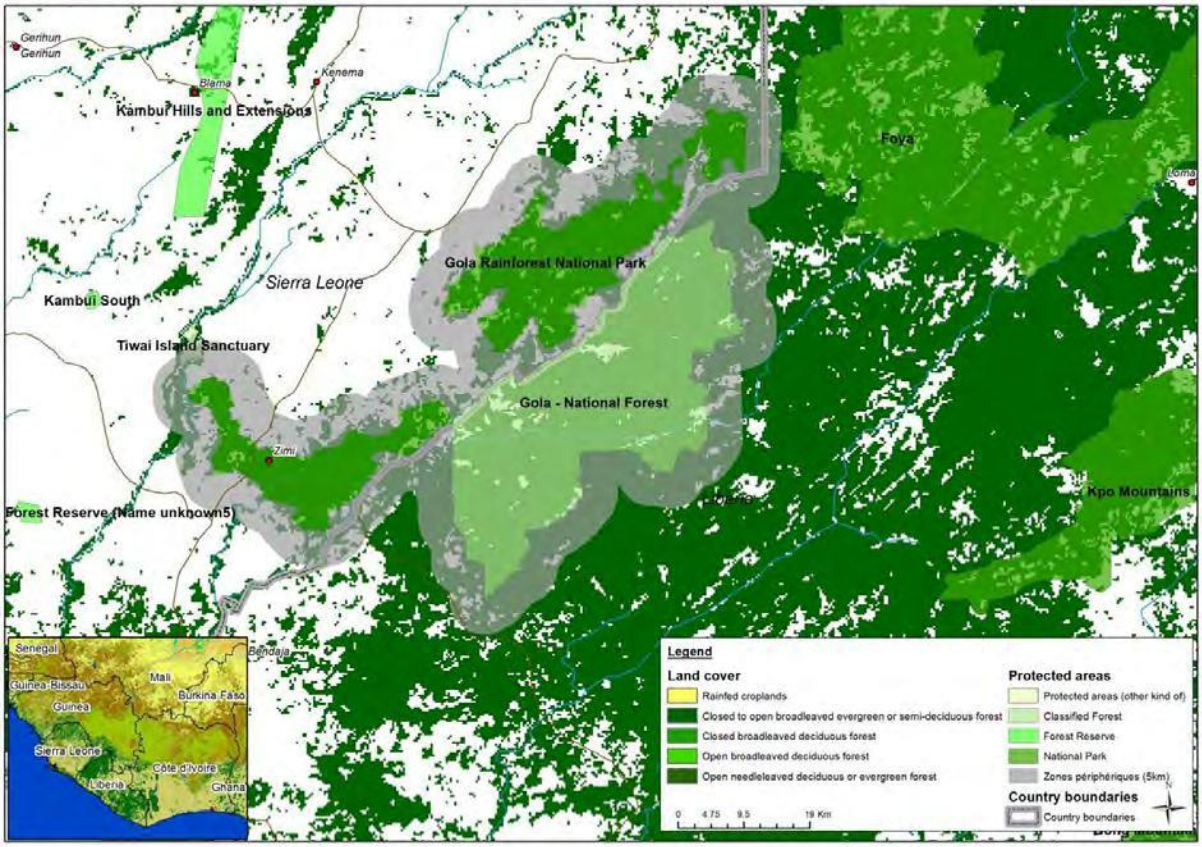

Site 4. Corridor de Sapo-Grebo-Tai

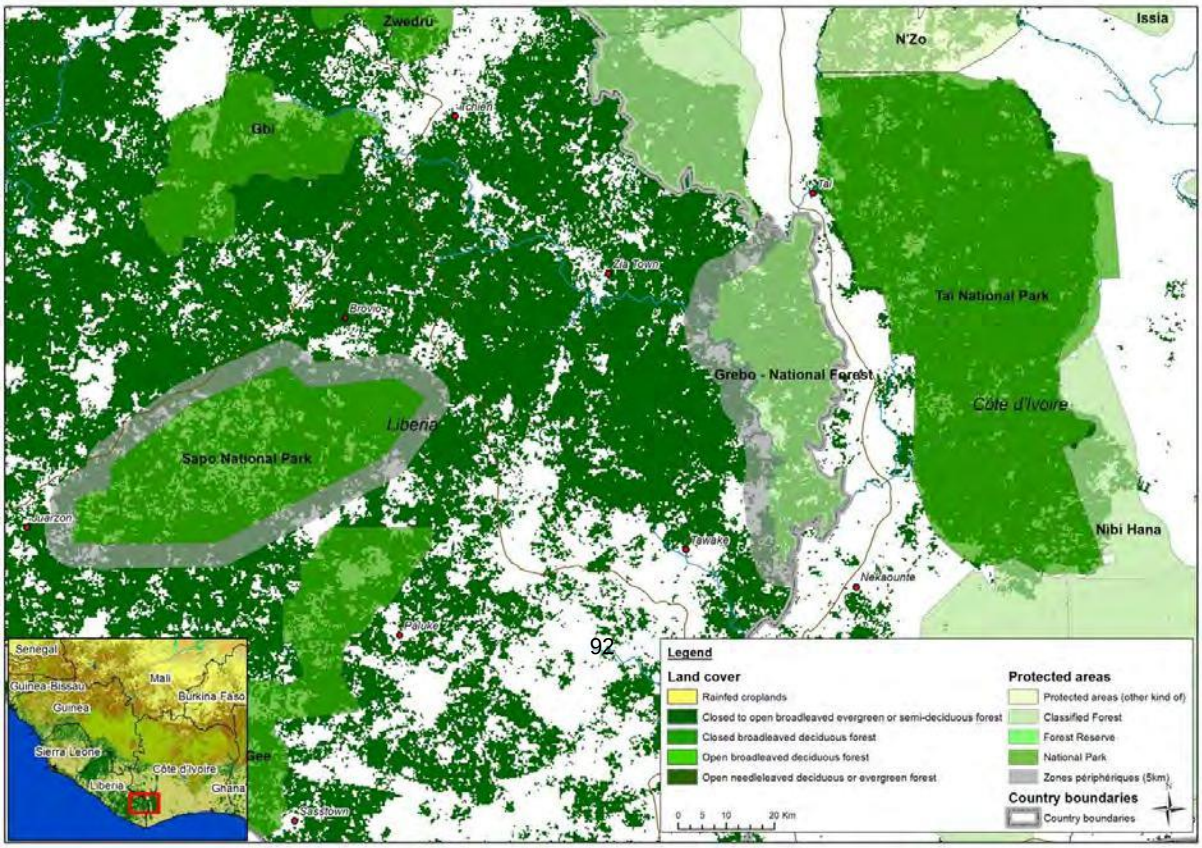

t

Version détaillée du tableau 2 : les zones d'intervention dans les zones tampons des aires protégées ciblées. Source: BRLi et ProtectedPlanet.net (PNUE-WCMC-UICN).

			Total	National portions			
				GN	LN	SL	*CI*
Site 1 - Forêt nationale de Diecke (GN), Reserve de la Forêt intégrée du Mt.Nimba (GN/CI) et le Parc National de Nimba Est (LB)	Aire Protégée	Superficie [ha]	99 600	75 100	24 500	-	*N/A*
	Zone Tampon (5km)	Superficie de la zone tampon (ha)	142 000	99 000	43 000	-	*N/A*
		Superficie de la zone d'intervention [ha]	**49 600**	**34 500**	**15 100**	**-**	*N/A*
		Equivalent de la superficie de la zone d'intervention en tant que portion de la zone tampon [%]	35%	35%	35%	-	*N/A*
Site 2 - Forêt nationale de Wonegisi- Ziama (LB/GN)	Aire Protégée	Superficie [ha]	233 800	93 400	140 400		*N/A*
	Zone Tampon (5km)	Superficie de la zone tampon [ha]	188 000	78 000	110 000	-	*N/A*
		Superficie de la zone d'intervention [ha]	**43 800**	**27 400**	**16 400**	**-**	*N/A*
		Equivalent de la superficie de la zone d'intervention en tant que portion de la zone tampon	23%	35%	15%	-	*N/A*
Site 3 – Parc national de la Forêt Humide de Gola (SL) – et la Forêt Nationale de Gola (LB)	Aire Protégée	Superficie de la zone Superficie [ha]	171 900	-	99 600	72 300	*N/A*
	Zone Tampon (5km)	Superficie de la zone tampon [ha]	194 000	-	79 000	115 000	*N/A*
		Superficie de la zone d'intervention [ha]	**73 200**	**-**	**15 800**	**57 400**	*N/A*
		Equivalent de la superficie de la zone d'intervention en tant que portion de la zone tampon [%]	38%	-	20%	50%	*N/A*
Site 4 – Parc National de Sapo (LB), Forêt Nationale de	Aire Protégée	Superficie [ha]	254 600	-	254 600	-	*N/A*
		Superficie of the buffer zone [ha]	152 000	-	152 000	-	*N/A*

t **Grebo (LB) *(sans le PN de Tai)***	Tampon (5km)	d'intervention [ha] Equivalent de la superficie de la zone d'intervention en tant que portion de la zone tampon [%]					
			15 200	**-**	**15 200**	**-**	*N/A*
			10%	-	10%	-	*N/A*

Les interventions sur le terrain seront situées dans la zone tampon de 5 km autour des zones protégées. Seule une certaine portion de la zone tampon de 5 km de chaque site sera concernée par ces interventions. La portion concernée de chaque site a été estimé à respecter l'engagement financier des 3 pays et d'assurer une répartition homogène des activités entre ces pays (leur engagement étant équivalent). Cette approche montre également comment les activités du projet rehausse les mêmes de genre d'activités mises en œuvre par les projets de base dans les mêmes zones et comment ils sont incrémentales :

- Site 1 : les interventions du projet concerneront 35% des portions guinéenne et libérienne de la zone tampon de la Forêt Nationale de Diécké (GN), les Réserves des Forêts Intégrées du Mont Nimba (GN / CI) et le Parc National de Nimba (LB), pour une superficie totale de 49 600 ha ;
- Site 2 : les interventions du projet concerneront 35% de la portion guinéenne et 15% de la portion libérienne de la zone tampon des Forêts Nationales de Wonegisi-Ziama (LB / GN), pour une superficie totale de 43 800 ha ;
- Site 3 : les interventions du projet concerneront 20% de la portion libérienne et 50% de la portion sierra léonaise de la zone tampon du Parc National des Forêts Humides de Gola (SL) et la Forêt Nationale de Gola (LB), pour une superficie totale de 73200 Ha ;

Site 4 : les interventions du projet concerneront 10% de la zone tampon du Parc National de Sapo (LB), et la Forêt Nationale de Grebo (LB), pour une superficie totale de 15 200 ha.

Composante 2.

Sous-bassin cible 1 : Sous-bassin du fleuve Moa-Makona

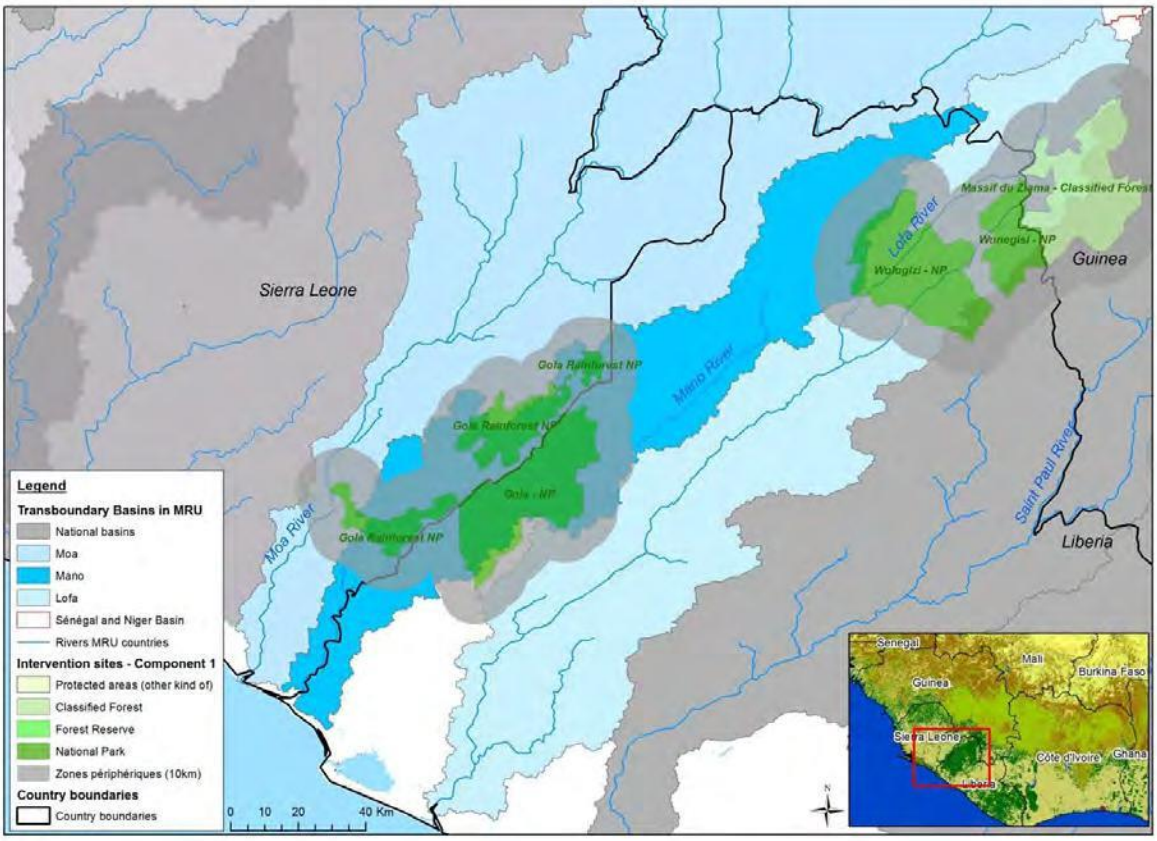

t

Sous-bassin cible 2 : Sous-bassin du Fleuve Cavally

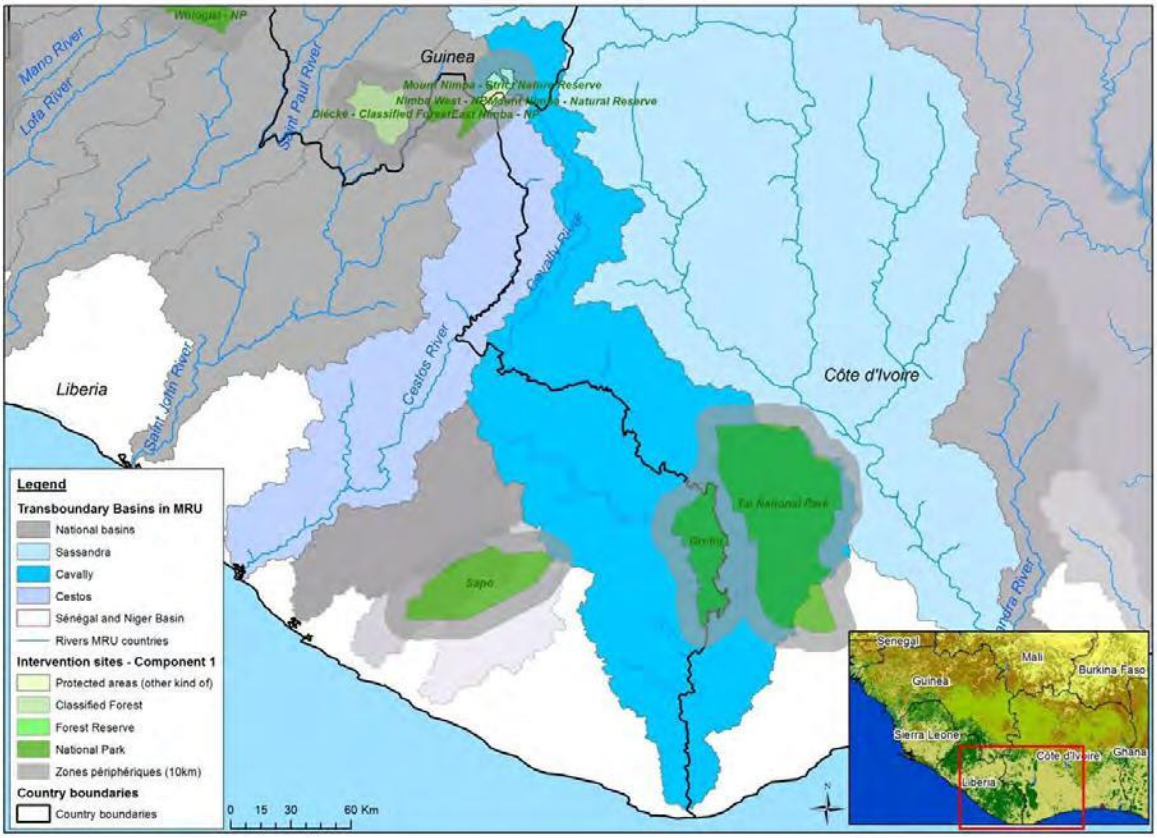

t
Sous-bassin cible 3 : Sous-bassin du Great Scarcies/Kolenté

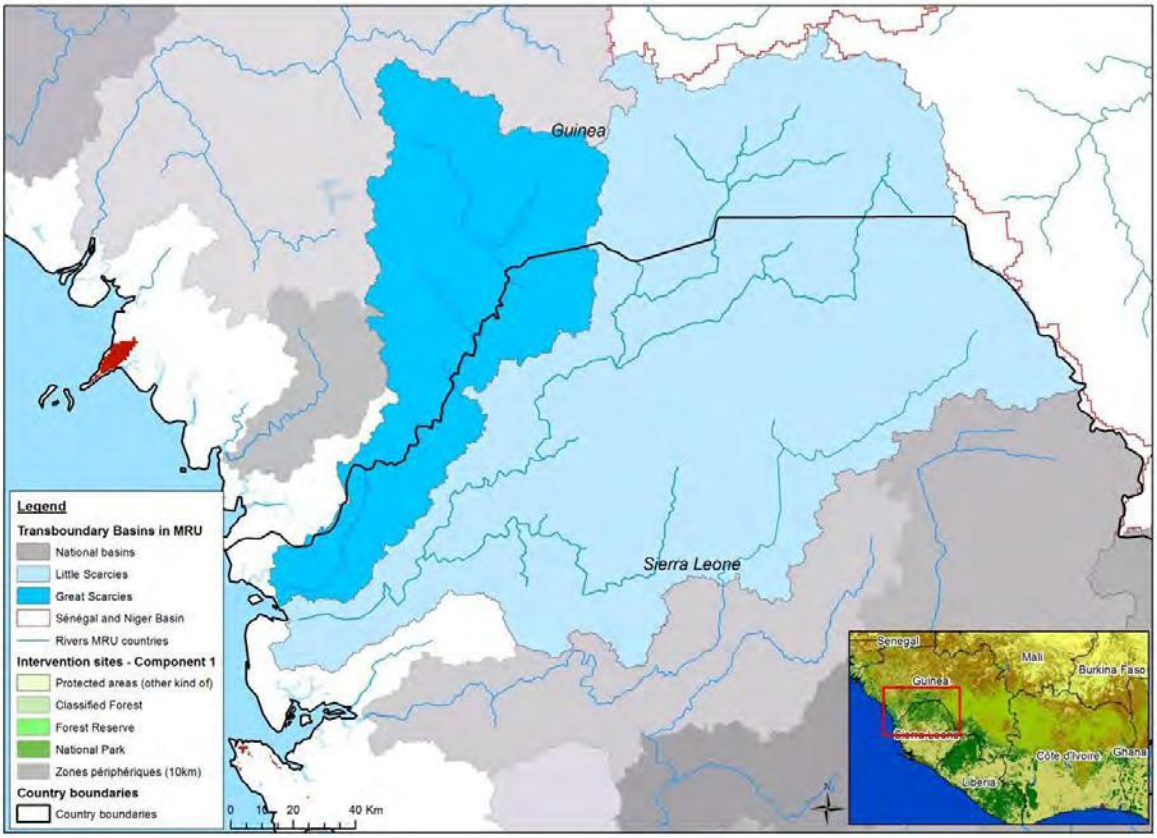

Annexe 2 : Organigramme du projet

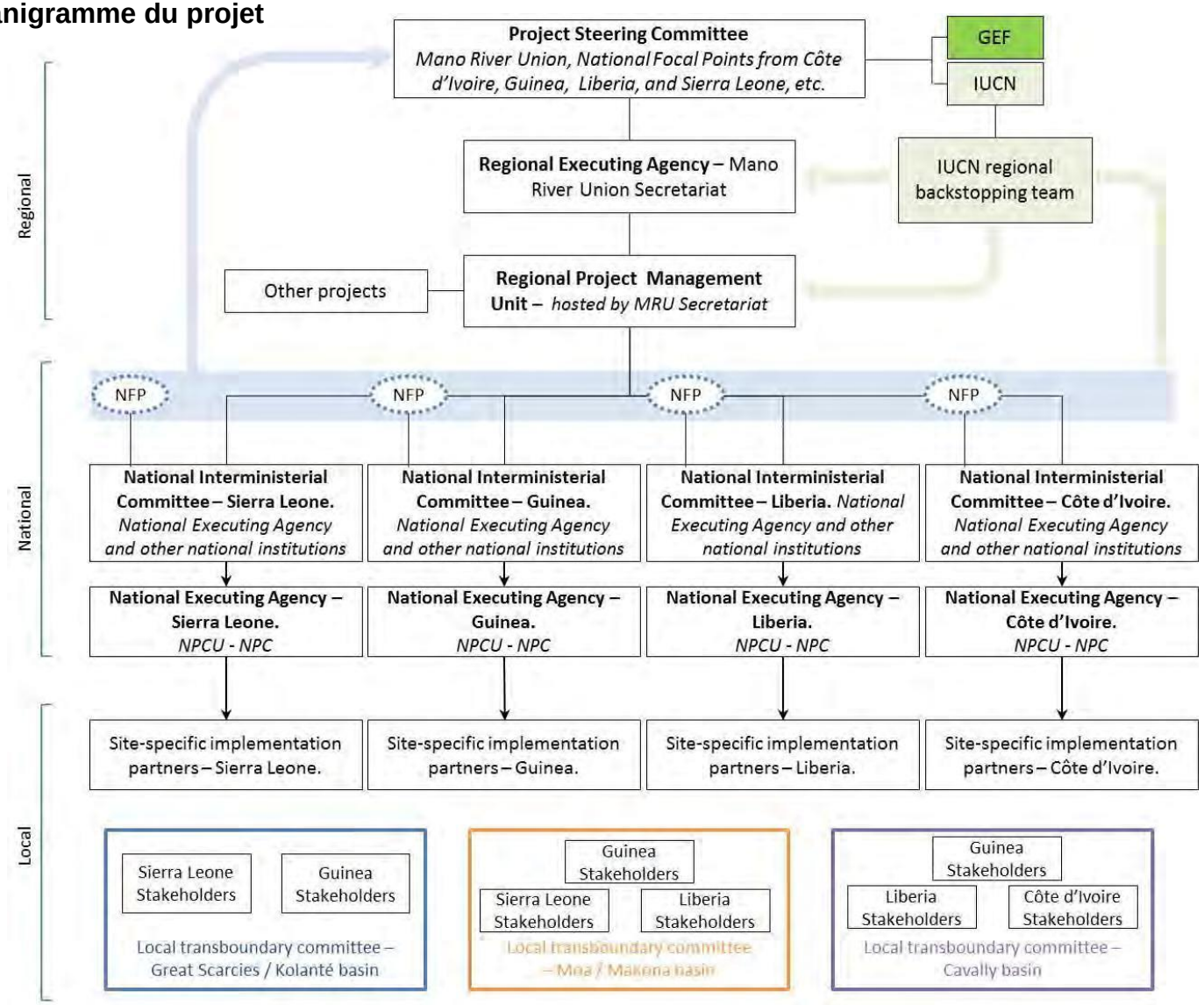

Project Steering Committee: **Comité de pilotage du projet**
Mano River Union, National Focal Points from Côte d'Ivoire, Guinea, Liberia and Sierra Leone, etc.: **Union du fleuve Mano, Points focaux nationaux de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone**
GEF: **FEM**
IUCN: **UICN**
Regional: **Régional**
National: **National**
Local: **Local**
Regional Executing Agency – Mano River Union Secretariat: **Organisme régional d'exécution – Secrétariat de l'Union du fleuve Mano**
IUCN Regional backstopping team: **Equipe de soutien régional de l'UICN**
Other projects: **Autres projets**
Regional Project Management Unit – hosted by MRU Secretariat: **Unité régionale de gestion du projet – hébergée par le Secrétariat de la MRU**
NFP: **PNF**
National Interministerial Committee – Sierra Leone.: **Comité National Interministériel – Sierra Leone**
National Executing Agency and other national institutions: **Organisme national d'exécution et autres institutions nationales**
National Interministerial Committee – Guinea: **Comité National Interministériel –Guinée**
National executing Agency and other national institutions: **Organisme national d'exécution et autres institutions nationales**
National Interministerial Committee – Liberia: **Comité National Interministériel – Libéria**
Executing Agency and other national institutions: **Organisme d'exécution et autres institutions nationales**
National Interministerial Committee – Côte d'Ivoire: **Comité National Interministériel – Côte d'Ivoire**
National Executing Agency – Sierra Leone.: **Organisme national d'exécution – Sierra Leone**.
NPCU – NPC: UNCP – CNP
National Executing Agency – Guinea: **Organisme national d'exécution – Guinée**
NPCU – NPC: **UNCP– CNP**
National Executing Agency – **Liberia: Organisme national d'exécution – Libéria**
NPCU – NPC: **UNCP – CNP**
National Executing Agency – Côte d'Ivoire: **Organisme national d'exécution – Côte d'Ivoire**
Site-specific implementation partners – Sierra Leone.: **Partenaires de mise en œuvre spécifique au site– Sierra Leone**
Site-specific implementation partners – Guinea.: **Partenaires de mise en œuvre spécifique au site –Guinée**
Site-specific implementation partners – Liberia.: **Partenaires de mise en œuvre spécifique au site – Libéria**
Site-specific implementation partners – Côte d'Ivoire : **Partenaires de mise en œuvre spécifique au site – Côte d'Ivoire**
Sierra Leone stakeholders: **Parties prenantes de la Sierra Leon**e
Guinea stakeholders: **Parties prenantes de la Guiné**e
Liberia stakeholders: **Parties prenantes du Libéria**
Côte d'Ivoire stakeholders: **Parties prenantes de la Côte d'Ivoire**
Local transboundary committee – Great Scarcies/Kolenté basin: **Comité transfrontalier local – Bassin de Great Scarcies/Kolenté**
Local transboundary committee –Moa/Makona basin: **Comité transfrontalier local – Bassin de Moa/Makona**
Local transboundary committee –Cavally basin: **Comité transfrontalier local – Bassin de Cavally**

t

Annexe 3 : Liste des projets FEM (EI, Dégradation des Terres et Biodiversité) dans les 4 pays et a l'échelle régionale

ID FEM	Titre du Projet	Domaine	Pays	Agence	Type de Projet	Subvention FEM	Co-financement	Etat des lieux
55	Gestion Communautaire Pilote des Ressources naturelles et de la Faune en Afrique de l'Ouest	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	Banque Mondiale	FP	7 000 000	6 190 000	Clôture Projet
150	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Biodiversité et le Premier Rapport National à la CBD	Biodiversité	Cote d'Ivoire	PNUE	EA	237 600	0	Clôture Projet
172	Etude Pays sur la Biodiversité - Phase I	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	EA	5 000 000	801 000	Clôture projet
252	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Biodiversité et le Premier Rapport National à la CdP	Biodiversité	Guinée	PNUD	EA	223 020	0	En exécution
346	Contrôle des mauvaises herbes aquatiques exotiques dans les rivières et les lagunes côtières pour améliorer et restaurer la biodiversité	Biodiversité	Cote d'Ivoire	PNUD	FP	3 000 000	1 900 000	Clôture Projet
406	Partenariat ONG-Gouvernement africains une action durable sur la biodiversité	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUD	FP	4 330 000	7 120 000	Clôture Projet
465	Développement des meilleures pratiques et la diffusion des leçons apprises pour faire face au problème mondial des espèces exotiques qui menacent la diversité biologique Conservation des priorités de la forêt de la Haute Guinée	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	MSP	750 000	3 233 000	Clôture Projet
536	Conservation des priorités de l'écosystème de la forêt de haute Guinée, Afrique de l'Ouest	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUD	MSP	742 000	207 000	Clôture Projet
992	Evaluation des besoins en renforcement des capacités pour la biodiversité, Participation dans le CHM et élaboration du Deuxième Rapport National	Biodiversité	Cote d'Ivoire	PNUE	EA	94 500	40 000	Clôture Projet
1053	Gestion durable des bétails ruminants endémiques d'importance mondiale de l'Afrique de l'Ouest	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUD	FP	10 000 00 0	19 593 000	En exécution
1139	Conservation de la biodiversité des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative	Biodiversité	Guinée	PNUD	FP	3 660 000	7 898 900	En exécution
	Renforcement des capacités techniques et scientifiques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la biodiversité		Cote d'Ivoire, Guinée,					Achèvement du projet

1216	des terres arides dans des Réserves de Biosphère d'Afrique de l'Ouest	Biodiversité	Liberia, Sierra Leone	PNUE	FP	2 400 000	3 829 000	
1224	Conservation et gestion durable de la biodiversité sous-terraine, Phase 1	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	FP	5 022 646	3 576 739	Clôture Projet
1289	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Biodiversité et le Premier Rapport National à la CdP	Biodiversité	Sierra Leone	PNUD	EA	275 000	0	En exécution
1475	Mise en place des bases pour la conservation de la biodiversité dans le Parc National de Sapo et dans le Sud-Est du Liberia	Biodiversité	Liberia	Banque Mondiale	MSP	975 000	1 439 000	Achèvement du projet
1552	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Biodiversité et le r Rapport National du Liberia à la CdP	Biodiversité	Liberia	PNUD	EA	256,000	0	En exécution
1812	Identification des besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie sur la biodiversité et renforcement de la CHM	Biodiversité	Guinée	PNUD	EA	210,000	0	Approbation par IA
2342	Conservation et gestion durable de la biodiversité sous-terraine Phase 2	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	FP	4 007 124	7 438 678	Achèvement du projet
2618	Programme des produits de bases de la biodiversité et de l'agriculture (BACP), Phase 1	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	Banque Mondiale	FP	7 000 000	11 674 000	Achèvement du projet
2948	Projet de Conservation de la Biodiversité	Biodiversité	Sierra Leone	Banque Mondiale	FP	5 000 000	11 600 000	En exécution
3284	Consolidation du réseau des aires protégées du Liberia	Biodiversité	Liberia	Banque Mondiale	MSP	750 000	6 630 000	Achèvement du projet
3413	Evaluation des besoins en capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie national et plan d'actions pour la biodiversité du Liberia et l'appui pays au CHM	Biodiversité	Liberia	PNUD	EA	194 000	19 000	Approbation par IA
3533	Projet des aires protégées (Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves, PARC-CI)	Biodiversité	Cote d'Ivoire	World Bank	FP	2 540 000	19 543 596	En exécution

t 3781	SPWA-BD : Evolution des systèmes des AP par rapport aux changements climatiques dans le Région Afrique de l'Ouest	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	FP	3 636 364	10 000 000	En exécution
3785	SPWA-BD : Programme FEM en Afrique de l'Ouest : Sous-Composante sur la Biodiversité	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	World Bank	FP	0	0	Approbation par le Conseil
3837	SPWA-BD : Conservation de la biodiversité par l'expansion du réseau des aires protégées au Liberia (EXPAN)	Biodiversité	Liberia	World Bank	MSP	950 000	9 168 000	En exécution
3984	SPWA-BD : Développement d'une zone de conservation transfrontalière reliant les réserves forestières et les aires protégées au Ghana et en Cote d'Ivoire	Biodiversité	Cote d'Ivoire	FAO	MSP	859 090	1 200 000	En exécution
4105	SPWA-BD : Projet de Conservation des Zones Humides	Biodiversité	Sierra Leone	World Bank	FP	1 800 000	2 000 000	En exécution
4667	Planning national sur la biodiversité pour appuyer la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2020 de la CDB en Guinée	Biodiversité	Guinée	PNUD	EA	296 091	313 000	Approbation par IA

1552	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Biodiversité et le r Rapport National du Liberia à la CdP	Biodiversité	Liberia	PNUD	EA	256 000	0	En exécution
1812	Identification des besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie sur la biodiversité et renforcement de la CHM	Biodiversité	Guinée	PNUD	EA	210 000	0	Approbation par IA
2342	Conservation et gestion durable de la biodiversité sous-terraine Phase 2	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	FP	4 007 124	7 438 678	Achèvement du projet
2618	Programme des produits de bases de la biodiversité et de l'agriculture (BACP), Phase 1	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	Banque Mondiale	FP	7 000 000	11 674 000	Achèvement du projet
2948	Projet de Conservation de la Biodiversité	Biodiversité	Sierra Leone	Banque Mondiale	FP	5 000 000	11 600 000	En exécution
3284	Consolidation du réseau des aires protégées du Liberia	Biodiversité	Liberia	Banque Mondiale	MSP	750 000	6 630 000	Achèvement du projet

3413	Evaluation des besoins en capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie national et plan d'actions pour la biodiversité du Liberia et l'appui pays au CHM	Biodiversité	Liberia	PNUD	EA	194 000	19 000	Approbation par IA
3533	Projet des aires protégées (Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves, PARC-CI)	Biodiversité	Cote d'Ivoire	World Bank	FP	2 540 000	19 543 596	En exécution
3781	SPWA-BD : Evolution des systèmes des AP par rapport aux changements climatiques dans le Région Afrique de l'Ouest	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	PNUE	FP	3 636 364	10 000 000	En exécution
3785	SPWA-BD : Programme FEM en Afrique de l'Ouest : Sous-Composante sur la Biodiversité	Biodiversité	Cote d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone	World Bank	FP	0	0	Approbation par le Conseil
3837	SPWA-BD : Conservation de la biodiversité par l'expansion du réseau des aires protégées au Liberia (EXPAN)	Biodiversité	Liberia	World Bank	MSP	950 000	9 168 000	En exécution
3984	SPWA-BD : Développement d'une zone de conservation transfrontalière reliant les réserves forestières et les aires protégées au Ghana et en Cote d'Ivoire	Biodiversité	Cote d'Ivoire	FAO	MSP	859 090	1 200 000	En exécution
4105	SPWA-BD : Projet de Conservation des Zones Humides	Biodiversité	Sierra Leone	World Bank	FP	1 800 000	2 000 000	En exécution
4667	Planning national sur la biodiversité pour appuyer la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2020 de la CDB en Guinée	Biodiversité	Guinée	PNUD	EA	296 091	313 000	Approbation par IA

Annexe 7 : Lettres de co-financement signées

Annexe 8 : Lettres d'Approbation du Point Focal Opérationnel du FEM

REPUBLIC OF LIBERIA

ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY

P.O. Box 4024

4th Street Sinkor, Tubman Boulevard,

1000 Monrovia, 10 Liberia

Office of the Executive Director

ED/EPA-01/0641/11/RL

12 September, 2011

Mr. Tourino Soto, Ignacio
GEF Executive Coordinator
African Development Bank Group
BP 323 – 1002 Tunis Belvedere - Tunisia

Subject: Letter of Intent for the project "Mano River Forest Ecosystem and IWRM project" under GEFTF and SCCF

In my capacity as GEF Operational Focal Point for Liberia, I am pleased to provide this letter of intent for the above project.

The project has been presented and discussed at a workshop. I understand that the amounts requested for the project, covering four countries, are US$473,000 from SCCF and US$7,667,000 from LDCF TF, including US$ 1,220,000 from International Waters. The total requested to Liberia is US$1,705,000. We feel that this project will provide significant environmental and social benefits to our country as well as regional integration by promoting natural resource conservation and management.

Our country is currently involved in the preparation of a National Project Framework Document which will rank each project by priority. We will be pleased to provide an Endorsement letter once the NPFD is complete.

Sincerely yours,

Anyaa Vohiri
EXECUTIVE DIRECTOR

Mobile: +231 6518635 *Fax 231 77523432* *E-mail:vohiri@yahoo.com*

t

MINISTERE DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT,
AUX EAUX ET FORETS

FEM - GEF
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY

REF: 012 /MDEEF/FSE/FEM/2011

Conakry, le 30-Dec-2011

Le Directeur

(Point Focal Operationnel du FEM)

To: Mr Tourino Soto, Ignacio
GEF Executive Coordinator
African Development Bank Group
BP 323 – 1002 Tunis Belvedere -Tunisia

Subject: ***Endorsement for the project "Mano River Forest Ecosystem and IWRM project" under GEFTF***

In my capacity as GEF Operational Focal Point for Guinea, I confirm that the above project proposal (a) is in accordance with the government's national priorities and the commitments made by Côte d'Ivoire under the relevant global environmental conventions and (b) has been discussed with relevant stakeholders, including the global environmental convention focal points, in accordance with GEF's policy on public involvement.

Accordingly, I am pleased to endorse the objectives and strategies of the above project proposal with the support of AfDB. Further, I request the AfDB to provide a copy of the project document before submission to the GEF Secretariat for CEO endorsement

The total financing from GEFTF being requested for this project is US$ 1,586,750, inclusive of project preparation Grant (PPG) and Agency fees for project cycle management services associated with total GEF grant. I understand that the amount requested for the project, covering four countries, includes US$ 1,000,000 from International Waters. The financing request for Guinea is detailed in the table below.

Funds	Agency	Focal area	Amount (in US dollar)		
			Financing	Fee	TOTAL
GEFTF	AfDB	Biodiversity	900,000	90,000	**990,000**
GEFTF	AfDB	Land Degradation	150,000	15,000	**165,000**
GEFTF	AfDB	SFM	350,000	35,000	**385,000**
GEFTF	AfDB	PPG	42,500	4,250	**46,750**
	TOTAL		**1,925,000**	**109,250**	**1,586,750**

I consent to the utilization of Guinea allocation in GEF-5 as defined in the System for Transparent Allocation of Resources (STAR).

Sincerely,

Point Focal Operationnel OFP GUINEA GEF - FEM

AHMADOU SEBORY TOURE

Copy to: Convention Focal Point for UNFCC
Convention Focal Point for UNFCBD
Convention Focal Point for UNFCCD

Kaloum Quartier Almamya BP: 2830
Tél: 30 43 67 51 / 30 43 67 50 E-mail:fseguinée@yahoo.fr

t

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

COMMISSION NATIONALE DU FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (CNFEM)
SECRETARIAT PERMANENT,
POINT FOCAL OPERATIONNEL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 20 Avril 2012

Réf. :..... MEF/CNFEM/KAB/NNY

To

Mr Tourino Soto, Ignacio
GEF Executive Coordinator
African Development Bank Group
BP 323 - 1002 Tunis Belvedere -Tunisia

Subject : ***Letter of endorsement for the project "Mano River Forest Ecosystem and IWRM project" under GEFTF and SCCF***

GEF Focal area: International Waters

In my capacity as GEF Operational Focal Point for Côte d'Ivoire, I am pleased to provide this letter of endorsement for the above project. . I confirm that the above project proposal (a) is in accordance with the government's national priorities and the commitments made by Côte d'Ivoire under the relevant global environmental conventions and (b) has been discussed with relevant stakeholders, including the global environmental convention focal points, in accordance with GEF's policy on public involvement.

Accordingly, I am pleased to endorse the objectives and strategies of the above project proposal with the support of **AfDB**. Further, I request the AfDB to provide a copy of the project document before submission to the GEF Secretariat for CEO endorsement

I understand that the total amount requested for the project to the GEF Trust Fund is US$ 6,970,000 including US$ 1,155,000 from International Waters while the remaining will be funded by the STAR allocation from Sierra-Leone, Liberia and Guinea. We feel that this project will provide significant environmental and social benefits to our country as well as regional integration by promoting natural resource conservation and management.

Sincerely,

Ampliation : – Ministère de l'Economie et des Finances
– Presidente du FEM
– Ministère de l'Environnement et du Développement durable

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES * COMMISSION NATIONALE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL * SECRETARIAT PERMANENT * POINT FOCAL OPERATIONNEL

KONE BAKAYOKO Alimata
Permanent, Secretary, GEF National Commission
GEF Operational Focal Point, Côte d'Ivoire

t

GOVERNMENT OF SIERRA LEONE

ENVIRONMENT PROTECTION AGENCY

3rd Floor, West Wing, Youyi Building
Brookfields, Freetown
Sierra Leone

14th, September, 2011

To: Mr Tourino Soto, Ignacio
GEF Executive Coordinator
African Development Bank Group
BP 323 – 1002 Tunis Belvedere -Tunisia

Subject: ***Endorsement for the project "Mano River Forest Ecosystem and IWRM project" under GEFTF***

In my capacity as GEF Operational Focal Point for Sierra Leone, I confirm that the above project proposal (a) is in accordance with the government's national priorities and the commitments made by Sierra Leone under the relevant global environmental conventions and (b) has been discussed with relevant stakeholders, including the global environmental convention focal points, in accordance with GEF's policy on public involvement.

Accordingly, I am pleased to endorse the objectives and strategies of the above project proposal with the support of **AfDB**. Further, I request the AfDB to provide a copy of the project document before submission to the GEF Secretariat for CEO endorsement

I understand that the amounts requested for the project, covering four countries is US$7,667,000 from GEF TF, including US$ 1,220,000 from International Waters. The total requested to Sierra Leone is **US$1,586,750** as detailed in the table below:

SIERRA LEONE ENVIRONMENT PROTECTION AGENCY
SIGN
DATE 14/9/11

t

Funds	Agency	Focal area	Amount (in US dollar)		
			Financing	Fee	TOTAL
GEFTF	AfDB	Biodiversity	900,000	90,000	**990,000**
GEFTF	AfDB	Land Degradation	150,000	15,000	**165,000**
GEFTF	AfDB	SFM	350,000	35,000	**385,000**
GEFTF	AfDB	PPG	42,500	4,250	**46,750**
		TOTAL	1,442,500	144,250	1,586,750

Sincerely,

SIERRA LEONE ENVIRONMENT PROTECTION AGENCY
SIGN-
DATE- 14/9/14

Kolleh Alusine Bangura (Dr)
Director, Environment Protection Agency

Copy to: Mr Denis Lansana Focal Point for UNFCC
Mr Momodu Bah Focal Point for UNFCBD
Mr Cyril Jusu Focal Point for UNFCCD

t

GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

Naoko Ishii
CEO and Chairperson

July 8, 2015

Mr. Mahamat Assouyouti
GEF Coordinator
African Development Bank
01 B.P. 1387 Abidjan
Cote D'Ivoire

Ms. Sendashonga Cyrie
Global Director
International Union for Conservation of Nature
Rue Mauverney, 28
CH - 1196 Gland
Switzerland

Dear Mr. Assouyouti and Ms. Cyrie:

This letter supersedes the CEO Concurrence Letter on Agency transfer dated July 8, 2015 for the same project cited below. This letter includes the PPG and PPG fee to be transferred to IUCN.

With regards to the AfDB's request of 1st July 2015 for the transfer of the full-sized project entitled: ***"Regional (Cote d'Ivoire, Guinea, Liberia, Sierra Leone): Mano River Union Ecosystem Conservation and International Water Resources Management (IWRM) Project" – GEF ID 4953***, I have reviewed the circumstances that have led to this request for change of implementing agency. With IUCN's readiness to take over the development and implementation of the project and with the concurrence of the participating countries' Operational Focal Points, I find your justification acceptable and, therefore, approve the proposed project transfer. I expect continued close coordination among the concerned GEF Agencies and partners to develop and implement this project.

Last Project Status:	Council Approved
GEFSEC ID:	4953
Transferring Agency:	AfDB
Receiving Agency:	IUCN
Focal Area:	Multi Focal Area
Project Type:	Full-sized Project
Country(ies):	Regional (Cote d'Ivoire, Guinea, Liberia, Sierra Leone)
Name of Project:	Mano River Union Ecosystem Conservation and International Water Resources Management (IWRM) Project
GEF Project Grant:	$6,336,364
Agency Fee:	$633,636
Undisbursed GEF Project Grant to be transferred to IUCN:	$6,336,364
Undisbursed Agency Fee to be transferred to IUCN:	$633,636

1818 H Street, NW • Washington, DC 20433 • USA
Tel: +1 (202) 473 3202 - Fax: +1 (202) 522 3240
E-mail: gefceo@thegef.org
www.thegef.org

t

PPG:	$250,000
PPG Fee:	$25,000
Undisbursed PPG to be transferred to IUCN:	$250,000
Undisbursed PPG Fee to be transferred to IUCN:	$25,000
Funding Source:	GEF Trust Fund

I have also noted that this FSP is now already 36 months since Council PIF Approval on 7th June 2012 and belongs to the stock of overdue projects that are subject to the one-time cancellation by 30th June 2016, as approved by Council in the June 2015 Council Meeting. Please expedite the preparation of the project so that it can be endorsed as soon as possible but no later than 30th June, 2016.

Sincerely,

Naoko Ishii
Chief Executive Officer and Chairperson

Attachment: AfDB's letter dated 27 May 2015, AfDB's notification on project transfer, Minute of Teleconference between AfDB, IUCN, and OFPs dated 4 May 2015
Copy to: Country Operational Focal Points, GEF Agencies, Trustee

Annexe 9 : Fiche d'approbation du SGES

I. Données du Projet

Titre du Projet:	**Conservation des Ecosystèmes du fleuve Mano et Gestion Internationale des Ressources en Eau (GIRE)**		
Promoteur du Projet:	UICN/PACO		
Pays:	Liberia, Sierra Leone, Guinée, Côte d'Ivoire	Numéro du Projet:	
Date probable de démarrage et durée		Budget (en CHF):	
L'examen du SGES est	☒ (1) nécessaire parce que le budget du projet est ≥ CHF 500 000 ☐ (2) nécessaire – bien que ce soit un petit projet (<CHF 500 000), son promoteur a identifié des risques en remplissant le Questionnaire sur le SGES ☐ (3) n'est pas nécessaire parce que le budget du projet est < CHF 500 000 et le promoteur du projet n'a identifié aucun risque en remplissant le Questionnaire sur le SGES		
	Nom et fonction de la personne représentant le promoteur du projet		Date
Questionnaire sur le SGES rempli par:	Dr. Kai Schmidt-Soltau	UICN, Consultant SIA	13 mai 2016
Examinateur de l'UICN:	Linda Klare	Coordonnatrice du SGES	03 juin 2016
	Gonzalo Oviedo	Conseiller Principal en Politique Sociale	03 juin 2016
Documents soumis pour examen/approbation:			

Approbation du SGES de la proposition de projet: Evaluation et Conclusion

Catégorie du Risque:	☐ risqué faible ☒ risque modéré ☐ risqué élevé ☐ à déterminer
☐ Approbation	Les conclusions sont positives et la proposition de projet répond à toutes les exigences relatives à l'évitement ou à la réduction des risques environnementaux et sociaux: la proposition est acceptée.
☒ Approbation conditionnelle	Les conclusions appellent à l'amélioration d'une ou plusieurs activités du SGES et/ou à une importante reformulation de certaines mesures d'atténuation. Cela entraînera l'approbation conditionnelle de la proposition; l'examinateur fournira des conseils sur la voie à suivre.
☐ Approbation refusée	*Les dispositions essentielles du SGES n'ont pas été respectées, les mesures d'atténuation essentielles n'ont pas été incorporées ou ne semblent pas possibles ou suffisantes pour éviter ou minimiser les impacts; ou des lacunes significatives en matière de données continuent à prévaloir et des évaluations supplémentaires sur le terrain sont nécessaires.*

Résumé de la liste des principales constations et recommandations :	Le projet vise à promouvoir une gestion durable des forêts et des ressources en eau dans l'écosystème forestier de Haute-Guinée. La gestion des écosystèmes forestiers est améliorée par la promotion de la restauration de la productivité des systèmes d'arborescence et l'élaboration de plans intégrés d'utilisation des terres. Cependant, des effets faibles à modérés sur les moyens de subsistance des communautés locales pourraient être attendus car certaines des mesures adoptées pour les aires protégées telles que le (re)classement et le zonage des aires protégées et le développement de plans intégrés d'utilisation des terres pourraient entraver l'accès aux ressources forestières. Le type et l'ampleur de ces restrictions et leur impact sur les moyens de subsistance ne peuvent être déterminés que lors de la mise en œuvre du projet quand les restrictions sont déterminées. Jusqu'à ce que l'importance de ce problème ait été déterminée, le projet est prudemment classé comme projet à risque modéré. Un processus est décrit ci-dessous au cas où des répercussions importantes des restrictions d'accès ont été identifiées, y compris l'élaboration d'un plan d'action pour atténuer les répercussions des restrictions d'accès. D'autres impacts sont considérés comme mineurs, certains doivent encore être déterminés au début de la mise en œuvre du projet en fonction de la disponibilité des données sur le site du projet. Le projet est conditionnellement approuvé; les résultats de l'évaluation et les rapports indiqués ci-après doivent être soumis à l'UICN.

II. Questionnaire sur le SGES

Impacts potentiels relatifs aux critères du SGES			
Critère Relatif à la Réinstallation Involontaire et aux Restrictions d'Accès			
	A remplir par le promoteur du projet		***Examinateur du SGES de l'UICN***
	Oui, non , s/r	*Si oui, décrire les problèmes potentiels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures à prendre pour empêcher ou minimiser les impacts négatifs (le cas échéant)*	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Est-ce que le projet impliquera/pourrait impliquer un déplacement physique ou une réinstallation de personnes? **Si oui, répondre aux questions a-b ci-dessous**	Non		
a. Décrire les activités du projet qui nécessitent une réinstallation?			
b. Des projets alternatifs concevant des options pour éviter la réinstallation ont-ils été rigoureusement étudiés?			
2. Le projet comprend-il des activités qui impliquent une restriction de l'accès aux terres ou aux ressources naturelles ou des changements dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles? (Par exemple, l' établissement de nouvelles restrictions, le renforcement des capacités d'exécution par la formation, les infrastructures, les équipements ou d'autres moyens, la promotion des patrouilles villageoises, etc.) ? **Si oui, répondre aux questions a-g ci-dessous**	Oui		
3. Le projet comprend-il des activités impliquant des changements dans l'utilisation et les régimes de gestion des ressources naturelles? **Si oui, répondre aux questions a-g ci-dessous**	Oui		
4. Le projet crée-t-il des situations qui rendent plus difficile l'accès physique aux ressources de subsistance (par exemple, aux zones à usages multiples, aux écoles ou aux services médicaux, etc.)? **Si oui, répondre aux questions a-g ci-dessous**	A déterminer		
Ne répondre que si on a répondu par 'oui' aux points 2, 3 ou 4			
a. Décrire les activités du projet qui impliquent des restrictions.	Oui	Création de forêts communautaires et de plantations agroforestières	Les 3 activités suivantes pourraient comporter des éléments de restriction d'accès: Activité 1.15 : Acquérir des équipements de parc/de terrain pour chaque site, souscrire à une prime d'assurance pour soutenir la surveillance du parc et le financement de mesures concrètes de protection sur le terrain. Activité 1.16: Produire des recommandations formelles pour le (re)classement juridique et le zonage des zones forestières prioritaires identifiées. Activité 1.17: Négocier des plans intégrés d'utilisation des terres de manière participative avec les parties prenantes et les groupes cibles; négocier et signer des accords de conservation avec des performances basées sur les évaluations, mettre l'accent sur l'accès restreint aux zones protégées et mettre un terme aux empiétements, acquérir des équipements et du matériel de terrain pour chaque site.

			Toutefois, à ce stade, les sites, les types et l'ampleur des mesures de restriction d'accès ne sont pas connus; Ils ne seront déterminés que lors de la mise en œuvre du projet.
b. Expliquer le degré d'influence du projet: définira-t-il les restrictions, mettra-t-il en place les restrictions, renforcera-t-il les capacités d'exécution ou promouvra-t-il les restrictions indirectement (par exemple, à travers des mesures de sensibilisation ou des conseils en matière de politique)?		A travers l'établissement de plans et de systèmes de gestion	1.15: le projet renforce les capacités d'exécution en fournissant des équipements et en finançant des mesures de protection concrètes - **possibilité de restrictions de l'accès direct** 1.16: le projet propose des recommandations officielles pour le (re)classement juridique et le zonage des zones forestières prioritaires identifiées; l'adoption formelle des recommandations est faite par les autorités et hors de l'influence du projet : - **possibilité de restrictions de l'accès indirect** 1.17: les plans intégrés d'utilisation des terres sont négociés par le biais d'ateliers de négociation spécifiques organisés deux fois par an sur chaque site, conduisant à la signature d'accords de conservation - **possibilité de restrictions de l'accès direct mais convenues avec les parties prenantes**
c. Le cadre juridique actuel régissant le régime foncier et l'accès aux ressources naturelles (y compris les droits traditionnels) a-t-il été analysé, ventilé par différents groupes, y compris les femmes, le cas échéant?	Non		Une analyse de haut niveau a été fournie dans l'évaluation socioéconomique, mais elle doit être complétée par une analyse plus détaillée une fois que les sites finaux ont été sélectionnés. Cela devrait inclure une pratique d'analyse suivie sur chaque site. Les résultats de l'analyse des droits fonciers seront importants pour comprendre si les mesures d'atténuation sont accessibles par les groupes touchés (par exemple, si les groupes affectés par les restrictions d'accès ont accès aux terres et peuvent donc bénéficier de mesures d'atténuation/d'une formation en matière de pratiques agricoles améliorées).
d. Expliquez si les lois actuelles des pays reconnaissent les droits traditionnels à la terre et aux ressources naturelles; y a-t-il sur le site du projet des groupes dont les droits ne sont pas reconnus?	Non	Elles ne le reconnaissent que sur demande et après une procédure assez longue	Une analyse de haut niveau a été fournie dans l'évaluation socioéconomique, mais elle doit être complétée avec des données sur le site.
e. Les implications des mesures de restriction de l'accès sur les moyens de subsistance des populations ont-elles été analysées, par groupe social? Si oui, décrire les groupes affectés par des restrictions. Distinguer les groupes sociaux (y compris les groupes vulnérables, les peuples autochtones) et les hommes et les femmes	Non		Une analyse de haut niveau a été fournie dans l'évaluation socioéconomique, mais elle doit être complétée avec des données sur le site une fois que les types de restrictions d'accès sont déterminés.
f. Le projet comprendra-t-il des mesures visant à réduire les impacts négatifs ou à compenser la perte d'accès?	A déterminer	Gestion participative et inclusion de toute la population dans le groupe des bénéficiaires	Des plans intégrés d'utilisation des terres seront élaborés de manière participative avec les parties prenantes et les groupes cibles; dans ce processus, les parties prenantes seront en mesure d'identifier les potentiels impacts négatifs sur les moyens de subsistance et d'exprimer leurs préoccupations. Le projet vise à permettre de générer des revenus durables à partir de produits et services dérivés des arbres (y compris à travers des systèmes de certification) qui atténueront et compenseront en partie les impacts liés à la perte d'accès aux ressources. Cependant, il pourrait être nécessaire d'adapter plus précisément ces

			avantages au groupe affecté par les restrictions (une fois que les impacts négatifs liés aux restrictions d'accès ont été confirmés.
g. Un processus a-t-il été engagé ou mis en œuvre pour obtenir le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) des groupes touchés par des restrictions?	Non		Cela fera partie des négociations menées au cours de la mise en œuvre du projet (Activité 1.17) au cas où des impacts négatifs découlant des restrictions d'accès ont été confirmés.
5. Existe-t-il un risque que le projet puisse affecter le régime foncier actuel ou les droits de propriété communautaires sur les ressources, les terres ou les territoires à travers des mesures autres que les restrictions d'accès -- avec des impacts négatifs sur des personnes ou des groupes?	Non		
6. Un partenaire du projet a-t-il par le passé a été impliqué dans des activités liées à l'éviction forcée, à la réinstallation forcée ou à des restrictions d'accès?	Oui	La plupart des ONG de conservation et les organismes nationaux en charge des aires protégées	
Critère appliqué? "Oui / Non / A déterminer" Expliquer pourquoi	Oui	Les activités impliquant des éléments des restrictions d'accès sont décrites à la question 4.a. Toutefois, les sites, les types et l'ampleur des mesures de restriction de l'accès ne seront déterminés que lors de la mise en œuvre du projet. Il n'est donc pas possible à ce stade d'apprécier pleinement les impacts attendus sur les moyens de subsistance et, par conséquent de déterminer l'applicabilité de la norme.	
Des mesures pour éviter les impacts ont-elles déjà été envisagées? Sont-elles suffisantes? ***Des évaluations sont-elles nécessaires pour mieux comprendre les impacts et identifier les mesures d'atténuation? Quels sujets spécifiques doivent être évalués?***		Comme stratégie pour atténuer les impacts sur les moyens de subsistance découlant des restrictions d'accès, le projet permettra de réaliser des revenus durables grâce à la formation des personnes dans les pratiques agroforestières et leur mise en contact avec des programmes de certification en vue d'assurer un marketing plus efficace de leurs produits. Compte tenu du manque de clarté sur le type de restrictions, la décision concernant l'applicabilité de la norme et la nécessité de mesures d'atténuation est reportée à la mise en œuvre du projet. Le processus décrit ci-dessous doit être suivi: • la détermination des types de mesures de restriction de l'accès appliquées sur chaque site; • Dans le cadre de l'Activité 1.14 (la collecte d'informations sur les populations humaines, les dynamiques socio-économiques et les impacts sur les moyens de subsistance), une évaluation des impacts négatifs sur les moyens de subsistance découlant des mesures de restriction de l'accès doit être entreprise (suivant les instructions fournies dans la Note d'orientation sur l'évaluation des impacts sociaux); cela comprend le comblement des lacunes de données indiquées ci-dessus. Cela permettra d'identifier les groupes affectés par les restrictions d'accès et d'évaluer l'ampleur des impacts. Les résultats de cette étape doivent être communiqués à l'UICN; • Dans le cas où des impacts importants sont confirmés, un Plan d'action pour atténuer les impacts découlant des restrictions d'accès doit être élaboré (voir la Note d'orientation fournie par l'UICN); Cela nécessitera, entre autres, l'élaboration des mesures d'atténuation (en collaboration avec les groupes affectés) et l'obtention du CPLE des groupes affectés; le Plan d'action doit être soumis à l'UICN pour approbation.	

Critère concernant les peuples autochtones[1]			
	A remplir par le promoteur du projet		***Examinateur du SGES de l'UICN***
	Oui, non, s/r	*Si oui, décrire les problèmes éventuels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs (le cas échéant)*	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Le projet est-il situé dans une zone habitée par des peuples autochtones, des peuples tribaux ou d'autres peuples traditionnels? **Si oui, répondre aux questions a-j**	A déterminer		Les forêts de l'Union du fleuve Mano abritent et fournissent des moyens de subsistance à environ 10 millions de personnes issues de plus de 100 groupes ethniques différents. Les informations disponibles à l'heure actuelle n'indiquent pas que certains de ces groupes ethniques appartiennent spécifiquement à des groupes de peuples autochtones; en conséquence, l'applicabilité du critère ne peut pas être évaluée en ce moment. Toutefois, une analyse plus détaillée est en cours dans le cadre de la mise en œuvre du projet (Activité 1.14). Sur la base des résultats de cette analyse, l'applicabilité du critère sera revue de nouveau. Si cette applicabilité est confirmée, les questions ci-dessous guideront l'identification des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation.
2. Si des peuples autochtones n'occupent pas de terres dans l'aire géographique du projet, le projet pourrait-il encore présenter des risques susceptibles d'affecter leurs droits et leurs moyens de subsistance? **Si oui, répondre aux questions a-j**			
Ne répondre que si on a répondu par 'oui' aux points 1et 2 ci-dessus			
a. Comment le gouvernement du pays hôte qualifie-t-il ces groupes (par exemple, peuples autochtones, minorités, tribus, etc.)?			
b. Comment ces groupes s'identifient-ils eux-mêmes?			

[1] Les peuples autochtones comprennent: (i) les peuples qui s'identifient eux-mêmes comme des "indigènes" au sens strict; (ii) les peuples tribaux dont les conditions sociales, culturelles et économiques les distinguent d'autres groupes de la communauté nationale et qui sont régis totalement ou partiellement par leurs propres coutumes ou traditions ou par des lois ou des règlements spéciaux; et (iii) les peuples traditionnels pas nécessairement appelés indigènes ou tribaux mais qui partagent les mêmes caractéristiques de conditions sociales, culturelles et économiques qui les distinguent d'autres groupes de la communauté nationale, qui sont régis totalement ou partiellement par leurs propres coutumes ou traditions, et dont les moyens de subsistance sont étroitement liés aux écosystèmes et à leurs biens et services

c. Nommer les groupes; distinguer, le cas échéant, les aires géographiques de leur présence et de leur influence (y compris les aires d'utilisation des ressources) et le lien entre le site du projet et eux.			
d. Existe-t-il un risque que le projet affecte les moyens de subsistance des peuples autochtones à travers les restrictions d'accès? Bien que cela soit couvert par le Critère relatif à la réinstallation involontaire et aux restrictions d'accès, si oui, bien vouloir préciser les groupes autochtones concernés		Cela n'est pas envisagé, mais il existe un risque de déplacement économique et d'accès restreint aux ressources si les avantages du projet sont accaparés par les élites locales	
e. Existe-t-il un risque que le projet affecte les moyens de subsistance matériels ou non matériels des peuples autochtones par des moyens autres que les restrictions d'accès (par exemple, en termes d'autodétermination, d'identité, de valeurs et de pratiques culturelles)?			
f. Existe-t-il un risque que le projet affecte des groupes vulnérables spécifiques au sein des communautés autochtones (par exemple, les femmes, les filles, les personnes âgées?			
g. Le projet implique-t-il l'utilisation ou le développement commercial des ressources naturelles sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones?			
h. Le projet a-t-il l'intention d'utiliser les connaissances traditionnelles des peuples autochtones?			
i. Un processus quelconque a-t-il été entamé ou mis en œuvre pour obtenir le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) des peuples autochtones pour des activités affectant directement leurs terres/leurs territoires/leurs ressources?			
j. Envisage-t-on des possibilités de fournir des avantages aux peuples indigènes? Si oui, est-il garanti que cela se fasse d'une manière culturellement appropriée et axée sur le genre?			
k. Certains des groupes autochtones vivent-ils volontairement isolés? Si oui, comment ont-ils été consultés? Comment leurs droits sont-ils respectés?			
Critère appliqué? "Oui / Non / A déterminer" Expliquer pourquoi	A déterminer	Les forêts de l'Union du fleuve Mano abritent et fournissent des moyens de subsistance à environ 10 millions de personnes issue de plus de 100 groupes ethniques différents. Les informations disponibles à l'heure actuelle n'indiquent pas que certains de ces groupes ethniques appartiennent spécifiquement à des groupes de peuples autochtones; en conséquence, l'applicabilité du critère ne peut pas être évaluée en ce moment.	
Des mesures pour éviter les impacts ont-elles déjà été envisagées? Sont-elles suffisantes? ***Des évaluations sont-elles nécessaires pour mieux comprendre les impacts et identifier les mesures d'atténuation? Quels sujets spécifiques doivent être évalués?***		Une analyse plus détaillée est en cours dans le cadre de la mise en œuvre du projet (Activité 1.14). Sur la base des résultats de cette analyse, l'applicabilité du Critère sera revue de nouveau. Si cette applicabilité est confirmée, les questions ci-dessous guideront l'identification des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation.	

Norme sur la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles			
	Oui, non , s/r	***A remplir par le promoteur du projet***	***Examinateur du SGES de l'UICN***
		Si oui, décrire les problèmes éventuels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs (le cas échéant)	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Le projet est-il situé dans ou près des aires légalement protégées ou proposées officiellement pour la protection, y compris les réserves d'après les Catégories I-VI de gestion des aires protégées de l'UICN, les Sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO, les Réserves de biosphère de l'UNESCO, la Convention de Ramsar sur les zones humides? **Si oui, répondre aux questions a-d**	Oui	Il est situé dans la zone tampon autour de 12 aires protégées	
2. Le projet est-il situé dans ou près de zones reconnues pour leur grande valeur en termes de biodiversité et protégées comme telles par des peuples autochtones ou d'autres utilisateurs locaux? **Si oui, répondre aux questions a-d**	Non		
3. Le projet est-il situé dans/près des aires non couvertes dans les systèmes actuels de protection, mais identifiées par des sources faisant autorité pour leur grande valeur en termes de biodiversité[2]? **Si oui, répondre aux questions a-d**	Oui	Plusieurs	Des ZCB incluant des zones ornithologiques importantes
Répondre uniquement si on a répondu par 'oui' au point 1, 2 ou 3 ci-dessus.			
a. Si le projet vise à établir ou à étendre l'aire protégée (AP), existe-t-il un risque d'impacts négatifs sur les ressources naturelles dans les zones situées au-delà de l'AP?	S/R		
b. Si le projet vise à modifier la gestion d'une AP, existe-t-il un risque d'impacts négatifs directs et indirects sur d'autres éléments constitutifs de la biodiversité?	Non		Non, l'objectif principal du projet est d'améliorer la biodiversité et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion des AP.
c. Si le projet prévoit une infrastructure pour la gestion des AP ou à la disposition des visiteurs (par exemple, une tour de guet, des installations de tourisme, des routes d'accès), existe-t-il un risque d'impacts négatifs sur la biodiversité (examiner les phases de construction et d'utilisation)?	S/R		

[2] Les zones importants pour les espèces menacées selon la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, importantes pour les espèces endémiques ou à aire réduite ou pour les espèces migratrices et grégaires; les zones représentant des processus évolutifs clés, fournissant une connectivité avec d'autres habitats critiques ou des services écosystémiques essentiels; des écosystèmes hautement menacés et/ou uniques (par exemple, à déterminer à l'avenir par la Liste rouge évolutive des écosystèmes de l'UICN); les zones identifiées comme étant des zones clés pour la biodiversité (ZCB) et des sous-ensembles tels que les zones importantes pour la conservation des oiseaux et la biodiversité (ZICOB) ; les zones importantes pour les plantes (ZIP), les sites importants pour la biodiversité des eaux douces ou les sites Alliance zéro extinction (AZE).

d. Si le projet vise à promouvoir l'écotourisme, existe-t-il un risque de d'impacts négatifs sur la biodiversité, par exemple, à cause de l'élimination des eaux usées, des perturbations de la flore/faune, de la surexploitation des sites, de l'érosion des pentes, etc.)?	S/R		
4. Le projet introduira-t-il ou transférera-t-il des espèces en tant qu'une stratégie de conservation des espèces ou de restauration des écosystèmes (par exemple, la lutte contre l'érosion, la stabilisation des dunes ou le reboisement)? **Si oui, répondre aux questions a-c**	Non		
5. Le projet implique-t-il un développement de plantations ou une production de ressources naturelles vivantes (par exemple, l'agriculture, l'élevage d'animaux ou l'aquaculture)? **Si oui, répondre aux questions a-c**	Oui	Développement de l'agroforesterie	
Répondre uniquement si on a répondu par 'oui' aux points 4 ou 5 ci-dessus.			
a. Ce projet implique-t-il des espèces non indigènes ou existe-t-il un risque d'introduction d'espèces non indigènes par inadvertance? Si oui, existe-t-il un risque que ces espèces puissent développer un comportement invasif? Des précautions ont-elles été prises pour éviter les risques?	Non		Le résultat principal du projet est l'identification des pratiques d'utilisation des terres qui conservent et encouragent les essences forestières indigènes dans des paysages restaurés et multifonctionnels guidées par l'objectif d'améliorer la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes. Il n'y a aucun plan d'introduction d'espèces non indigènes. Toutefois, il existe toujours un risque d'introduction d'espèces non indigènes par accident, lors des processus de restauration. Cela se produit à travers des protocoles non rigoureux dans le transfert de matériel génétique d'un pays à un autre. Par conséquent, le projet doit veiller à ce que, lors des étapes de mise en œuvre à proprement parler, les protocoles d'acquisition de matériel végétal soient rigoureusement respectés.
b. Existe-t-il un risque que le projet puisse créer d'autres voies pour la propagation d'espèces envahissantes (par exemple, par la création de corridors, l'introduction d'espèces facilitatrices, l'importation de produits, le tourisme ou le mouvement des bateaux)? Des précautions ont-elles été prises pour éviter les risques?	A déterminer		Même chose que ci-dessus (question a)
c. Les éventuels impacts négatifs sur les moyens de subsistance des personnes ont-ils été ou seront-ils analysés et des précautions prises pour éviter les risques?	A déterminer		Pas encore, mais le choix d'essences pour l'agroforesterie est guidé par l'objectif de fournir des avantages aux agriculteurs. Donc, aucun risque n'est prévu.
6. Existe-t-il un risque que le projet affecte négativement les débits d'eau sur le site ou en aval (y compris les augmentations ou les diminutions des débits de pointe et des crues et les débits faibles) par l'extraction, le détournement ou le confinement des eaux de surface ou souterraines (par exemple, à travers des barrages, des réservoirs, des canaux, des digues, des aménagements de bassins hydrographiques, l'extraction d'eaux souterraines) ou à travers d'autres activités?	Non		Il n'y a aucun risque probable que les activités du projet affectent les flux d'eau de manière négative. Toutes les décisions concernant l'utilisation des ressources en eau seront basées sur l'Analyse diagnostique transfrontière, dans laquelle les impacts environnementaux seront déterminés par des experts qualifiés.
7. Le projet affectera-t-il la dynamique des eaux, la connectivité des fleuves ou le cycle hydrologique de façons autres que les modifications directes du régime des eaux (par exemple, l'infiltration de l'eau et la recharge des aquifères, la sédimentation)? Penser également aux projets de reboisement comme étant à l'origine de tels impacts.	Non		Il n'y a aucun risque probable que les activités du projet affectent les flux d'eau de manière négative. Toutes les décisions concernant l'utilisation des ressources en eau seront basées sur l'analyse diagnostique transfrontière effectuée par des experts qualifiés.

8. Existe-t-il un risque que le projet affecte la qualité des voies navigables (par exemple, à travers une pollution diffuse de l'eau causée par le ruissellement agricole ou d'autres activités)?	Non		
9. Existe-t-il un risque que le projet affecte les fonctions et les services écosystémiques non couverts ci-dessus, en particulier ceux dont les communautés locales dépendent pour leurs moyens de subsistance?	A déterminer		
10. Le projet fait-il la promotion de l'utilisation des ressources naturelles vivantes (par exemple, en proposant des systèmes de production ou des plans de récolte)? Si oui, existe-t-il un risque que cela conduise à une utilisation non durable des ressources?	Non		Non, au contraire le but du projet est de développer des pratiques de production durables et de promouvoir leur adoption à travers un système de certification. Le système de certification permet de vérifier l'adhésion aux pratiques.
11. Le projet a-t-il l'intention d'utiliser des pesticides, des fongicides ou des herbicides (biocides)? **Si oui, répondre aux questions a-b**	A déterminer		On ne s'attend pas à ce que des agents améliorant les produits chimiques soient utilisés; les interventions de restauration sont vastes, pas intensives; elles utiliseront des espèces localement adaptées; et les opportunités sont souvent les plus élevées lorsqu'il il y a une faible concurrence pour l'utilisation des terres. Toutefois, dans les cas de régénération naturelle assistée ou de plantation d'enrichissement, il peut être nécessaire de protéger les arbres contre les animaux qui broutent ou d'utiliser du fumier organique pour stimuler la croissance rapide des arbres plantés pour qu'ils ne soient pas dominés.
a. Les alternatives à l'utilisation de biocides ont-elles été rigoureusement examinées ou testées?			
b. Un plan de lutte antiparasitaire a-t-il été mis sur pied?			
12. Le projet a-t-il l'intention d'utiliser les techniques biologiques de lutte antiparasitaire susceptibles de nuire à la biodiversité?	Non		Toutes les pratiques promues par le projet visent à améliorer la biodiversité.
13. Y a-t-il un risque que le projet cause des impacts environnementaux négatifs dans une zone d'influence plus large (paysage/bassin hydrographique, au niveau régional ou mondial), y compris des impacts transfrontaliers?	Non		Les impacts devraient être positifs.
14. Existe-t-il un risque que les développements corrélatifs déclenchés par les Le projet aient des effets négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques? Existe-t-il un risque d'impacts cumulatifs négatifs générés conjointement avec d'autres projets connus ou prévus sur les sites?	Non		
Critère appliqué? "Oui / Non / A déterminer" Expliquer	Oui	Le critère est appliqué parce qu'il existe un faible risque d'introduction par inadvertance d'espèces non indigènes.	
Des mesures pour éviter les impacts ont-elles déjà été envisagées? Sont-elles suffisantes? ***Les évaluations sont-elles nécessaires pour mieux comprendre les impacts et identifier les mesures d'atténuation? Quels sujets spécifiques doivent être évalués?***		Comme expliqué ci-dessus, ces risques peuvent être bien gérés par un respect rigoureux des protocoles d'acquisition de matériel génétique.	

Critère relatif au Patrimoine Culturel			
	A remplir par le promoteur du projet		***Examinateur du SGES de l'UICN***
	Oui, non , s/r	*Si oui, décrire les problèmes éventuels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs (le cas échéant)*	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Le projet se trouve-t-il sur ou près d'un site officiellement désigné ou proposé comme site du patrimoine culturel (par exemple, les Sites culturels ou mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO, ou les Paysages culturels) ou un site désigné à l'échelle nationale	Oui		La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba et une réserve de biosphère et un Site du patrimoine mondial (en danger)
2. La zone du projet recèle-t-elle des ressources culturelles telles que les ressources culturelles tangibles, meubles ou immeubles ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, artistique, religieuse, spirituelle ou symbolique pour une nation, un peuple ou une communauté (par exemple, les lieux de sépulture, les bâtiments, les monuments ou les paysages culturels)?	A déterminer		
3. La zone du projet recèle-t-elle un élément naturel ou une ressource naturelle ayant une signification culturelle, spirituelle ou symbolique pour une nation, un peuple ou une communauté associée à cet élément (par exemple, les sites naturels sacrés, les lieux de cérémonies ou les espèces sacrées)?	A déterminer		
4. Le projet impliquera-t-il un développement d'infrastructure ou de petits travaux de génie civil tels que les routes, les digues, les barrages, la restauration des pentes, la stabilisation des glissements de terrain ou les bâtiments tels qu'un centre de visiteurs, une tour de surveillance?	Non		
5. Le projet impliquera-t-il des fouilles ou des mouvements de terre, des inondations ou des modifications physiques de l'environnement (par exemple, dans le cadre de la restauration des écosystèmes)?	Non		
6. Existe-t-il un risque que les interventions physiques décrites aux points 4-5 puissent affecter des ressources culturelles connues ou inconnues (par exemple, enterrées)?	Non		
7. Le projet prévoit-il de restreindre l'accès des utilisateurs locaux aux ressources culturelles ou éléments naturels connus ayant une importance culturelle, spirituelle ou symbolique?	A déterminer		Cela pourrait potentiellement être le cas lorsque l'accès physique à l'AP est restreint. Ceci n'est connu que lors du classement/zonage. Les restrictions d'accès pourraient affecter les pratiques culturelles des communautés, l'utilisation rituelle des forêts ou des eaux, les activités cérémoniales, la collecte de plantes médicinales, etc.
8. Le projet promouvra-t-il l'utilisation ou le développement des avantages économiques découlant des ressources culturelles ou d'éléments naturels ayant une importance culturelle?	Non		
Critère appliqué? "Oui / Non / A déterminer" Expliquer pourquoi	A déterminer	Bien que le site puisse potentiellement recéler des ressources culturelles, étant donné que le projet n'implique pas de développement d'infrastructures, de travaux de génie civil ou d'autres activités impliquant des fouilles ou des mouvements de terre, il n'y a aucun risque évident d'endommager les ressources.	

		Il ne peut toutefois pas être totalement exclu que la restriction de l'accès puisse affecter les communautés dans leurs pratiques culturelles.
Des mesures pour éviter les impacts ont-elles déjà été envisagées? Sont-elles suffisantes? ***Les évaluations sont-elles nécessaires pour mieux comprendre les impacts et identifier les mesures d'atténuation? Quels sujets spécifiques doivent être évalués?***		Mesures requises: Lors de l'élaboration de plans d'utilisation des terres et de la détermination de la restriction de l'accès, le potentiel d'impacts négatifs tels que décrits à la question 7 doit être évalué.

Autres impacts sociaux ou environnementaux			
Autres impacts sociaux			
	A remplir par le promoteur du projet		***Examinateur du SGES de l'UICN***
	Oui, non , s/r	*Si oui, décrire les problèmes éventuels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs (le cas échéant)*	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Existe-t-il un risque que le projet affecte des droits de l'homme (par exemple, le droit à l'autodétermination, à l'éducation, à la santé ou les droits culturels) -- autres que ceux des peuples autochtones qui sont traités dans le critère précédent? Faire une différence entre les femmes et les hommes, le cas échéant	Non		
2. Existe-t-il un risque que le projet crée ou aggrave les inégalités entre les femmes et les hommes ou influe négativement sur la situation ou les conditions de subsistance des femmes ou des filles?	Non		Les femmes sont d'importantes utilisatrices des ressources forestières. La restriction de l'accès aux ressources forestières (par exemple, le bois de chauffage) pourrait les affecter plus fortement que les hommes. Les femmes sont également d'importantes utilisatrices des ressources en eau. Les programmes d'actions stratégiques (PAS) pour la protection et la gestion des ressources en eau transfrontalières pourraient ne pas respecter suffisamment les besoins ou les vulnérabilités des femmes. Toutefois, on suppose généralement que l'analyse diagnostique transfrontière couvrira les dimensions du genre (par exemple, les besoins, les vulnérabilités, les questions de santé, etc.)
3. Le projet utilise-t-il des opportunités pour sécuriser et, le cas échéant, améliorer les avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les femmes?	Oui	Comme partie du groupe des bénéficiaires	Il pourrait y avoir un risque que les cours de formation soient loin de répondre aux besoins particuliers des femmes afin de permettre leur participation (par exemple, en termes de conditions de participation, d'arrangements de temps, etc.)

4. Le projet prévoit-il, le cas échéant et conformément à la politique nationale, des mesures qui renforcent les droits et l'accès des femmes à la terre et aux ressources?	Non		
5. Existe-t-il un risque que le projet profite aux femmes et aux hommes en termes inégaux qui ne peuvent être justifiés en tant qu'une action positive?[3]	Non		
6. Existe-t-il un risque que le projet puisse affecter négativement des groupes vulnérables[4] en termes de conditions matérielles ou non matérielles de subsistance ou contribuer à leur discrimination ou leur marginalisation (seulement des questions non prises en compte dans aucune des sections ci-dessus)?	Oui	Il existe un risque que les élites accaparent ce qui personnaliserait les avantages communs	Il existe un risque que les personnes vulnérables ou marginalisées ne puissent pas rechercher les opportunités offertes par le projet (par exemple, la formation en agriculture/agroforesterie) parce qu'elles n'ont pas accès à la terre, aux ressources agricoles ou à d'autres éléments essentiels. Cela devrait être évité par une action positive dans la mesure du possible.
7. Existe-t-il un risque que le projet attise ou exacerbe les conflits entre des communautés, des groupes ou des individus? Examiner également la dynamique de la migration récente ou prévue, y compris des personnes déplacées.	Oui	Les élites pourraient amener les travailleurs migrants puisqu'ils travaillent pour un salaire moindre que les populations locales	
8. Existe-t-il un risque que le projet affecte la santé et la sécurité des communautés (y compris les conflits entre les humains et la faune)?	Non		
9. Existe-t-il un risque qu'un projet de gestion des ressources en eau puisse conduire à l'apparition d'une maladie liée à l'eau?	Non		
10. Le projet pourrait-il directement ou indirectement entraîner le travail forcé et/ou le travail des enfants?	Non		
11. Le projet es-t-il susceptible d'induire une immigration ou des augmentations significatives de la densité de population qui pourrait provoquer des problèmes environnementaux ou sociaux (avec un accent particulier sur les femmes)?	Non	Il pourrait y avoir un afflux de travailleurs pour les plantations agroforestières	Le risque n'est pas jugé important.
12. Bien vouloir préciser tout autre risque susceptible d'affecter négativement les moyens de subsistance des communautés locales; examiner également les impacts indirects, cumulatifs (en raison de l'interaction avec d'autres projets ou activités, en cours ou prévus) ou transfrontaliers.	S/R		

[3] Les actions positives sont des mesures prises en vue de surmonter des inégalités qui prévalent en favorisant les membres d'un groupe défavorisé qui subissent une discrimination. Cependant, si elles ne sont pas conçues de manière appropriée, ces mesures pourraient aggraver la situation des groupes favorisés auparavant, ce qui conduirait à des conflits et des troubles sociaux.

[4] Suivant le contexte, les groupes vulnérables pourraient être des gens sans terre, des personnes âgées, des personnes handicapées ou déplacées, des enfants, des minorités ethniques, des personnes vivant dans la pauvreté, des personnes ou des groupes marginalisés ou discriminés.

13. Existe-t-il un risque que le projet affecte le fonctionnement des barrages ou d'autres infrastructures hydrauliques construits (réservoirs, systèmes d'irrigation, canaux), par exemple, en changeant les flux dans ces structures? Si oui, un inventaire des infrastructures de ressources en eau existantes dans la zone du projet a-t-il été réalisé et les impacts potentiels ont-ils été analysés?	Non		
14. Existe-t-il un risque que le projet puisse entrer en conflit avec les cadres juridiques sociaux existants, y compris les cadres et les normes traditionnels?	Oui	Comme le gouvernement et ses agences, en particulier l'ADF, se considèrent comme les propriétaires de toutes les terres et forêts, on dit qu'ils sont plutôt sur la défensive dans la perspective de la création de forêts communautaire, etc.	L'un des principes du projet est de promouvoir une forte autonomisation des communautés locales pour une meilleure appropriation et une meilleure viabilité des résultats. Par conséquent, le risque sera abordé par la négociation de plans intégrés d'utilisation des terres de manière participative avec les parties prenantes et les groupes cibles

Autres impacts environnementaux			
	A remplir par le promoteur du projet		***Examinateur du SGES de l'UICN***
	Oui non , s/r	*Si oui, décrire les problèmes éventuels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs (le cas échéant)*	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Le projet conduira-t-il à une augmentation de la production de déchets, en particulier de déchets dangereux?	Non		
2. Le projet est-il susceptible de provoquer la pollution ou la dégradation du sol, l'érosion du sol ou l'envasement?	Non		
3. Le projet pourrait-il causer la pollution de l'air ou créer d'autres nuisances telles que la poussière, le trafic, les bruits ou les odeurs?	Non		
4. Le projet entraînera-t-il d'importantes augmentations des émissions de gaz à effet de serre?	Non		
5. Existe-t-il un risque que le projet déclenche des activités de développement corrélatives qui pourraient entraîner des impacts environnementaux négatifs, des impacts cumulatifs liés à l'interaction avec d'autres projets (en cours ou prévus) ou à des impacts transfrontaliers (ne examiner que les questions non couvertes par la Critère relatif à la biodiversité)?	A déterminer	Comme le projet vise à créer l'agroforesterie dans des zones non utilisées actuellement, cela pourrait entraîner une dégradation de l'environnement si les choses ne se font pas correctement.	
6. L'une des activités prévues relève-t-elle d'une législation spécifique exigeant des évaluations d'impacts environnementaux et/ou sociaux? Si oui, préciser.	Non		
7. Existe-t-il un risque que le projet puisse entrer en conflit avec les réglementations ou les dispositions environnementales en vigueur dans le pays hôte?	Non		

Bien vouloir résumer les problèmes clés identifiés à travers les questions ci-dessus. En plus de ces problèmes, y a-t-il d'autres éventuels impacts négatifs?	Aucun risque important n'a été identifié; Cependant, le projet devrait être proactif dans la conception de mesures (par exemple, la formation) pour s'assurer qu'elles sont accessibles par les femmes et les groupes vulnérables.
Des mesures pour éviter les impacts ont-elles déjà été envisagées? Sont-elles suffisantes? ***Des évaluations sont-elles nécessaires pour mieux comprendre les impacts et identifier les mesures d'atténuation? Quels sujets spécifiques doivent être évalués?***	Mesures requises: • Les données sur la dépendance vis-à-vis des ressources forestières et la vulnérabilité de certains groupes (femmes, groupes vulnérables) sont collectées dans le cadre de l'Activité 1.14.). Ces résultats devraient être pris en considération lors de la conception des mesures de formation pour s'assurer que les conditions socioculturelles des femmes et des groupes vulnérables sont adéquatement abordées. • L'analyse diagnostique transfrontière doit s'assurer que les dimensions du genre sont suffisamment couvertes (par exemple, les besoins en eau, les vulnérabilités, les questions de santé, etc.).

Risques liés aux changements climatiques			
Risques causés par une prise en compte non appropriée des effets des effets des changements climatiques			
	A remplir par le promoteur du projet		***Examinateur du SGES de l'UICN***
	Oui non , s/r	*Si oui, décrire les problèmes éventuels, préciser les activités qui sont à leur origine et les mesures pour éviter ou réduire les impacts négatifs (le cas échéant)*	*Commentaires, considérations supplémentaires*
1. Les tendances historiques, actuelles et futures de la variabilité climatique et des changements climatiques dans la zone du projet ont-elles été prises en compte?	Oui	L'objectif d'améliorer la déforestation des bassins hydrographiques est proposé comme une mesure d'atténuation de la disponibilité réduite de l'eau en aval.	
2. La zone du projet est-elle encline à des risques climatiques spécifiques (par exemple, les inondations, les sécheresses, les feux de forêt, les glissements de terrain, les cyclones, les ondes de tempête, etc.)?	Oui	Sécheresses.	
3. Les changements des conditions biophysiques sont-ils déclenchés dans la zone du projet par les changements climatiques qui devraient avoir un impact sur les moyens de subsistance des gens? Certains groupes y sont-ils plus sensibles que d'autres (par exemple, les femmes ou les groupes vulnérables)?	A déterminer		

4. Existe-t-il un risque que la variabilité et les changements climatiques actuels ou prévus puissent affecter la mise en œuvre des activités du projet ou leur efficacité et la durabilité du projet (par exemple, à travers des risques et des événements tels que les glissements de terrain, l'érosion, les inondations ou les sécheresses)?	A déterminer		La variabilité climatique ou les changements climatiques pourraient affecter la durabilité des interventions de restauration promues. Il pourrait y avoir un risque que certaines espèces indigènes ne s'adaptent pas à l'évolution de la pluviométrie, de la température et d'autres modèles climatiques.
5. Les activités du projet pourraient-elles accroître la vulnérabilité des communautés locales et de l'écosystème à la variabilité et aux changements climatiques actuels ou futurs (par exemple, à travers des risques et des événements tels que les glissements de terrain, l'érosion, les inondations ou les sécheresses?	Oui		Si les pratiques agricoles/agroforestières promues ne sont pas adaptées à la variabilité climatique ou aux changements climatiques, elles pourraient mettre en péril les moyens de subsistance des agriculteurs qui ont investi dans les techniques et dépendent des revenus
6. Le projet cherche-t-il des opportunités pour améliorer la capacité d'adaptation des communautés et des écosystèmes aux changements climatiques?	Non		
Bien vouloir résumer les problèmes clés identifiés à travers les questions ci-dessus.			
Des mesures pour éviter les impacts ont-elles déjà été envisagées? Sont-elles suffisantes? ***Des évaluations sont-elles nécessaires pour mieux comprendre les impacts et identifier les mesures d'atténuation? Quels sujets spécifiques doivent être évalués?***	Mesures requises: • Lors de la conception de pratiques agroforestières et d'autres mesures d'utilisation durable des terres, les modifications des conditions biophysiques dues aux changements climatiques doivent être prises en compte.		

Annexe 10: Plan de gestion environnementale et sociale

Plan de gestion environnementale et sociale (PGSE)						Suivi de l'évolution du PGSE	
A	B	C	D	E	F	G	H
Impacts Sociaux et environnementaux	**Mesures d'atténuation**	**Faisabilité et durabilité** (technique, opérationnelle, culturelle)	**Ressources & coûts**	**Responsabilité**	**Programme**	**Preuve de l'achèvement**	**Etat d'achèvement**
Normes de l'UICN							
Critères de l'UICN relatifs à la réinstallation involontaire et aux restrictions d'accès – à déterminer une fois que les restrictions ont été définies							
L'impact sur les moyens de subsistance des populations à travers la restriction de l'accès aux ressources forestières – A déterminer	Fourniture d'avantages (par exemple, l'accès à la formation)	Une indemnisation complète pourrait ne pas être possible car toutes les personnes affectées ne sont pas engagées dans des activités agricoles	Pas de coûts supplémentaires	Unité d'exécution du projet			
	La négociation de plans intégrés d'utilisation des terres de manière participative réduit les risques d'impacts		Pas de coûts supplémentaires	Unité d'exécution du projet			
Critère de l'UICN relatif aux peuples autochtones – à déterminer sur la base d'analyses spécifique aux sites							
Critère de l'UICN relatif à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles							

Plan de gestion environnementale et sociale (PGSE)						Suivi de l'évolution du PGSE	
A	B	C	D	E	F	G	H
Impacts Sociaux et Environnementaux	**Mesures d'atténuation**	**Faisabilité et durabilité** (technique, opérationnelle, culturelle)	**Ressources et coûts**	**Responsabilité**	**Programme**	**Preuve de l'achèvement**	**Etat d'achèvement**
Faible risque d'introduction accidentelle d'espèces non indigènes	Gestion des risques assurée à travers le respect scrupuleux des protocoles d'acquisition de matériel génétique	Pratiques courantes	Pas de coûts supplémentaires	Unité d'exécution du projet	Lors de l'exécution du projet	Stratégie actuelle de gestion des risques	
Critère de l'UICN relatif au Patrimoine culturel - A déterminer en fonction de l'analyse spécifique du site							
Les restrictions d'accès affectent les communautés dans leurs pratiques culturelles – A déterminer							
***Autres impacts environnementaux ou sociaux*[5]**							
Les femmes ou les groupes vulnérables pourraient ne pas avoir accès aux avantages du projet	La conception des avantages du projet (par exemple, les mesures de formation) à partir d'une bonne compréhension des conditions socioculturelles des femmes et des groupes vulnérables		Données recueillies dans le cadre de l'Activité 1.14.	Unité d'exécution du projet	Au début de l'exécution du projet.		

[5] D'autres impacts pourraient comprendre: les impacts liés aux conflits avec la faune (pertes humaines, pertes de bétail ou de cultures), des impacts négatifs sur les femmes (par exemple, l'augmentation de la charge de travail ou l'exposition accrue aux risques, etc.), l'impact négatif sur les groupes vulnérables, les impacts environnementaux négatifs tels que l'augmentation des déchets ou des émissions de gaz à effet de serre, les impacts sociaux ou environnementaux induits par l'accroissement de l'immigration dans la zone.

Plan de gestion environnementale et sociale (PGSE)						Suivi de l'évolution du PGSE	
A	B	C	D	E	F	G	H
Impacts Sociaux et Environnementaux	**Mesures d'atténuation**	**Faisabilité et durabilité** (technique, opérationnelle, culturelle)	**Ressources et coûts**	**Responsabilité**	**Programme**	**Preuve de l'achèvement**	**Etat d'achèvement**
Les programmes d'actions stratégiques (PAS) pour la protection et la gestion des ressources en eau pourraient ne pas respecter suffisamment les besoins ou les vulnérabilités des femmes.	Les analyses diagnostiques transfrontières doivent s'assurer que les dimensions de genre sont suffisamment couvertes (par exemple, les besoins en eau, les vulnérabilités, les questions de santé, etc.)		Pas de coûts supplémentaires	Unité d'exécution du projet	Suivant le calendrier du projet	PAS reflétant l'importante dimension du genre	
Risques liés aux changements climatiques							
Risque de vulnérabilité des communautés locales et de l'écosystème à la variabilité et aux changements climatiques actuels ou futurs	Lors de la conception des pratiques agroforestières et d'autres mesures d'utilisation durable des terres, des changements de conditions biophysiques dus aux changements climatiques doivent être pris en compte.		Pas de coûts supplémentaires	Unité d'exécution du projet	Suivant le calendrier du projet		
Principales constatations de l'examinateur:						**Situation du PGSE** **En bonne voie** **Légers retards** **Retards/problèmes importants**	
						Date/Nom de l'Examinateur:	

Plan de gestion environnementale et sociale (PGSE)						Suivi de l'évolution du PGSE	
A	B	C	D	E	F	G	H
Impacts Sociaux et Environnementaux	**Mesures d'atténuation**	**Faisabilité et durabilité** (technique, opérationnelle, culturelle)	**Ressources et coûts**	**Responsabilité**	**Programme**	**Preuve de l'achèvement**	**Etat d'achèvement**
Nouveaux risques liés au SGES qui sont apparus							

Annexe 11: Evaluation du contexte socioéconomique[6]

La partie restante de l'Ecosystème forestier de Haute Guinée dans l'Union du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone) génère des avantages environnementaux importants tels que la séquestration du carbone, le stockage de la diversité biologique et la fourniture de services hydrologiques. Les forêts restantes d'une superficie de 9,3 millions d'hectares absorbent encore d'importantes quantités de CO_2, des forêts qui – si elles étaient abattues - seraient perdues, ce qui accélérerait les changements climatiques en cours. Enfin, les forêts de l'Union du fleuve Mano abritent et fournissent des moyens de subsistance à environ 10 millions de personnes issues de plus de 100 groupes ethniques différents.

Afin d'avoir un aperçu complet, en avril et mai 2016, l'Equipe de préparation des projets de l'UICN a visité les quatre sites d'intervention du projet promu par l'UICN/FEM pour apprendre et discuter avec des responsables des services forestiers, environnementaux et agricoles, des populations rurales ainsi que des gestionnaires et des praticiens venant du secteur privé, du milieu universitaire, d'institutions multilatérales et bilatérales et d'ONG nationales et internationales. Sur la base de ces discussions, l'UICN propose ci-après des solutions axées sur le marché qui utilisent la valeur monétarisée réelle des services écosystémiques fournis par les forêts restantes en vue de fournir des incitations crédibles aux pays de l'Union du fleuve Mano, jusqu'aux agriculteurs sur le terrain, pour 'lutter avec succès' contre les facteurs de la destruction des écosystèmes.

Ce chapitre décrit d'abord les incitations nécessaires pour supplanter les causes principales de la déforestation avant d'évaluer les spécificités des quatre sites d'intervention et de présenter dans ses grandes lignes l'approche spécifique aux sites à mettre en œuvre selon le projet proposé par l'UICN/FEM dans le cadre conceptuel global établi dans cette proposition.

1. La forêt et son utilisation

Les forêts africaines ont longtemps enflammé l'imagination des gens: le lit de mort de nombreux explorateurs intrépides et le terreau fétide de maladies mortelles, plus récemment le sinistre virus Ebola. Les forêts d'Afrique ont commencé à ressembler à leur composition moderne il y a environ 65 à 70 millions d'années quand les continents africain et américain se sont séparés. Depuis lors, des changements climatiques à plusieurs reprises ont eu des répercussions importantes sur ces forêts. Il y a environ 10 millions d'années, les forêts africaines se sont séchées et la plupart des nombreuses espèces de palmiers sont mortes. Il y a environ 5 millions d'années, le Sahara s'est engagé dans une phase d'aridité, et le genre *Homo* s'est séparé des autres singes africains. Les outils de pierre les plus anciens trouvés dans les forêts datent d'environ 400 000 ans, des preuves d'incendie de forêt provoqués par l'homme peuvent être trouvées partout et il semble probable que les savanes étaient entretenues par des incendies déjà pratiqués par des personnes de l'âge de pierre. Les vestiges de l'âge du fer sont abondants et il est rare que les profils de sol sur les sommets (sites préférés pour les villages) soient à la fois sans charbon et restes de fonte de fer. A partir de ce que nous pouvons reconstituer à partir des fouilles archéologiques, presque toutes les forêts tropicales africaines avaient été transformées en une mosaïque agricole dominée par des bosquets de palmiers à huile il y a quelque 2 000 ans.

A partir de 550 de notre ère, un effondrement spectaculaire de la population a affecté toute la région et au cours des 500-600 années suivantes, une régénération naturelle a transformé ces mosaïques des forêts-champs en forêts tropicales d'aujourd'hui. Plus récemment, il existe de multiples exemples de déclins de la population humaine qui ont conduit à une régénération des forêts, qui ont pris la structure et l'atmosphère des forêts primaires en seulement un siècle ou deux et une épidémie majeure de peste bovine au tournant du siècle dernier a touché une grande partie du bétail en Afrique de l'Ouest, ce qui a entraîné une plus grande tragédie humaine et une autre poussée de croissance des forêts dans les pays de l'Union du fleuve Mano d'aujourd'hui.

Dans tous les pays de l'Union du fleuve Mano, les États centralisés introduits par des puissances extérieures ont submergé les systèmes fonciers existants qui étaient centrés sur les moyens de subsistance traditionnels dominants de la culture itinérante. Cela a entraîné des incongruités: en effet, les terres et les ressources sont détenues sous la forme de propriété coutumière, alors que les lois sur la propriété foncière font de l'État le propriétaire des terres, annulant ainsi la propriété coutumière. Par conséquent, les lois sur les forêts et les ressources connexes sont ambiguës étant donné qu'elles

[6] Dr. Kai Schmidt-Soltau, Solutions des Sciences Sociales GmbH, Seestrasse 3, 6330 Cham, Suisse

tentent de réglementer leur accès et leur utilisation coutumiers par des procédures formelles pour les terres appartenant à l'Etat. Cela a abouti au fait que les lois nationales ne sont généralement pas respectées et que les populations locales dépendent en grande partie d'une utilisation non légalisée des ressources. Cette situation a également transformé les citoyens et leurs gouvernements en concurrents pour les ressources rurales. Bien qu'au cours de ces dernières années, un programme de réforme global ait reconnu les droits des populations rurales d'accéder à la terre et aux ressources terrestres, les systèmes de propriété foncière, qui ont déclenché les conflits dans la région, n'ont pas encore été pleinement intégrés dans ce processus de réforme et continuent de représenter un défi majeur pour toute forme de gestion durable des ressources naturelles.

Pour les populations locales, les forêts sont traditionnellement la seule et unique source de moyens de subsistance. L'eau, les aliments, les matériaux de construction, les médicaments, etc. viennent delà. Mais au fil du temps, leur intégration dans les économies de marché a entraîné une demande croissante de produits manufacturés et de services sociaux. Tout cela nécessite de l'argent et oblige les populations rurales à commercialiser leurs produits forestiers. Bien que les peuples forestiers soient largement reconnus comme les propriétaires traditionnels des forêts et ayant le contrôle de l'accès aux ressources forestières, leur propriété n'est pas reconnue par le système juridique et les terres, le bois d'œuvre, le bois de chauffage, le gibier, les PFNL, etc. sont devenus des ressources librement accessibles La plupart des utilisateurs forestiers étrangers paient toujours un loyer aux communautés et/ou leur fournissent des avantages, mais beaucoup ne le font pas, en se fondant sur l'allégation que les forêts sont des biens du gouvernement et qu'ils ont obtenu des permis des gouvernements centraux. Dans tous les pays de l'Union du fleuve Mano, des concessions, des plantations et des parcs nationaux sont publiés au journal officiel sur des terres coutumières des communautés sans avoir besoin d'obtenir leur consentement préalable libre et éclairé. Comme les communautés ne sont actuellement pas en mesure de restreindre l'utilisation de la forêt approuvée par l'Etat par les étrangers, les loyers/les bénéfices réalisés par ces communautés restent largement à la discrétion des utilisateurs extérieurs de la forêt et, par conséquent, sont principalement symboliques et très inférieurs à la valeur marchande. Au Libéria, par exemple, les "accords sociaux" entre les concessions forestières et minières et les communautés locales ne sont passés qu'après la signature de l'accord de concession avec l'Etat et, par conséquent, leur existence, leur contenu, leur valeur et leur mise en œuvre demeurent à la discrétion des concessionnaires forestiers/miniers. Cela contraint les populations forestières à vivre dans une extrême pauvreté et amène les citoyens et leurs gouvernements à devenir des concurrents pour l'utilisation des ressources naturelles, ce qui porte atteinte à la condition sine qua non de la gestion durable des ressources naturelles.

L'influence des populations locales sur les processus de prise de décisions a été insignifiante jusqu'à très récemment, bien que leur appui pour toute gestion efficace des ressources naturelles soit crucial étant donné que les gouvernements ne sont pas en mesure de contrôler efficacement et restreindre l'accès et l'utilisation de tous les écosystèmes, y compris des aires protégées. En réaction, la plupart des gouvernements ont essayé d'intégrer les populations locales dans l'élaboration de l'agenda des réformes en cours et ont mis en place des modèles de partage des bénéfices pour les revenus liés aux forêts. Malheureusement, ces mécanismes de partage des bénéfices ne sont pas pleinement opérationnels (Sierra Leone, Côte d'Ivoire) ou volontaires (Libéria et Guinée). En outre, la profondeur des processus de consultation permet des améliorations: les ONG nationales se sont autoproclamées représentantes d'intérêts locaux, mais bon nombre n'ont pas été en mesure de concrétiser d'aussi ambitieuses prétentions et sont souvent simplement des franchisés d'ONG internationales et/ou d'entreprises d'élites locales évitant les impôts. Bien que les forêts soient couvertes d'enseignes décrivant les réalisations des ONG, si l'on vérifie ces allégations auprès des populations locales, l'on apprend que soit ces groupes sont inconnus soit les "champs communautaires" faisant l'objet de publicité, etc. appartiennent à une élite locale et que l'implication de la communauté se limite à la chance pour ses membres de travailler de temps en temps comme journaliers pour 1-1,5 dollars EU par jour.

Un autre exemple est l'élaboration "participative" du droit forestier communautaire au Libéria: en 2008, un projet a été élaboré par l'Office des forêts (Forestry Development Authority (FDA)), les donateurs et les ONG internationales de conservation réunis dans le cadre de l'Initiative pou les forêts du Libéria. Pour recueillir au sujet de la loi un commentaire des bénéficiaires -- soit 700 000 personnes issues de plus de 5 000 communautés à l'intérieur et autour des aires boisées- la FDA ne disposait des fonds que pour organiser 6 audiences locales. Par conséquent, 8 ans après l'adoption de cette loi et un grand nombre de projets pilotes financés par des bailleurs de fonds, la plupart des communautés forestières ne savent pas qu'elles peuvent effectivement obtenir et garantir des titres juridiques sur les forêts en vertu de la législation forestière communautaire et même ces 18 forêts communautaires qui ont été créées ne sont pas en mesure de générer des incitations susceptibles de faire concurrence aux moteurs de la déforestation.

En conséquence, sans des efforts supplémentaires, les populations forestières restent exclues du processus de développement général, écartées de la prise de décisions, privées de leur pleine propriété des forêts et des écosystèmes et par conséquent incapables de réaliser des revenus et des loyers reflétant la vraie valeur des forêts sur pied. Bien que les populations forestières dans les quatre zones d'intervention (environ 500 000 personnes au total (voir une évaluation détaillée dans la stratégie d'intervention au niveau des sites) génèrent actuellement quelque dollars EU 10/ha* l'an à partir d'une utilisation révélatrice pour des besoins de subsistance et d'une commercialisation à petite échelle; l'abattage de leurs forêts pour des plantations à grande échelle (palmiers à huile, caoutchouc, manioc, café, cacao, etc.) permet de générer des revenus d'environ 30 dollars EU /ha* l'an[7]. Cette augmentation potentielle de revenus est un puissant moteur de la déforestation qui - comme l'expérience le montre - ne peut être arrêté par l'application des règlements et/ou des incitations morales et la sensibilisation.

Ceci n'est pas nouveau et les parties prenantes de la proposition de projet de l'UICN/FEM en sont conscientes. En réponse, cette proposition vise à combiner des stratégies qui ont été testées avec succès dans la région pour permettre aux communautés locales autour des aires protégées de réaliser, à partir des forêts sur pied, dans le cadre de la législation forestière communautaire nationale, des revenus qui soient égaux ou supérieurs à ceux qu'elles pourraient obtenir en abattant ces forêts. Le projet de l'UICN/FEM permettra aux populations locales de générer des revenus provenant: a) des produits agroforestiers certifiés; b) de la REDD+; et c) des paiements pour les services environnementaux.

Si l'on suppose que les ménages sur le terrain peuvent réaliser des revenus à partir de: a) une agroforesterie certifiée d'environ dollars 12 EU/ha* l'an et; b&c) dollar EU 18/ha* l'an selon un prix du CO_2 de US 12/t pour les forêts sur pied et une capacité d'absorption de carbone des forêts sur pied de 1,5t CO_2/ha* l'an, il devient évident que cette proposition de valeur est capable de supplanter les moteurs de la déforestation et de générer des incitations suffisantes pour maintenir les forêts en vie. Comme les incitations ne fonctionnent que lorsqu'elles sont l'œuvre des plus petites unités économiques (c'est-à-dire, les ménages), le projet proposé par l'UICN/FEM renforcera les capacités dans les peuplements des zones tampons non seulement pour établir des accords mutuellement acceptables avec les mécanismes nationaux REDD+ et les entreprises qui achètent les produits agroforestiers certifiés mais aussi pour créer un lien entre la "sous-division" des forêts communautaires et les ménages des "parcelles détenues/gérées par des ménages" et les marchés nationaux/mondiaux en vue de fournir des incitations tangibles aux ménages pour s'engager dans la gestion durable des forêts et en conséquence conserver les écosystèmes dans les pays de l'Union du fleuve Mano.

Pour éviter l'accaparement par les élites des initiatives proposées dans le cadre du projet UICN/FEM ainsi que d'autres impacts négatifs sur la population locale, une analyse participative des impacts sera menée après la première année du projet afin de s'assurer que la population locale bénéficie du projet et n'est pas exposée à des impact négatifs. Si à ce stade-là, tout porte à croire que les élites locales ou d'autres acteurs ont utilisé les connaissances améliorées pour créer des plantations agroforestières qui excluent les populations locales du groupe des bénéficiaires, c'est-à-dire, les propriétaires et/ou les impliquent simplement en tant que des ouvriers et/ou d'autres impacts négatifs imposés à la population locale et/ou à des sous-groupes vulnérables particuliers, le projet de l'UICN/FEM aura suffisamment de temps pour mettre en place des mesures correctes. Ces mesures correctives pourraient comprendre le soutien aux communautés locales pour s'assurer elles-mêmes la propriété légale de plantations agroforestières grâce à législation forestière communautaire en vigueur dans les quatre pays cibles, des interventions plus ciblées et/ou un recalibrage du projet.

[7] Projet de forêt tropicale du Prince de Galles (2008) Rapport de l'Equipe spéciale pour l'Afrique.

2. Les informations de référence spécifiques aux sites et stratégies d'intervention

2.1. Site 1: Diécké - Nimba

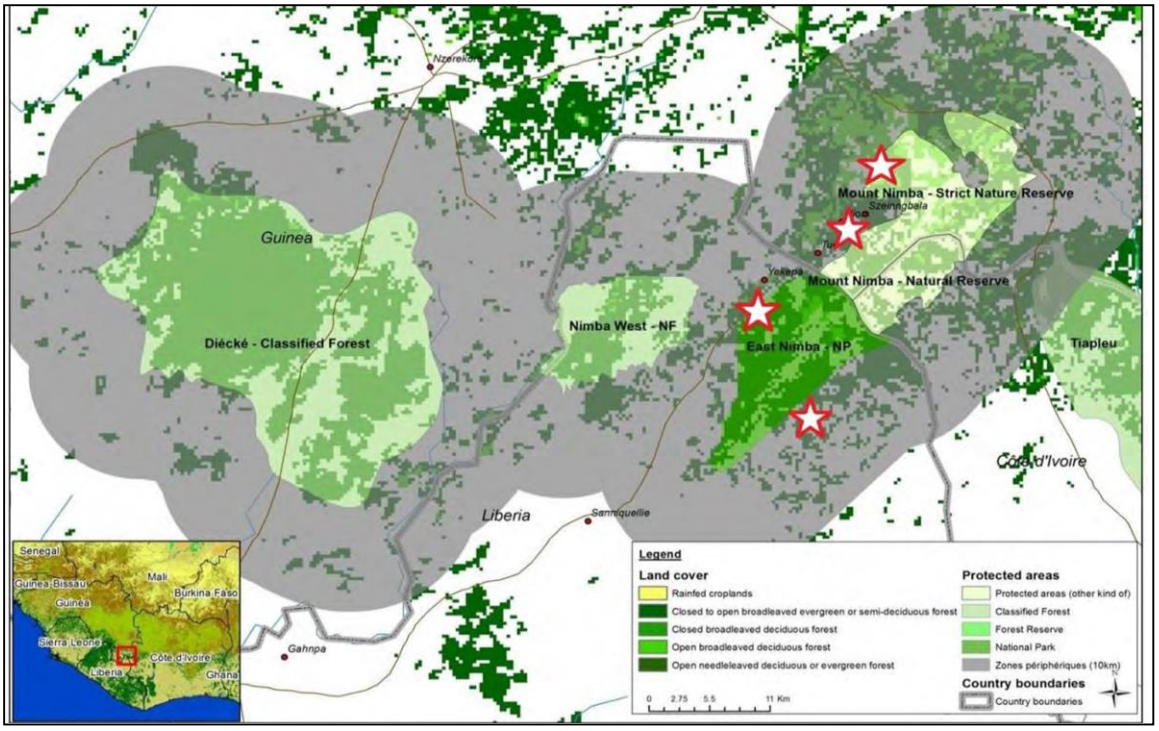

Le complexe d'aires protégées transfrontalières de Diécké Nimba en Guinée, au Libéria et en Côte d'Ivoire est largement caractérisé par l'exploitation industrielle des ressources naturelles:

a. La chaîne des monts Nimba en Guinée et au Libéria est utilisée pour l'extraction du minerai de fer par des entreprises internationales telles qu'ArcelorMittal au Libéria et Rio Tinto en Guinée ainsi que par un certain nombre de petites entreprises régionales.
b. La zone entourant la forêt nationale de Diécké en Guinée, est utilisée pour l'exploitation forestière industrielle, la société chinoise Forêt Forte y étant la plus importante.

Information de référence: bien qu'on trouve un nombre limité de communautés localisées à l'intérieur des aires protégées (environ 30 dans la forêt classée de Diécké et 4 dans l'Ouest du Nimba), il y a près de 100 communautés comptant environ 70 000 personnes autour de la forêt de Diecke, 80 communautés comptant environ 50 000 personnes autour de la réserve naturelle intégrale des Monts Nimba en Guinée et en Côte d'Ivoire, 25 communautés d'environ 10 000 personnes autour de la forêt nationale de l'Est du Nimba et 32 communautés d'environ 25 000 personnes autour du projet de forêt nationale de l'Ouest du Nimba[8].

---

8 Il semble peu probable que la forêt de l'Ouest du Nimba puisse être protégée avec succès étant donné que: a) elle se trouve au sein de la concession minière d'ArcelorMittal et; b) elle compte déjà deux mines de minerai à ciel ouvert (Mt Yuelliton et Mt. Gangra) ainsi que 4 communautés (Bonfa, Zobeye, Bentol et Gbapa Mali).

Les chiffres contenus dans la présente section ainsi que d'autres informations de référence proviennent d'acteurs locaux et administratifs ainsi que des rapports suivants: AlcorMittral (2010 et 2013) L'Etude de base socioéconomique de l'EISE. CI 2014: La Réserve naturelle de l'Est du Nimba au Liberia: Nouvelles du terrain; Les Ecosystèmes du WBCSD (2012) La Biodiversité et les services écosystémiques: Développement de solutions commerciales: Etudes de cas de sociétés qui aident à atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité; Projet du secteur forestier au Libéria (2015 et 2016): Cadre de gestion environnementale et sociale et cadre du processus; Banque mondiale (2015) Un plan national de compensation pour la biodiversité: Une feuille de route pour le secteur minier du Libéria; Banque mondiale (2010) Intégration des considérations sociales et environnementales dans le processus national de réforme forestière du Liberia: Une évaluation environnementale stratégique pour la mise en œuvre des 3C de la Loi sur la réforme forestière de 2006; FEM/PNUD (2001): La Conservation de la biodiversité des monts Nimba/Guinée par une gestion intégrée et participative.

Pour comprendre les défis et les opportunités au niveau local, l'équipe de préparation du projet a collaboré avec 67 individus venant 4 communautés (Liagbala et Yolowee, au Libéria et Tuo et Szeinngbala, en Guinée; voir les emplacements figurant sur la carte ci-dessus)[9] : Malgré les efforts croissants de conservation, les moyens de subsistance sont encore centrés sur la chasse et l'agriculture itinérante (principalement le riz et le manioc). De ce point de vue, il ne semble pas surprenant que les populations locales aient généralement une attitude plutôt critique à l'égard des entreprises minières, des structures gouvernementales en charge de la gestion des aires protégées (FDA, au Libéria et CEGENS et DNEF, en Guinée) et des ONG de conservation actives dans la région (FFI et CI).

Bien que les populations locales se considèrent comme les propriétaires coutumiers de toutes les terres et de toutes les ressources, elles perçoivent ces acteurs "extérieurs" comme des gens qui limitent leur utilisation de la forêt sans compensation ou avec des compensations dérisoires. De leur point de vue, il importe peu qu'elles perdent des terres au profit des mines et des aires protégées et/ou que les ONG leur disent d'arrêter de chasser, d'abattre des arbres et/ou de modifier leur mode d'utilisation des terres en passant de la culture itinérante à une forme d'agriculture plus permanente. Cette friction n'est évidemment pas nouvelle et la plupart des communautés forestières ont indiqué que des indemnisations pour compenser leurs pertes ont été promises par les sociétés minières ainsi que par les organismes de protection et les ONG. Toutefois, elles ont toutes convenu que les emplois, le développement des infrastructures et/ou l'aide agricole promis ne se sont pas matérialisés ou n'ont pas marché. Les raisons invoquées semblent être liées à une planification inadéquate (établissement de postes de santé et d'écoles sans personnel disponible, plantation à la mauvaise saison, préférence accordée aux élites locales, qui ne sont pas des agriculteurs, etc.) et un accent sur les "projets communautaires", qui sont connus pour être incapables de fournir des incitations tangibles pour une collaboration constante de la part des ménages. Il en va de même pour les trois forêts communautaires existantes dans la zone tampon de la forêt nationale de l'Est du Nimba (Blei, Gbah et ZDR). Bien qu'elles aient été créées avec l'aide d'ONG de conservation, elles n'ont pas encore fourni d'incitations tangibles pour pousser les ménages à collaborer à leur gestion au-delà de la participation aux réunions générales et pour les empêcher de chasser et de changer leurs moyens de subsistance.

Contrairement à d'autres sites dans le cadre de ce projet de l'UICN/FEM, les structures gouvernementales chargées de la gestion des aires protégées dans le complexe de Diécké-Nimba sont bien financées, principalement grâce à des subventions fournies par les sociétés minières internationales par le canal d'ONG internationales de conservation. Bien qu'elles mettent l'accent sur l'application de la loi à l'intérieur et autour des aires protégées, elles collaborent également avec les communautés dans les zones tampons dans le but de fournir des moyens de subsistance alternatifs comme des mesures de compensation pour la perte de revenus issus forêts à présent protégées. Ce travail est principalement réalisé par des ONG internationales de conservation telles que FFI et CI, y compris leurs sous-traitants et financé par des sociétés minières en guise de mesures informelles de compensation environnementale. Bien que cette approche soit tout à fait novatrice, son efficacité permet une certaine amélioration, puisque selon les potentiels bénéficiaires, tous les projets tels que les rizières communautaires, les étangs à poissons, l'élevage d'aulacodes, ont échoué.

Approche proposée: Le site de Diécké-Nimba, avec ses sociétés minières qui se conforment aux normes internationales, convient bien pour opérationnaliser pour la première fois dans les pays de l'Union du fleuve Mano les paiements pour les services environnementaux provenant des sociétés minières par le biais des forêts communautaires sous la supervision des mécanismes nationaux REDD+ aux ménages locaux à l'intérieur et autour des aires protégées. Cela fournit d'une part aux sociétés minières ayant des crédits de carbone l'occasion de compenser leurs émissions globales de CO_2 et aux ménages locaux des incitations tangibles pour maintenir les forêts en vie. L'approche du projet de l'UICN/FEM consiste à forger un accord contraignant entre toutes les parties prenantes (populations locales, organismes locaux de protection et sociétés minières) sur la base du modèle de paiement bien établi pour les services environnementaux, des dispositions légales pour les forêts communautaires et du mécanisme REDD+ existant dans les trois pays.

[9] 16 En raison du temps limité disponible et des défis logistiques, toutes les réunions ont été organisées spontanément à l'arrivée au village et ont regroupé tous ceux qui étaient présents dans le village au moment de la visite et se sont ensuite triangulées en discussions de groupe avec les femmes, les personnes âgées, les chasseurs, etc.

RURAL INTEGRATED CENTER
FOR COMMUNITY EMPOWERMENT
(RICCE)

2.2. Site 2: Wonegesi Ziama

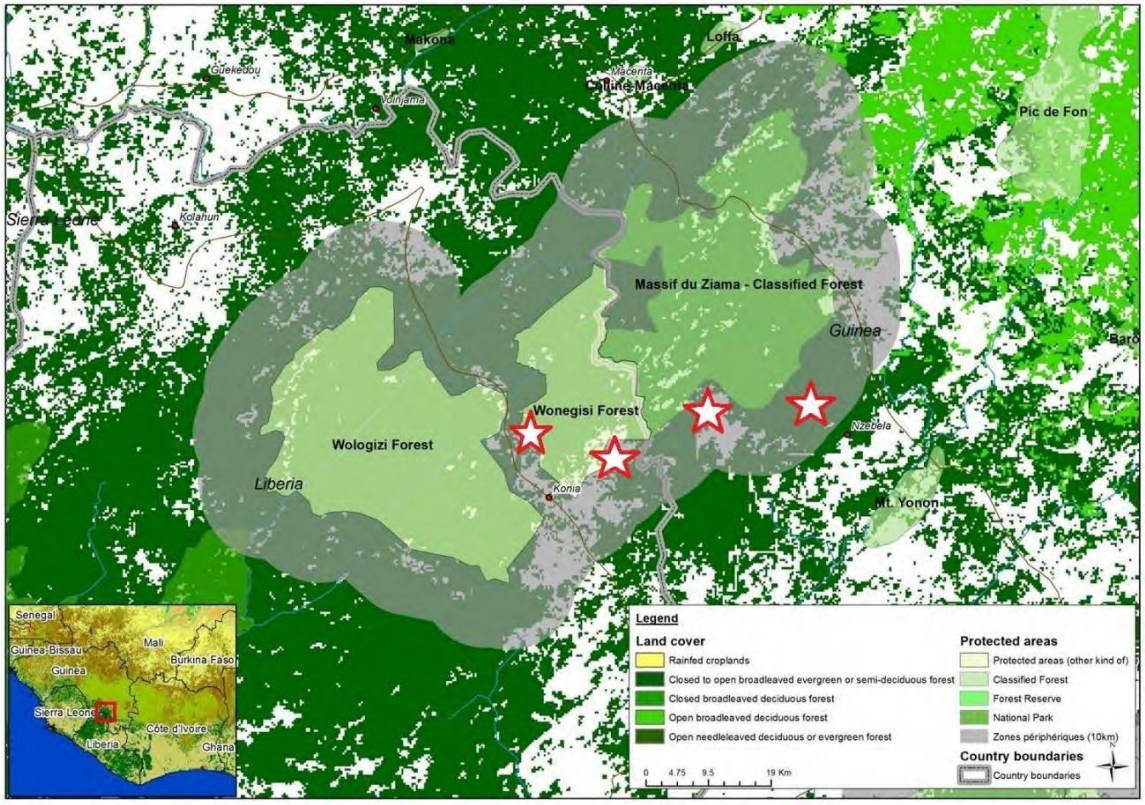

L'écosystème du complexe de Wonegizi-Ziama, en Guinée et au Libéria, est menacé par une combinaison de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière, d'agro-industries et des moyens de subsistance locaux et sa caractéristique la plus remarquable est que le projet de forêt nationale de Wonegizi a été retenu comme site pilote du mécanisme national REDD+ au Libéria

Information de référence: ***la réserve de biosphère du Massif du Ziama en Guinée*** (120 000 ha), avec sa zone centrale de 60 000 ha à l'intérieur de laquelle la chasse et l'exploitation forestière sont interdites, est montagneuse et atteint une altitude de 1 400 m. Environ 35 000 personnes vivent dans la réserve de la biosphère et à côté des moyens de subsistance traditionnels tels que la chasse et la culture itinérante, on trouve une concession forestière de 30 000 ha, une plantation de quinine avec une usine de transformation et plusieurs plantations de palmiers à huile situées dans les aires les moins protégées. Depuis 2013, du café certifié est produit en quantité croissante sur la base d'initiatives de Rio Tinto. Il existe également un certain nombre de petits projets initiés par le FFEM et l'UNOPS en faveur de la gestion durable des forêts dans des villages sélectionnés. Le principal défi et une opportunité ici est d'orienter, d'harmoniser et d'étendre les différentes initiatives existantes afin de générer des avantages tangibles pour les populations locales[10].

Le **projet de *forêt nationale de Wonegizi*** au Libéria est entouré de 11 communautés dont la population totale est estimée à 15 000 personnes. En 2014, le FEM a fourni dans le cadre du projet EXPAN une subvention à la FDA pour mener une étude socio-économique des villages environnants en vue de comprendre les moteurs locaux de la déforestation et quelles incitations doivent être générées grâce au mécanisme REDD pour dépasser la tendance actuelle consistant à transformer les forêts en plantations locales à grande échelle. Bien que l'étude ait montré qu'un montant estimé à $ 0,5m/an pourrait être généré à partir du REDD, l'approche actuelle consistant à utiliser une ONG internationale de conservation pour gérer le projet de forêt nationale permet une amélioration, étant donné qu'elle impose 2/3 des revenus générés, pendant que les 15 000 habitants locaux conservent

[10] Les informations obtenues provenaient des acteurs locaux ainsi que des sources publiées suivantes: UNOPS (2015) Activités communautaires dans les villages environnants de la forêt classée de Ziama; FFEM/UICN (2015) Appui à la conservation de la biodiversité de la forêt classée de Ziama et la réduction des conflits hommes éléphants dans la zone périphérique; PAMPIG (2016) Le processus d'accompagnement du Café Ziama Macenta; KFW/GTZ (2010) Programme forestier de la Guinée (1990-2004):

1/3, ce qui n'est pas perçu comme une incitation tangible par la population locale[11].

Il est généralement supposé que le **projet de forêt nationale de Wologizi**, au Libéria, pourrait ne pas être classé dans un avenir prévisible étant donné que: a) il abrite le plus grand gisement de minerai de fer au Libéria; b) il fait partie depuis les années 1980 d'une concession de minerai de fer qui a été achetée en 2013 par l'Indian Jindal Steel and Power Company; c) il est retenu comme une concession forestière dans le cadre du plan national de production forestière et; d) il est densément peuplé.

Pour comprendre les défis et les opportunités au niveau local, l'équipe de préparation du projet a collaboré avec 81 personnes venant de 4 communautés (Dorzenilor et Zigida Town, au Liberia, et Vesou et Gboda, en Guinée; voir les emplacements figurant sur la carte ci-dessus). Au Libéria, les populations locales ont indiqué qu'après une phase initiale au cours de laquelle elles ont réduit la chasse et la création de nouveaux champs dans le projet de forêt nationale de Wonegizi, elles sont maintenant revenues à leur ancienne utilisation complète de la zone étant donné qu'elles ne considèrent pas les incitations offertes comme étant suffisantes pour passer de leurs habitudes d'utilisation des terres à l'agroforesterie, etc. Elles ont indiqué que les sous-consultants locaux du FFI ne les ont pas impliquées dans la conception et la planification des interventions, qu'ils se sont simplement montrés dans les villages, ont sélectionné certaines personnes pour travailler avec qu'eux et ont créé avec elles (au mauvais moment de l'année) quelques champs de riz humide, leur ont fourni quelques aulacodes et des plantules de manioc et leur ont demandé de gérer ces "projets communautaires". En conséquence, tous ces projets ont échoué puisque personne ne s'en est senti responsable et même les aulacodes sont morts de faim pendant la saison de plantation, étant donné que personne n'avait du temps pour s'en occuper puisque ces activités-là ne fournissent pas d'avantages économiques tangibles à l'échelle des ménages.

A leur tour, les populations locales en Guinée ont indiqué que ceux qui produisent du café "certifié" sont tout à fait satisfaits des incitations financières, puisque la société achète ce café directement aux ménages qui le cultivent sous couvert arboré et suivent l'utilisation prescrite des pesticides, etc. Bien qu'elles aient noté que le revenu réalisé est plus élevé que celui du café non certifié, elles ont fait remarquer que cette activité implique plus de travail et ont semblé dire qu'avec l'augmentation des prix du café, il pourrait être plus économique de passer au café non certifié.

Elles ont, pour finir, exprimé la crainte que le fait qu'elles n'aient pas de titres fonciers sur leurs terres et qu'il leur soit demandé de laisser de grands arbres dans leurs champs pourraient ne pas protéger suffisamment leurs terres contre une utilisation future à des fins d'exploitation forestière, etc.

En résumé, il existe un bon nombre d'approches novatrices testées sur le site de Wonegizi-Ziamba, mais il semble qu'il est possible d'améliorer en vue d'harmoniser, d'élargir et de combiner les différentes interventions existantes.

Approche proposée: le projet proposé par l'UICN/FEM croisera et combinera les interventions existantes (agroforesterie et REDD) au-delà de la frontière pour générer au niveau des ménages des incitations tangibles capables de supplanter les moteurs de la déforestation. Il collaborera en outre avec les acteurs et les communautés au sein de la région de Wolegizi pour négocier, sur la base des interventions réussies des deux autres aires, un concept de gestion durable qui place autant que possible les forêts sous une utilisation durable. Il a également pour objectif d'autoriser les acteurs locaux à diriger la gestion du site REDD en vue de réduire les coûts externes et de s'assurer que des bénéfices sont réalisés au niveau des ménages plutôt qu'accaparés par les ONG internationales de conservation.

[11] Les informations obtenues provenaient des parties prenantes locales ainsi que des sources publiées suivantes: Projet du secteur forestier du Liberia (2015 et 2016): Cadre de gestion environnementale et sociale et cadre du processus; Banque mondiale (2010) Intégration des considérations sociales et environnementales dans le processus national de réforme forestière du Liberia: une évaluation environnementale stratégique pour la mise en œuvre des 3C de la loi sur la réforme forestière 2006; FDA/FEM (2015) Étude socioéconomique des forêts de Wonegezi et de Grebo; FFI (2015) Conservation communautaire: Le projet pilote REDD+ de Wonegizi; FFI (2013) Plan Vivo - Project Idea Note: Projet de REDD+ communautaire de Wonegizi

2.1.3. Site 3: Gola Forest

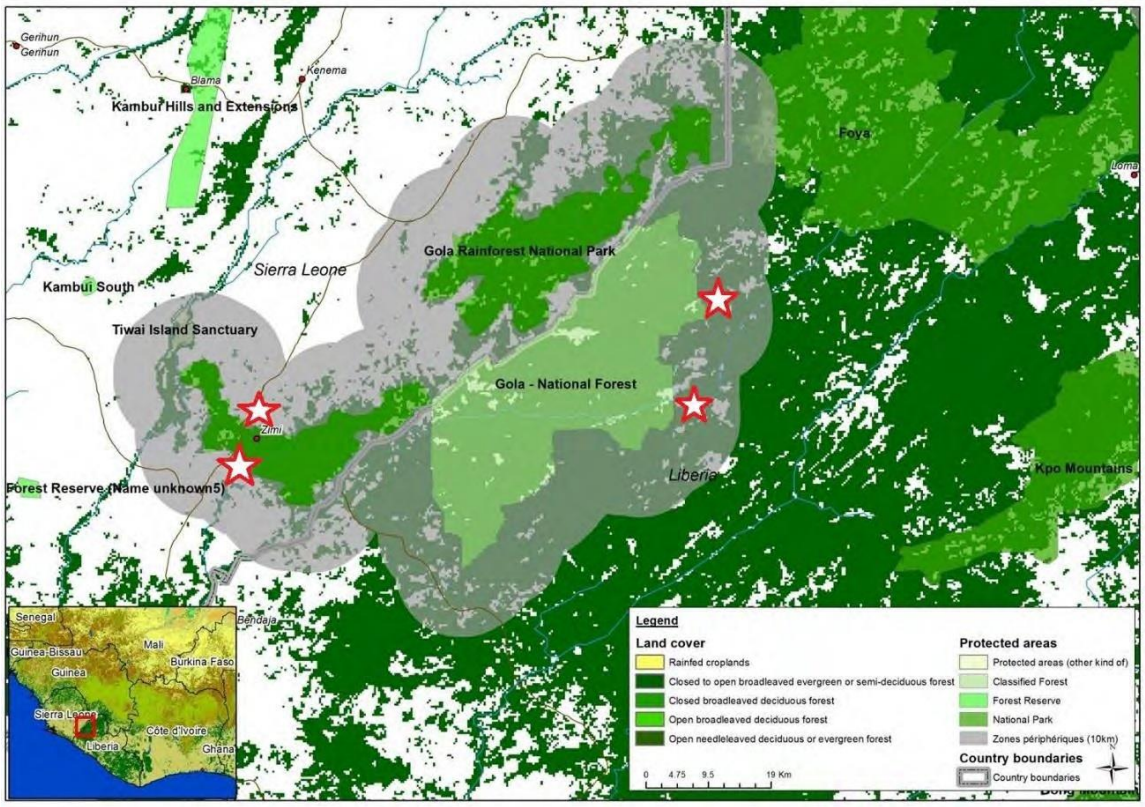

Les forêts de Gola, au Libéria et en Sierra Leone, sont sur le plan de la biodiversité et écologique, la zone la plus importante dans les pays de l'Union du fleuve Mano puisqu'elles comprennent plutôt de vastes superficies de forêts restées intactes. Cependant, 240 communautés vivent dans ces aires protégées et leurs zones tampons (180 en Sierra Leone et 60 au Libéria) avec une population totale estimée à 40 000 personnes, mais bon nombre d'entre elles sont des migrants qui soit travaillent dans les mines d'or à grande échelle à ciel ouvert soit sont des chercheurs de diamant artisanaux. Les moyens de subsistance locaux y sont donc moins centrés sur l'agriculture itinérante sur brûlis que sur les autres sites, étant donné que l'exploitation minière serait plus rentable.

Le deuxième moyen de subsistance le plus important serait la chasse et le gibier soit vendu aux mineurs et/ou sur les marchés régionaux et nationaux.

En Sierra Leone, la Gola Rainforest Conservation LG a été créée en tant qu'une société à but non lucratif pour gérer le **parc national de Gola** avec l'aide du projet REDD de Gola qui a pour objectif de vendre des crédits de CO_2, validés par le Verified Carbon Standards et la Climate, Community and Biodiversity Alliance. Cette société est financée par trois partenaires, à savoir: le gouvernement de la Sierra Leone représenté par le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire, la Royal Society for the Protection of Birds et la Conservation Society of Sierra Leone. Bien qu'en plus de l'application de la loi et de la recherche, les fonds soient destinés à être utilisés pour "favoriser une gestion durable des ressources dans toute la zone du projet en collaborant avec les communautés locales dans une série d'activités d'amélioration des moyens de subsistance ", le niveau de participation locale semble permettre une amélioration.

Au Libéria, la GolaMA, qui comprend la Royal Society for the Protection of Birds, la Society for the Conservation of Nature du Liberia, la Forestry Development Authority, Estelle Levin ltd. (un cabinet-conseil spécialisé dans les activités minières, basé au Royaume-Uni), des groupes de recherche des universités de Cambridge et Wageningen et la Rainforest Alliance, a pour objectif de créer avec un financement de l'Union européenne un concept de gestion durable pour le projet de **parc national de Gola** et sa zone tampon. L'approche est assez innovante, puisque la GolaMA vise à mettre en place des forêts communautaires et des plans d'activités pour une viabilité financière en vue de s'assurer que les communautés forestières bénéficient d'activités génératrices de revenus durables et alternatives et de crédits de carbone commercialisés dans le cadre du mécanisme REDD national dans l'objectif de réduire la chasse/le commerce d'espèces protégées dans la zone du projet et la déforestation dans les zones tampons ainsi qu'une exploitation minière artisanale non contrôlée. Bien qu'il soit semblable à celui de la Sierra Leone, le concept est assez innovant, il pourrait bénéficier et collaborer plus étroitement avec les principaux acteurs (c'est-à-dire, la population locale) et les inclure plus activement dans le processus de planification et de mise en œuvre[12].

Informations de référence: Pour comprendre les défis et les opportunités au niveau local, l'équipe de préparation du projet a collaboré avec 46 personnes issues de 4 communautés (Kortee et SLC Camp, au Libéria, et Ngenkpa et Pewe Makpai Town, en Sierra Leone; voir ces emplacements sur la carte ci-dessus). Alors que sur le site libérien, les populations locales étaient plutôt optimistes que la délimitation du projet de forêt nationale de Gola satisferait les moyens de subsistance et les peuplements locaux et offrirait des avantages tangibles, les informateurs locaux en Sierra Leone ont exprimé la crainte de voir la plupart, si ce n'est l'ensemble des avantages promis associés au parc national, ne pas se matérialiser, alors même que les plans d'indemnisation les plus élémentaires pour les dommages causés aux cultures près du parc et d'autres coûts des conflits entre les êtres hommes et la faune ne sont pas du tout opérationnels. Alors que l'une des communautés visitées en Sierra Leone avait bénéficié de certains investissements de soutien des moyens de subsistance, les "projets communautaires" soit ne fonctionnaient pas (surtout parce que personne ne s'en sentait responsable et/ou parce qu'ils offraient des incitations limitées) soit étaient privatisés. Ngekpa avait, par exemple, bénéficié d'un soutien technique et financier pour créer une forêt communautaire et construire un bureau pour l'équipe de gestion de la forêt communautaire, mais peu de temps après la construction dudit bureau, le chef du village y a emménagé et l'utilise depuis lors comme sa résidence privée.

Bien que l'exploitation minière soit généralement perçue comme ayant des impacts plutôt dévastateurs sur les écosystèmes, des initiatives récentes telles que celle menée par l'Alliance for Responsble Mining et le Collaborative Group on Artisanal and Small-Scale Mining, ont montré que ~~les impacts environnementaux~~ négatifs peuvent être atténués. L'une des raisons est que l'exploitation artisanale des diamants ne dépend pas de l'utilisation de produits chimiques et peut donc s'adapter à une approche globale de gestion durable des ressources naturelles. Dans un but d'exploitation minière à grande échelle, l'aire forestière de Gola jouit également d'un certain potentiel puisque certaines des principales sociétés de la région telles que Aureus Mining Inc., sont en discussion avec la SFI et d'autres prêteurs internationaux et en conséquence tout à fait

[12] Les informations obtenues provenaient des parties prenantes locales ainsi que des sources publiées suivantes: Projet du secteur forestier du Liberia (2015 et 2016): Cadre de gestion environnementale et sociale et cadre du processus; Banque mondiale (2010) Intégration des considérations sociales et environnementales dans le processus national de réforme forestière du Liberia: Une évaluation environnementale stratégique pour la mise en œuvre des 3C de la loi sur la réforme forestière 2006; Aureus Mining (2014) Rapport sur les impacts sociaux et PAR de la mine de New Liberty; Across the River (2012) Socio-economic baseline report for across the river - un parc transfrontalier de la paix pour la Sierra Leone et le Libéria; Khan, Q & Hayward A (2012): Influence humaine sur les paysages en mosaïques des forêt sierra-léonaises; VCS (2015) Le projet REDD de Gola; Booij, A (2014) Pérennisation de la paix ou du conflit: Une analyse des effets des efforts de gestion durable des ressources naturelles sur l'instauration d'une paix durable dans la région forestière de Gola au Liberia; FEM (2014) Evaluation du portefeuille de pays: Sierra Leone (1998-2013); Sécurité Ecologique (2008): Une évaluation du potentiel de compensation carbone de la forêt de Gola

disposées à discuter des potentiels de compensation de leur empreinte carbone et collaborer avec les communautés locales.

Approche proposée: le projet proposé par l'UICN/FEM se concentrera sur le site de la forêt de Gola sur trois problèmes: a) renforcer la participation de la population locale à la gestion des ressources naturelles et des projets REDD; b) améliorer la reconnaissance de l'exploitation minière dans le concept global de gestion des ressources naturelles en collaborant avec les sociétés minières industrielles par le paiement pour des accords relatifs aux services environnementaux et des mineurs artisanaux à travers un processus local de certification et; c) introduire des approches de gestion des forêts communautaires qui génèrent des incitations tangibles au niveau des ménages afin de supplanter les moteurs de la déforestation**.**

2.1.4. Site 4: Sapo, Grebo and Tai

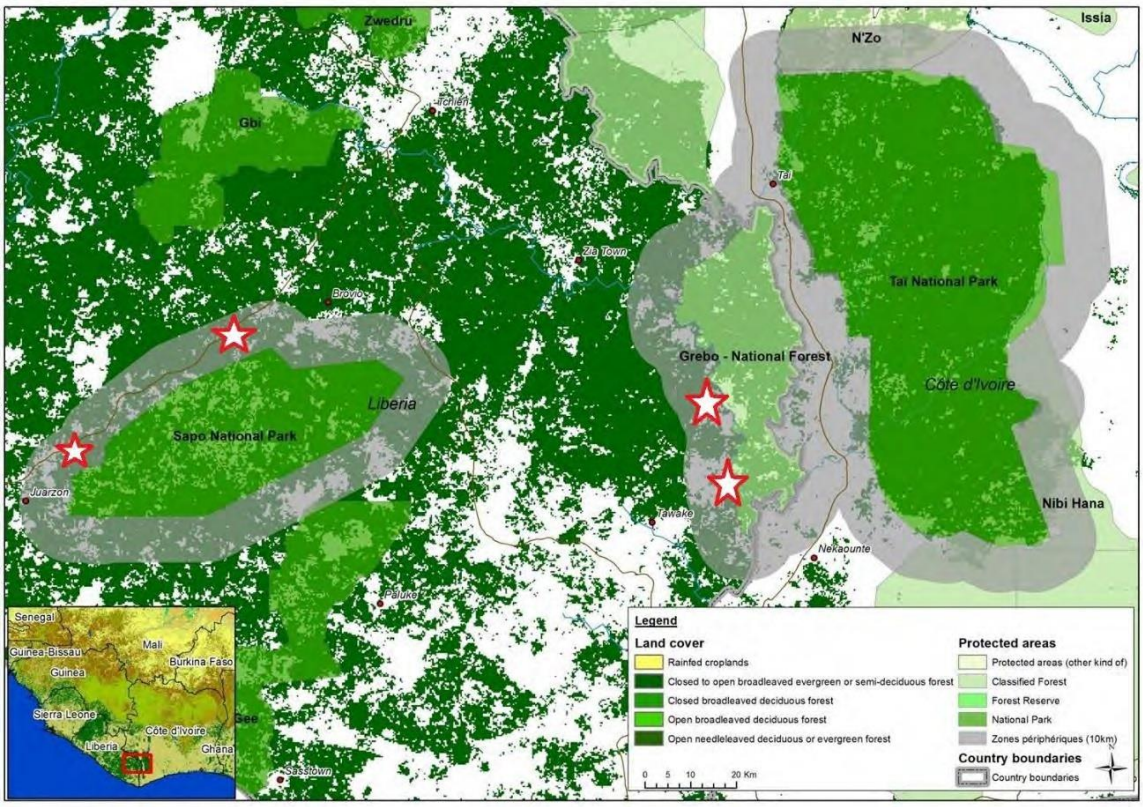

Le **Parc national de Sapo** a été créé en 1983 en tant que première aire protégée du Libéria. Bien qu'il ait été laissé à l'abandon pendant les guerres civiles de 1989 à 2003, il a été réhabilité et étendu de manière significative avec des consultations locales limitées ou inexistantes en 2004/2005 grâce à des efforts importants et un soutien financier de la part de la communauté des donateurs. Dans le cadre de ce processus, près de 5 000 personnes ont été expulsées de ce parc en grande partie sans recevoir d'indemnisation, de logement de remplacement et sans restauration des moyens de subsistance promis dans le Plan de relogement concerné (PR 355 de la Banque mondiale). Cela n'a évidemment pas accru l'acceptabilité des mesures de conservation et, après quelques années de gestion active, ce parc national est aujourd'hui encore largement abandonné, avec une application limitée ou inexistante du règlement. 60 communautés dont la population est estimée à 20 000 personnes vivent à l'intérieur et autour de ce parc[13].

La **forêt nationale de Grebo** se trouve le long de la frontière entre le Liberia et la Côte d'Ivoire et très proche du parc national de Tai en Côte d'Ivoire. Cette zone est destinée à devenir un parc national, mais actuellement elle est principalement abandonnée. La KfW et la GIZ ont récemment lancé des projets pour établir un corridor écologique allant du parc national de Sapo à la forêt

[13] Les informations sur ces deux forêts provenaient des parties prenantes locales ainsi que des sources publiées suivantes: Projet du secteur forestier du Liberia (2015 et 2016): Cadre de gestion environnementale et sociale et cadre du processus; Banque mondiale (2010) Intégration des considérations sociales et environnementales dans le processus national de réforme forestière du Liberia: une évaluation environnementale stratégique pour la mise en œuvre des 3C de la loi sur la réforme forestière 2006; FDA/FEM (2015) Étude socioéconomique des forêts de Wonegezi et de Grebo; Banque mondiale/FEM (2004/5) Établissement des bases de la conservation de la biodiversité dans le parc national de Sapo et au Sud-Est du Libéria; Gouvernement du Libéria (2005) Conservation de la biodiversité dans le parc national de Sapo: Cadre de processus de réinstallation; IRIN (2005) Les braconniers, les mineurs, les squatters quittent le parc national de Sapo.

nationale de Grebo et au parc national de Tai. On trouve environ 80 communautés comptant une population estimée à environ 25 000 personnes autour et dans cette forêt nationale, y compris quelques grands peuplements à l'intérieur du projet de parc national. Bien que le FEM ait fourni dans le cadre du projet EXPAN des fonds pour mener une étude socioéconomique de la forêt de Grebo en 2014, le rapport n'est pas encore disponible publiquement.

Informations de référence: Pour comprendre les défis et les opportunités au niveau local, l'équipe de préparation du projet a collaboré avec 104 personnes issues de 4 communautés (Kauti et Chebioh, près du parc national de Sapo et Nyanwriken Kiteobo et Matuaken, près de la forêt nationale de Grebo ; voir leurs emplacements sur la carte ci-dessus). Autour du parc national de Sapo, les populations ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que les promesses de projets de moyens de subsistance alternatifs faites après la relance du parc en 2005/2006 ne se sont pas concrétisées et que les trois forêts communautaires n'ont généré aucun revenu pour les populations locales. Elles étaient, en outre, plutôt insatisfaites des accords sociaux signés avec les entreprises forestières le long des limites nord et ouest du parc, car, d'après elles, beaucoup de chose avaient été promises, mais très peu ont finalement été réalisées. Des opinions semblables ont été exprimées par les populations vivant près des forêts nationales de Grebo. Lorsqu'on leur a posé des questions sur le nombre élevé de panneaux indicateurs fixés le long des routes, qui semblent indiquer que des projets de moyens de subsistance ont été mis en œuvre pour compenser la perte de revenus provoquée par les mesures de conservation, elles ont déclaré que ces panneaux étaient tous faux et non associés à de projets réels. Les personnes vivant hors des deux forêts ont également noté que certaines de leurs élites locales ont embauché des gens de la localité pour défricher des forêts pour des plantations à grande échelle (certaines de ces plantations sont appelées des plantations communautaires dirigées par des ONG qui, en réalité, me semblent être simplement des entreprises) et que l'implication des locaux est limitée à des emplois de journaliers pour un salaire de $ 1 à $ 1,5 par jour. Comme conséquence, elles ont clairement laissé entendre qu'elles ne voient vraiment pas pourquoi elles doivent respecter les restrictions relatives à l'utilisation des terres et ont surtout indiqué que les aires protégées sont en grande partie des parcs sur le papier, étant donné que les bureaux de la FDA sont abandonnés et les "règlements" appliqués uniquement aux points de contrôle le long de la route et en grande partie limités à la quête de pots-de-vin. Bien qu'elles aient généralement accepté de ne plus utiliser les aires protégées, leur confiance dans le fait que la FDA et les ONG de conservation tiennent leurs promesses est, sur la base des expériences passées, plutôt limitée. D'autre part, de grandes parties de la zone tampon sont encore boisées et les gens peuvent s'intéresser à la pratique de l'agroforesterie, si elle leur fournit des revenus tangibles égaux ou supérieurs à ceux d'autres modes d'utilisation des terres.

Approche proposée : le projet proposé par l'UICN/FEM mettra l'accent sur le site de Sapo Grebo sur la promotion de l'agroforesterie dans les zones tampons autour des aires protégées et optimisera les revenus en établissant un lien entre la REDD+ et les systèmes de certification et ces revenus en vue de fournir aux ménages locaux des incitations qui supplantent les moteurs de la déforestation. Cela comprend le soutien apporté aux communautés locales pour obtenir une reconnaissance juridique de leurs forêts en vertu de la législation sur les forêts communautaires, y compris, mais sans s'y limiter, la subdivision des forêts communautaires en parcelles familiales, l'invitation des entreprises qui commercialisent des produits agroforestiers certifiés dans la région à établir des contacts/contrats avec les producteurs locaux et à aider les communautés à commercialiser leur forêt debout en vertu du mécanisme national REDD+ au Libéria.

Annexe 12 : Plan d’approvisionnement pour les trois ans

Voir fichier EXCEL annexé au document de projet

Annexe 13 : Références et bibliographie

Etudes, rapports, documents de politiques et documents juridiques

Abernethy, K., Coad, L., Taylor, G., Lee, M. and Maisels, F., 2013. The extent and ecological consequences of hunting in Central African rainforests in the 21st century. Philosophical Transactions of the Royal Society, B 368(1625).

AFD, 2009. AFRICAPOLIS: Urbanization Trends in West Africa 1950-2020. Available from: http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/0808ProjetFicheResumeeAfricapolisV4-en.pdf

Arnold, M., Kohlin, G., Persson, R., and Shepherd, G., 2003. Fuelwood Revisited: What Has Changed in the Last Decade? Occasional Paper No 39, CIFOR, Bogor, Indonesia.

Carr J.A., Meng H., Hughes A. and Foden W.B., 2014. A Climate change vulnerability assessment of West African species. UNEP-WCMC, Cambridge, UK.

Centre Forestier de Nzérékoré, 2015. Description détaillée du projet de gestion des ressources forestière phase 2 (PGRF2/AFD).

CEPF (The Critical Ecosystem Partnership Fund) – IUCN/UNEP/WCMC, 2015. Guinean Forests of West Africa Biodiversity Hotspot Ecosystem Profile, Final draft for submission to the CEPF Donor Council.

Edwards, D.P. Sloan, S., Weng, L., Dirks, P., Sayer, J. and Laurance, W.F, 2014. Mining and the African environment. Conservation Letters 7: 302-311.

FFI/CI/BLI, 2002. Rapport de la 2ème Réunion trinationale Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Initiation d'un programme tri national pour la conservation intégrée des Monts Nimba

GRASP/UNEP/WCF, 2009. Rapport final de l'atelier sur l'Initiative Transfrontalière pour un Corridor Ecologique entre la Côte d'Ivoire et le Liberia dans l'Espace Taï – Sapo.

Harrison, R.D., 2011. Emptying the Forest: Hunting and the Extirpation of Wildlife from Tropical Nature Reserves. Bioscience 61(11): 919-924.

Hartmann D.L., Klein Tank A.M.G., Rusticucci M., Alexander L.V., Brönnimann S., Charabi Y., Dentener F.J., Dlugokencky E.J., Easterling D.R., Kaplan A., Soden B.J., Thorne P.W., Wild M. and P.M. Zhai, 2013. Observations: Atmosphere and Surface. In: Stocker, T.F., Qin, D., Plattner, G.-K., Tignor, M., Allen, S.K., Boschung, J., Nauels, A., Xia, Y. , Bex, V. and Midgley, P.M. (2013) Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, Cambridge, UK.

International Institute for Sustainable Development (IISD), 2011. Workshop Report: Conflict-Sensitive Conservation in Gola Rainforest National Park.

IUCN, 2015. Environment and Social Management System (ESMS): Executive Summary.

Karsenty, A., 2007. Overview of Industrial Forest Concessions and Concession-based Industry in Central and West Africa and Considerations of Alternatives. Prepared by CIRAD-FORET, Montpellier France, at the invitation of the Rights and Resources Group to provide background information for Rights and Resources Initiative's efforts in Central and West Africa.

KfW/MEDD/FDA, 2013 : Etude de faisabilité et de préparation pour la mise en œuvre de corridors écologiques dans l'Espace Taï-Grebo-Sapo (Liberia/Côte d'Ivoire)

Mallon, D.P., Hoffmann, M., Grainger, M.J., Hibert, F., van Vliet, N. and McGowan, P.J.K., 2015. An IUCN Situation Analysis on Terrestrial and Freshwater Fauna in West and Central Africa. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 54. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

MRU (Mano River Union), 2011. Strategic Plan for Mano River Union Secretariat 2012-2014.

MRU (Mano River Union), 2013. Strategy for cross-border security in the Mano River Union.

OGUIDAP/OIPR/FDA-EPA, 2011. Déclaration de Man sur la Gestion Tripartite des Monts Nimba.

The Republic of Liberia, 2006. National forestry policy and implementation strategy - Forestry for communities, commerce and conservation. Forestry Development Authority.

République de Côte d'Ivoire, 1998. Loi n°98-7555 du 23 Décembre 1998 portant Code de l'Eau.

République de Côte d'Ivoire, 2012. Plan d'Action National de gestion Intégrée des Ressources en Eau de la Côte d'Ivoire (PLANGIRE-CI. Tomes 1 à 3).

République de Côte d'Ivoire, 2012. Poverty Reduction Strategy Paper 2012-

2015. République de Guinée, 2005. Loi L/94/005/CTRN portant Code de l'Eau.

République de Guinée, 2011. Transition vers la gestion intégrée des ressources en eau en Guinée – Feuille de route 2011-2015.

République de Guinée, 2013. Poverty Reduction Strategy Paper 2013-2015.

RSPB/Gola Rainforest Conservation LG, 2014. The Gola REDD Project, Project description following the Climate, Community and Biodiversity Alliance Standards, Second edition.

STEWARD/USAID, 2013. Climate Change Vulnerability & Adaptation Assessment, desktop study STEWARD priority zones.

Sustainable and Thriving Environments for West African Regional Development (STEWARD/USAID/MRU), 2010. Rapport final Comparaison et Analyse des Politiques Environnementaux, des Lois, et des Règlements des Etats Membres de l'Union du fleuve Mano ; Projet d'harmonisation des politiques de conservation et de gestion transfrontalière des forêts, faune et biodiversité dans les Etats de l'Union du fleuve Mano.

The Republic of Liberia, 2008. Poverty Reduction Strategy Paper 2008-2011.

The Republic of Liberia, 2009. National Integrated Water Resources Management Policy.

The Republic of Liberia, 2015. Food and Agriculture Policy and Strategy – From subsistence to sufficiency. Ministry of Agriculture.

The Republic of Sierra Leone, 2008. Poverty Reduction Strategy Paper 2008-2012.

The Republic of Sierra Leone, 2015a. Data and hydrological understanding generated in the Water Security project.

The Republic of Sierra Leone, 2015b. Strategy for Water Security Planning.

The Republic of Sierra Leone, 2015c. The National Water Resources Management Act (Draft

version). The Republic of Sierra Leone, 2015d. Water resources monitoring in Sierra Leone.

UEMOA (West African Economic and Monetary Union), 2010. Regional shoreline monitoring study and drawing up of a management scheme for the West African coastal area. Available from: https://cmsdata.iucn.org/downloads/sdlao_1__general_management_scheme.pdf

UNEP, 2008. Africa: Atlas of Our Changing Environment. UNEP, Nairobi, Kenya.

UNEP/UNOPS, 2011. Transboundary Diagnostic Analysis (TDA) and a subsequent Strategic Action Programme (SAP) for the Guinea Current Large Marine Ecosystem (GCLME).

WA-BiCC/USAID/MRU, 2015. First Annual Work Plan (October 2015–September 2016).

WB (World Bank), 2010. West Africa Mineral Sector Strategic Assessment (WAMSSA).

WB (World Bank), 2013. GNI per capita, Atlas method (current US$). Consulted on 09/05/2016 at the following link: http://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.PCAP.CD.

WB (World Bank), 2015. Aide-Memoire Pre-Appraisal Mission: Liberia Forest Sector Project Preparation Mission (P154114).

West Africa Biodiversity and Climate Change project (WA-BiCC/USAID/MRU), 2016. Mano River Union Institutional Strengthening Plan.

Wicander, S., 2012. The lessons learned from alternative livelihood projects to reduce bushmeat hunting in West and Central Africa. MSc dissertation, University of Oxford, Oxford, UK.

Wilkie, D.S., Bennett, E.L., Peres, C.A. and Cunningham, A.A., 2011. The empty forest revisited. Year in Ecology and Conservation Biology 1223: 120-128.

WINROCK International, 2014: The Gola REDD Project, Project description Verified Carbon Standard Version 3. RSPB/Gola Rainforest Conservation LG.

World Resources Institute, 2014. Earth Trends – Atlas of Restoration Opportunities.

Olson, D.M., E. Dinerstein, E.D. Wikramanayake, N.D. Burgess, G.V.N. Powell, E.C. Underwood, J.A. D'Amico, I. Itoua, H.E. Strand, J.C. Morrison, C.J. Loucks, T.F. Allnutt, T.H. Rickettes, Y. Kura, J.F Lamoreux, W.W. Wettengel, P. Hedao, and K.R. Kassem. 2001. "Terrestrial Ecoregions of the World: A New Map of Life on Earth." BioScience 51:933-938.

NEPAD (New Partnership for Africa's Development), 2006. NEPAD Environmental Action Plan, ECOWAS.

UNFCCC, 2016. National Action Plans (NAPs). Available from: http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_plans/items/6057.php

Convention on Biological Diversity, 2016. National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs), Available from: https://www.cbd.int/nbsap/

Sites web

BirdLife International (2015) Important Bird Areas factsheets. Available from: http://www.birdlife.org/datazone/

CI (Conservation International), 2016. Available from: www.conservation.org

FAOSTAT, 2015. Online Statistical Service. Available from: http://faostat.fao.org/.

GEF IW LEARN (International Waters Learning Exchange and Resource Network), 2016. http://iwlearn.net/

GEF, 2016. GEF Database. Available from: https://www.thegef.org/gef/project_list

GEF, 2016. GEF Templates and Guidelines. Available form: https://www.thegef.org/gef/guidelines_templates Gef guidelines

ISLA (Initiative for Sustainable Landscapes), 2016. Available from: www.landscapesinitiative.com/;

PAOCPCN/EU-UNOPS, 2016. Project information. Available from: https://www.unops.org/SiteCollectionDocuments/Factsheets/French/Success%20Stories/CPCN_Guinea_Factsheet_FR.pdf

PROSPER/USAID, 2016. Project information. Available from: http://www.usaidlandtenure.net/projects/liberia

Rainforest Alliance, 2016. Involvement in GRNP. Available from: www.rainforest-alliance.org/

REDD+ Côte d'Ivoire, 2016. Available from: http://reddplus.ci/

REDD+ Liberia, 2016. Available from: http://www.fda.gov.lr/?page_id=1193

REDD+ Sierra Leone, 2016. Available from: http://theredddesk.org/countries/sierra-leone/initiatives

The Republic of Sierra Leone, 2016. National policies, strategies, legislation and regulation on water resources. Available from: http://www.salonewatersecurity.com/

UNEP-WCMC-IUCN, 2016. Protected areas GIS layers. Available from: ProtectedPlanet.net.

UNHCR, 2012. Country profiles. http://reporting.unhcr.org/node/2548#_ga=1.33279414.920385147.1464622521. Consulted on 15 Mai 2016.

WA-BiCC/USAID, 2016. Project information. Available from: https://www.usaid.gov/west-africa-regional/fact-sheets/west-africa-biodiversity-and-climate-change-wa-bicc;